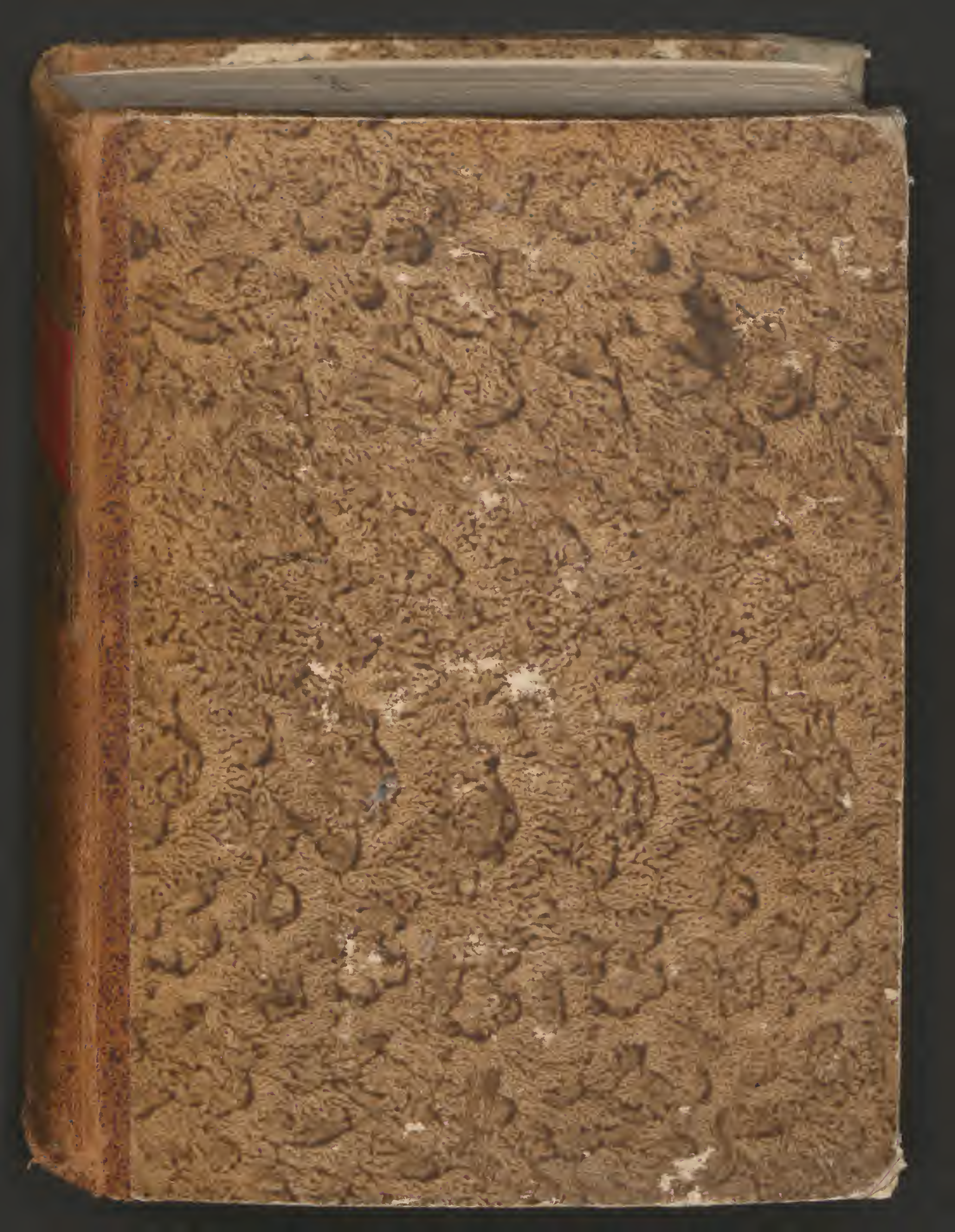
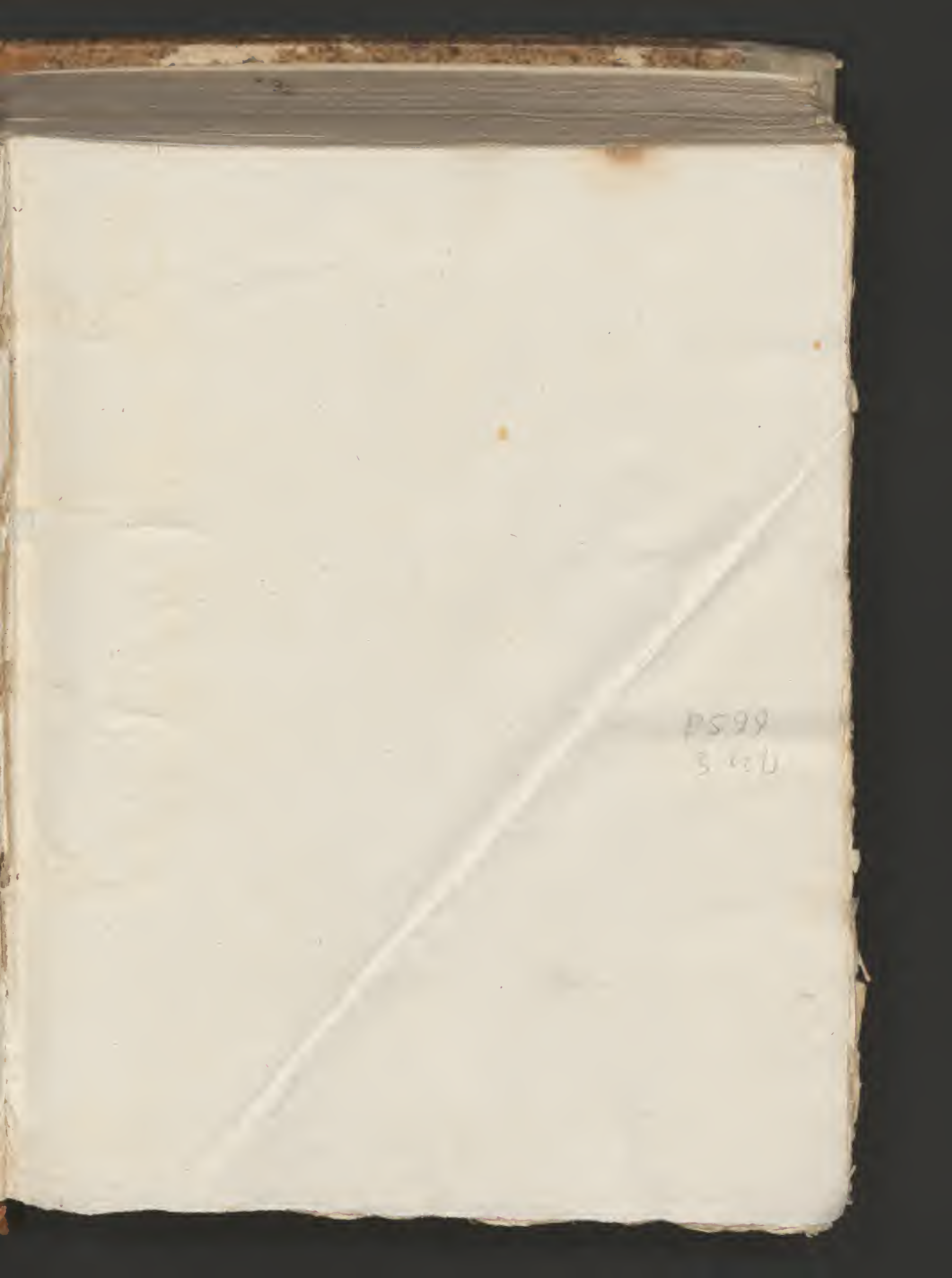
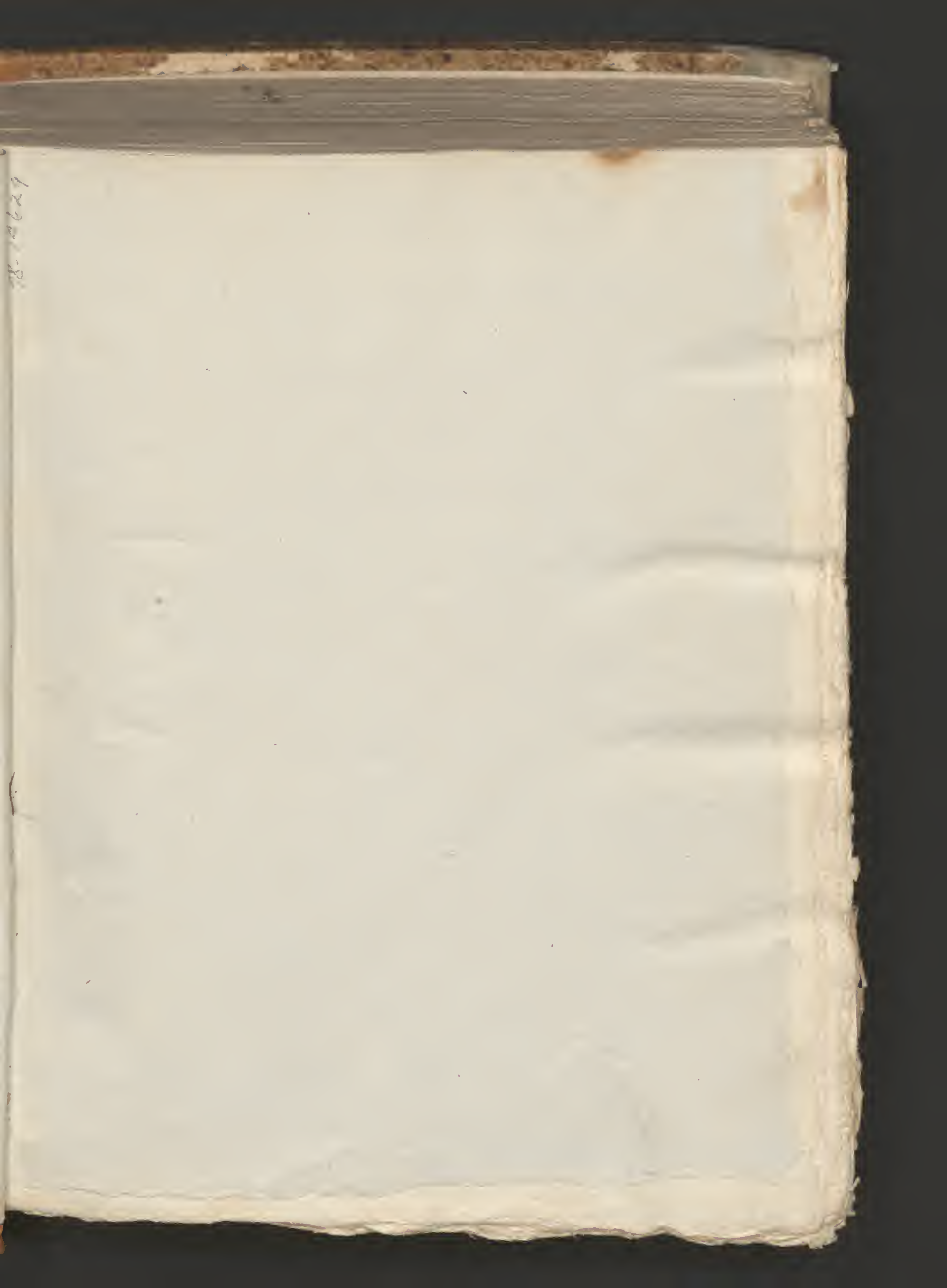



PS99



Cours de Chirurgie

par Roux, commencé le 4 floréal

An XII

Ce Cahier appartient à Bermelin -

élève en chirurgie.

Cours de Chirurgie

D'après la grande quantité de Maladies au quel l'homme est exposé, on a divisé l'art de guérir en deux classes, l'une Médicale qui a pour objet les Maladies internes; l'autre chirurgicale qui embrasse les Maladies externes. Malgré cette division de l'art de guérir en deux parties, il ne faut pas croire qu'il y ait de limites exactes ou précises entre elles, puisqu'elles se tiennent et s'enchainent l'une avec l'autre.

Sans vouloir établir la différence qui existe entre l'une de ces deux sciences, on observera que le Chirurgien doit être doué non seulement de la connaissance de l'économie animale, mais encore connaître les instruments ou moyens mécaniques, dont on doit se servir pour pratiquer les opérations; tandis que le Médecin n'est le plus souvent que le spectateur pour entretenir la marche de la nature dans les Maladies, pour empêcher qu'elle ne s'écarte des lois qui lui sont prescrites, ce qui le distingue encore du premier qui doit être muni d'une grande fermeté et fermeté d'âme, indépendamment de la nature dans les Maladies.

12

On peut rapporter les troubles de l'economie animale, à trois divisions, 1° à la lésion des parties par les corps extérieurs sur le notre 2° à un trouble des phenomenes de la Vie 3° à la dégénér de nos parties d'ou résulte l'état pathologique. la première appartient toute entière à la chirurgie quand aux deux autres, elles appartiennent autant à la Medecine qu'à la chirurgie, comme on peut s'en former une idée, en prenant pour exemple le Cancer, les hydropisies les Anévrismes et l'inflam puisque tantot des différentes affections ou état pathologique résident à l'exterieur, comme p. g. le Cancer de la Mamelle, l'hydropisie du globe de l'oeil, les anévrismes aux membres, l'inflamm. cutané tandis que d'autrefois [illegible] l'interieur, cmt le Cancer de l'estomac, les anévrismes de l'aorte, les hydropisies du péricarde, l'inflamm. des Plevres.

Quelqu'un qui se destine à l'art de guérir doit préférablement se destiner à la chirurgie d'abord premier et de suite à la Medecine, sur que la connaissance de la première est plus commune qu'en la connaissant elle conduit à la connaiss. de la Medecine,

Leçon 9. floréal

Abrégé succinte de la Chirurgie.

L'homme dès sa naissance à été sujette à des maladies, sans doute alors il a commencé à chercher les moyens nécessaire pour y remédier,

de manière que d'après cela, on peut dire que l'art de guérir est aussi ancien que le monde; néanmoins nous nous restreindrons à n'en parler que depuis une certaine époque, ce qui fera l'objet de six points séparés.

1° chez les peuples les plus anciens, 2° chez les Grecs, 3° chez les Romains, 4° chez les Arabes, 5° la cessation pendant deux siècles, 6° son état depuis le moment où elle a reparu.

D'abord chez les anciens qui étaient les indiens, les Egyptiens et les Ebreux, la chirurgie n'existait pas, les personnes qui étaient malades étaient exposées dans les places publiques, de même qu'à la sortie des églises, afin que les passants qui avaient eu des maladies semblables, indiquassent aux personnes malades les moyens efficaces qui les avaient guérit, il n'y avait point des personnes qui se donnassent dans ce temps à l'art de guérir, c'étaient spécialement les prêtres qui s'adonnaient aux soulagement des Malades. Cependant chez les Chinois et les Japonais quelques personnes se sont adonnés pour le soulagement des Malades, elles employaient les excitants tels que les épingles, les aiguilles, de même que le fer rouge, ce sont deux qui tenons le moxat, aussi dans ce temps les personnes étaient-elles couvertes de cicatrices à raison que, lorsqu'elles avaient eu des maladies chirurgicales, les Chinois et les Japonais étaient des lubriques, ils s'adonnaient aux plaisirs, et aux divertissements, on croit que les sanctuaires devinaient les Maladies internes.

2.° Chez les Grecs. Ce fut chez ce peuple, que le
premiers principes de la Chirurgie et de la m
furent transmit, c'est Esculape en particulier
Dieu de la fable qui cultiva l'art de guérir, qu
existoit alors en grece, à lui succéda ses deux
fils, Machaon et Asclepiade qui s'en occupè
rent et qui firent faire de grands progrès à la
science. C'est du temps de Asclepiade qu
l'on fonda trois écoles, ou se rassembloit le
personnes qui se destinoient à l'art de guérir,
l'une étoit à Coss, l'autre à Rome, puis une cy
en Italie.
C'est dans l'établissement où l'innomme quel
fonda l'école de Coss, que reçu hypocrat
homme célèbre, qui embrassa la Medecin
spécialement, qu'il ne brilloit pas moin
en chirurgie, lequel pratiqua plusieurs opp
que l'on abandonna, malgré que l'on me
conserva encore quelquunes, ce fut environ
quatre cent ans avant Jesus Christ qu'il
célèbre praticien succéda Erasystrate et
Herophile qui furent également très célèb
lesquels firent faire de très grands progrès
l'anatomie, ne fut pas autant qu'ils auroient pu
faire à raison de ce qu'on ne permettoit pas
les ouvertures cadavériques, puisque l'on pun
les personnes qui en faisoit, ce qui fait qu'
se sont adonner à la dissection d'animaux
en comparant leurs parties avec les notre
c'est de là comme les de personnes le disent
encore, que nous ressemblons au cochon, pa

dont parcequ'on se servoit spécialement de
cet animal. C'est au moment de leur existance
que l'on divisa l'art de guérir en deux parties.

3.° Chez les Romains. C'est à ce dernier peuple
que l'art de guérir a été transmit après les Grecs.
Ce fut chez eux que Celse se montra très illustre
de la même manière qu'hyppocrate le fit chez les
Grecs, lequel pratiqua plusieurs opérations, au-
quel nous devons l'ustrasion, qui a également
fait [illegible] d'ouvrage, le quel avoit remarqué
l'avantage du son temps qu'il [illegible] pratiquer la
section de l'os dans l'amputation d'un membre
au dessus des parties molles. A Celse succéda
Gallien qui donna des idées sur la phyisiologie
qui nous en a laissé même un traité, ce fut
lui aussi qui donna les idées de croire que les
humeurs avoient de grandes influences sur l'économie,
de manière a déterminer les maladies, c'est de là
que sont devenus les médecins humoristes. Ce
fut dans ce temps que vécurent orias

4.° après les Romains succéderent les Arabes peuple
chez qui de grands médecins se distinguerent tels
que Rages, Avicène, c'est dans ce moment que la
bibliotèque d'alexandrie fut brulé, ou tous les
livres qu'elle ~~contenoit tant~~ de médecine qu'en chirurgie,
furent brulés, si on n'en excepte les traités faits
par Celse, et autres.

5.° Aux Arabes succéderent les Prêtres, qui s'emparent
de la guérison des Maladies, temps ou la chirurgie
fut en quelque sorte abandonnée, qui tenoit également

16 à ce qu'ils ne voulaient point du tout d'effusion de sang. Quoiqu'il en soit on vit cependant dans les derniers temps, des hommes très célèbres qui se sont distingués par leur talent, qui existaient en France. Ce fut vers le quinzième siècle que la science commença à renaître, spécialement en France et en Italie par Dechauliague et Paré pour la 1ère; c'est à ce dernier qui fit faire de grands progrès du temps que vivait Charles neuf. En Italie ce fut Franco élève de Varin, également célèbre praticien. Ce fut lui qui inventa le haut appareil, et la dilatation du col de la vessie chez la femme, qui laissa aussi un traité sur les hernies.

16e. La Chirurgie commença à faire des progrès dans le 16e siècle, époque où vivait en Italie André de la Croix, qui a laissé son nom à un onguent, dont on faisait usage, mais qui est en partie abandonné, c'est à dire de son temps que vécut Fallope, Fabrice de Hildane, Malpighi, Santorius, ce fut ce dernier qui inventa le goniomètre; ce siècle l'Allemagne fut presque dans une ignorance profonde, ce fut qu'alors à la fin que Guillemeau et Cerbrole se montrèrent grands praticiens. Le 17e siècle fut remarqué par de grands praticiens dans plusieurs contrées, en Italie Malpighi, Borelly, c'est à dire qui travailla sur les fibres vitales, lequel était grand physicien et Mécanicien, tandis que le 1er chercha à démontrer les espèces d'organes dont l'homme se trouve composé. L'Hollande et l'Allemagne se firent également remarquer par les hommes célèbres qui y vivaient, en particulier Ruysch par ses belles

ingénieurs, les disait que nos parties n'étaient formées que de vaisseaux. La France par Duverney, Dionis et Petit, qui se firent remarquer par leur traité. On peut dire également que le 18 siècle se fit remarquer par les progrès que la Médecine et la Chirurgie firent en Italie, Morgagni, Bertrandy, Valsalva, Galeazzi, ce dernier sur les fractures de la Rotule, Bertrandy sur les anévrismes, puis enfin Susini. La Chirurgie ne fit point de progrès en Allemagne pendant la moitié de ce siècle, mais actuellement elle égale au moins la France si elle ne la surpasse point. En Prusse on fut témoin qui la cultiva. En Angleterre, autre qui se fit toujours distinguer par les découvertes, y régnent Cheselden, Hunter, Hales, Gooch, Pott, c'est ce dernier après ces derniers Dalque, qui travailla spécialement sur les hernies, le quel était aussi gd praticien, ce qu'était en France Desault, qui disait que faisait que Louis, puis enfin parut Bell, Monro.

Si l'on parcourt maintenant la France, depuis l'époque de Louis 14, on verra que la Chirurgie n'était presque point cultivée, ou du moins ne se perfectionnait pas, elle ne se faisait que par des hommes peu instruits, ce n'était en partie que les Barbiers qui s'y livraient, aussi Louis 14 qui nécessairement faillit d'en être la victime, puisque pour

l'opération d'une fistule à l'anus, Félix le plus célèbre Praticien de son temps fut obligé de s'habituer sur plusieurs ans, ainsi que même sur des personnes qui portoient cette Maladie pour pouvoir la faire ou la pratiquer au Roi Louis 14. Ce ne fut que sur la fin du siècle dernier, que parurent d'hommes célèbres tels que Morand, Lapeyronie, c'est ce dernier qui soutint la Cadémie par ses riches établit sous Louis 15. Le Dran, Louis, La faye. Enfin survient Desault qui comme l'on sait, est encore très regretté. Si l'on veut jetter un coup d'œil sur les gds praticiens présent, en soustrayant ceux de cette Ville qui sont collègues ou Pierre Scarpa en Italie, qui a donné plusieurs choses très intéressantes sur l'anatomie. Excisel Siebol, Richter en Allemagne. L'Angleterre a peu de grands praticiens dans ce moment.

second du 7 floréal

Quoique nous ne voulons point traiter de la Médecine il est bon de savoir comment que l'on divise la science qu'elle embrasse. On est dans l'usage de la diviser en 4 parties. 1° l'une comprend la connaissance de l'homme qui a pour objet la Physiologie et l'Anatomie, 2° l'autre l'hygiène, ou Médecine prophilactique, qui comprend les choses nécessaires pour entretenir l'homme en santé, 3° la Pathologie que l'on divise en interne et en externe, 4° la Thérapeutique qui comprend tout ce qui est nécessaire pour remédier ... à laquelle l'on a bien considéré avec la Pathologie

Pour ce qui regarde la Pathochirurgie, nous ne nous attacherons qu'à la Pathologie externe et à la thérapeutique qui est comme nous venons de le dire la même chose.

Les Chirurgiens sont dans l'usage de diviser la Pathologie en deux parties, en générale et en particulière; Mais on ne fait presque point usage de la 1re, parce qu'elle a pour objet la connaissance de toutes les maladies en gl, de leurs noms, de leurs causes, de leur marche, de leurs différents signes et de leur traitement. On fait plus particulièrement usage de la particul. qui traite de chaque Maladie en particulier puisque en la connaissant on connait la générale.

On est dans l'usage de la division en 4 parties, qui sont la nosologie, qui a pour objet les noms ou la classification des Maladies 2° en étiologie ou les causes de la Maladie, 3° en Séméiotique ou signes 4° en Symptomatologie ou Symptômes, mais nous adoptons point cette marche, nous la divisons autre.

Division de la Pathologie.

Nous la divisons en 7 parties, la 1re comprend les noms de la maladie, la 2e leur classification, la 3e leurs causes, la 4e leurs différences, la 5e leurs signes et symptômes, la 6e leur Marche, la 7e leur traitement.

(Des Prolégomènes)

1° Des Noms des Maladies.

Quoique la nomenclature des Maladies Chirurgicales soit en gl moins précise que celle en Médecine,

à raison de la connoissance des Maladies qui sont ainsi connues. Il n'en résulte cependant pas moins, en ce que les noms ont été tirés des langues différentes de l'autre; ensuite de ce que l'on range souvent sous un même nom, souvent des Maladies bien différentes, et que ces noms n'ont rien moins qu'inexacte &c. On comprend par le mot [illegible] souvent deux Maladies bien différentes, puisqu'on donne ce nom à des Extravasations des Membranes Muqueuses, telle que celle des fosses nasales, aussi bien qu'à celles qui surviennent à la Matrice, au Cœur, qui sont de nature bien différente. Le Anévrisme est aussi employé pour désigner des Maladies diffé- puisqu'on comprend sous ce nom une Maladie du Cœur, dans laquelle il est augmenté de volume avec surcroît chez lui de nutrition, de même qu'une dilatation des artères, avec amincissement de leurs parois ou l'on s'est aussi pour désigner une rupture de ces dernières d'elles-mêmes, ou par un instrument tranchant, qui a permis au sang de sortir de son lit, qui n'est [illegible]

Par cela même que les noms dont on se sert pour désigner les Maladies, sont souvent impropres, il est arrivé lorsqu'on en parle d'en donner la définition, et c'est souvent la définition que l'on en donne qui est très inexacte, pour se faire une idée d'un [illegible] &c. On donne le nom à l'emploi une solution de continuité récente, sanglante produite par l'action des corps extérieurs, et bien cette définition est inexacte, puisque l'on devrait comprendre sous le nom de plaie, toute solution de continuité extérieure qu'on ne fait point, par les brulures, pour la solution de continuité des parties par les corps [illegible] puisque les fractures sont des résultats de solution de continuité

Il en est de même pour ce qu'on nomme luxation
puisqu'on désigne sous ce nom la sortie d'un os hors de
sa cavité, chose qui n'est point trop exacte, puisque l'on
ne devroit appeller luxation, que la sortie de la
tête de l'humérus et du fémur hors leur cavité, tandis
que l'on désigne également sous ce nom le contraire
c'est au lieu d'un exemple dans ce qu'on nomme
luxation des os de l'avant bras, sur l'humérus, d'ailleurs
que le dérangement de rapport des os à surface plane
par leur extrémité, c'est à dire du fémur avec le tibia,
nous tâcherons de remédier à ce défaut.

2.° De la Classification des Maladies.

Les pathologistes ont rapporté à leur classification les
plaies, les tumeurs, les ulcères, les fractures, les luxations, ce qui formoit
l'Helcologie chirurgicale, mais cette division est inexacte
c'est un peu dans confondre ce qu'ils nomment [illegible], en
ce qu'ils appellent les tumeurs naturelles non naturelles
et contre nature, pour les luxations également, on
feroit qu'il est des Maladies qui se rapprochent, telles que
les hernies, et autres déplacements de l'abdomen.

Nous rapportons la classification des Maladies
à 5 classes, qui sont 1.° les inflammations et toutes les
affections essentiellement gangreneuses, 2.° les Maladies
essentiellement chirurgicales, qui sont les plaies, les [illegible]
des corps étrangers etc.; ~~[illegible]~~ [illegible] de placement [illegible]
3.° les Maladies propres de chaque organe en particulier
4.° les Maladies suivant l'ordre des fonctions, tant de
la vie animale, que de la vie organique.

3.° Des Causes des Maladies.

On distingue les causes des Maladies en trois espèces [illegible]
1.° en prédisposantes, 2.° en occasionnelles, 3.° en immédiates

B. 12 1.° Des Prédisposantes; On entend par là la disposition au quel l'homme est disposé à une Maladie, soit par sa propre organisation, soit par son état pendant avec les corps extérieurs, Elles sont de plusieurs espèces; il y en a qui ont rapport à l'âge, sans sexe, au tempérament à la profession, à la disposition des organes, puis enfin à la disposition intérieure.

1.° Suivant l'âge; On sait que l'homme est exposé à telle ou telle Maladie suivant les différents âges qu'il parcourt; les Enfants &c. sont exposés aux engorgements des Glandes lymphatiques, les adultes aux hémorragies, les Vieillards à la cataracte, aux calculs Anglais, qui appartiennent plus à la Médecine qu'à la Chirurgie, qui appartient également aux organes qui sécrètent spécialement des forces vitales.

2.° Suivant le sexe, cette espèce de cause appartient plus au homme qu'à la femme, qui tient à la constitution, aux occupations auxquelles ils se trouvent exposés, lesquelles le disposent plus à l'action des corps extérieurs.

3.° Suivant le tempérament, quant à ce qui regarde cette espèce de cause, les Maladies chirurgicales qui ne sont produites que par l'action des corps extérieurs.

4.° En genre de Profession. L'homme est plus exposé que la femme quant aux Maladies qui regarde cette division, ses travaux laborieux &c. l'homme plus exposé à l'action des corps extérieurs &c. Ceux qui sont obligés de travailler à une lumière très vive, ou des corps très fins, sont exposés à l'inflammation de la conjonctive, à la cataracte. Les laquais qui sont obligés de suivre continuellement les voitures, sont sujets aux varices de la jambe.

5.° De la disposition des organes. Les Artères &c. qui sont flexueuses, environnées de tissu cellulaire sont

sujettent aux Guérisons.

6° Aux dispositions intérieures. Certaines dispositions intérieures peuvent exister chez un individu, qui ne se manifesteront que lorsqu'il surviendra une cause efficiente, v.g. un enfant porte en lui une disposition scrophuleuse qui tient de ses parents, elle ne s'est point encore manifestée alors l'enfant n'a qu'à faire une chute sur le grand trochanter, ou tout autre accident à l'articulation alors la maladie se montrera; Il en demeure pour les fractures, il est des personnes qui se fracturent avec un rien les os, parcequ'il existe en eux une disposition à cette Maladie, on ne le voit v.g. chez certaines personnes après l'usage du [illegible]. Il en est également pour les plaies. Il est des personnes qui n'ont qu'à se faire la moindre excoriation, la partie s'enflamme de suite et il en résulte une ulcération considérable, tandis qu'il en est d'autres, chez qui cela ne paraît point, et qui guérissent très bien de solution de continuité de la peau, considérables; et le vulgaire sait très bien distinguer ce caractère, qu'il nomme chair ou peau mauvaise.

7° Des Causes Occasionnelles. Ce sont celles qui produisent les Maladies mêmes, v.g. les plaies faites par l'action des corps extérieurs, les causes constituent aux externes; celles-ci sont toutes celles qui sont produites par l'action des corps extérieurs, On entend par causes internes, une disposition qui existe chez un individu à telle ou telle Maladie, lesquelles ont été très souvent le sujet de bcp de recherches; On s'est encore peu dit qu'une Maladie dépend d'une cause interne toutes les fois qu'elle nous est inconnue, quoiqu'elle n'en dépende point, Mais il est des circonstances où elles en dépendent réellement, ce qui arrive toutes les fois

14 qu'elles dépendent d'un virus, v.g. l'on sait que le virus vénérien lorsqu'il a été maltraité produit [illegible]emment des maladies qui en sont les suites à une distance plus ou moins éloignée de la maladie. Il en est de même pour tous les différents autres genres de virus tels que le scorbutique, le dartreux, le cancéreux.

3° Des Causes immédiates ou prochaines. On entend par là la cause et la nature même de la maladie.

Prenons un exemple pour donner une idée de trois espèces de causes, v.g. pour les 1res l'on sait que est des personnes qui sont disposées à l'inflammation d'après leur constitution et l'état de leur peau, qui est aussi délicate. Pour les 2es l'exposition au soleil, l'application de corps gras sur la peau, produit, ou occasionne un érysipèle. Pour les 3es suivant Boerhaave car nous le disons ailleurs est la cause de l'inflammation [illegible] des trois espèces de causes.

[illegible] de lieu

Mais il arrive pas toujours que la cause des maladies soit bien connue, v.g. l'on connaît très bien ce que c'est que l'inflammation, laquelle consiste dans [illegible] dans l'engorgement des tuyaux capillaires avec leur dilatation, tandis que l'on ne connaît [illegible] rien touchant les tumeurs blanches ou lymphatiques. Les uns ont dit qu'elles étaient produites par la rupture des vaisseaux lymphatiques, d'autres [illegible] mais elle est ignorée dans sa nature.

4° Des différences des Maladies.

On est assez dans l'ordre de les diviser en essentielles et en accidentelles, mais cette marche offre [illegible] nous nous attacherons qu'à leur origine que l'on distingue en trois espèces, en héréditaires, en [illegible] et en acquises.

1° Des héréditaires. On entend par là les dispositions

que les personnes apportent en venant au monde 15
quelques certaines Maladies, qui nous sont communiquées
par nos parents, qui se développent à une époque plus
ou moins éloignée de la naissance. Lesquelles sont générales
ou locales. Les Maladies locales ne s'insinuent
le plus ord.t aux organes que lorsqu'ils commencent
à avoir acquis tout le degré d'énergie qui leur
sont propres, tels que la Phtisie pulmonaire héréditaire
qui se déclare avant l'âge de dix huit à vingt ans, et que
le plus souvent celles qui arrivent à cet âge n'ont
point causé une Maladie héréditaire; il n'est
cependant aucune raison pour qu'elle ne puisse
survenir sans cela.

La transmission des Maladies héréditaires a
été différemment expliquée. Il est des Pathologistes
qui ont dit qu'elle n'avoit lieu que par la transmission
des différents fluides. D'autres qu'elle est d'autres
qui disent qu'elle est due a une cause cachée dans le corps
même, et qu'elle ne se développe qu'à une époque
où les forces vitales viennent à se développer.

Ces Maladies appartiennent en général plus
à la Médecine qu'à la Chirurgie, quelques unes
cependant qui lui appartiennent, tels que le Cancer
des Mamelles chez la femme, la pierre etc.
commune à l'un et l'autre sexe.

2°. Les Innées. Ces espèces de Maladies sont
de deux espèces. Il y a d'abord celles que l'on nomme
maladies de Vice de conformation, telles que les difformités
que certains enfants apportent en naissant qui se
rencontrent plus particulièrement dans l'appareil digestif,
où l'imperforation de la bouche, de l'anus. Il est
d'autres parties également ou elles peuvent se
rencontrer, où l'union des doigts, l'oblitération

du canal de l'urètre, l'imperforation du vagin, la
plupart des vices de conformation, bien que appartenant
en partie à la chirurgie, il en est cependant qui
appartiennent à la Médecine, mais auxquels on ne peut
rien faire, dans quels la mort en est presque toujours
la suite, tels que &c. la position du cœur à droite,
celle de l'estomac également, ce qui n'a point empêché
d'exister encore quelque temps les enfants qui ont
apporté ces vices pendant quinze années, plusieurs
fois que le canal digestif se trouve obstrué
ce qui occasionne alors la mort très prompte de
l'enfant, par le défaut qu'il ne peut prendre
prendre car les autres enfants tiennent les substances
alimentaires. Il y a ensuite les Maladies généralement
dites innées, qui sont celles que avec lesquelles
nous naissons, ou les hernies du cerveau, de celle
de l'anneau inguinale, de même que les différents virus
qui produisent des Maladies, tel que le virus qui
peut avoir été communiqué à l'enfant par le père
ou par la Mère.

3°. Les Acquises. Ce genre de Maladie est celui
dans lequel les personnes acquièrent certaines Maladies
pendant leur existence. On les distingue en trois
espèces, qui sont les sporadiques, les endémiques
et les épidémiques.

1°. Les sporadiques sont celles qui surviennent
aux personnes sans aucune cause les plus prédites,
d'une manière générale, qui tient apparemment par
individuelle, à celles où elles arrivent.

2°. Les Endémiques sont celles qui existent
continuellement dans certains climats, soit à cause
de la température du sol, soit à l'état de l'atmosphère
de la manière de vivre des individus, c'est ainsi
que l'on voit la Plica en Pologne, le Dragonneau en
Amérique, &c.

3°. Les Epidémiques on donne ce nom aux maladies qui arrivent dans un ou plusieurs pays, qui affectent quantité de personnes à la fois, mais qui ne sont que passagères, c'est ainsi qu'il y a la suite de l'été dans certains pays, lorsqu'il a fait bien chaud et qu'il tombe de la pluie, alors dans ce cas, l'on voit la dissenterie régner, surtout dans ceux où les personnes se nourrissent mal; il en est de même pour les pays étrangers, quand à ce qui regarde la peste.

Ces trois espèces de Maladies sont encore contagieuses ou non, c'est à dire qu'elles peuvent transmettre [illegible] soit par le contact, ou tout autre chose qui leur [illegible] bien connues, telles que la plupart des affections cutanées, c'est la Gale, la petite vérole. Il est encore des Médecins qui ont soutenu que la Phtisie pulmonaire soit une Maladie contagieuse. Il y a peu de Maladies Endémiques contagieuses, q.t aux épidémiques elles ne le sont rare, elles sont presque toutes telles que la Peste, la dissenterie que nous avons donné pour ex. chez nous, qui peut se gagner par l'attachement de linge qui a servi aux dissentériques, la Petite vérole, qui devient cependant épidémique, puisqu'il y a peu qui ne soient [illegible] de être attaqués.

Des différences des Maladies par rapport aux parties affectées. Leçon du 1er floréal

Elles peuvent appartenir soit aux solides, soit aux fluides

Affections des fluides

Les fluides peuvent être affectés de deux manières, essentiellement et secondairement

Il n'y a que le sang qui peut être affecté essentiell.

qui dans ce cas l'est primitivement, qui par la suite
peut affecter les autres fluides.

Les affections secondaires se font remarquer dans
les fluides sécrétés et exhalés, qui ne le sont alors
que par les affections des organes, d'où ils sortent
ou exhalés, les larmes peuvent être altérées par
l'affection de leurs organes sécréteurs. Il en est de même
pour les fluides exhalés, tant pour ceux qui se trouvent
dans les membranes séreuses, que pour ceux qui se trouvent
dans les membranes synoviales des articulations.

S'il est admis par les Physiologistes que le sang peut
être altéré primitivement, il est aussi admis que les
fluides peuvent l'être secondairement. Ces altérations
des fluides appartiennent plus à la Médecine qu'à la
Chirurgie, celle-ci ne s'occupe que de leur rétention
telle que pour la rétention de l'urine, des larmes
des fluides exhalés sur les membranes séreuses, qui
constituent les hydropisies, ascites, hydrocèles.

Affections des Solides.

Elles sont générales ou locales, les 1ères sont encore de
deux sortes; 1° les unes qui n'ont point de lieu déterminé
qui affectent toutes les fonctions, telles que la fièvre
2° d'autres qui intéressent le tissu de nos organes
comme le scrofule, le rachitis, le scorbut.

La Chirurgie ne s'occupe guère de ces affections
si ce n'est dans certains cas où elles produisent
des Maladies locales, tel que quand il se forme des
dépôts, des engorgements, alors elle s'en occupe,
mais alors localement et jamais d'une manière générale.

Les locales sont aussi de deux sortes, 1° les unes
est qui détermine le trouble des propriétés vitales de la partie

affectée de d'autres qui président la tenue des fonctions
organiques. La Chirurgie ne s'occupe guère que de celles
déterminées par l'action des corps extérieurs, qui déterminent
alors des affections locales. Elle s'occupe cependant
encore de celles de quelques tissus, ou bien de certains
organes ou appareils, tant de la vie animale que
de la vie organique.

et symptômes

§. Des Signes + des Maladies.

On entend par caractères ou signes des Maladies
les différences observables et distinctifs qui font
reconnaître une Maladie et la différencient de toutes
autres. C'est à tort que l'on a voulu distinguer
les signes d'une Maladie, en signes proprement dits,
et en symptômes.

On a coutume de distinguer les signes des
Maladies en trois espèces, en commémoratifs,
diagnostics et pronostics.

1°. On entend par signes commémoratifs, les circonstances
les événements et certains états qui ont précédé
la Maladie.

2°. Par diagnostics, les circonstances observables
qui nous font reconnaître une Maladie.

3°. Par Pronostics, le jugement que le chirurgien
porte sur la terminaison heureuse ou funeste d'une
Maladie.

Cette division ne présente point d'avantage, car
ce qu'on nomme signes commémoratifs, ne servent pas
à caractériser les Maladies, car ce ne sont que des
circonstances qui ont précédé la Maladie. Les
signes pronostics ne sont point des signes,
mais bien le jugement que le chirurgien porte sur

18° la Maladie, sur sa terminaison heureuse ou funeste
Il me semble qu'il faut dire que les signes des Mala
se tirent de trois sources; des circonstances qui
ont précédé les Maladies, des signes observables
des Maladies, puis de la pratique et de l'expérience
pour faire sentir cela donnons des exemples
1°. pour ce qu'on nomme signes commémoratifs. Si
une personne fait une chute sur le g.d trochanter
ou bien sur les genoux, ou bien encore sur la paume
des pieds, alors au bout de q.que temps elle ne
peut plus marcher, on est appelé pour la Maladie,
on juge d'après le rapport qu'elle nous en fait que c'est
une Maladie de l'articulation de la tête du fémur
avec la cavité cotyloïde de l'os des îles, parceque
en pareil cas on a vu de semblables personnes être
affectées de carie de ces os; voici ce qui peut encore
faire le présumer, c'est que l'on apprend que la
personne est attaquée de scrophule.
2°. quand pour ce qui a rapport aux signes diagnostics
on doit entendre tout ce qui est essentiellement lié
à la Maladie dont on s'occupe, parcequ'il peut se faire
qu'il existe plusieurs maladies à la fois. L'on
confond (communément) la Médecine et la
Chirurgie; on distingue pour cela trois sortes de
Maladies 1°. les unes qui occupent même la partie
affectée 2° d'autres qui tiennent au trouble ou à
l'affection d'organes voisins 3°. à l'affection d'organes
éloignés, qu'on caractérise les signes sympathiques
1°. Symptômes locaux ou signes
Ils se distinguent en deux espèces, en ceux qui ont
leur siège à l'extérieur et qui peuvent être remarqués
par les sens, puis en ceux qui nous sont cachés et qui

ne nous sont connus que par le rapport du malade.
Les premiers sont connus sous le nom de signes
certains ou pathognomoniques. Les deuxièmes sont connus sous
les noms d'équivoques ou d'incertains, parce qu'ils peuvent
appartenir à plusieurs maladies à la fois, en
que souvent l'on ne peut connaître les maladies, et
appartiennent particulièrement à la Médecine, tandis
que les pathognomoniques appartiennent plus spécialement
à la chirurgie, c'est pour cela que les signes des
maladies internes, sont plus obscurs que les externes.
Donnons en un exemple de l'une et de l'autre. ex.
l'on reconnoît très bien la plupart des fractures
soit par la seule inspection de la partie, soit
par les autres signes qui les caractérisent,
tandis qu'il n'en est point de même pour les inflammations
internes, qui appartiennent à la Médecine, qui
peuvent n'être que présumées, tandis que si elle
existe extérieurement on la reconnoîtra à l'œil.
C'est ce qui a fait admettre des signes sensibles
et des signes rationnels, c'est-à-dire que les
uns se tirent par l'exercice des sens, tandis
que les autres ne s'acquièrent que par le raisonnement
nement

2° Symptômes de contiguïté.

On donne ainsi le trouble, ou dérangement
qu'éprouvent nos parties lorsque quelque organe qui
leur sont contigus viennent à être affectés,
malgré leur différence de texture, ainsi on le
remarque &c. dans les affections de la peau, on le
tissu cellulaire sous-jacent participe alors à cette
maladie, qui devient douce et gonflée. On le
peut encore dans les affections de la plèvre qui
recouvre les poumons, qui constitue la pleurésie

lesquels symptômes, ce qui est caractérisé par la
terme que les Maladies épreuvent.

3.° Symptômes Sympatiques.

On nomme aussi les symptômes qui surviennent
dans une partie, qui est nullement l'affection
essentielle de la Maladie, lesquels arrivent
dans les Maladies aiguës et dans les Maladies
chroniques, c'est ainsi que nous voyons survenir
un trouble dans les fonctions digestives par un
érysipèle, qui est une simple affection de la peau
cutanée. A plus forte raison le lieu remarque
un trouble des fonctions, dans une affection
légère d'un organe, doit-on remarquer aussi
celui qui est étendu à l'économie, aussi remarque-
t-on dans ce cas un trouble dans toutes les
fonctions, qui caractérise la fièvre; dans les affections
chroniques on voit des symptômes généraux
telle que la fièvre hectique, dans l'affection de
poumons appellée phtisie pulmonaire. Il est
est de même pour les Maladies chirurgicales
qui sont chroniques, on en voit un exemple
dans l'affection de l'articulation de la tête du
fémur avec les os des iles, dans laquelle
luxat. spontanée qui est caractérisée plus par des
douleurs dans l'articulation du genou que l'art.
même affectée, qui est manifestée par des douleurs
comme d'habitude.

Leçon du 17 floréal

En général les symptômes sympatiques d'une
Maladie, sont peu d'importance pour en connaître
qu'ils devraient cependant ; mais alors c'est souvent
avec ceux d'autres affection dans l'embarras
gastrique les épreuves des maux de têtes, dans les

Maladies du Coeur, les Malades font des rêves effrayants. Chez les Phtisiques on remarque la rougeur des Pommettes ; Malgré tout cela on ne doit s'y arrêter que tant [illegible] qu'il en existe d'autres plus certains, parce que tous les [illegible] peuvent exister lorsque pour cela la maladie existe [illegible]. L'on ne peut la reconnaître que au moyen des signes qui la caractérisent, tandis qu'il est d'autres affections qu'on en peut reconnaître.

Il est des signes qu'il ne peut reconnaître par les yeux, telle que [illegible] pour certaines fractures, on imprime au membre des mouvements, il sent des [illegible] pour les [illegible].

Pour les Maladies internes on ne peut point reconnaître une pleurésie &c. alors dans ce cas, le médecin palpe cette cavité, qu'il donne un son différent dans telle [illegible] auquel il reconnaît la Maladie.

3.° Signes Pronostics. Le Jugement que le Chirurgien porte de maladie de [illegible] qui doit se tirer de la connaissance de toutes symptomes qui accompagnent une Maladie. Il faut pour cela qu'il en soit bien pénétré et qu'il sache les approfondir avec ce qui fait le plus d'honneur à un homme de l'art, et qu'il ne doit point être porté [illegible] particulier [illegible] de temps en général.

6.° De la Marche des Maladies

Il y a peu de différence pour la Marche des Maladies appartenant à la Médecine et dans celles appartenant à la Chirurgie,

En effet les premières ont une marche la plus réglée dans toute leur durée, tandis que les 2es ne l'ont point, cela tient à ce que dans les Maladies qui sont du ressort de la Médecine n'ont pour cause que le dérangement ou trouble des fonctions lesquelles tendent toujours vers leur fin, tandis que les chirurgicales ne sont presque point soumises à cela; On a remarqué dans les fièvres par ex. les Maladies Médicales, qui ont toujours, pour la plupart une marche réglée; Il en est de même pour celles qui suivent leur organe entier, pour les chirurg. lesquelles consistent également dans le trouble des fonctions, aussi ont-elles une marche réglée, mais en général les maladies de ce genre sont très rares pour la chirurgie. Ensuite c'est que la chirurgie s'occupe quel de maladie produit le plus souvent par les corps extérieurs, qui ne guérit que par l'action des moyens très énergiques, telles que les divisions, les luxations, les hernies &c.

La Chirurgie comme nous avons dit, comprend aussi des Maladies qui consistent dans le trouble des fonctions, de même que la Médecine, mais il y a cette différence entre elles c'est que les chirurg. étant de nature égale à celle des Médicales qui souvent ne peuvent point se guérir, une seule, le malade peut en être débarrassé, parce qu'elles sont accessibles aux moyens chirurgicaux, car on n'a qu'à en exemple, pour les tumeurs extérieures en effet lorsque ces dernières sont situées à l'extérieur on peut en débarrasser le malade, tandis qu'on ne le peut point pour celles situées à l'intérieur,

telles que par ex. les hydropisies des Ovaires. Il en est de même pour les ~~hydropisies des Ovaires~~ [illegible] toutes fois qu'ils sont peu volumineux on peut les guérir, tandis que pour ceux qui surviennent dans les cavités ils sont mortels.

7º Du Traitement des Maladies, ce qui forme la thérapeutique chirurgicale. —

La Médecine en général se comporte de trois manières pour le traitement des maladies ou bien encore pour leur guérison; 1º tantôt elle ne fait que seconder les lois de la nature; 2º d'autrefois elle se sert, à même de guérir les Maladies; ~~[illegible]~~ d'autres fois elle emploie des moyens très énergiques.

1º Elle ne fait que seconder les lois de la nature, par ex. dans certaines Maladies Médicales tel que par ex. dans les fièvres, où le Médecin alors n'est que spectateur;

2º D'autres fois on aide la nature à même de guérir les maladies, en éloignant toutes les obstacles qui pourraient s'opposer à la Maladie, tel que par ex. dans le cas de fractures.

3º Enfin nous dirons que la Médecine emploie des moyens très énergiques, toutes les fois que la nature n'est point assez forte pour surmonter la maladie, tel que dans les opérations.

La Médecine Chirurgicale emploie pour guérir les maladies, ~~quatre~~ grandes classes de Médicaments, qui sont 1º les hygiènes 2º les —

26 médicaments internes, 3° les moyens topiques 4° les opérations,

1° Du Régime. On entend par là, l'administration bien ordonnée des six choses non naturelles qui sont l'air, les aliments, le travail et le repos, le sommeil et la veille, les excrétions retenues et évacuées, et enfin les passions de l'âme. Cette partie de la Médecine appartient encore plus à l'hygiène, qu'à la science de la guérison mais quoiqu'il en soit il est essentiel de la connaître, par ex. pour l'air, il est essentiel de savoir s'il est sain, puisque quelquefois lui seul occasionne des Maladies, car on les voit dans les hôpitaux. S'il se trouve plusieurs Malades dans ces lits, il faudrait les faire séparer; il en est de même pour toutes les autres parties de l'hygiène &c.

2° L'administration des Médicaments intérieurs quoique appartenant plus à la Médecine qu'à la Chirurgie, en sont cependant, mais dans des circonstances différentes, par ex. on en administre pour les seuls plaisirs des Malades, tandis que dans d'autres circonstances c'est pour remédier à tous les accidents qui peuvent survenir; on en a un exemple dans l'inflammation des fractures compliquées, qui lorsqu'elle est portée à un trop haut degré on la diminue par le régime, et par les moyens antiphlogistiques. Dans le cas de foiblesse on administre des toniques aux malades pour leur donner des forces, enfin l'on les administre dans l'intention de combattre une fièvre &c.

qui existe chez les individus, qui entretient la maladie, tel que dans le cas d'ulcère vénérien, on administre les anti-vénériens.

Sans Rayons parole, que quoique l'administration des médicaments appartienne à la Médecine, il est néanmoins essentiel de les administrer dans les Maladies Chirurgicales; nous en donnons point la description, qui appartient à la matière Médicale.

Leçon du 17 floréal

3° Des Topiques ou moyens propres à la Chirurgie

Tantôt ils consistent que dans l'application de certains Médicaments, d'autres ~~[illegible]~~ trouvent point à ce qu'on nomme pansement; il est bien constant ou ils ne sont destinés qu'à contenir les moyens que l'on applique sur les parties, tandis que d'autrefois ils ne servent qu'à les garantir de l'action des corps extérieurs; l'effet [illegible] que effet les plaies exposées au contact, sont suivis effet de fâcheux accidents, qui donnent lieu à d'autres suites. Les pansements des plaies qui n'ont pour but que de les couvrir, sont extrêmement simples. Ainsi examinés, nous conduiront à parler des topiques, puis à examiner les moyens employés pour les pansements.

Si l'on donne un coup d'œil sur la manière dont on employait les Médicaments anciennement, on verra qu'ils étaient employés en grande quantité; ce n'est guère que depuis vingt ans que l'on n'en

à l'ép retranché; c'est également à Desault et à ses contemporains à qui l'on doit cette réforme. On étoit tellement habitué à en faire usage de diff. espèces, que chaque temps des plaies en avoit des tiens. Il est même certains praticiens qui avoi les leur en particulier.

On employe les topiques sur nos différentes parties, de trois manières 1º. tantôt sur la peau qui saine, sans aucune affection, sur laquelle on les applique 2º. D'autres fois on les applique sur des parties intérieures, telles que les lèvres, les Muscles 3º. Enfin on les employe dans la vue d'agir sur certaines parties profondément situées par l'intermède de celles qui les recouvrent, ex: la peau etc.

Manière d'agir des Médicaments.

Comme on ignore absolument la manière d'agir des Médicaments, on ne peut les étudier que par leurs effets. Il seroit possible de dire qu'ils agissent en relachant nos parties et en [illegible], de même que les excitants; mais il nous paroit plus convenable de les envisager de la manière suivante 1º. tantôt ils sont employés sur des parties gangrénées, pour en borner la gangrène, toutes les fois qu'on neutralise [illegible] parties qui les sentent, qui ne résultent que de la décomposition ce qui est facilité par la chaleur, on les nomme dans ce cas antiseptiques, 2º. sur les parties vivantes, qui agissent sur la contractilité de tissu et sur les propriétés vitales. On employe les médicaments qui [illegible] destinés à la contractilité de tissu, ex: styp. Dans

les convulsions, pour donner du ressort à une partie qui tend dans ce cas les astringents et les répercussifs tels que l'eau froide, dans laquelle on plonge le membre. On emploie dans cette vue le thé, pour donner plus de fermeté aux parties qui agissent sur les forces dilatantes inflammatoires, soit sur les organiques, qui comprime en même temps la contractilité et l'extensibilité, &c. lorsque l'irritabilité est augmentée on administre de l'opium, dans la vue de la diminuer, tandis qu'on emploie les excitants dans la vue de l'augmenter, tels qu'elle rétablit dans la paralysie.

Il est une chose à considérer dans les topiques, c'est qu'on ne peut guère les séparer d'avec la matière médicale, nous ne parlons point de cette dernière, nous en extrairons seulement tout ce qu'on emploie en chirurgie.

Nous divisons les Médicaments en trois grandes classes, 1° les émollients 2° les excitants 3° les ceux dont l'action n'est point bien déterminée. [Les émollients sont ceux qui relâchent les parties, les ramollissent, diminuent la douleur]

Les émollients se subdivisent en trois classes 1° les émollients proprement dits, 2° les anodins et calmants, 3° les antiseptiques.

Les excitants ont reçu également des noms différents d'après la manière dont ils agissent. Il y a 1° les résolutifs 2° les suppuratifs, 3° les irritants.

Les Médicaments dont l'action n'est point bien connue, comprennent les astringents et les répercussifs.

Formules des Médicaments

On emploie les Médicaments de cinq manières

N° 30 différentes 1° du liquide, 2° du cataplasme, 3° du [illegible]
4° du Emplâtre, 5° des substances pulvérulentes.

Ces différents Médicaments peuvent encore être variés dans chaque classe; les liquides peuvent être appliqués en Bain, en vapeur, en fomentation, en embrocation et en liniment, on donne encore à ces fluides des noms particuliers suivant les parties où on les applique, c'est ainsi qu'on appelle collyres ophtalmiques ceux que l'on emploie pour les yeux. Les Cataplasmes sont des substances médicamenteuses que l'on ~~applique~~ sur des linges que l'on applique sur nos parties. Les onguents sont des corps mous, en forme de pommade, que l'on étend sur des linges. Les Emplâtres sont des substances d'une certaine consistance, que l'on est obligé de ramollir pour les étendre et les appliquer sur des parties. Les substances pulvérulentes sont des substances que l'on applique sur des substances [illegible] actives, qui sont [illegible] la nature des substances pulvérulentes; d'autres d'irritantes; on emploie le quinquina sur les plaies dans le cas de gangrène. D'autrefois on emploie des substances en poudre qui n'ont aucune vertu sur des parties, [illegible] c'est ainsi qu'on [illegible] de satisfaire les Malades, c'est ainsi que l'on emploie la farine dans l'érysipèle, qui l'on emploie la [illegible] de Médicaments [illegible]

Des 1re Classe de Des Émollients

seconde 17 floréal — 1° Les Émollients sont des substances qui agissent sur nos parties en leur donnant plus de souplesse en produisant des effets sur la texture, et [illegible] une espèce de [illegible]. Ils peuvent agir sur la partie

Bien

même affection sur celles qui leur sont contigues, puisque celles qui sont éloignées sympathiquement. On les emploie en liquide, en cataplasme, en onguent et en emplâtre.

Les liquides s'employent en vapeur, telle que dans l'inflammation des yeux, qui demande à être [illegible] pour produire bien leur effet. Lorsque l'on se sert pour cela que des émollients, il faut qu'on n'employe que l'eau simplement, car c'est inutile, ou un autre que d'ordinaire employer aucune substance en vapeur, telles que la décoction de racines de guimauve, de graine de lin, qui ne s'élèvent point en vapeur, mais restent au fond du vase. Il n'en est point de même de certains liquides irritants, tel que le vinaigre. On se sert des liquides pour faire des fomentations, dans lesquels on a mis infusion de racine de guimauve, de la graine de lin. Pour faire des injections, tel que l'on s'en sert pour le conduit de l'oreil. Des Gargarismes, tel pour l'inflammation de la gorge, mais on ne s'en sert plus guère, parce qu'on a reconnu qu'ils étaient plus désavantageux qu'avantageux, en ce que ces liquides ne font que passer momentanément contre les parties du voile du palais, auxquelles on est obligé d'imprimer divers mouvements, qui ne font que les exciter. On s'en sert en [illegible] bains.

On se sert ensuite des émollients pour faire des cataplasmes qui peuvent être appliqués immédiatement sur la surface du corps, il n'y a que dans les

Des endroits qui sont proches les cavités, tels que la bouche, le nez, qu'il ne doivent leur effet qu'aux liquides qui les pénètrent. On les faits avec la mie de pain jointe jointe simplement à l'eau, ou bien à la décoction de racine de Guimauve, de graine de Lin; On en fait encore avec la farine de graine de Lin, qui est la substance la plus employée dans les hôpitaux pour cela, mais qui présente cependant quelque désavantage, c'est qu'ils ont la vertu de se dessécher par la chaleur du partie; Il n'est aucune substance qui est plus propre à cela que le Ris, que l'on met crever dans l'eau, et fait cuire, qui forme une pâte qui étant appliquée en cataplasme conserve très longtemps humidité et ne se dessèche pas comme la farine de graine de Lin. On ne s'en sert point parcequ'il est plus dispendieux que la farine de graine de Lin qui se dessèche et qu'il l'on est obligé de laver pour bien nétoyer la partie; C'est à Dessault à qui l'on doit l'usage employé du Ris.

On sert des Onguents comme émollients, sur lesquels ... peu les ulcères, mais on ne s'en sert pas beaucoup comme parceque quoiqu'étant émollients par leur nature dans le commencement qu'ils sont faits, ils deviennent par la suite au moyen des substances irritantes, qui entrent dans leur composition métalliques, qui sont le Beurre, le Cérat.

On emploie comme tels le Beurre, le Cérat.

L'on emploie les emplâtres comme émollients dans les cas que l'on ne peut point se servir

de Cataplasmes à leur place; ou bien qu'ils le rendent gênant, ex: aux yeux, au visage, sous les aisselles. Ceux dont on se sert le plus communément sont le Diachilon, le Diapalme, de savon.

On employe encore les émollients pour les parties profondément placées, dans l'intention qu'ils agissent sur elles, quoique ne produisant point de grands effets; mais on s'en sert parce que l'expérience a démontré qu'ils étaient bons en pareille circonstance, lesquels agissent d'autant moins sur elles, qu'elles sont à une profondeur. Ils s'appliquent également dans ce cas, sous toutes les formes dont nous venons de parler. C'est ainsi p.ex. qu'on se sert de cataplasmes émollients que l'on applique sur les hernies, dans les engorgements des testicules; sur les paupières dans l'inflammation du globe de l'œil; sur les vieux ulcères qui sont calleux, pour diminuer les callosités; dans les maladies des os, telles que la Nécrose, parce qu'on a remarqué que les émollients facilitent les exfoliations des lames osseuses; sur les plaies. On les employe sous forme d'onguent, tels que le Cérat, le Beurre frais, les Digestifs.

2°. Des Anodins.

Cette Classe de Médicaments a une vertu propre, en ce que les substances qui y entrent, agissent en calmant les douleurs par eux mêmes mais pris à la rigueur tous les émollients sont des—

anodins puisqu'ils agissent en calmant la douleur également, il en est de même si l'on s'est servi des instruments tranchants dans certains cas, puisque l'on n'a eu égard que pour un degré duquel on souffre ici, au moins à en faire l'ouverture, le cas est d'usage.

On employe les anodins de même que les émollients sous différentes formes, qui sont dans quelques cas, de même qu'elles que pour ces derniers; on dira cependant qu'elles sont employées plus sous la forme de liquide et de cataplasme que sous celle de vapeur, du même que les émollients, et par les mêmes raisons que nous avons alléguées pour ces derniers. Les liquides dont on fait le plus fréquemment usage sont le lait, plus particulièrement, les infusions de fleurs de quelques plantes, comme de rose, de sureau, de camomille et de fraises; anciennement on se servait de la décoction de fleurs de sureau, mais on n'en fait usage comme dans ce temps là, parce que l'on s'est aperçu qu'en refroidissant, la vertu des anodins on ne les a plus aussi bien, il y a de même qu'on ne sait plus ce changement de vertu. On se sert encore des émollients comme des huiles dans les qualités d'autres, souvent de substances, mais pour s'en servir il faut avoir soin qu'elles soient fraîches, car autre qu'elles rendent leur vertu étant appliquées leur liquide, il en est de rances qui ne conviennent point, on en fait encore l'usage pour la cure des

On les employe encore en cataplasmes, lesquels
faits avec la mie de pain, auquel on ajoute un peu
de safran, de camphre. On en fait encore avec les
plantes qui sont légèrement calmantes, telles que la
Ciguë, la Belladona, la Jusquiame, la tête de pavot
en décoction, la Morelle.

Enfin on les employe sous la forme d'onguent
mais très rarement, appliqué sur les ulcères et auquel
on peut ajouter un peu d'opium comme narcotique,
mais on les met très rarement en usage surtout
parties découvertes, en raison de ce qu'elles sont très rarement
accompagnées de douleur.

Leçon du 21 floréal

5° Des Narcotiques

Ces Médicaments agissent en produisant un effet plus
marqué que les anodins, en ce qu'ils agissent même
sur les nerfs. aussi on les employe que dans les
douleurs très fortes. Il n'est aucune Maladie dans
laquelle on les employe plus que dans le Cancer,
à cause des douleurs qui y existent d'une manière
très forte. Ainsi pratique-t-on encore
l'emploi des Narcotiques dans l'inflammation,
maladie où il en existe aussi, qui tient à l'augmentation
des forces organiques de nos parties, qui lorsqu'elles
sont malades prennent le caractère de la sensibilité
animale. mais d'autres auteurs y sont
opposés, et c'est avec raison puisque la douleur
tient à l'essence de la Maladie, qu'il est plus naturel
de laisser parcourir tous ses périodes. On les employe
quelquefois ... dans ... où une douleur vive

existe dans un endroit quelconque, sans qu'on l'ai
tâché à pouvoir l'attribuer. On a remarqué que toutes
les fois qu'une Maladie est accompagnée d'une forte
douleur, quelle qu'en soit la cause, jusqu'à
sa fin, il ne faut employer les narcotiques qu'à
la grande extrémité, parce qu'on a remarqué que
toutes les fois qu'on les employoit de bonne heure
en pareil circonstance les Malades s'habituoient
à leur effet et les Médicaments ne produisoient
presque plus leur effet, de sorte que quand on veut les
employer en pareille circonstance il ne faut d'abord
commencer à en administrer qu'une très petite
quantité, ou interrompre leur administration pour
ensuite en recommencer en donnant est ce qu'on
peut faire de mieux pour le Cancer. Il y a cette chose
à remarquer pour les Narcotiques: c'est que topiquement appliqués
ils n'ont d'effet sur l'endroit même où on les applique,
en ayant la vertu d'empêcher que la douleur ne
soit transmise au Cerveau par les nerfs qui en
se rendent; tandis qu'ils n'ont point de même
pour ceux qu'on administre à l'intérieur, qui ne
produisent leur effet que sur le Cerveau.
On employa les Narcotiques sous la forme
de liquides, de cataplasmes et d'onguents, en
observant qu'il faut toujours l'opium qui fait
la base des Médicaments, en apaisant la douleur
en observant qu'ils ne produisent pas si bien
leur effet quand ils sont appliqués sur la peau intacte
que sur les parties ulcérées.

7e Classe de Médicaments
Des ~~Excitants~~ Excitans

Cette Classe de Médicament a un effet opposé à celle dont nous venons d'être occupés, puisqu'elle a pour objet d'exciter une partie.

On divise les Médicaments qui la composent en trois espèces, 1° les Résolutifs, qui sont ceux qui ont pour objet d'agir sur une partie lentement, de manière à résoudre leur engorgement; 2° les Suppuratifs, qui sont ceux qui ont pour objet de favoriser la suppuration. 3° les Excitants, qui sont ceux qui ont pour but de déterminer l'irritation d'une partie.

1° Des Résolutifs.

Ils s'employent dans deux cas différents, 1° pour déterminer la résolution d'un fluide épanché dans le tissu cellulaire, telle que la lymphe, le sang. 2° pour détruire l'engorgement dont une partie est le siège, lorsque celui d'une glande lymphatique; l'engorgement d'une articulation; les Résolutifs sont presque toujours employés si ce n'est dans le cas où la peau est intacte, et où elle a reçu une contusion, on les employa comme un excitant également une partie.

On employe les Résolutifs sous la forme de liquides, de Cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents; ces liquides s'employent en vapeur, dont on a

38. sur soi, que sur la peau intacte telle que la vapeur de Vinaigre, dans les engorgements des Testicules, mais il vaut mieux se servir de l'oxicrat que du Vinaigre pur, parcequ'il peut par son contact sur la peau en déterminant une irritation produire un Erésypel sur la partie interne des cuisses

On employe sous vapeur comme résolutifs la fumée du Marc de Vin, la fumée d'un tas de fumier

On employe comme Résolutifs liquides, l'eau Marine, l'eau de Goulard, le Vin aromatique, on devait encore y ranger les douches, mais ce ne sont point regardées résolutifs par les qualités des liquides, mais bien par l'espèce de choc d'impulsion qu'elles communiquent à une partie

On ne se sert actuellement très rarement des Résolutifs en cataplasmes, celui qui paraît le meilleur est celui fait avec l'oxicrat

Les Emplâtres Résolutifs, sont ceux faits avec le Diachilon, le Diapalme, que l'on employe plus comme Emollients que comme Résolutifs

Il y a encore l'emplâtre de Ciguë de Savon

On fait très rarement l'emploi des onguents tandis qu'on le faisait anciennement, si on en fait l'onguent de ~~[illegible]~~, on ajoute un peu de mercure [illegible] fleurs de soufre

2°. Des Suppuratifs. —

On s'en sert dans le cas que l'on veut hâter l'accélération du Pus dans un endroit, ou retirer

uns depuis qui sont connus ailleurs sous le nom
de Maturatifs, tandis qu'on emploie comme tels
dans la vue de la faire suppurer ils consistent dans
nom de suppuratifs. On leur a encore donné
des noms différents d'après leur manière d'agir
en excitant, c'est ainsi qu'il y avait des détersifs
modificatifs et sarcotiques.

On se sert ppt. pour maturatifs des substances
végétales, telles que la poirée, l'oseille, les oignons de
lis, que l'on fait cuire avec des substances grasses
tel que des huiles, qui sont de très bons
maturatifs, que l'on emploie avantageusement dans
les dépôts pour amener la suppur., tel que les
critiques, auxquelles on ajoute quelquefois
des irritants pour qu'elles soient en même temps
maturatifs et irritants, tels que [illegible]
ce qui est très avantageux dans ces circonstances.
On se sert encore de suppuratifs ou maturatifs
dans le cas de petits abcès pour les faire avancer
à suppuration, car lorsqu'ils sont de la [illegible], mais
ils ne gâteront point les premières.

On les emploie encore sur les plaies ~~ulcères~~ tendues
les parties qui doivent se découvrir, mais comme
il n'y a pas que les onguents qu'elles ne marchent
pas bien à leur fin ou terminaison, on ne doit
y avoir recours que quand ils sont indiqués.

Les Suppuratifs s'emploient sous forme
liquide, cataplasme et onguent.

Comme liquides on se sert de l'eau pure
qui est encore un très bon détersif, mais

mais qui peuvent être diminués à être employés
les plus froidement. On dira que l'on se sert de la
ces suppuratifs quand elle qu'elle a en a fait une
décoction de feuilles de noires.
Les suppuratifs sont: onguent, onguent de la mère,
l'onguent de la mère, et l'onguent suppuratif,
basilicum qu'on se sert également pour
les affections gangreneuses.
Les emplâtres dont on se sert comme suppuratifs
est celui que l'on nomme Baume vert de Metz,
qui est le plus communément employé.
Il y a encore des médicaments dont on ne
qualifient ny suppuratifs, ny résolutifs, qui
diffèrent peu des onguents puisqu'ils ne sont qu'
un tout composé, c'est ce qu'on nomme digestif
Il en est un qui est assez employé et qui convient
toutes les fois que l'on veut déterger des vieux
ulcères, c'est celui fait avec de la térébenthine, du
jaune d'œufs et un peu de safran.

3°. Des irritants proprement dit.

Les médicaments irritants s'emploient de
deux manières, sur des parties mises à découvert
ou bien sur la peau saine. On se sert pour
ce dernier cas des vésicatoires, ce sont ceux qu'
l'on promène sur la peau. Pour les parties
mises à découvert, sur les os, l'alcool, l'esprit
de vin. Il y a encore pour la peau des irritants

qui l'emploient sous forme liquide et en cataplasme
liquide tel que l'alcali volatil, mêlé avec de
l'huile simple. Aussi cet dans les fièvres
adinamiques, dans des cas de prostration, on se
sert même quelquefois que de l'alcali seul, dans l'intention
de déterminer une plus forte irritation à la peau
la teinture de cantharide dans la paralysie. Leçon du 24 floréal

Il y a encore d'autres irritants qui sont les synapismes
les vésications et les ventouses; on est dans l'habitude
de les considérer parmi les désorganisants, mais leur
effet étant d'abord de produire une irritation dans la
partie où on les applique, nous les considérerons comme
des moyens irritants.

Des Synapismes

On donne ce nom à des cataplasmes faits
de substances irritantes, qui étant appliqués sur
une partie, ont la vertu de leur causer une forte
irritation; on les applique dans l'intention de
détourner une irritation portée dans un endroit
étant tout d'un autre; c'est ainsi qu'on les
met dans la goutte du pied remontée à la
poitrine, que l'on applique dans ce cas et pour
l'ordinaire à la plante des pieds, on s'en sert aussi
pour ranimer une partie d'une manière quelconque,

On les fait avec de la moutarde, mêlée avec
des fluides irritants, tels que le vinaigre, au moins
faut-il que la moutarde soit fraîche, car celle
que nous donnons sur nos tables, ne conviendrait
point, on mêle le tout et on en fait un

42 fale où il doit avoir une certaine consistance
Ils produisent leur effet en déterminant une forte
irritation, laquelle est tellement forte que les
personnes qui ne peuvent les supporter longtems
On a remarqué aussi que ceux qui sont point
qui sont les plus fortes qui les supportent
moins, les femmes &c. les supportent moins
que les hommes: leur effet est plus fort que celui
produit par les vésicatoires, quoiqu'ils n'y ait
point ici une phlictène qui contienne
une certaine quantité de sérosité, qui peut
bien peut être à ce qu'ils laissent transsuder
[illegible] les pores et se mêle avec la substance de
[illegible] sont composés, tandis que les vésicatoires
ne supportent pas. lorsqu'ils ont produit leur
effet on les ôte et on applique pour ne point
appliquer simplement que du linge, des corps
gras à leur place.

Des Vésicatoires.

Ils s'employent également sur les plaies et
les ulcères, on leur expose qui est le tems [illegible]
ce nom à un emplâtre fait avec de la poix
de mouches cantharides, mêlée avec de la farine
qui étant appliqué sur une partie, y cause
et détermine une irritation très forte, et
qu'administré intérieurement, il se produit sur
[illegible] les voies urinaires l'ardeur de l'urine
qui occasionnent des difficultés d'urine, qui

peut lui que par leur effet sur les urines en
lui sur la vessie, ou bien encore [illegible]
qualités des urines qui produisent leur irritation
sur la vessie.

Le plus usité ou [illegible] un emplâtre fait tout
prêt, qui se conserve [illegible], lequel a toujours une
certaine causticité, qui quand il se [illegible], on
doit le renouveler; [illegible] communément à point toujours
alors dans ce cas on peut faire un emplâtre
vésicatoire avec de l'onguent basilicum, ou de [illegible]
dans lesquels on ajoute de la poudre de mouches
cantharides en suffisante quantité; on peut également
se servir de l'onguent épispastique, auquel l'on ajoute
du [illegible] après qu'on les applique sur
de la peau ou du [illegible] du linge, en ayant soin
de les saupoudrer avec un peu de poudre de
mouches cantharides, en ne coupant jamais la
peau ou le linge avant que d'avoir étendu l'
emplâtre. On a dit que l'on pouvait mettre
un peu de camphre sur l'emplâtre vésicatoire,
pendant que de l'appliquer pour empêcher pour
empêcher l'effet de la poudre de mouches cantharides
sur la vessie, mais il est reconnu maintenant
qu'il n'a point de faculté, qu'il ne fait seulement
que retarder l'effet du vésicatoire; On a soin de laver
l'endroit au moment de l'appliquer, avec du vinaigre.
Lorsque les malades éprouvent des difficultés
d'uriner, on leur prescrit seulement [illegible]
qu'ils boivent des boissons rafraîchissantes, les émulsions
d'amandes.

44 Il n'est aucune partie où on ne puisse appliquer
les vésicatoires, ce qui fait aussi d'après cela qu'il
leur doit donner une forme différente aussi
suivant les lieux où on les applique; Il est cependant
plus certaines parties où on les applique que dans
d'autres, on les applique ex. derrière le col, entre
les épaules, à la poitrine sur ses parties latérales
à l'abdomen. Il n'y a point lieu du temps que l'on
soit déterminé à les appliquer, on [illegible] qu'il
pas anciennement les cantharides, tant les supérieures que
pour les inférieures. Aux bras on les applique dans
les endroits où on place les cautères. A la cuisse
à la partie interne, au dessus du genou, à la jambe
au dessous de la tête du péroné supérieure. On les maintient
dans toutes ces parties avec des bandages contentifs.
Leur effet se fait sentir au bout de deux ou trois
heures, ce qui est indiqué par les malades lors
[illegible] qu'ils ont leur esprit [illegible] lesquels
[illegible] ne produisent [illegible]
lorsqu'on ne l'a laissé appliqué que trois ou quatre
heures, tandis que si l'on ne les lève qu'au bout
de dix ou douze heures il se forme dans la
place une ampoule qui contient une plus ou
moins grande quantité de sérosité, que l'on coupe
pour donner issue au fluide; Il est des praticiens
qui la laissent tandis que d'autres l'enlèvent dans le
moment du premier pansement. On applique à leur
place ~~[illegible]~~ linge couvert de
médicament gras, tel que du beurre, de l'onguent.

Basilicum, de Styrax, ainsi qu'un onguent [illegible] de la poudre de mouche Cantarides. On peut encore [illegible] de la pommade épispastique ou bien encore de celle que Grand Jean a intitulé qui est très bonne, qui est composée de Populeum deux onces, de cire [illegible] de Garou vingt cinq à trente grains, rarement on l'emploie seule, ordinairement toujours avec un peu de beurre. Toutes les fois que l'on veut entretenir un Vésicatoire, il ne faut pas toujours le panser avec des médicaments irritants, parce qu'il en résulterait par la suite un ulcère qui est très difficile à guérir, ce qui se voit très communément [illegible], parce qu'on ne les emploie que dans les intentions de les entretenir un temps très long, dans la [illegible]. On donne issue à un fluide acre, tandis qu'actuellement, on les emploie pour détourner une irritation qui existe dans un endroit et la rappeler où on les applique, il faut les panser alternativement avec les corps irritants et les substances grasses.

Des Ventouses.

On les emploie toutes les fois que l'on veut déterminer une tuméfaction dans une partie. Elles sont distinguées en deux espèces en sèches et en scarifiées, celles-ci consistent à faire des scarifications dans la tumeur qui résulte de leur application, tandis que au contraire pour la sèche on n'en fait point.

Pour les appliquer on se sert de [illegible] de verre fait exprès pour cela, qui sont convexes en dehors et concaves en dedans, lesquelles doivent être un peu plus larges en haut qu'en bas, parce qu'il [illegible]. Avant que de les appliquer on se sert de papier, ou bien de coton, étoupes que l'on met dedans et que

l'eau alunée, qui étant appliqué comme pâte l'air qui s'y trouve renfermé en partie, alors la partie qui se trouve dans la ventouse se gonfle parceque elle n'éprouve point de résistance de la part de l'air, ce qui est facilité par la pression que l'air extérieur fait sur la ventouse et sur les parties environnantes. La partie étant suffisamment gonflée, on retire alors la ventouse, non point comme on peut le croire au premier abord, en la tirant à soi, parceque on ne le pourrait point, mais bien en appliquant le doigt contre elle pour permettre accès de l'air chez elle, ce qui permet ensuite que l'on l'enlève facilement; si l'on a été dans l'intention d'y faire des scarifications on les fait, soit avec la lancette, ou bien l'instrument appellé scarificateur, pour permettre sortie [au] sang contenu dans la tumeur, après quoi on applique des linges dessus.

9e. Des Médicaments dont l'action n'est pas bien déterminée

Des Répercussifs.

Il n'y a point de limites bien marquées entre les répercussifs et les astringents, la différence qui existe entre eux, tient plus à la manière de leur effet qu'à leur action.

L'effet répercussif porte en quelque sorte sa définition. On entend par répercussifs, les vertus qu'ont les médicaments de ce nom, de repousser les fluides dans les vaisseaux qui leur appartiennent, tandis que l'on entend par astringents les médicaments qui ont la propriété de resserrer les extrémités des vaisseaux divisés. Mais on peut dire cependant qu'ils ont la même action l'un et l'autre.

On fait usage des répercussifs dans les [illegible] et
causes extérieures, et toutes les fois qu'elles sont récentes
tandis que si elle dépendait d'une cause interne
et qu'elle soit déterminée par une cause morbifique
qui cherche à fixer son siège à l'extérieur, alors
dans ce cas on ne les emploie pas, comme il arrive
[illegible] comme Dépôt critique, il faut
[illegible] au contraire [illegible]
de la répulsion à l'intérieur car elle pourrait devenir
funeste. On ne fait encore usage dans le cas
d'infiltration de nos parties, déterminée par une
cause extérieure, tel que par un coup, une chute.
On se sert comme répercussifs de l'eau de
Goulard dissous dans de l'eau, la plupart des
acides, tel que le vinaigre, l'alcali, l'alcali volatil
ou ammoniaque, et les sels, tels que [illegible] que
l'on trouve sous la dénomination des répercussifs, le bain
de Paris, qui se trouve dans [illegible],
contiennent [illegible] On emploie
l'eau très froide, et même la glace, la neige. L'eau du [illegible]

Des Astringents

Ces sortes de Médicaments sont employés pour
arrêter les hémorragies des petits vaisseaux lesquels
ont pour but de rétrécir le diamètre de ces mêmes
vaisseaux; Il fut un temps où on voulait les employer
pour les plus gros vaisseaux, tels que dans le cas d'un anévrisme,
[illegible] de l'agaric de chêne, [illegible]
elle n'agit point lorsqu'on l'emploie comme
astringent, mais bien comme moyen compressif,
en [illegible] de la compression que l'on exerce dessus.
On emploie le plus [illegible] comme astringents substances

pulvérulentes, telle que la colophane, qui n'agit point non plus comme astringente, mais bien comme [illegible] de se charger de l'humidité de la partie, qui forme dans l'endroit où on l'applique une espèce de croûte. Il en est de même de la toile d'araignée, quand on a ~~[illegible]~~ soin de choisir celle qui se trouve [illegible] de farine, qui agit en absorbant l'humidité. Il faut bien distinguer ces sortes de moyens avec ceux qui ou astringents [illegible] de crisper réellement les extrémités des vaisseaux divisés, tels que l'acide [illegible], la dissolution très forte d'alun, et les acides. On se sert encore tel la poudre de [illegible], ce qui est employé pour le [illegible] pour donner plus de fermeté à la peau ou aux

On emploie encore les astringents dans les hernies pour faire rentrer les intestins qui ont été trop distendus, au point même de former une poche capable de contenir une très grande quantité de matières fécales. On se sert encore dans ce cas de la glace pilée ou de l'eau très froide.

Des Opérations

Des Moyens propres pour les opérations.

On y rapporte les dilatants et les compressifs qui sont des moyens intermédiaires.

D'abord des Moyens Compressifs.

Ils sont employés dans un très grand nombre de cas, que l'on peut rapporter à trois classes de cas.

1°. Ceux qui sont convenables pour arrêter les hémorragies.

2°. faire contenir des parties déplacées

3°. faire remédier aux dérangements organiques de nos parties.

1° Ceux qui sont convenables pour arrêter une hémorragie, qui sont employés le plus souvent pour arrêter momentanément ce qui se fait surtout dans le cas d'opération de l'amputation faite au bras ou de la jambe; supposons là à l'avant-bras [illegible] de la jambe; on exercera une compression à l'artère brachiale, dans ce cas, soit avec la main ou bien avec des moyens mécaniques, tels que le tourniquet, le moyen de Petit. (Chirurgien qui l'a pratiqué au moyen d'une bande, que l'on fixe à l'entour de la [illegible] sur laquelle l'on veut exercer une compression; qui était placé, on passe un petit morceau de bois arrondi, faisant un des tours de la bande pour la serrer davantage et exercer ainsi la compression. Le tourniquet consiste dans deux plaques de cuivre que l'on fixe de chaque côté du membre où on veut l'appliquer, qu'on traverse [illegible] fixé au moyen de lacets, auquel est fixé une petite pièce pour exercer une compression [illegible]). Il y a encore pour cela d'autres moyens et bandages.

2° Pour contenir des parties déplacées. Ainsi les bandages unissants pour réunir les fractures, que l'on peut appeler contentifs, il en est de même pour ceux dont on se sert pour contenir [illegible] contenues dans l'abdomen, lesquelles [illegible] hernie.

3° Pour remédier aux dérangements organiques des parties. Ainsi les bandages compressifs, pour rapprocher les parois d'une fistule qui se trouvent éloignées. Pour arrêter des [illegible] au lieu des [illegible], pour faire disparaître les engorgements

d'un membre, qui se trouvent accumulées, tel que dans les suites de fractures, dans le bas c'est [illegible]
pour faire disparaître les tumeurs qu'elles produi[sent]
(c'est ce qu'on ord[inairemen]t pour ces derniers des bas de peau
de chien, qui une fois que la peau est pratiquée forme
un tissu qui se prête et qui est très propre pour
cela, sans cependant qu'elle ne s'allonge trop; mais co[mme]
cette espèce de bas coûte très cher, et qu'on n'est
point toujours à même de s'en procurer lorsqu'on [est]
dans la campagne, alors dans ce cas on y supplée
par le moyen de coutil, qui présente un tissu ser[ré]
et qui peut les remplacer.

Des Moyens Dilatants.

Parmi ces moyens, il en est qui agissent promptement
tandis qu'il en est d'autres au contraire qui ne produisent
leur effet que d'une manière lente et graduelle,
qu'elles sont quelque fois guidés moyens auxiliaires
une [illegible] à un exemple pour certaines opérations
tel que le speculum pour les femmes, lorsqu'il
s'agit de les tenir ouvertes. Il y en a aussi pour la
bouche, la vulve, l'anus. C'est de ces moyens que
l'on emploie ces dilatants opératoires, tel que ceux
que l'on se sert pour la réduction d'une hernie, pour
agrandir le canal de l'urètre qui est rétréci, mais
ils présentent aucun désavantage, [illegible]
si donc les introduire avec facilité, il serait inutile
[illegible]
et [illegible] canal rétréci, ils sont suivis d'accidents graves, car au
[illegible] pour le canal de l'urètre, c'est pour
[cela] qu'ils sont en partie abandonnés maintenant
[illegible]
(On distingue des dilatants en actifs et en passifs.

Les actifs sont ceux qui ont la vertu d'augmenter le volume en peu de temps tandis que les actifs sont ceux qui produisent leur effet lentement et par degré. 51

On fait usage des moyens dilatants dans les affections [illegible] 1° pour agrandir des conduits qui se trouvent resserrés 2° pour agrandir un canal accidentel, tel qu'une fistule, 3° pour rétablir ou entretenir une ouverture qui était imperforée par vice de conformation 4° pour entretenir une ouverture que l'on vient de faire, c'est ainsi que l'on entretient ouverte une ouverture faite aux voies aériennes, à la poitrine. On peut enfin [illegible] qui consiste à introduire une canule dans un conduit pour donner momentanément passage à un fluide [illegible] par une ouverture dans une cavité, c'est la dilatation.

Les moyens dilatants dont on se sert pour cela, peuvent être rapportés à 6 classes, qui sont 1° le séton 2° les tentes [illegible] 3° les bougies, 6° les canules et les sondes 4° les corps spongieux.

1° Des sétons. On donne ce nom de séton à une bandelette de linge effilée sur les côtés enduite de cérat, ou bien de tout autre corps gras, dont on se sert d'abord pour l'opération appelée le séton, ensuite pour les entretenir dans les fistules et clapiers, toutes les fois que [illegible] tous [illegible] les [illegible] pour quelques plaies des parois [illegible] de l'abdomen, 4° enfin dans l'opération de la taille pour le haut appareil, l'on introduit soit avec les doigts, soit avec une sonde percée à son extrémité d'une ouverture &c.

2° Les Mèches et les tentes qui sont plusieurs

4° Les brins de charpie réunis en plus ou moins grande quantité, dont on se sert pour dilater les fistules et le conduit du même nom, l'intestin rectum, que l'on introduit au moyen des doigts et autres moyens convenables, puisqu'on a soin avant d'enduire de cérat pour faciliter le glissement.

2°. Les bougies, qui sont des corps dilatants [illegible] avec les cordes à boyaux ordinaires, de la soie, enduites de gomme élastique. On s'en sert pour dilater le canal de l'urètre, l'intestin rectum, mais il faut que pour ce dernier qu'elles aient un très gros volume. On s'en sert pour le canal de l'urètre, avant que d'y appliquer ou introduire une sonde, pour après y [illegible] [illegible].

Seconde 28 floréal 3°. Les sondes et canules. Les sondes sont des corps creux, dont on se sert le plus communément pour donner issue aux urines contenues dans la vessie, dans laquelle on les introduit au moyen du canal de l'urètre. Les canules sont également des corps creux, que l'on introduit dans des ouvertures pour donner issue à des fluides ou bien à des matières liquides qui s'y trouvent contenues, c'est ainsi que l'on les emploie pour [illegible] après l'opération de la taille, [illegible] la vessie, [illegible] encore à dilater, c'est dans cette vue qu'on les [illegible] pour l'une, lesquelles doivent avoir un calibre différent.

Il y a deux espèces de sondes, il y en a qui sont solides, faites d'argent auxquelles on a donné le nom d'Algalie, puis ensuite de gomme

élastique. Celles-ci sont faites de soie enduite de gomme élastique, qui leur donne une grande souplesse et qui sont en même temps assez solides. Anciennement tel qu'il y a dix ans, on n'en faisait point usage; on se servait [de celles] qui étaient faites de fil de coton, roulé autour d'un stilet de fer, à la suite de quoi on y appliquait une petite bande de linge enduite de gomme élastique.

15°. Les Corps Dilatants. On s'en sert en usage toutes les fois qu'il s'agit d'agrandir une ouverture, et que les malades craignent l'instrument tranchant. On se sert [illegible] de la racine d'iris pour agrandir une fistule, l'on observant toutefois qu'elle n'ait point trop sèche. On fait usage de pois pour entretenir ouvert un cautère. On se sert aussi aux pois ronds, de pois d'iris ou bien d'orange parce qu'ils ont un agrément [illegible] l'odeur qu'ils répandent. On observera cependant [que] se servir de pois, il faut toujours [illegible] qui [illegible] l'ouverture un peu plus petits que la petite cavité, [illegible] éponge [illegible] en se gonflant au moyen de l'humidité qui les humecte et élargirait trop trop la [illegible] de la cavité. On emploie encore l'éponge préparée qui n'est autre chose que de l'éponge enduite de cire, qui ne la fait pas [illegible] chaleur de la partie où on l'applique, [illegible] toujours à l'éponge la faculté qui donne de se gonfler au moyen de la sérosité qui la pénètre; mais actuellement on se sert plus particulièrement de celle qui est [illegible] quand enduite de cire.

Observation sur l'usage des Dilatants

Toutes les fois que l'on se propose de dilater une partie, il faut avoir soin d'employer graduellement les moyens dilatants, en ne les employant jamais tout de suite au plus un ou l'on employera par la suite. Il faut ensuite avoir soin qu'ils dilatent la partie au delà de leur diamètre naturel, parce que ces dernières tendent toujours à revenir à leur ancien état Maladie. Ensuite avoir soin d'en continuer longtemps l'usage, sans tout cela ils ne serviraient pas à grand chose, ce qui doit cependant être dirigé à l'avantage du Chirurgien. On a vu des exemples dans le Canal de l'urètre, du canal nasal et lacrimal dilatés, au delà de leur diamètre naturel, qui sont revenus sur eux-mêmes,

On observera qu'il est des moyens dilatants qui sont propres à chaque cas dans lesquels nous les avons indiqués; c'est ainsi que l'on se sert pour un accident qui est connu de tous que le Canal de l'urètre de la sonde. Pour agrandir un canal accidentel telle que fistule, de l'instrument tranchant; quoiqu'on établisse des ouvertures naturelles qui étaient fermées par vice de conformation, l'on est obligé de faire des incisions, tandis que quand ils ont encore une petite ouverture, on pourrait les agrandir par les dilatants. Pour entretenir une ouverture que l'on vient de faire, on de l'épée dilatatoire, une sorte de canule, l'anus un [illegible]

le non passage des fluides ou de matières liquides par une ouverture accidentelle, on est obligé de retenir dans pour l'établi[illegible] de faire usage de bandes des bandes pour la tenir.

Des Pansements.

Ils consistent dans l'application d'un appareil sur les parties affectées, lesquels ont pour but d'appliquer des médicaments ou topiques sur la plaie, ou bien seulement de les garantir du contact de l'air et des corps extérieurs.

Les pansements que l'on fait doivent être plus ou moins fréquents suivant que les cas de la maladie l'exigent, quoique l'habitude a astreint toutes les fois que les topiques ou la maladie ne l'exigent point, à les faire tous les vingt-quatre heures, ce qui est presque en partie adopté dans toutes les autres. Mais il y a des cas où on les fait point encore à des époques aussi proches, c'est ainsi [illegible] que pour les fractures on ne lève l'appareil que tous les 15 ou 18 jours, et quelquefois toutes les fois que l'appareil ne se dérange pas, alors on les fait plus tard ce qui n'en est que meilleur. Il est cependant des cas où on ne renouvelle les pansements que par rapport à la [illegible] des médicaments, qui exigent qu'ils soient plusieurs fois renouvelés par jours. Il est d'autres circonstances pour les fistules où on les renouvelle que pour empêcher la réunion des lèvres ou les parties; ou bien si on ne les faisait pas on les humecte, sur les linges, c'est ce qu'on fait [illegible] dans le cas de fractures toutes les fois

56 que les plaies marchent [illegible] à leur guérison
il faut diminuer le nombre des pansements, il y
est cependant quelques exceptions, telles que dans les cas
~~[illegible]~~ quoiqu'une plaie aille bien et qu'il y a une
grande suppuration

Toutes les fois que l'on est pour appliquer un
appareil, il faut avoir soin de le préparer, tou
tefois qu'il est un peu compliqué, pour ne
point répandre ce qu'il faut autant du malade, le
pansement doit être fait plus ou moins [illegible]
qui tient lieu à l'usage que l'on a au lait, c'e
l'odeur que les personnes y sentent, il ne faut pou
croire cependant qu'il faut les faire d'une manière
précipitée, en disant que le contact de l'air donne
lieu à des accidents plus ou moins graves, à
moins que dans le cas [illegible] car dans un hôpital
où l'air est toujours mal sain, qu'il [illegible]
de mauvais gaz, ou qu'il y existe quelque [illegible]
la pourriture d'hôpital. Il faut dans le cas [illegible]
l'on est obligé de faire quelque chose pendant le
pansement, couvrir la plaie avec un morceau
de linge, elle doit cacher d'intérieur les linges
[illegible] la plaie [illegible], en ôtant tout ce qu'il y a de
sale, et en enlevant le pus qui recouvre la plaie,
qu'il ne faut point cependant [illegible] tentative
car on le faisait anciennement en promenant sur
les bords, de manière à ce qu'il ne resta point
de [illegible] du pus, ce qui était [illegible] défaut, en
ne [illegible] laissant il la prise du contact de l'air,
et qui ne peut être la meilleure [illegible], car

il ne faut point croire qu'il a une nature délétère
ou qu'elle aille jusqu'à faire saigner la plaie. Quand à
ce qui regarde l'application des pièces d'appa-
reil que nous avons fait attention à la destination
à l'usage que l'on a de les appliquer, plutôt qu'à la
théorie, c'est pourquoi il est toujours bon dans
le commencement de ses études de se livrer à faire
quelques pansements, ce qui tient à même de mieux
apprécier et de ne se trouver point embarrassé dans
certains cas.

Moyens dont on se sert pour faire les
pansements.

On se sert pour faire les pansements les plus simples
de charpie, de compresses et de bandes.

On donne le nom de charpie, à des morceaux de
linge effilés, qui sont un peu usés, dont on se
sert pour la faire. On en distingue de deux espèces
[illegible] la brute et la râpée. La brute ne consiste
qu'en de petits morceaux de linge effilés; la râpée
est celle qui a été faite au moyen d'un instrument
dont on se sert pour cet usage, qui consiste à
racler des morceaux de linge. Celle-ci ne convient
point autant que la 1re, parce qu'elle ne présente
les mêmes avantages, car ceux [illegible]
ne sont point aussi longs.

La charpie quoique fréquemment employée
maintenant pour les pansements, n'a point
toujours été mise en usage, on y suppléait lorsqu'on l'employait
par le moyen de corps spongieux, [illegible] immédiatement
[illegible] est [illegible] qu'elle [illegible]
lorsqu'on s'en sert, il faut [illegible]

point remis plus dans certains endroits que dans d'autres, la qualité ne l'étant point, présente un corps spongieux, dans lequel se trouve des acides qui la mettent très apte à dissoudre de la sérosité ou des fluides que l'on applique.

C'est fait avec elle des plumasseaux, dont on avait jadis anciennement en les faisant de plusieurs brins de charpie les uns à côté des autres, de manière à ce qu'ils fussent bien unis, ayant soin ensuite de prendre un brin de fil, avec quoi on les liait, après quoi on les renversait sur leur droite pour du plumasseau, mais cela est abandonné, on a fait de cette manière les extrémités autant que les parties sur lesquelles on les applique. On les a encore fait en coupant les extrémités des brins de charpie, de manière à ce qu'ils fussent carrés, mais on ne l'est actuellement mêlé les uns avec les autres, parce qu'ils sont plus propres à s'imbiber des fluides. On s'en sert encore pour faire des Bourdonnets, qui servent à être introduits dans les plaies, étant chargés pour porter des Médicaments sur les parties affectées.

Leçon du 10 prairial. Les autres pièces d'appareil dont on se sert pour les pansements, sont les linges les plus usés, qui sont destinés à porter sur les plaies certains Médicaments, tels que les onguents, qui d'autrefois servent seulement à les garantir du contact de l'impression des corps extérieurs.

ure de l'eau &c. On s'en servait anciennement
pour y renfermer des medicaments, dans
l'intention de maintenir de la charpie appliquée
sur les plaies, mais cela n'est presque plus
employé maintenant. Lorsqu'on s'en sert pour
appliquer des emplatres, il vaut mieux
en général les remplacer par de la peau qui
s'applique mieux pour cela.

Il est des circonstances dans lesquelles le
linge plié de differentes manières, ce qu'on
a nommé compresses, qui sont quarrées,
d'autres en languettes, d'autres en croix &c. On
s'en sert sèche ou bien humecté de quelque liquide
c'est ainsi fig. qu'on les trempe dans un cas
quelconque pour les appliquer sur une plaie
Les linges avec lesquels on doit les faire
ne doivent point être ni trop usés, ni trop
gros, Quoique l'on dise le plus souvent, que
c'est pour garantir les plaies du contact de
l'air qu'on les emploie; il ne faut point
pour cela prendre les termes à la rigueur,
puisque l'on sait bien qu'il se trouve toujours
renfermé une certaine quantité d'air dans
les linges et entre les plaies, c'est plutôt pour les
garantir de ses variations et des principes
délétères dont il est souvent chargé, que
pour les en priver. Il faut avoir soin en
faisant les compresses de les couper à fil

160 trait non point qu'il faut y attacher de l'importance quand à leur manière d'agir, mais seulement parceque c'est plus propre. Il faut observer en les appliquant de placer les bords repliés du côté inférieur du membre.

Des Bandages.

Ils doivent être en général figurés suivant les parties où on doit les appliquer, il est de commun c'est à dire qui peuvent être appliqués dans les divers, tandis qu'il en est d'autres propres pour certaines partie. Il faut aussi avoir soin que le linge avec lequel on les fait, soit blanc de lessive, qu'il ne soit ny trop usé ny trop neuf, parcequ'il ... tantôt on les applique ... tantôt ... appliqué libre, comme dans la saignée du bras, tantôt roulé, à un ou a deux chefs.

Il est des bandages qui résulte de la réunion de plusieurs petites bandes, c'est ainsi par ex. celui qui est connu sous le nom de ... Il en est qui portent des noms, qui se tire de leur figure ... c'est ainsi qu'il y a le ... pour la figure, ... pour ... le suspensoir ... les Bourses, ... pour ..., le bracelet pour les ulcères appliqués au ... Il faut aussi observer que les bandes avec lesquelles ... soient coupées à droit fil, non pas que s'en suive aucun effet particulier ... mais parceque c'est plus propre

Des Opérations

Il est assez difficile de donner une définition exacte des Opérations; on les définit les plus ordt. l'application des Mains seules du Chirurgien ou bien munie de quelques instruments pour réparer les désordres qui sont survenus au corps humain. Sans vouloir en donner une définition exacte, nous dirons qu'elles comprennent tout ce dont on fait usage pour guérir les Maladies, qui ayant jusqu'ici été traité dans la Thérapeutique Chirurgicale.

Tantôt elles supposent l'usage avec instruments des Mains du Chirurgien, tel qu'il se fait pour réduire une luxation récente, hernies, tandis que dans d'autres circonstances on se sert d'instrumens ou de Machines, c'est ainsi que dans la même Maladie lorsqu'elle est ancienne, l'on se sert de lacqs et autres choses pour la réduire.

Si l'on considère chaque opération en particulier on verra qu'il y a des élémens qui lui sont propres pour chaque, ~~operationelles~~ manière dont il faut les faire, et quantité il en est d'autres qui sont communs pour toutes; ainsi donc nous occuperons point pour ce regard les premiers, nous nous attacherons aux derniers parceque les autres ne peuvent être traités qu'en parlant de l'opération même.

En examinant les opérations d'une manière

général, on verra qu'elles se réduisent à diviser ce qui est uni; à réunir ce qui est divisé; à extraire les corps étrangers, soit qu'ils ayent été introduits chez nous ou bien qu'ils s'y soient formés, puis enfin à ajouter un corps quelconque pour remplacer ce qu'on a supprimé, par les mots de Synthèse, Diérèse, Exérèse et prothèse. Nous ne nous occuperons point de cette dernière, parce que ce n'est point proprement parler une opération, puisqu'il ne s'agit qu'à ajouter un corps quelconque, pour suppléer au défaut qui lui manque.

Souvent ces trois espèces d'opérations se trouvent en usage tous ensemble pour une seule opération, tandis que d'autres fois elles ne le sont point. C'est ainsi (fig.) que dans l'opération de la taille, on commence d'abord à diviser, ensuite on extrait, puis on cherche à procurer la réunion de la plaie. Il en est de même pour l'opération de la cataracte. On les met seul en usage, ou bien quelquefois une prédomine, tel que dans la réduction d'une hernie, dont plaie. Il est des cas où ils sont joints avec les moyens dilatants, c'est ainsi (fig.) que dans la fistule lacrymale, après en avoir fait la division, on y introduit un corps dilatant.

1° De la Division

On était anciennement dans l'habitude de faire la distinction de la division, en celle qui se fait sur les parties molles et en celle qui se

pratiquent pour les parties dures, mais nous
ne suivrons point division, nous n'en parlerons
seulement [illegible] tout à l'heure.

Pour distinguer ~~[illegible]~~ [illegible] la division, d'après la manière d'agir des moyens dont on se sert pour la faire, et de leur espèce, nous les rapporterons à trois classes, 1° en celle faite par des instruments mécaniques, 2° la désorganisation par moyens chimiques, 3° enfin en celle par moyens dilatants. Nous ne parlerons point de cette dernière, de manière qu'il y en a que de deux espèces.

1° De celle par instruments mécaniques.

On peut appliquer la manière d'agir des instruments dans la division à trois espèces, qui sont particulièrement 1° l'incision ainsi appelée [illegible] molles et la section aussi dans les parties molles et les parties dures, 2° la [illegible] pour les parties dures, 3° la perforation pour les parties [illegible] molles, que l'on nomme dilatation pour les parties molles, et la [illegible] pour les parties dures.

1° L'Incision. Elle se pratique dans les parties molles, avec différentes espèces d'instruments [illegible] quels agissent sur elles en les divisant; chacun de ces instruments est propre pour chaque espèce d'opération, nous nous bornerons à ceux qui [illegible] parlerons point, nous nous [illegible] sont communs, et que l'on emploie dans [illegible] les cas, qui sont le bistouri et les ciseaux; ces derniers sont [illegible] moins employés que les premiers.

Les Bistouris sont comme [illegible] des

p. 64 Les instruments dont avec tout [on] pratique
diverses incisions, qui sont composés d'une
lame et d'une chasse. C'est la lame qui donne
la forme au Bistouri, qui peut être droite
convexe, et concave, qui se trouve fixée à la
chasse au moyen d'un ressort ou bien qui
ne peut point l'être, que l'on fait agir sur
nos parties de dehors en dedans et dedans
en dehors, seul, ou bien, avec un guide, entendu
la sonde, ou bien en ne la tiendrait point avec
un fil ou sans fil.

On pratique les incisions avec le Bistouri
Leçon du 3 prairial — de dehors en dedans, de quatre manières
différentes qui sont ou bien de Gauche à
Droite, de Droite à Gauche, de haut en
contre soi, ensuite de même de dedans en dehors.

Pour pratiquer une incision il faut tenir
le bistouri de la main droite ou de la gauche
selon que les cas l'exigent. Quand il s'agit de
faire une incision de dehors en dedans, il faut le [tenir] de
manière à ce que le dos de la lame soit tourné
en haut, l'extrémité de la chasse appuyée
à celle où se trouve joint la lame entre
l'éminence thénar et hypothénar, tandis que
l'autre extrémité se trouve tenue par le
pouce et le Médius, tandis que l'indicateur
se trouve libre, jusqu'au moment où l'on
en pratique l'incision, car sans cela on le
plaçant sur le dos de la lame, semble qu'il
il est destiné et ne le quitte jamais pendant

qu'incise, il serait fermer l'instrument, au pour mieux dire, empêcherait que la lame ne sorte 65
droite.

Le Bistouri tenu ainsi de la manière indiqué l'on peut pratiquer des incisions de différentes [illegible] il faut tendre la peau de la main Gauche si c'est de la Droite qu'on l'on opère, [illegible] une incision de Gauche à Droite, alors dans ce cas on tend la peau de la Main Gauche et l'on pratique l'incision de la Main Droite, en portant la pointe de l'instrument sur la peau et l'index [illegible] en le faisant agir plus ou moins profondément en commençant, après quoi on agit obliquement si le cas l'exige, en ayant soin lorsqu'on est à la retirer l'instrument, d'élever l'extrémité appuyé à la pointe, pour que l'on puisse faire une une incision égale et qui n'aille point obliquement. Si on la pratique de Droite à Gauche on tient également le Bistouri de la même manière de la Main Gauche, en [illegible] indiqué pour la Droite, tandis que celui-ci fait la tension de la peau et l'on pratique l'incision de la même manière. Pour la faire devant soi, ~~[illegible]~~ de même que contre soi, l'instrument de la Main Droite [illegible], tandis que dans l'autre la main est [illegible] la partie où on doit pratiquer l'incision, contre soi, tandis que dans l'autre au contraire elle en est éloignée.

Quand il s'agit de faire une incision [illegible] plet, il faut qu'il ne soit l'opérateur qui la fasse.

 dans une direction inverse à l'incision qu'il doit pratiquer, en ayant soin lorsqu'il en donne l'une des extrémités, à tenir à un aide, de les faire prendre en dedans de ses doigts et du côté de la main droite, pour qu'il soit mieux tenu, en prenant encore attention avant tout, de placer tout de suite les plaies du côté où elles doivent être, afin de ne point être obligé de les changer; lorsque tout est ainsi préparé, on pratique l'incision au moyen du bistouri, en le faisant agir du commencement du côté du talon de la lame à la pointe.

Quoique l'on pratique ord.t les incisions avec le bistouri de la manière que nous venons de dire, l'on est obligé qq.fois de le tenir de la même manière qu'une plume à écrire, tel que lorsqu'on est point habitué de se servir de la main gauche et que l'on est obligé de faire une incision de de droite à gauche. On le tient encore de cette manière pour pratiquer plusieurs opérations, telles que dans les opérations de la taille, de la laryngotomie et autres. Voilà ce qui regarde de dehors en dedans premièrement de dans en dehors.

Pour faire les incisions de dans en dehors avec le bistouri, on les fait dans les quatre sens que nous avons indiqués, à la différence que l'on tient le bistouri dans un autre sens, qui varie pour la plupart d'elles, en ayant pour toutes le tranchant tourné en dehors,
1° Pour faire l'incision de droite à gauche,

l'on tient également le bistouri avec le pouce
le Médius et les autres doigts, la différence, c'est que
l'indicateur n'appuyant point sur la lame l'on
tient ce [illegible], mais on le place à côté d'elle
qui la maintient et fait qu'elle est plus solide
tenu ainsi l'on commence à faire l'incision
en pénétrant plus ou moins profondément, on le
tient plus ou moins perpendiculairement, ensuite
on le tient obliquement horizontalement suivant
que les cas l'exigent et l'on finit ainsi, ~~[illegible]~~
ayant eu soin avant de tendre la peau avec
la main gauche, et de commencer à la faire
en commençant vers le petit doigt. Quand
pour les trois autres espèces d'incision, on les
fait en tenant le bistouri de la main
droite, en manière de plume à écrire, on le
comme pour faire l'incision de droite à gauche,
en ayant eu soin également d'avoir tendu
la peau. Voilà la manière de faire des incisions
sans guide.

Quand on veut faire des incisions au moyen
de guide, on se sert de sonde cannelée qui tantôt
se termine en cul de sac, et d'autres fois point.
ensuite que les cas l'exigent, de les faire des
quatre manières indiquées, en ayant eu soin
auparavant d'avoir tendu les parties, avant
que d'introduire la sonde, que l'on tient avec la
tient de la main gauche, afin qu'elle représente
un levier du premier genre, sur laquelle on
glisse le bistouri dans sa rainure, afin de débrider

(68) les parties; on s'en sert aussi dans le cas de dilatation des foyers purulents —

Des Ciseaux

Ils ne sont guère mis en usage que dans l'opér. du bec de lièvre, dans le cas qu'il faut couper le frein de la langue. On peut dire malgré que l'on dise qu'ils agissent en contondant les parties, [illegible] toutes les fois qu'il faut diviser des parties, on les tient les mêmes, en ayant un point fixe. Il y en a de différentes formes, la réunion de leurs branches doit être proche leur extrémité, parce que représentant un levier du premier genre, ils sont d'autant plus forts qu'ils agissent plus près de la résistance. Ils doivent être tenus par le pouce, et le doigt annulaire, ce qui fait qu'ils sont tenus les moins [illegible] que si on les tenait avec le pouce et l'indicateur, [illegible] [illegible] ils ne sont point [illegible] de [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] une partie.

1° De la Piqûre. On pratique les piqûres avec des moyens différents, lorsqu'il s'agit d'évacuer une certaine quantité de sang, on se sert des sangsues, à la suite desquelles [illegible] [illegible] [illegible] petites évacuations sanguines qui résultent de leur application, au moyen de la ventouse [illegible] toutes les fois qu'on [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. On se sert encore de la lancette [illegible] de phlébotome ou flamme des [illegible], des épingles, des aiguilles, quelquefois [illegible] tranchantes afin qu'elles piquent [illegible] [illegible] un peu [illegible] [illegible] dont on se sert [illegible] donner évacuation à des fluides qui

ment de différentes façons.

3°. L'Arrachement. On pratique la pratique dans différentes circonstances, c'est ainsi que l'on arrache les polypes, les glandes des ... dans le cas d'engorgement; elle ne doit être pratiquée que toutes les fois qu'on ne peut pas suppléer par d'autres moyens.

Voilà les trois manières d'intéresser les parties molles, voyons maintenant pour les parties dures.

1°. On coupe les os; cela arrive toutes les fois que l'on se sert de la scie, tel qu'il arrive pour l'amputation des membres, que l'on se sert du trépan, c'est pour l'opération du même nom, tant au crâne, que pour le sternum et autres os. Pour couper les os, avec des tenailles, qui se terminent par un tranchant.

2°. On perce les os, au moyen du perforatif, tel qu'il arrive lorsqu'on se sert, pour ouvrir les sinus maxillaires, pour placer la couronne du trépan.

3°. On les rugine, les arrache. C'est ainsi que l'on détruit le périoste avant de faire l'opération du trépan, qu'on les arrache comme on le fait pour les dents.

Second de praticiens

2°. De la Désorganisation

On donne ce nom aux moyens qui ont la propriété de désorganiser nos parties (étant appliqués sur elles.

On la divise en deux espèces la désorganisation par rapport aux moyens qui la produisent. Il y a celle produite par les moyens chimiques et celle par les moyens mécaniques.

180 1° De celle faite par moyens chimiques

Elle se fait au moyen de corps caustiques qu'on a[ppelle] les Cautères potentiels. On les nomme escarrotiq[ues] lorsqu'ils ne font que désorganiser nos parties superficiellement, tandis qu'agissant plus profond[ément] ils conservent leur nom.

On les distingue encore par rapport à leur consistance en liquides, solides et pulvérulents.

1° On emploie les liquides toutes les fois qu'il s'agit de détruire les molécules d'une partie, c'est ainsi dans la morsure d'animaux enragés. Ce que l'on emploie pour cela est le muriate d'antimoine, qui est le plus employé, qui est sans forme solide ou liquide, c'est pour cela qu'on l'a dit beurre d'antimoine. Si l'étoit desirant [illegible] qu'après l'avoir employé on voulût en arrêter les progrès, on pourroit leur opposer l'eau de Chaux; on peut le remplacer par l'acide nitrique; on peut encore en faire avec l'eau de Chaux

2° Les solides s'emploient pour détruire des chairs baveuses et fongueuses [illegible]; on se sert pour cela de l'alun calciné, mais en se mêlant avec les fluides de la partie sur laquelle on l'a mis il forme une croute que l'on [illegible] faible sans que la partie [illegible], on l'a presque abandonné maintenant. Au lieu [on se sert de] préférence de la pierre infernale placée à l'extrémité d'un petit instrument d'argent,

pour qu'elle ne s'étende point, que l'on promène
sur la partie où on l'applique, lorsque l'on
des chairs qui dépassent le niveau de la peau,
on s'en sert encore pour les maladies des yeux
etc. dans le cas de hernie. On fait usage également
du vitriol bleu ou sulfate de cuivre, que l'on
emploie Ex. dans les engorgements de l'amygdale,
en ayant soin de la tenir solidement entre
de ne la laisser tomber, qui irait dans l'estomac.
Enfin l'on se sert le plus souvent de la potasse
caustique, que l'on applique sur la peau
saine, car quand on veut établir un cautère,
que l'on veut ouvrir un dépôt, ou bien sur
les parties malades comme les ulcères. Son
application détermine aussitôt des douleurs
assez vives.

Il faut laisser un peu la partie lorsqu'on
l'applique, qui agit en se liquéfiant et se mêlant
à la peau où elle produit suffisamment une escarre,
qui est un caustique animal. Il faut toutefois faire
que l'on veut l'appliquer avoir soin d'en employer
qu'un petit morceau, parce qu'en se liquéfiant
elle se répand. On l'applique en se servant de deux
emplâtres aglutinatifs, dont un est fenêtré dans
lequel on l'enchâsse, l'autre qui n'est point et qui
est destiné à le recouvrir ainsi que la pierre,
son effet est produit au bout de 5 à 6 heures,
que l'on sent commencer à sentir par les douleurs que
la pierre produit, au bout de quel temps

ou la lèse, dans l'applanissement de laquelle
on trouve une escare, que l'on fend s'il s'agit
de faire l'ouverture d'un dépôt, qu'on manque
l'on peut laisser qq. temps, puisqu'il n'augmentera
point, ou bien si c'est pour établir un cautère
on pose la pierre cas au pansement applique dessus
un petit emplâtre d'onguent de la mère.

On fait encore usage comme caustique du
Muriate d'Antimoine. Du caustique de frère
Come, que l'on emploie pour les ulcères du
visage, qui est composé de sulfure de mercure
une once, de sang dragon deux onces, d'oxide
d'arsenic trois gros, que mêlant le tout avec
de la salive pour en former une pâte. Il a la
propriété de détruire les ulcères en deux applications

Leçon du 10 Prairial

2.° De celles produites par les moyens
Mécaniques.

Elle suppose l'emploi du Calorique sous
nom, que l'on applique au moyen des
corps solides et liquides.

L'on ne fait plus guère des liquides comme
destiné à produire une désorganisation de
nos parties, en ce qu'on ne peut en ce qu'on
peut point les maîtriser sur les solides, lesq.
s'appliquent très facilement sur les endroits que
l'on désire. — On s'en servait anciennement,
dans les plaies d'armes à feu, parce qu'on
croyait qu'elles étaient vénéneuses; mais cela
est abandonné; On ne s'en sert guère

actuellement que dans les plaies d'hémorragie par Mg. pour la Mercure Dans. Enragée, les fluides qui convient le mieux est l'huile.

On se sert le plus particulièrement pour appliquer le Calorique des Métaux qui se chargent très bien, quoiqu'on pourrait également se servir d'autres corps; on s'en fait particul. usage encore conservant leur forme; On n'en faisait anciennement un très fréquent usage pour arrêter les hémorragies, mais ils ont été presqu'entièrement abandonnés dans ces derniers temps, tels que dans le commencement du dernier siècle, mais il est vraiment des cas où ils conviennent

On s'est servi anciennement pour le pratiquer de différents Métaux tels que l'or, l'argent, le fer, l'acier; Mais on observera qu'il importe peu quelle est l'espèce de Métal dont on se sert pour cela, puisqu'ils ne sont que le conducteur du Calorique; On observera seulement qu'il faut prendre garde qu'ils se fondent, car ils ne conviendroient pas, tel que Mg. le plomb, l'étain qu'ils se fondent tel que l'or. On se sert plus particulièrement de l'acier, car le Métal le plus dense, car l'on sait que ce sont ceux qui le sont qui sont les plus capables de se charger du Calorique.

On divise ainsi ces parties au moyen des Cautères () de trois manières, 1° en rapprochant

remplissement de nos parties, 2° en faisant que glisser légèrement le métal sur la peau, d'en la tuer de ne désorganiser que l'épiderme; 3° enfin en désorganisant nos parties; que l'on connoît sous les noms d'objectifs pour le premier, de transcurrent pour le deuxième et d'inhérent pour le troisième.

Le 1er objectif ne convient que dans un très petit nombre de cas; On s'en sert 1° pour les [illegible] ulcères, afin d'en détruire la nature et de le rendre en une plaie simple; On peut pour l'appliquer se servir aussi bien de [illegible] lorsqu'il est rouge, que tout autre Métal; lorsqu'on veut supprimer les parties [illegible], on peut les cautériser de légères.

2° Le Transcurrent s'employe seulement pour désorganiser la surface de la peau; mais on s'en sert également comme moyen irritant, on le [illegible] suppléer au Moxa, en ce que celui-ci laisse toujours à sa place une désorganisation qui est difficile à guérir, en même temps qu'elle est assez large; tandis que l'autre [illegible]

3° L'inhérent s'employe dans différents cas, d'abord on s'en sert pour arrêter les hémorragies toutes les fois qu'on ne peut pas les faire par la ligature, la compression; On s'en sert ensuite dans les affections Cancéreuses, toutes les fois qu'il y a à craindre le retour du Cancer.

On l'applique encore à la suite de la désorganis[ation]
de q.q. parties, telles qu'à la place de la langue,
lorsqu'on la ampute. Il en est de même pour
les excroissances des membranes muqueuses
telles que dans les sinus maxillaires, pour la
pulpe. Dans certaines maladies des os, comme
dans la carie, laquelle tant de fois a fait
des progrès lorsqu'il est déterminé surtout par
une contusion, ce qui fait que par lui on
on la rend une plaie simple.

Les effets que produit cette espèce de cautère,
est de désorganiser subitement nos parties,
qui peuvent être appliqué doit être chauffé à
blanc, car s'il était rouge, lequel par son
application ne cause pas autant de douleur
que n'en aurait le cautère, à raison de sa
désorganisation subite, voilà quels sont les
effets primitifs tandis que ceux consécutifs
c'est l'inflammation et la suppuration
qui survient, ce qui fait à cause de cela que
l'on en l'emploie pas autant qu'anciennement

La forme que l'on a donné aux cautères
sont de différentes espèces, quoique moins
multipliées qu'anciennement. Il y en a de
quarré, d'oval et de rond, de conique
de rond en manière de stilet, ce qui en a
général une forme arrondie à la partie

qu'on doit les appliquer. On se sert aussi de
stilet dans le cas qu'il survient de l'hémorrag-
ie par la bouche, tel que dans l'insertion d'une
petite artère qu'on ne peut arrêter. Il faut
pour les appliquer sur nous les avoir observé
qu'ils soient chauffés à blanc, et assurés bien
d'un point le promener dans l'air car on le
faisait parce que cela lui ôte de chaleur.
Dans les cas on veut garantir les parties
environnantes de celles où on veut l'appliquer
il faut les introduire dans des instruments
faits exprès pour cela, tel qu'il arrive pour
le canal lacrimal, on peut aussi se servir
de liège ou autre, mais de préférence du
carton qui convient pour cela.

Du Moxa.

Leçon du 12 prairial

On donne ce nom à un corps cylindrique
qui contient une substance combustible qui
appliqué sur nos parties y produit une très
forte irritation, au point même que l'on est
obligé de diviser de suite elles pour
les douleurs que ressentent les Malades. On
ne l'applique que comme moyen irritant,
tel que dans les paralysies, qui convient
surtout dans le commencement de la Maladie,
dans les affections des articulations, et même
de la colonne vertébrale, cela encore quelquefois
dans les apoplexies, les épilepsies.

Pour le pratiquer l'on entend d'un morceau
de Carte, que l'on arrange de manière à
ce qu'il n'ait à peu près qu'un pouce idem
de hauteur, que l'on arrange en cylindre,
que l'on remplit de coton cardé, ou bien
de chanvre, de la mèche dont se servent les
Cotonniers, ou bien encore se servaient les
Anciens de [illegible], en y mettant de [illegible]
pour de fermeté à la [illegible] que l'on y place
et de couper uniformément les extrémités
en faisant de petites échancrures à l'extrémité
que l'on veut qui repose sur la partie,
pour permettre à la fumée de sortir et
de souffler un peu le feu, lorsqu'on veut
l'appliquer on l'allume par l'extrémité
opposée à celle qui doit reposer sur la
partie, en ayant de le tenir au moyen
d'un petit instrument armé de se brûler, ou
bien encore avec de papier, lequel commence
à produire son effet lorsqu'il [illegible] restant de la
douleur dans la partie où il est appliqué
qui laisse à sa place une petite marque, qu'
l'on fait suppurer si l'on veut au moyen
de corps gras qu'on applique dessus, tandis
que si on ne le fait [illegible] [illegible] des épurants.
C'est à Pouteau à qui l'on doit son usage
en France. On l'applique tantôt au départ.
tantôt sur des part. Malades, ou
saines,

P.t 78 l'applique dans ce cas-ci Vg. sur les lèvres ulcérés, fauteau s'en servait Vg. en pareil cas.

2e De la Réunion

Elle a été longtemps connue sous le nom de synthèse, laquelle est une opération par le moyen de laquelle on réunit ce qui a été divisé, ou éloigné les uns des autres, ce qui comprend la réunion par contiguïté et par continuité.

1° De la réunion par continuité

Elle se pratique dans trois circonstances, 1° pour des parties anciennement divisées tant dans les parties molles, que dans les parties dures, comme Vg. le bec de lièvre, les articulations contre nature, il faut pour cette espèce de réunion rendre les parties comme si elles venaient d'être divisées. 2° Sur des parties récemment divisées par l'action des corps extérieurs tant dans les parties molles que dans les parties dures, qui sont plus ou moins longt. à se réunir selon l'espèce de tissu. 3° après la division de nos parties, divisées volontairement tel que pour les opérations.

On y remédie par 4 moyens, 1° par la position, soit du corps entier ou bien seulement d'une partie, 2° par les corps agglutinatifs. 3° Les Bandages. 4° Les Sutures.

2° De la réunion par contiguïté

Elle se fait Vg. pour réduire un viscère

déplacé, c'est qu'une certaine partie molle dans les parties
dures, une ligature. On maintient l'un et l'autre
espèce de déplacement, au moyen des bandages
mais on observera quelquefois les parties
dures seront plus difficiles à réduire que les
molles, outre fois qu'elles le seront ou les y maint.
bien aussi.

3°. De l'extraction.

Il se prend sous deux significations et
tantôt elle est entendue pour donner issue
à un fluide contenu dans une cavité, tandis
qu'autrefois elle est prise pour extraire
des corps pour tirer ceux qui se trouvent chez
nous, quand à ces derniers, tantôt ils
sont venus du dehors, tandis que d'autrefois
ils se sont formés chez nous, lesquels y
ou les prestiges ... le font agir ... tandis
ils ont vie, tels que les polypes, tandis
que d'autres fois ils ne l'ont point, tels

Second du 15
prairial.

que les pierres.

Quand il s'agit de faire l'extract. des corps
étrangers, tantôt l'on est obligé de diviser les
parties, tel qu'on le fait pour extraire les
pierres contenues dans la vessie, tandis que
d'autres fois au contraire on ne les divise pas,
tel que qd il s'agit de retirer ... ...
par les voies naturelles.

Parmi les instruments dont on se sert pour faire l'extract des corps étrangers, il en est q[ui] conviennent dans plusieurs cas et qui sont en quelque sorte communs, tels que les élévatoirs, les pincettes, les ciseaux, les pinces à disséquer tandis qu'il en est d'autres au contraire qui sont en qq. sorte propres à certaines parties, tels que les tenettes pour faire l'extract de la pierre contenue dans la vessie, le tire-balle de [illegible] servit pour faire l'extract. des balles dans les plaies d'armes à feu, ainsi que celui de [illegible]; [illegible] quantité d'autres.

Si l'on extrait les parties qui ont été, ou [illegible] qui simplement qui sont adhérentes [illegible] on donne à l'extract. un nom différent, selon la manière dont on la fait, [illegible] extirpation lorsqu'il ne s'agit que d'enlever simplement la peau [illegible] la peau de dessus, telle que [illegible] tandis qu'on la nomme amputat. lorsqu'on enlève la peau avec tout ce qu'il a dessous dans la [illegible], ainsi l'amputation des membres dans le cas de gangrène par exemple etc.

Quoique le feu quelque sorte ce qui termine les opérations chirurgicales, mais comme on fait usage d'instruments qui [illegible]

à l'homme, tant pour faciliter ses fonct- 081
ce qui est comme tous les auteurs prétend.
nous allons en parler.

De la Protèse.

Comme ne l'envisageons point comme une opér.
parcequ'elle n'en est point une, on peut
diviser la protèse en celle d'agrément et
en celle d'utilité et en celle qui est [illegible]

1° pour celle d'agrément, on se sert
de [illegible] après l'opérat. de la cataracte,
en ce que les rayons de lumière sont trop
vifs; [illegible] l'appareil d'un oeil
artif. et [illegible]

2° Celle d'utilité, qui est nécessaire pour
faciliter et rétablir les mouvements d'une
partie, c'est dans celle-ci que l'on
se sert de jambe de bois.

3° Enfin celle qui réunit mieux, c'est à dire
qu'elle tient le milieu entre les deux, c'est
ainsi que l'on se sert d'une plaque
pour la voûte du palais, d'une [illegible]
pour suppléer au défaut de la nature.

Considérations générales sur les Opérations.

Il est bon pour pratiquer les opérations
de connaître ce qui les précède, les opérations
elles-mêmes, puis enfin ce qui leur succède.

82 1° Pour ce qui précède une opération, on doit savoir si elle est essentiellement indiquée, c'est qu'elle est superflue à la quelle on la pratiquera ensuite quel est l'endroit sur lequel on fera le local dans lequel on la fera, les préparations que l'on doit faire faire au malade, puis enfin les choses nécessaires avec les quelles on fera tant instruments que tout le restant de l'appareil.
2° Pour faire les opérations. Il ne faut pas seulement connaître la manière dont il convient de les faire, mais il faut encore connaître le lieu où il convient de les faire, lorsqu'on est sûr qu'elles conviennent, savoir si les malades pourront les supporter et s'il n'y a point d'autres moyens convenables plutôt que de faire cela. Si on les pratique on est sûr qu'elles réussiront, car il est des cas ou les causes des maladies se trouvent compliquées avec d'autres et qui s'opposent à ce qu'on les fasse, &c. pour l'opération de la Cataracte il ne faut pas la pratiquer s'il y a complication de goutte sereine, pour la fistule lacrimale, également, s'il y a complication polypeuse des fosses nasales, pour la taille, s'il a des calculs dans la vessie en même temps qu'il y a des Pierres, car on ne ferait que précipiter la mort du malade.
Il est ensuite des causes générales aussi

on doit avoir égard. Si je suppose le cas a un Membre d'un Scorbutique qui exige l'amputation, on ne doit point la pratiquer. Il en est de même d'un sujet qui seroit tombé dans le Marasme, lequel ne pourroit point supporter la Maladie, à moins que cet état ne dépendît de la Maladie; tel qu'il en seroit s'il y avoit la présence d'une pierre dans la vessie, qui feroit souffrir le Malade.

A l'égard de l'âge même, il faut avoir égard à son âge; trop jeune ne convient pas, il faut laisser acquérir quelque temps tel qu'il en seroit s'il y avoit un enfant qui viendroit au monde ayant un bec de lièvre; trop âgé aussi ne convient pas, parceque il en est de même que pour le premier âge, l'opération ne réussiroit pas, tel qu'il en seroit s'il y avoit une personne qui auroit une Cancer du testicule, un hydrocèle. Il faut avoir ensuite égard à la constitution de l'individu.

Pour ce qui regarde les opérations elles-mêmes, il faut aussi y avoir égard, ce qui est très essentiel à savoir, car l'on ne peut juger de leur utilité que par là. On peut les rapporter à trois classes, 1° Les opérations presque toujours par elles mêmes ne réussissent,

84 pas toujours, tandis qu'au contraire il est des
pour lesquelles on est obligé de tenter
tels que pour la réunion des plaies. 2° Il en
est ensuite qu'on assure dans l'opérat. en elle
même; ce n'est point, non pour leur
suite, tel que pour l'opérat. de la cataracte
de la trachée, de la fistule à l'anus, &c.
est ensuite qui sont graves en elles mêmes
telles que les amputations des membres,
de la taille, &c.
Quand une opérat. est jugée convenable
il faut savoir le moment qui convient pour
la pratiquer, que l'on réduit sous trois
principes différents. Il en est 1° qui doivent
être faites le plus promptement possible à dater
du temps ou du moment de les faire, c'est
ainsi par ex. que la réunion d'une plaie se fait
d'autant mieux qu'elle est faite plus promptement,
Il en est de même pour une ligature ou
la hernie. 2° Il en est ensuite qu'il ne convient
pas de pratiquer sur le champ, il faut
attendre quelque temps, et il faut faire quelq.
fois employer tous les moyens qu'il était
convenable d'employer, c'est ainsi qu'il en est
pour les opérat. de la hernie, de la laryngo
du Trépan, du Cancer. 3° Enfin il est des
Maladies pour lesquelles on attend après
que quand elles sont arrivées à leur dernier

dernier degré telle que pour l'opération de la N°85
l'anévrisme, qu'il ne faut pas attendre que
les portions voisines en soient affectées, telle que
quand elle a son siège proche une articulat.
de manière à étendre les os, il [illegible] les
user et que de plus que l'on a vu guérir
spontanément [illegible] que cela soit très rare;
Aussi toutes les fois que l'on est obligé de
faire la ligature d'une artère qui vient
d'être divisée, jamais le succès ne est aussi
assuré, et il est plus grave que telle qui
existe depuis longtemps.

On a demandé s'il fallait opérer dans le moment que les malades souffrent beaucoup, ou bien s'il fallait attendre? Les opinions ont été partagées sur cela; les uns ont dit q. fallait pratiquer l'opération dans le moment des douleurs, parce que s'il on attendait qu'elles fussent apaisées, lorsque l'on venait à les faire on renouvellerait les douleurs du [illegible]; d'autres au contraire, qui ont dit qu'il ne fallait pas opérer, parce que les douleurs que l'on détermine en pratiquant l'opérat. jointes à celles que cause la maladie par elle même [illegible] déterminer par des accidents les plus funestes, ce qui paraît assez probable; qui en pareille circonstance ne fait qu'aggraver la maladie. Leçon du 16 prairial

Il faut lorsqu'on peut pratiquer une opération éviter les grandes révolutions qui

86 sont contraires à beaucoup, tel que le moins des règles chez les femmes, les passions de l'âme très fortes &c.

Il fut un temps où on pratiquoit certaines opérations qu'au printemps, telles que les opérations de la taille, de la cataracte, qq. en époques soient très bon. Il ne faut pas cependant y attacher du prix, puisqu'elles réussissent aussi bien qu'en été et en hiver, pour de semblables opérations, attendu que l'on peut suppléer aux défauts de la température de l'atmosphère.

Il est des époques où on doit dans les hôpitaux à cause de la gangrène humide qui y règne, pratiquer de très bonheur des opérations, tandis qu'il est au contraire d'autres que l'on doit remettre, qui sans cela affectent les individus que l'on doit opérer qui sont disposés à l'être; c'est ainsi qq. que l'on opéra de très bonheur des individus qui avoient depuis bien du temps des ulcères, dès que la gangrène leur paraissoit s'étendre, tandis que au contraire on remettoit à pratiquer l'opé. de la taille à ceux à qui il convient de la faire. Il en est encore de même pour la réduction des fractures anciennement qui sont compliquées.

Quant à ce qui regarde le malade quand à ce qu'on doit lui faire prendre à l'intérieur

ou bien pour les appliquer à l'extérieur, à rien suivant les différentes Maladies: Quelquefois faut cependant cela peut tenter, puisqu'il en est qui ne l'exigent point. Il en est d'autres qu'il conviendroit d'en faire usage, on ne le fait cependant pas, parce qu'on n'a pas le temps, à raison de ce que le caractère de la Maladie exige que l'on opère tout de suite.

Il est des circonstances pour lesquelles on est obligé de se rendre à ces préparations pour l'effet d'un système dans une Maladie, c'est ainsi qu'on fait diminuer l'intensité de la circulat. ~~[illegible]~~, afin de diminuer la quantité de sang qui se trouve contenu dans les vaisseaux, que l'on fait plus ou moins. Il en est de même pour diminuer l'intensité des douleurs par l'effet des nerfs dans certaines opérations telles que pour ~~l'opération~~ de la taille, l'amputation d'une cuisse, l'on fait prendre au malade des bains, des lavements, que l'on lui administre de légers calmants narcotiques, qui ne faut pas cependant y attacher autant de prix qu'~~[illegible]~~ les anglais, qui tiennent jusqu'à corrompre les nerfs, puisqu'il est impossible d'éviter au malade les douleurs qu'ils peut ressentir dans une opérat.

Il est encore des opérations pour lesquelles il faut prendre certaines précautions, c'est ainsi que pour

 détruire les vers qui peuvent exister chez les enfants. Lorsqu'on opère de l'amputation d'un membre ou bien pour l'opération de la taille que l'on administre des substances capables de les détruire. Que dans le cas que l'on doit opérer de la Cataracte on donne à prendre le lavement au Malade afin d'évacuer les premières voies. Il est à observer qu'il ne convient pas dans tous les cas.

Il faut encore avoir égard pour opérer chez le Malade, à son tempérament à son état moral et ainsi que son habitude.

Il est des opérations pour lesquelles il faut préparer les Malades, tandis qu'il en est d'autres au contraire où les autres ne demandent qu'à les prévenir, il est donc à propos de prévenir quelque temps avant l'opération le Malade.

Il est aussi comme nous l'avons dit des préparations locales à faire avant que d'opérer c'est ainsi que pour l'opération de la taille on a soin d'entretenir tout le rectum vide de raser les poils qui environnent l'anus, et pour l'opération de la Cataracte lorsque l'iris est trop contracté, de manière à ne laisser qu'une très petite pupille, on fait des frictions sur le globe de l'œil avec de la Belladone.

L'opération étant décidée, on donne aux Malades il faut laisser bien entendu opérer avant de local convenable pour cela,

ensuite préparer les instruments convenables les aides nécessaires pour aider l'opérateur, lors en que la lumière naturelle ne suffise pas il faut l'artificielle, puis mettre le malade convenablement pour l'opérer, indépendt des instruments les pièces d'appareils convenables

Règle que l'on doit mettre pour Opérer, — Leçon du 18 prairial

Il faut pour opérer mettre le malade convenablement, soit que l'on l'opère dans son lit, soit sur une table, excepté les opérations qui exigent aucune préparation. Il faut ensuite avoir soin que l'on soit libre, et que les personnes environnantes ne nous gênent pas ainsi que le Malade,

Il est des opérat. que l'on pratique tant. dans des parties saines, tantôt dans des part. Malades; Il en est ensuite qu'il faut opérer près de la même manière, tandis qu'il en est d'autres au contraire qu'il faut d'une manière différente, c'est ce qui constitue les Méthodes et les procédés

On donne le nom de Méthodes à la manière dont on fait la division des parties que l'on peut diviser. Pour en donner des exemples voyez la manière dont on opère pour l'opé de la taille, On sait qu'il y a le haut appareil le petit appareil, le latéralle. Il en est de même pour l'opérat. de l'anévrisme, Il est dans

89 praticiens qui l'opèrent sur la partie afin
tandis qu'ils en est d'autres au contraire qui
opèrent au dessus ou au dessous de la [illegible]
[illegible]. Pour l'opération de la Cataracte
tantôt on fait l'extraction du Crystallin, tantôt
que d'autres fois on ne fait que l'abaisser. On
en dira de même autant pour la fistule lacrymale
tantôt on ne fait que la traiter par le moyen
d'injection, tandis que d'autres fois on y introduit
des stiles par les points lacrimaux, ou bien
encore on fait une ouverture au sac lacrymal

Le procédé ne consiste que dans ~~les~~ moyens
différentes de faire une même opération dans
une seule partie, soit par l'espace du temps
qu'on emploie à la faire, ou bien par la répétition
de plusieurs temps de l'opération, ou bien encore
par l'espèce d'instrument dont on se sert
pour la pratiquer.

On observera en disant un plus tard [illegible]
Méthodes et procédés, que les Méthodes sont
très bornées en quelles sont au bien très
[illegible], tandis qu'il n'en est point ainsi
pour les procédés, qui ne diffèrent entre
eux que par le choix de la manière
d'opérer, ou bien de l'espèce d'instrument
dont on se sert ou qu'on peut choisir.

Règles Générales sur les opérations

Lon disait anciennement qu'il fallait

opérer promptement et agréablement. Mais 29°
on doit entendre seulement par promptement
que l'on ne doit point être trop de temps
en faisant une opération, qu'il ne faut pas
vouloir non plus aller trop vite, parce que
souvent on ne ferait point ce qui convient
facilement agréablement ou dextérité, c'est
à dire qu'il faut avoir de la grâce lorsq.
on opère, qu'il ne faut point cependant y
mettre autant d'apprêt que les [illegible] de pratique
le faut et le vulgaire puisque parmi ceux-là,
il en est souvent qui ne paraissent point
mettre grâces grandeurs à ce qu'ils font,
ils réussissent mieux que ceux qui veulent
faire voir qu'ils opèrent très bien. Il
y a des règles pour tout.

Quand une ~~fois~~ quelque opération est
faite, il s'agit d'appliquer ou [illegible] —
~~appareil~~ les médicaments ou appareiller
qui conviennent toutes les fois que la maladie
l'exige, puisqu'il en est où on applique
rien ~~[illegible]~~ seulement après l'opération tel qu'après
le pied. Cette taille, il ne est [illegible]
on applique un appareil pour le garantir
du contact de l'air et seulement de
l'action des corps extérieurs,

Une fois tout cela fait, on place
commodément le malade, ou dans son lit —
si c'est là qu'on l'a opéré, tandis que —

91 si c'est dans un autre endroit, ou sur
une table, ce qui arrive assez souvent en
hyporte, ~~et~~ selon le mot commandement
est convenablement suivant que la Maladie
l'exige, c'est ainsi fig. lorsqu'on a pratiqué la
l'opérat. du trépan, supposant du coté
droite de la tête, on met la tête du Malade
de ce coté; que dans l'amputation d'un memb
ou celle-ci; que dans l'opérat. de la
taille on fait rapp rocher les cuisses au
Malade.
On administre ensuite au malade quelque
chose qui lui convienne pour sa Malad
c'est ainsi fig. que l'on administre de légé
calmants afin de diminuer s'il est possible
les douleurs que ressent le Malade, qui
continueront encore dans ce moment quoique
l'opération, afin de lui procurer ensuite
s'il est possible un léger sommeil, ce qu
qu'il n'aurait point ainsi auparavant, afin
puisqu'il faut fig. je puis m'exprimer ainsi
qu'il ~~avait~~ connaissance de tout ce qui se
passe à son égard, ce qui prévaudra les
accidents qui pourroient ~~survenir~~ survenir, qu'il ne
faut point confondre avec quelque symp
qui sont attachés à la Maladie, tels
fig. la fièvre, que l'on ne doit point regar
comme une complication de la Malad
tandis qu'il n'en serait point de même
fig. s'il survenait la gg rène ~~fig.~~ à un
membre après avoir été amputé

Il est des accidents qui arrivent quéliemment 192
h[illegible] à la manière même dont on effectue l'opération, c'est ainsi [illegible] qu'il peut survenir une hémorragie à la suite d'une amputation si l'on n'a pas bien fait la ligature d'une artère, Il en est ensuite qui tiennent à une disposition de l'individu et qui arrivent d'une manière imprévue à raison de ce qu'on n'avait pas fait assez attention à l'individu, tel que [illegible] le développement de vers [illegible] il en est d'autres qui arrivent par une erreur dans le régime, par de trop fortes passions de l'âme tant pour ce qui regarde la gaieté ou bien la mélancolie et la colère, lesquelles donnent lieu à des développements de fâcheux accidents. (Amputation du bras du cousin Dumonbrit).

Le Malade se trouvant ainsi dans toutes les dispositions que nous venons de nommer on a demandé quand est ce qu'il fallait lever le premier appareil, l'on était aussi dans l'habitude d'une lever que le 3 ou 4e jour qui suivait l'opération, en ayant soin de rég. le [illegible] d'ôter tout ce qui recouvrait la surface de la plaie, de manière à la laisser toute nue, ce qui était un défaut, car il peut se faire qu'il y ait quelques brins de charpie qui [illegible] d'ailleurs qui ne soit point [illegible] et qu'une hémorragie se manifeste, actuellement on [illegible] plus

94 promptement, parcequ'il peu se faire qu'il y ait du sang qui se trouve dans la charpie qui peut laisser échapper une mauvaise odeur, et qu'ensuite il peut former une espèce de plaque qui bouche la plaie, ce qui fait un très bon effet en l'enlevant; d'ailleurs ensuite qu'on enleve point toute la charpie en ayant soin de laisser toute celle qui adhere à la plaie. Voila ce qui concerne les prolégomenes dont nous avions à parler.

Leçon du 19 prairial.

Exposé de certaines opérations qui se pratiquent sur différentes parties du corps, que nous allons traiter avant de entrer dans ce que nous nous sommes proposés, et dans lesquelles on ne sauroit les y ranger, qui sont pour exemple un ongle, le séton, les amputations.

On peut les rapporter en deux grandes classes, 1.º Une dans laquelle on se propose d'établir un écoulement dans un endroit quelconque 2.º Une autre dans laquelle on se propose de donner issue à un fluide, ou bien que l'on veut retrancher quelque chose dans lui y place là accomplie, c'est ainsi que sont les amputations.

1.º Des opérations comme moyen évacuant
Cette division comprend le cautère le séton et la perforation des oreilles

1° Du Cautère.

On peut l'établir dans quantité d'endroits du corps, mais spécialement dans ceux qui ne sont point affectés de maladies, où il y a trop de tissu cellulaire, parce qu'il ne repose pas immédiatement sur les muscles. Il est cependant des cas où on le place sur un endroit malade, parce qu'on remarque qu'il produit un bon effet, c'est ainsi que ... dans le place sur la colonne vertébrale, ... à être sur les muscles et la peau qui la recouvre. Car il y en a un présent à la charité. Il est cependant un ... sorte ... où on le place le plus ... c'est ainsi que ... la ... place des parties ... pour ... on y applique ... dans le cas où il convient particulièrement dans la bifurcation du ... aux bras, dans la ... au dessous du Deltoïde. Dans tous autres endroits, il faut avoir soin ... de ... qui est ... dessus, ... les lieux un peu creux, ... plus ainsi ... gêne pas tant.

Pour l'établir avec ... de la pierre ... caustique, au lieu de l'instrument tranchant. Quand pour l'avantage qui peut résulter de son application ...

1re 96 on fera observer que si en établissant le
cautère on se proposait de déterminer une
irritation dans la partie où on le ferait,
ce qui est avantageux 99/. lorsqu'on veut
agir sympathiquement, on pourrait se servir
de la pierre à cautère, puisque le cautère
appliqué ainsi détermine une certaine
irritation, lorsqu'elle produit son effet;
mais elle présente aussi cet inconvénient
c'est qu'on ne peut établir un cautère
avec elle, qui suppure bien qu'au bout
de 18 à 20 jours, tandis qu'avec l'instrument
tranchant on en établit un qu'au bout de
8, ce qui fait d'après cela que l'on doit
examiner lequel de l'un et l'autre convient.

Quand il s'agit d'établir un cautère au
moyen de la pierre infernale, on se sert
de deux emplâtres agglutinatifs, dont
un est plus large, en même temps qu'
il se trouve percé à son milieu d'une
ouverture destinée à placer la pierre
en quantité suffisante; quand elle
y est, on recouvre l'emplâtre et la pierre
avec le second emplâtre non troué.
Le tout étant appliqué, la pierre aura
produit son effet au bout de 6, 7 h
au bout duquel temps on peut lever
ôter les emplâtres, qui laisse à la place

une escare sur laquelle on applique du
corps gras, cerat, beurre, onguent de la mère,
ou bien tout autre, on ne pansera le lieu
une fois faite la levée qu'au bout de
24 heures, parceque l'escarre s'augmentera
point en volume, On met Ensuite
au bout de trois, quatre jours au plus,
qui par sa présence, se creuse une petite
cavité, destinée à le loger sur tout —
pendant le temps que l'on voudra —
entretenir le cautère, que l'on a soin
de renouveller à tous les pansements, en
ayant soin d'en mettre un toujours
petit que la cavité, parcequ'il vient à
la remplir en se gonflant. On peut
substituer aux pois ronds, des pois
d'iris ou bien d'orange, en ayant soin
de prendre ceux-ci de les mettre aussi grand
que l'ouverture est grande, parcequ'ils
ne se gonflent pas comme les précédents,
qui ont un avantage sur eux, en ce qu'ils
produisent le même effet et qu'en outre
ils ont l'agrément de répandre une bonne
odeur, ce qui est agréable pour les malades.
Les pois ainsi appliqués, on recouvre le
Cautère avec une feuille de lierre, ou bien
avec un petit morceau d'emplâtre gommé
appelé glu, on met une compresse [illegible] —

98 le tenu que l'on maintient au moyen d'une
bande qui sert plus ou moins à tenir
le pois que l'on a mis dans l'ouverture ...
faire de place, puisque par sa pesanteur qu'il
acquière lorsqu'il est gonflé au moyen de
l'humidité qui l'humecte, car l'on a vu des
cautères au bout d'un temps plus ou moins long
changer de place, c'est pourquoi il faut
toujours avoir soin de la placer à la partie
la plus haute de la petite cavité qui le
contient.

Il est des personnes chez qui le cautère a
une existence dans la partie qu'il occupe
au bout d'un temps plus ou moins long d'
son établissement, il en est même qui ont
eu à des époques très peu éloignées, ou
tous les huit jours; il faut chez ces personnes
là le faire disparaître au moyen d'une
cataplasme émollient que l'on appliquera de
le soir lorsqu'elles se coucheront.

Pour établir un cautère au moyen de
l'instrument tranchant, on fait un petit pli à
la peau, que l'on maintient lorsqu'il est tendu
par une de ses extrémités, tandis que l'autre
tenue tendue par un aide, le tout étant
ainsi maintenu on pratique une incision
au moyen d'un bistouri maintenu de la
manière à ce que la lame soit tournée de ses
bord tranchant en haut, tandis que ...

sera enlevée que par le tranchant, avec lequel on pratique l'incision; ou bien si l'on ne peut pas faire un pli, on peut seulement pratiquer une simple incision; quand la piqûre est faite, on y introduit un petit cordonnet de charpie, pour l'entretenir ouverte, qui en y séjournant donne lieu à ce qu'il s'y établisse une suppuration qui quand elle est, on l'entretient en la traitant au moyen de l'onguent fait avec la potasse caustique.

7e. Du Séton.

Le séton est également un moyen cautère, qui consiste dans la pièce de petite bande de linge effilée de chaque côté, et l'on passe dans la peau, après l'incision conduite de la pince, qui peut suppléer aux vésicatoires et qui est meilleur, parce qu'il entretient une production plus abondante de suppuration, de même qu'on obtient au quinquina est dans l'usage de l'appliquer que de n'être la nuque, on pourrait au moins l'appliquer sur toutes les parties du corps; j'en ai retiré de bons effets, pour l'avoir appliqué à la région épigastrique d'un enfant, pour affection de l'estomac.

On le faisait anciennement au moyen d'un fer rouge, que l'on mettait au travers d'un pli fait à la peau, lequel pouvait présenter des avantages sur le séton, qu'il détermine

100 dans la partie ..... il y en a qui se servent d'une aiguille ..... pour cela qu'ils nomment aiguille à séton, laquelle présente une ouverture à une de ses extrémités pour pouvoir y introduire la bande ..... qui doit ..... présenter à son extrémité pointue, une largeur assez considérable, pour donner à l'ouverture qu'elle fait une plus grande étendue, ce qui est plus ..... parce qu'ayant plus de largeur il y fait plus de ..... dans la partie. On peut aussi établir au moyen du Bistouri, et un lequel on fait une incision, dans ..... tenant avec un aide, fait de la peau, qu'on tient ..... établir un contre, ... faisant traverser la peau, au moyen de la direction ..... ayant ..... de ses faces ..... en haut, tandis que l'autre est dirigée en bas, lequel étant maintenu ainsi, ... aussi l'ouverture qu'on pratique à la peau qui si elle n'est pas assez large, on ..... ce qui ..... du haut ..... du bas ..... suivant le sens dans lequel est dirigé le tranchant du Bistouri, qui étant introduit la bandelette ou le séton ..... à ..... avant que de retirer le Bistouri, au moyen d'une .....

Caroncule quoiqu'il soit glissé sur lui, qui présente à une de ses extrémités une ouverture, après quoi on retire le bistouri, puis de tout la sonde en même tems que le séton y est placé.

Il est dans l'habitude de donner au séton une direction horizontale, qqu'on pourroit bien lui en donner une autre; l'évidente qqfs, un assez grand inconvénient, c'est que la peau qui est coupée, suivant la qualité employée le séton s'amincit de manière à le rompre qqfs, ce qui forme ensuite un lambeau, lequel exige pour qu'on le maîtrise pas de passer la lanière de la sonde haut possible de l'ouverture en même temps que l'on appuyoit un peu dessus, afin de ne point d'étendre la peau. Il faut laisser de la sonde le passe, avoir soin d'enduire le séton de médicament dont on se sert pour l'étendre avant que de retirer celle qui est dedans, et la laisser appuyé sur autre de la peau à celle qu'on va retirer.

3°. De la Perforation des Oreilles.

Quoique dans la pratique moins comme moyen destiné à la guérison de qq maladie que pour servir à la beauté, l'on s'en sert cependant qqfs dans l'intention de déterminer une petite suppuration dans cet endroit, entretenue par les moyens

 de certaines corps que l'on y place, lesquels déterminent quelquefois d'assez vives douleurs dans cet endroit, laquelle consiste dans une petite ouverture que l'on fait au lobule, au moyen d'une aiguille, qui y entre de dehors en dedans, en ayant appuyé sur lui sur un petit morceau de liège après laquelle on y place le corps que l'on y veut mettre, mais qui est le plus ordinairement un petit fil de plomb, qui est bien pour la soupape qui y succède les premiers jours; on peut le faire avec un petit stilet, qui vient présentant à son extrémité une petite ouverture où l'on passera maintenant le fil de plomb.

+ dommestiques nastaude, enfin dans lesquelles on vent retrancher quelques parties de notre économie.

2°. Des Opérations + Dans lesquelles on se propose de

Leçon du 20 Prairial

Des Scarifications.

On donne ce nom à de petites ouvertures que l'on fait à la peau, avec les lancettes, dans l'intention de donner issue à un fluide qui s'y trouve contenu tel qu'on le fait dans l'anasarque.

De la Saigné.

Elle est une des opérations que l'on pratique le plus dans la chirurgie, tellement qu'elle est souvent faites par des personnes qui ne connoissent pas du tout la structure de nos parties, aussi la plupart ne sait

très longtemps à s'habituer à la bien pratiquer, tandis que l'on contraire a lieu dans celles qui les connoissent.

On distingue la saignée en locale et en g. La locale est celle qui se pratique seulement dans une partie dans l'intention d'évacuer une certaine quantité de sang, qui se pratique avec la lancette telle que [illegible] le scarificat. ou bien avec des sangsues. La Générale au contraire, est celle que l'on pratique bien dans une partie, mais à une veine, laq. étant ouverte donne lieu à l'évacuation du sang, que l'on tire en plus grande quantité, qui en même temps que lui se propage d'agir sur toute l'économie, ou sa partie. La saignée est actuellement bien moins pratiquée qu'elle le faisait anciennement.

On distinguait anciennement la saignée en celle faite sur les artères, qui se nommait artériot. et en celle faite sur les veines, qu'on le nomme phlébotomie. On a abandonné la première qui ne se pratiquait guère que sur l'artère temporale, quoiqu'il peut bien se faire qui lui en retirassent de bons effets en la pratiquant. Quand à la phlébotomie, elle se pratiquait sur un très grand nombre de veines, mais on en ouvre plus que un certain nombre, c'est ainsi lhq. qu'on

104 ouvroit à la tête la frontale, la tempo-
l'angulaire, la Nasale et la Ranule, et l'on
n'en pratique plus pour la tête que la
jugulaire externe, puisqu'elle suffit que
l'ouvrir une veine, pour se procurer d
sang que l'on se propose. Quand à celles
autres parties, on ouvre celles au pli qu
qui se trouvent au pli du bras, pour a
commune, qui va de dehors en dedans, l
Céphalique, la Médiane, la Basilique
la Cubitale. Quand à la jambe on o
la veine saphène interne et externe, ou
celle de dessus du pied dans les cas qu'elles ne
apparoissent et que celle-là ne le sont p
Pour pratiquer une saignée, il faut étab
un point de compression entre la partie d
qu'elle va se proposer de tirer du sang et
... est placée toujours de manière
que la compression soit du côté du cœur
On se sert pour faire une saignée, d'u
bande de drap rouge, que l'on nomme l
d'un petit instrument appellé lancette,
présente quelques variétés pour l'extrém
pour l'extrémité de la pointe, il y en a
en ont de pointe, en manière de grain
d'avoine, d'autres à grain d'orge,
que général celui qui va ... en
saigner, en bien qui commence qu'il
... lancette qui est la pointe
un peu large, parceque n'étant point

accoutumée à lier les deux temps que l'on reconnoît dans la saignée, que l'on désigne sous les noms de ponction et d'élévation; il donne lieu à une ouverture assez considérable au vaisseau, pour permettre au sang de sortir. Ces petits instruments sont renfermés contenus dans un petit instrument appelé étui. Il faut indépendamment de cela avoir une compresse, une bande, un bassin et une lumière dans le cas de nécessité.

Pour pratiquer la saignée au pli du bras, on commence d'abord par s'assurer de la position de l'artère et de ses rapports avec les parties voisines, lorsqu'on les connoît, on fait l'application de la ligature que l'on applique trois travers de doigts au dessus du pli du bras supérieur, qu'il ne faut pas trop serrer tout de suite, pour la première fois, que l'on ramène à la partie externe, après en avoir fait deux circulaires, que l'on a reporté si elle est trop large, on fait simplement un nœud glissant simple, je dis qu'il ne faut pas trop serrer la ligature, parce qu'il est bien de reconnoître encore la position des artères sur laquelle est appliquée, [illegible], les veines se gonflent, que l'on facilite au moyen de petites frictions faites sur l'avant bras, en ayant soin de ne point les faire trop fortes, parce qu'il pourroit en résulter des ecchymoses, comme il arrive chez les personnes qui ont la peau délicate. Les veines étant ainsi gonflées, l'on choisit celle que l'on veut

106 [illegible], que l'on ouvre avec la lancette qui
est maintenue au moyen de sa chasse par les
Doigts, de qu'il [illegible] donne une position telle, que la po-
[illegible] Decentre opposé à la main qui
les laisse, à laquelle on à donné au au[illegible]
plus ou moins d'[illegible], avec la [illegible]
Ce qu'on fait point la ponction avant que
la peau soit tendue et fait gonfler la
au moyen d'une friction plus forte, que
l'on maintient avec le pouce opposé à la
[illegible] à celle qui doit pratiquer la saignée
en même temps qu'elle tient la colonne
de sang qui a à fait monter dans la veine
par la friction; ensuite l'on fait [illegible]
De la veine qui lui échappe, en la divi-
D'après sa grosseur tant en long, oblique
ou en travers, étant ainsi ouverte, on
desserra légèrement la ligature pour que
au sang de mieux couler, qui dans les
cas où il ne coulerait pas, on imprime
à la peau [illegible] l'ouverture de la veine
de petits mouvements, de même que si l'
on fait de petites frictions, ce qui le fait
couler le mieux, lorsqu'on a tiré la
quantité de sang qu'il faut ou que l'on
croit convenable, on desserre la ligature
[illegible] tête, ce qui permet au sang de
continuer son passage dans la veine
de couler par l'endroit divisé sans
auparavant avoir appliqué le doigt sur
l'ouverture ou quelques praticiens [illegible]
ce qui peut donner lieu à un phlegmon
[illegible] cet endroit ou [illegible]

qui est plein de sang au moyen d'un linge
fin, en ayant bien dès coupé la peau avec le
doigt et l'indice tenu de la Main, qui ne point
fait l'ouverture, (dans un sens tel, que les
deux bords de l'ouverture de la Veine ne soient
point écartés, après quoi on applique une
compresse qui soit blanche, que l'on
maintient au moyen d'une bande, avec la
quelle on fait un huit de chiffre, qu'on
dans à la partie externe du bras, (on dira
si l'on veut, qu'il faut faire tenir la lancette
dans la Main que l'on doit saigner, que
l'on fait fortement serrer pour faire gonfler
les vaisseaux jusqu'au la saignée, tandis
que le malade la remue pendant que le
sang sort du vaisseau, (Il faudra toujours
avoir soin de faire une forte ouverture
avec la lancette, parceque le sang sort
mieux, cequi n'est point si sujet à
occasionner des trombus. On maintiendra
ensuite le bras du Malade, pour le soulager
pendant que le sang sortira

Accidents qui arrivent dans la saignée

Ils ne sont point aussi multipliés, que le
dit. Le premier qui arrive est le thrombus
qui a lieu au moyen du passage du sang
dans le tissu cellulaire qui forme une
petite tumeur dont on remédie que l'on
guérit au moyen de, l'enlèvement de la
ligature, aussitôt que on s'en aperçoit, après
quoi on applique le pouce, ce qui permet
au sang de passer, qui quand il est établi
dans le vaisseau on peut rappliquer de
nouveau la ligature, Dans le cas où il
ne se dissipe point pas, on applique une

 compresse trempée d'eau marinée dessus si l'on était obligé de tirer une plus grande quantité de sang, que celle que l'on a pu se tirer de l'autre bras.

Il survient encore quelquefois une équimose, causée également par le passage du sang, dans le tissu cellulaire, que l'on dissipe également au moyen de la superposition d'une compresse trempée de l'eau marinée ou bien dans un mélange d'eau et vin.

Il arrive quelquefois quand on pratique la saignée au-dessus le nerf musculo-cutané bien le quel on retient ailleurs, le tendon du biceps, auquel on s'attachait très anciennement, mais qu'il ne faut pas craindre comme on le faisait en disant qu'il occasionnait de fâcheux accidents, parce lésion, ce qui n'est point, car certainement il est au dessous, il ne peut point d'ailleurs être fréquemment piqué, sans qu'il se soit résulté les accidents qu'on lui attribuait.

Quand à la lésion de l'artère, il peut le faire qu'elle soit divisée, ce qu'on reconnaît aussitôt, par la sortie du sang, qu'elle exhale, qui est rouge et qui sort par bonds en même temps qu'il est écumeux, ce que ne présente pas le sang veineux, quoiqu'il pourrait quelquefois laisser imposer par sa sortie quelquefois en très grande quantité. On reviendra ailleurs sur la lésion de l'artère, en traitant de ce système.

Pour pratiquer la saignée de la jugulaire
il suffisait la faire qui tenait le ... quelqu' 109
est bien que l'on pourra la faire, parce qu'elle
très difficile à raison de sa situation, de la
peau qui la recouvre ainsi que le muscle
peaucier, parceque si l'on ne pouvait par la
pratiquer il en résulterait une stase du sang
dans les veines du cerveau.

On a inventé pour la faire différentes
machines, mais elles sont abandonnées, on
peut se servir d'un bandage circulaire, que
l'on fixe au devant du cou en le serrant,
mais il vaut mieux se servir que d'une seule
bande appliquée d'un seul côté, parceque
avec le bandage précédent le sang se trouve
interrompu dans son cours des deux côtés,
ce qui n'est point avantageux, tandis que de
l'autre il ne l'est que d'un seul. On applique
cette dernière bande sur le côté opposé
de la saignée, après quoi on en fait croiser
les chefs sous l'épaule du côté opposé.
Cela fait ainsi, la veine se gonfle, ce qui
permet de l'ouvrir, que lorsqu'on applique
une carte au dessous de l'ouverture [illegible]
de laisser le sang baver. Une fois qu'on
a tiré la quantité de sang convenable, on
ôte la ligature, et la carte, on essuie la
place teinte de sang, et y applique une
compresse que l'on maintient pour un
bandage circulaire.

Pour faire la saignée du pied, il faut mettre
tout les deux dans l'eau chaude, parcequ'il
arrive quelquefois que les veines sont peu visibles
ce qui permet alors de choisir, [illegible]

110 ou l'autre où elles sont moins gonflées, ce qui est déterminé par la raréfaction du sang, étant choisit on applique la ligature au dessous des genoux comme le font quelques praticiens, mais il vaut mieux l'appliquer au dessus des malléoles, quoiqu'on en dise à cause de la présence des tendons qui se trouvent en cet endroit, spécialement le tendon d'Achille; les saignées ainsi gonflées on retire le pied, que l'on met sur son genou après s'être assis proche le malade, étant sur une basse chaise, ce qui doit toujours être fait pour certaines dames, par analogie aux autres matières de la décence, après quoi on choisit et l'on pratique aussitôt la ponction, pour empêcher que le sang ne revienne à l'état où il était auparavant de raréfié.

La ponction étant ainsi faite, on remet le pied dans l'eau, où on le laisse tout le temps qu'il convient pour permettre au sang de sortir du vaisseau. On reconnaît qu'il y en a assez de sorti, par la teinte du linge que l'on y trempe (qui est plus ou moins teint en rouge), ou bien moins ce dont on fait qu'il y a en y quittant quelques gouttes. Quand il y a assez de sorti, on retire le pied, on essuie le pied et dénoue la ligature, on met de même tout le bas de la jambe, de la saignée une compresse que l'on maintient au moyen du bandage appellé étrier, il est bien d'observer qu'on peut se dispenser

de mettre la ligature dans l'eau, que l'eau 311
peut remplacer par tout autre liqueur qui
produira le même effet. Leçon du 22 prairial

Des Amputations

On donne ce nom à l'enlèvement ou retranchement de certaines parties qui sont adhérentes à l'économie, qui par leur séjour après elles pourraient être suivies de fâcheux accidents, lesquelles comprennent l'enlèvement de certaines tumeurs, et le retranchement des membres; nous nous bornerons à ces derniers, qu'on pratique tel que dans le cas de fractures comminutives, pour les spina ventosa, pour l'ostéosarcome &c. pour ce qui regarde les parties dures; dans le cas de gangrène pour les parties molles, et suivant qq. dans le cas d'anévrisme; nous y reviendrons en traitant des artères.

On pratique les amputations dans le milieu des membres, ou bien à leur extrémité dans les art.; [illegible] pratique la resection des os, ou dans le cas de carie. ce qui donne encore une certaine longueur au membre, nous y reviendrons.

Aucune opération plus variée que les amputations pour ce qui concerne la manière de les faire

112 et quels sont les dissipat. on doit être le Malade pour cela; On a observé qu'il y en avait qui réussissait d'autant mieux que le Malade était plus affaibli, moyennant que cela soit à l'extrême, tandis que ceux qui étaient forts vigoureux ne réussissaient pas si bien; il est vrai que l'on pourrait diminuer les forces de ces derniers au moy. des saignées, de même qu'au contraire on peut augmenter la force des autres par de bons cordiaux etc. Mais on peut dire que l'on a point de limites marquées pour cela, et que ce sont les amputations de toutes les opérat. qui exigent le moins de préparations.

Il faut toutes les fois que l'on pratique une amputation, arrêter le cours du sang dans l'artère qui se distribue au membre que l'on veut amputer, en faisant sur elle une compression exacte, mais il est des cas où on ne peut point bien la faire, tels q. arrive pour l'amputat. de la Cuisse près de l'aine, pour celle de l'humérus près l'article à raison de la position de l'artère.

On a inventé pour cela différents moy. Il fut d'abord mis en usage un fil q. l'on faisait passer au travers les chairs, avec q. on les serrait ainsi que l'artère.

De suite le Garot, inventé Marel, mais ce moyen étant aussi abandonné, en ce qu'il il comprimait toutes les parties molles, en même temps que l'artère, de ce qui fait que là que les Muscles se trouvent comprimés et ne peuvent se contracter. Morero, la suppléée par deux pelotes, dont une était appliquée sur l'artère, tandis que l'autre était appliquée à la partie du Membre opposée, lesquelles étaient maintenues par un circulaire, mais il fut aussi abandonné, par la même raison du précédent. 113

Petit a également inventé un moyen de compression, qui ne présente pas moins d'inconvénients, qui consiste dans l'application de deux plots, présentant en dehors une plaque de Cuivre qui leur donne une plus grande solidité, maintenus avec deux courroies de Cuir, indépendamment d'un Vice qui se trouve de Cuivre ou d'autre chose qui se trouve sur une des plots, qui sert à donner le degré de compression convenable, qui s'applique de la même manière que les pelottes de Morero, mais qui en diffère par le moyen de la Vice.

Les inconvénients qu'il présente, est qu'étant appliqué sur la partie moyenne des membres il s'oppose à la contract. des Muscles, au moyen des Plaques ...

Ilheuzois qu'il présente ~~mais~~ On peut s'en..
l'appliquer / l'appliquer à sa partie supérieure
mais on observera que lui poussera l'emplacement,
au moyen d'une compression avec les doigts
faite dans cet endroit. Il est des cas où
il peut être de quelque utilité; c'est dans
le cas d'opération de l'anévrisme, où l'aide
ne peut point comprimer tout pendant
le temps que l'on fait l'opération. Il
en est de même pour les cas dans lesquels
on seroit obligé de servir d'aides qui ne
connoissent pas bien la position de l'artère,
et qui ne seroient pas au fait de ce qu'il faut
faire; alors dans ce cas, il vaut mieux avoir
recours au tourniquet que de se fier aux
aides. Toutes les fois que l'on fait la compression
avec l'extrémité des doigts, il faut avoir soin
de la bien faire en appliquant pas pour cela
une partie de la Main.

On a demandé quel étoit le lieu où il
falloit faire la compression? Il faut la faire
le plus loin possible de l'endroit où on
doit opérer, ensuite dans le lieu où l'artère
est la plus superficiellement placée, et où elle
a un point d'appui.

Aussitôt que l'amputation d'une partie
est faite, il faut faire la ligature des
artères qui s'y trouvent, ou les saisir premièrement
avec une pince à disséquer et bien en tirer le

ligature, lorsquelles se sont, pour voir s'il en reste quelqu'une, on lache la pièce de compression pour faire passer le sang de celles qui ne le seroient point, après avoir auparavant lavé la partie avec un peu d'eau tiède, s'il on en apperçevoit du sang.

L'on fait ensuite le pansement de la plaie, en y rapprochant les bords que l'on maintient au moyen d'une emplâtre aglutinative, qui ne présente pas les mêmes inconvenients qu'il y avoit anciennement, à raison de la proéminence de l'os, après quoi on applique de la charpie, des compresses, puis des bandes, Louis avoit inventé un bandage contentiere, qui est abandonné, lequel pour les amputat. était fait d'après la manière dont il amputoit.

Le pansement ainsi fait, on met le malade dans son lit, dans une position convenable à sa situation, on ou lui fait observer un régime qui convienne à son maladie, en ayant soin que la partie amputée, soit préservée de toute l'atteinte des corps extérieurs, au moy. d'un cerceau que l'on mets sur la partie amputée.

Exposition des Amputations dans la continuité d'un Membre.

L'on Amputation qu'l'on pratique sur les membres, soit circulaire ou à lambeau.

1°. La Circulaire est celle dans laquelle on coupe

116 les chairs et les circulairement; celle à lambeau, est celle au contraire dans laquelle on fait un lambeau aux parties molles, pour recouvrir toute la surface du membre que l'on vient d'amputer, elle ne se pratique plus guère actuellement.

Autrefois lorsqu'on voulait pratiquer une amputation, on appliquait sur le membre à l'endroit qu'on voulait amputer, une bandelette circulaire qui avait trois buts. 1° pour guider l'opérateur 2° pour comprimer les parties molles, 3° enfin afin d'engourdir les nerfs et les autres parties pour empêcher les douleurs, ou les diminuer. Actuellement elle est abandonnée, vu son inutilité et les inconvénients, d'abord pour sa première fin, on s'habitue assez facilement à faire une amputation circulairement, quelle que soit [illegible], ou bien suppléer par un tour de [illegible], ou bien par une petite bandelette agglutinative dans l'endroit où l'on doit amputer, quand à ce qui regarde la fixation des chairs on y supplée avec les aides. Enfin pour éviter la douleur, il faudrait pour cela que la compression étant exercée sur les nerfs [illegible] de la partie.

Quand à la section des parties molles, on l'a variée quand à la manière dont il fallait la faire, les temps qu'on y mettait et les espèces d'instruments dont on se servait

pour cela.
Autrefois on se servoit d'un couteau courbé
pour pratiquer les amputations, mais qui
présentoit d'assez grands inconvénients ; en ce que
d'abord il falloit employer les deux mains
pour le faire agir, ce qui faisoit d'après
cela que l'on ne pouvoit maintenir les parties
avec la main gauche, (puisque c'est avec la
droite que l'on opère) de la nécessité où l'on
étoit ensuite de se servir d'un bandage
circulaire autour du membre, ensuite étant
qu'ayant une largeur assez considérable,
il trouve de la résistance plus qu'un
couteau droit, les solides de toute espèce
qu'il en coupe point aussi bien en ce
une surface ronde, que ce dernier c'est
ce qui faisoit encore que l'on étoit obligé
d'avoir un petit couteau pour dégager
les parties molles, autour du membre et
dans l'intervalle qui existe entre deux os,
lorsqu'on amputoit dans une partie où
il y en a deux, puis ensuite c'est qu'il ne
coupoit point aussi bien qu'un couteau
droit, parce qu'on ne peut point le repasser
aussi bien.

Leçon du 28 prairial

On se sert maintenant du couteau droit
pour amputer, qui doit avoir une longueur
proportionnée au volume du membre, il y en
a qui ont une longueur depuis 5 pouces jusqu'à

118 cif, quand à la disposition de la lame
c'est le tranchant qui doit être droit, le dos
un peu épais, en diminuant d'épaisseur de
hauteur du côté de l'extrémité opposée au
Manche; quand au Manche, il doit être un
peu épais afin de mieux le tenir.

Pour diviser les os on se sert de la scie, qui
est moins longue que celle dont se servent les
ouvriers. Il y en a de deux espèces, il y a
celle des Anglais et celles des français. Celle des
Anglais n'est point aussi facile, en effet elle est
[illegible] plus large, plus longue, qui n'a presque pas
un manche capable de la saisir avec facilité,
et qu'ensuite il y a deux trous dans lesquels
on passe les doigts, ce qui fait qu'elle est plus
et qu'elle éprouve plus de résistance, aussi est
[illegible] plus grande ne le ferait, elle la lame trop
des instruments Anglais. Quand à la scie des
français elle présente d'abord l'arbre de cet inst.
qui est placé au dessus, ensuite deux tiges, dont
une est plus longue que l'autre, qui est
dirigée de haut en bas sur la lame oblique.
puis celle-ci, qui a environ un pied de long
qui peut être plus longue que plus courte, qui
laquelle présente deux rangs de dents, qui
sont déjettés en dehors, pour laisser à la lame
[illegible] une voie, qui donne une largeur
suffisante dans la division que l'on pratique
[illegible] pour la laisser passer, puis enfin le
manche qui est adhérent à l'une des tiges,
qui est celle qui est la plus courte, qui
[illegible] peu dirigé de bas en haut.

Les parties que l'on divise dans l'amputation
d'un membre, qui sont la peau, les parties 119
inférieures, les Muscles, les vaisseaux, les nerfs
et l'os, présentent dans l'état de vie, une très
grande différence que dans l'état cadavériq.
que dans ce dernier, est flasque et ne présente
point un raccourcissement ou racornissement,
car dans l'état de vie, qui est différent suivant
l'espèce de tissu, il n'existe point dans les nerfs
très peu dans les vaisseaux, les plus dans les
Muscles, mais c'est dans la peau qu'on le
remarque le plus, que les anciens désignaient
sous le nom d'élasticité, de rétractilité, et que
les Modernes désignent sous le nom de
contractilité de tissu, qui est semblable dans
ces parties a [illegible] ressort élastique

La rétraction des Muscles, n'a point lieu dans
leur division en longueur, ou presque point,
quand à celle qui a lieu dans leur division
en travers, elle est primitive ou consécutive,
l'ancienne qui regarde la primitive n'ayant
point trop distinguée ce qui est due à la
contractilité de tissu, ou bien à la présence
des instruments sur eux, ou bien encore
au contact de l'air; Qui est toujours en
raison de leur longueur, de leur adhérence
avec les parties voisines, de l'état de contract.
ou de relâchement, qui est toujours en sens
inverse de la concentration. La quelle peut
bien être dûe à l'influence de leur irritabilité.
Quand à la consécutive elle est toujours

120 en deux répond à la primitive, ces nous l'avons dit, laquelle peut tenir à la position du membre &c.

Quand à la manière dont on fait l'amputation des membres, on a parlé de trois grandes manières, dans les temps qu'on a mis pour la faire.

D'abord dans le commencement qu'on a commencé à pratiquer les amputations, et même jusqu'à dans le commencement de l'art dernier siècle, on ne les pratiquait que d'un seul temps, tel qu'on le remarque dans les opérations de Dionis, ce qui présentait un très grand inconvénient, joint à l'usage du couteau courbe, de telle manière que l'on divisait d'un seul coup toutes les parties molles, ce qui occasionnait au bout du membre un cône, dont la base était représentée par son pourtour, tandis que le sommet était à l'os, qui occasionnait la nécrose de l'os par sa proéminence au-delà des parties molles, tandis que le contraire a lieu actuellement, aussi ne se trouvait-il presque point de parties molles sur l'os, et de là les écoulements fréquents qui en résultait. Ce sont Cheselden, Louis &c. qui ont changé cette manière de diviser ainsi les parties molles.

Cheselden avait bien défendu la peau avant que d'amputer, puis divisait d'un seul temps toutes les chairs, mais cela ne

convient pas, d'après ce que nous avons dit,
puisque nous avons fait observer que la
peau se contractait bien plus que les muscles,
et que parmi ces derniers, les superficiels
se contractent bien plus que les profonds à
cause de leur adhérence avec les os, il en est
de même pour celle qui retiennent
contenus dans des gaines aponévrotiques.

Louis dans son procédé commençait à
diviser la peau et les muscles superficiels,
puis divisait les profonds, après qu'ils
disséquoit d'après lui, pour pouvoir couper
l'os plus haut qu'on ne le faisait. Cette
méthode en deux temps aurait été
très bonne et aurait porté aussitôt la lésion
à l'état où elle se trouve s'il avait divisé
la peau avant les muscles en premier lieu.
Il ne le faisait point, malgré toutes les
observations contraires qu'on pouvait lui
faire envisager à son opinion, en ce qu'il
croyait d'après ce que dit Haller, que la
peau ne jouit point de la contractilité
ce qui n'est pas, et ce qui est prouvé par
nombre d'exemples, aussi était-il obligé
d'appliquer sur le moignon des compresses
et plusieurs bandelettes pour pouvoir maintenir
la peau rapprochée.

Seconde
24 prairial

Alanson qui suivit son opinion
il fut conduit à la proposition pour la lésion.

122 de la jambe, ensorte que la peau restée adhérente
à la surface du tibia et fait une petite plaie
pour recouvrir la surface du ... Alloy ... à
faire la section de la partie antér. de la jambe plus bas, après avoir
fait la valeur jusqu'à l'endroit qu'il voulait
faire la division des parties molles et de cette
manière elle se trouvait assez longue pour
recouvrir la surface du membre.

Quand au deuxième procédé qui fut celui
de Valentin, il se plut à critiquer la première
de Louis — il fait mettre les parties ...
dire les Muscles dans la plus longue extension
possible, de telle manière que lorsqu'il opéra
il faut que le membre soit dirigé dans
l'adduction, l'abduction, flexion et extension,
lorsqu'on opère en dedans, en dehors, en avant
et en arrière; Mais cette Méthode présente
des inconvénients, ... que d'abord
les calculs sont mal fondés, 2° Il faut que
l'élève soit bien intelligent 3° de laisser l'élève,
le Chirurgien trop en sujétion ...
4° Il est des maladies du genou ...
... mettre le membre dans
l'extension. 5° Il est certain état du membre
où on ne peut pas le mettre dans telle ou
telle position.

Alanson dans son procédé, il commençait
à disséquer la peau, après l'avoir incisée
faisait de suite la section des Muscles
d'un seul temps, de manière à ce que les
superficiels étaient divisés plus longs que

les profonds ce qu'il faisait au moyen d'un couteau qu'il pénétrait perpendicul. dans le membre jusqu'à l'os, qu'il affilait par une il le portait obliquement de bas en haut de manière à diviser les divers tous ensemble en faisant tourner l'instr. autour du membre, en ayant soin pour cela le membre était bien fixé au dessus et au dessous de l'endroit qu'il opérait par des aides

Mais on lui représenta cet inconvénient c'est qu'il faut, les habitudes communes appliqué, quoique l'instrument peut glisser, percer les téguments en même temps qu'il divise les parties musculaires, et qui peut blesser les aides.

Quand à la division en trois temps, on commence par diviser la peau deux travers de doigts au dessus de l'endroit où l'on veut diviser l'os, ensuite on la dissèque et on la relève, ensuite l'on divise les muscles les superficiels de suite les profonds après un moment d'intervalle on coupe le périoste, l'on le ramène en haut, puis on coupe l'os, ce qui donne de cette manière au moignon une forme telle q. représente un cône creux, ce qui est avantageux pour la guérison de la plaie, et pour empêcher la nécrose de l'os.

On observera qu'on l'on maintient les artères ment avec une pince fendue, ou bien avec un instrument inventé par Bell, nommé

124 sous le nom de Rebeaklow, l'on divise le
périoste, fait avec le couteau, enfin avec
un bistouri.

7°. De l'amputation à lambeau.

Elle consiste à faire un ou plusieurs
lambeaux, pour recouvrir le membre. Elle fut
d'après laquelle fut d'abord inventée
par Lowdham, qui a été modifiée par
Garengeot, Sabatier, le Dran, qui ne pratiq
en premier lieu que pour la jambe, mais
qui a été ensuite faite pour les cuisses, et
les bras.

Voici pour quoi on la propose et on
qui la fit adopter plutôt dans ce temps,
c'est parce que d'abord par elle l'os ne
se trouve pas comme dans l'amputation
circulaire, mais il faut observer que dans ce
temps, on ne la faisait qu'en deux temps,
tandis que maintenant la pratique maintenant en
trois; parce qu'elle se faisait plus vite.
mais elle n'est guère plus courte et n'est
pas trop bien. C'est cela qu'il faut faire
attention, de ce qu'on était obligé de faire
la ligature des artères, mais de laquelle
on rétablit. Au fait, il ne suffisait pas de dire pour
cela que cela a lieu dans tous les cas,
puisqu'il peut certainement bien survenir
des hémorragies. Que la guérison est plus
plus facile, cela n'est pas démontré, l'avantage
on l'a dit, c'est la facilité de mettre une
jambe de bois, mais on retire le même

avantage en mettant une jambe de bois,
fais cette manœuvre le malade est par.
exposé à des douleurs sympathiques, de manière
qu'il a levé un membre, tandis qu'il est
enlevé, mais on ne peut pas être aussi exigeant
cela, [illegible] faudrait aussi [illegible]
rien à gagner [illegible]

Seconde
25 prairial

Cette manière de diviser ne présente point
toujours de grands avantages, en ce qu'il faut
sacrifier une grande quantité de parties molles
pour la faire, ce qui n'exige pas être fait
pour l'amputation circulaire, laquelle présente
en quelque sorte quelque chose de moins
cruelle; cependant cette amputation ne
diffère pas telle qu'on ne puisse la pratiquer,
ce qu'il y a de sûr c'est qu'il est des praticiens
qui la pratiquaient indistinctement, tel que
le faisait Desault.

Il est cependant des cas où l'amputation
à lambeau peut convenir à la circulaire,
c'est dans le cas [illegible] on lauderait obligé
de faire l'amputation du bras dans l'article,
alors il faudrait mieux la faire de cette
manière très haut au bras, que de la faire
dans l'article. On peut la faire également
pour la jambe. Dans le cas de fractures
comminutives, toutes les fois que les os
seraient lisés au dessus de l'endroit de [illegible]

De l'Amputation Circulaire à la Jambe.

On la pratique toutes les fois qu'il y a une Maladie grave placée à la partie qui la nécessite, ou bien au pied, toutes les fois qu'on ne le peut point l'amputer dans l'articulation des os du tarse entre eux; elle se pratique à 4. quatre travers de doigts, au dessous du genou, qui est le lieu d'élection ordinaire. Comme la pratique qu'on en d'autres endroits, en d'abord à la partie inférieure de la jambe, il se trouve tant de tendons, ce qui fait que les parties ne se cicatrisent point et qu'il s'y établit une suppuration quelquefois abondante, qui entretient le tissu cell. qui s'y trouve, qu'il s'ensuit quand même on la ferait, dans l'intention de donner plus longueur au membre, tous les malades s'en trouveraient incommodés malgré l'usage de la bottine que Ravaton a inventée, qui cause quelquefois des excoriations au bout du moignon, et qui nécessite [illegible] souvent attrapé par les corps extér., ce qui leur cause de vives douleurs, au point même qu'il y en a qui ont redemandé à ce qu'on leur fasse l'amputation

de la jambe au dessous du Genou, afin
lieu de conserver une entière.
Pour l'opératique il faut toutes les fois
qu'on est décidé à la faire préparer pour
cela les choses convenables, qui sont un
coutiau, une scie, une compresse fendue
a trois languette, un bistouris, une
pince pour tirer l'artère, des fils, de la
Charpie, des compresses languettes, et une
bande;
Lorsqu'on veut opérer, on fait mettre
le Malade sur le bord de son lit, ou
bien placé sur une table, sur laquelle
on a étendu un Matelas, on place les aides
dans la situation où ils doivent être,
dont un soutient la jambe, au moyen
du pied, après l'avoir pris dans ~~les talons~~,
un autre soutient le genou, d'une
manière très forte, il a en retenant la
compression de l'artère, mais enfin il y a un
autre qui est destiné à donner les instruments,
dans l'ordre qu'il faut, la compression doit
être faite à l'aine avec une pelotte, de haut
en bas, un 4e aide soutient le femur.
Alors étant ainsi disposé le chirurgien
opérateur, qui pour cela, se place en dedans de la
jambe du malade, placé de manière à ce qu'il
ne soit pas gêné lorsqu'il fera la section.
Dès lors pour l'opératique il commence à

 l'autre l'intervalle à peu près de deux à trois travers de doigts au dessus du genou, qui est l'endroit où il doit faire l'amputation puis ensuite il en laisse encore l'intervalle à peu près de deux doigts au dessous de cet endroit, qui est celui où il fait sa première incision circulaire pour diviser les tégumens avec le couteau droit, qui l'étant, il les dissèque soit avec ce dernier ou bien mieux avec un bistouri convexe, en commençant d'abord par la portion qui est en dehors, puis en dedans, qui se fait avec la main qui est tournée du côté de l'extrémité du membre opposé au tronc, en ayant soin lorsqu'on veut diviser en dehors d'écarter l'avant-bras sous le membre, il dissèque la peau jusqu'à l'endroit où l'on doit pratiquer l'amputation, lieu où il relève les tégumens, sur la portion non divisée. Voilà ce qui concerne le premier temps.

Pour faire le deuxième, on coupe tous les muscles superficiels au moyen d'une incision circulaire que l'on fait, l'étant faite on pratique le troisième, dans l'endroit où se trouvent les muscles rétractés, également par un tour circulaire, après quoi on divise le périoste, on le ramène en bas, en le grattant avec le couteau, puis on fait de suite la section de l'os avec la scie, que l'on rectifie peu après pour détruire les inégalités.

Tout étant ainsi coupé, on procède à la ligature des artères ou celles survenant avec les pinces à disséquer, en observant que ce doit toujours être le chirurgien qui opère qui doit le tirer, tandis qu'un autre en fait ensuite la ligature. Une fois faite, on lave avec de l'eau tiède la plaie, pour que si on n'a atteint [illegible], ce qui se peut facilement en faisant sortir la [illegible], on rapproche les téguments qui étaient liés, on couvre toute la surface étant relevée, on couvre la surface de la plaie avec une quantité presque considérable de charpie, qu'elle est telle que avoir porté les bouts de fils de la partie supérieure à la plaie. On applique ensuite des compresses longuettes, en les croisant les unes avec les autres, ayant appliqué avant une ou deux bandelettes d'emplâtre agglutinatif ensuite de quoi on applique le bandage de Chopine que l'on serre à son gré. On met ensuite le malade dans son lit, la cuisse légèrement élevée, que l'on couvre d'un cerceau, puis on le conduit d'après la manière indiquée.

Nota. On applique une compresse longuette entre les os pour soutenir les parties molles ainsi que celles-ci sont divisées, avant que de faire l'attention de l'os. Lorsqu'on commence à scier, il faut d'abord commencer

130 par le tibia, puis de suite par le péroné,
lequel sera plutôt scié, en ayant soin
d'appliquer le pouce contre la scie lorsqu'on
commence à pratiquer la voie qu'elle fait
et de fixer bien les extrémités du membre,
pour ne point produire d'éclats à l'os.

Amputation circulaire de la Cuisse.

Pour la pratiquer, tout doit être disposé comme
pour l'amputation de la jambe, tant pour
ce qui regarde l'appareil, les aides, si ce n'est
qu'on les place différemment, la compression
faite également à l'aine, le membre dans
l'extension, quand à la compresse longuette
elle ne doit être fendue qu'à deux chefs. Il n'y
a point de limite fixe où on doit pratiquer
l'amputation, cela dépend du siège de la
maladie, il en est de même que pour le
bras. On la pratique d'abord en faisant une
incision circulaire qui divise les tégumens,
après quoi on dissèque la peau, dans
une étendue proportionnée au volume de la cuisse
étant en l'air, on divise de suite les
muscles superficiels puis les profonds,
le périoste, l'os, après quoi on lie les artères
surtout la fémorale, en même temps que la ligature
du membre noué, l'on abaisse les tégumens,
l'on applique de la charpie, on fait en [illegible]
[illegible] à la peau, on applique les compresses
longuettes, le bandage, on met le malade

dans son lit, où on donne une légère position verticale à la cuisse, à l'aide de l'appareil et on se conduit ensuite comme pour la jambe.

Lundi 28 Prairial

De l'Amputation de la jambe à lambeau.

Elle consiste seulement à pratiquer un lambeau qui se fait à la partie postérieure de la jambe, avec toutes les parties molles qui s'y trouvent placées, qu'on fait avec le couteau droit, que l'on introduit entre ces dernières et les os, dans l'endroit où l'on veut pratiquer l'amputation, tenu de manière à ce qu'il présente une de ses faces en haut, tandis que l'autre est dirigée en bas, le tranchant tourné du côté du pied que l'on tient par manche en [illegible] que l'on a le doigt indicateur placé sur sa face supérieure, tenant introduit ainsi, [illegible] pratique l'incision en amenant le tranchant du côté du pied, que l'on fait jusqu'à l'endroit où le tendon d'Achille prend naissance, en terminant le lambeau en dirigeant le tranchant du couteau de haut en bas. Ainsi fait, on relève la partie du côté du garrot, où on le maintient avec une compresse, tandis que l'on achève de faire la section du reste des chairs, par un tour circulaire du couteau, après quoi on divise le périoste

182 on le gratte de haut en bas, en observant qu'on ne dissèque pas plus haut que la base du lambeau; après quoi on divise les os, fait la ligature des artères tibiales, antér. et postérieure, puis que la première, on [illegible] de [illegible] lambeau sur le bout du membre, lequel a un avantage plus considérable qu'il ne faut pas oublier, mais qui par la suite l'en a pas plus, à raison de la rétraction des parties que l'on contenait avec de la charpie, des compresses, et des bandes, les faisant observer qu'il peut présenter des inconvénients, en ce qu'il s'oppose à l'écoulement du pus.

Amputat. de la Cuisse à lambeau

Il y a trois manières un procédé pour la [illegible]; Il y a d'abord celui de Ravaton, qui consiste à faire une incision circulaire autour de la cuisse quatre travers de doigts au dessous de l'endroit où l'on doit faire la division de l'os, ensuite en faire deux autres qui soient tombées à angle droit sur la 1ere qui pénètre également jusq. l'os, lesquelles une fois faites, on dissèque les deux lambeaux qu'elles forment jusqu'à l'endroit désigné qu'étant dégagés, on les porte en haut et on les y maintient, pendant que l'on achève de faire la section des chairs, après quoi on fait celle de l'os, qui étant faites, on lie les artères, et [illegible]

prendre à la réunion des lambeaux, en le maintenant avec un appareil convenable.

Ensuite celui de Vermale, qu'il pratique en faisant pénétrer la peau par un bistouri long de sept pouces ; en commençant à le faire pénétrer directement vis à vis l'os, qui y étant parvenu il dirige la pointe de côté vers le coté, puis il le fait pénétrer dans les part. des postérieures de la cuisse, en le faisant sortir à la partie opposée à celle où il est entré, s'y étant parvenu ; il pratique d'abord le lambeau du côté où il a fait pénétrer l'instrument, puis en fait de même ensuite de l'autre, et achève son opération de la même manière que Ravaton. Ce procédé paraît plus avantageux que l'autre.

Vient enfin celui de Lafaye, qui propose de l'exécuter avec un couteau courbe sur son plat, lequel embrasserait la convexité de l'os et parcourrait son trajet avec plus de facilité.

De l'amputation circulaire de l'avant bras.

Pour la faire, le malade doit être mis sur le bord de son lit, le bras et la main bien étendus, ou mieux encore sur une chaise ; on fait maintenir tout le bras par des aides qui doivent le tenir d'une manière convenable, la compression doit être faite auparavant,

134 voit à la partie supérieure du bras, ou bien sous la clavicule ou dans l'aiselle, ou moyen d'une pelote. Le chirurgien doit être le plus à côté situé au devant du malade, à cause de la direct. presque constante de l'avant bras dans la pronation, tandis qu'il se placeroit à la partie externe si il pouvoit être mis dans la supination à cause de la facilité de scier les os.

Il n'y a point de lieu de déterminé pour pratiquer l'amputation, cela varie en raison du lieu de la maladie, qq. ne faut pas cependant la faire trop près du poignet à cause des tendons qui s'y trouvent et qui produiroit le même inconvenient que quand elle est faite trop à la partie infér. de la jambe, où il n'y a plus de faisceau musculaire ...

[illegible]

... Il faut commencer d'abord par le cubitus, à cause de son moindre

l'Ulnam sur le Radius, tandis que c'est
celui-ci qu'il faut au contraire diviser
le 1er, et on la pratique en bas.

De l'Amputation circulaire du bras.

Tout étant disposé convenablement pour l'opération tant pour ce qui regarde les aides que pour la compression, le Chirurg. placé en dehors du bras du Malade, lequel la pratique en trois temps comme l'amputation de la Cuisse, il divise d'abord les téguments, qu'il dissèque, à qui il donne une longueur convenable, après quoi il les relève, pour ce qui concerne le 2e temps; dans le deuxième il divise seulement le Muscle Biceps; dans le troisième il achève de couper toutes les chairs, fait la section du Périoste, le reste, celle de l'os, puis fait la ligature des artères, et l'on se conduit de suite comme à l'amputation de la Cuisse.

Amputation de l'avant-bras à l'ulna...

Il faut pour la pratiquer que l'avant-bras soit mis dans la pronation, tenu bien convenablement et que la compression soit faite; le Chirurgien la pratique en formant

136 un couteau droit, entre entre les chairs profondes inférieures de l'avant bras et les os dans l'endroit où doit être le moignon, l'on dirige ensuite le tranchant du côté du poignet pour terminer le lambeau, étant fait on le relève à la partie postérieure de l'avant-bras ou du bras selon le lieu, et à la base, l'on coupe ensuite tout le restant des chairs, le ligament interosseux, le périoste et les os, on fait la ligature des artères, tant radiale que cubitale, qu'autres, après quoi on ramène le lambeau sur l'extrémité des os et l'on se conduit comme pour l'amputation de la jambe.

Amputation à lambeau du bras

Elle se pratique au bras de la même manière qu'à la cuisse, à la différence près que l'on doit former un lambeau antérieur et un postérieur.

Second du 27 prairial

Amputations dans les articles

Si l'on les faisait dans toutes les articulations elles seraient les plus multipliées que celles dans la continuité des membres, mais on ne les fait pas à cause des accidents qu'elles présentent dans quelques-unes.

On peut diviser en deux espèces les cas où il faut pratiquer les amputations dans les articulations,

1° Il en est qui doivent y être pratiquée, tel qu'il arrive pour le bras la cuisse dans qques cas, à cause de la Maladie qui existe dans la continuité du membre, qui empêche qu'on puisse y faire.

2° On pratique encore l'amputat. dans les articulations, à cause de la Maladie des os qui s'oppose non seulement à ce qu'on puisse la faire dans la continuité, mais encore parce qu'ils sont trop petits, tel qu'il arrive pour les phalanges, le 1er et 2e os de la première rangée du carpe, qui ne permettent pas qu'on puisse les diviser tandis qu'on peut les enlever, ce qui ne pourroit peut-être être fait pour les autres de la première partie, tandis qu'on peut amputer dans les condyles, [illegible] ce qu'il donne encore une assez grande étendue au pied pour soutenir le poids du corps. Quand aux os du Métatarse on peut, quand on les divise, si on en excepte le 1er.

Il est ensuite des parties pour lesquelles on peut indifféremment faire l'amputation dans les articulations ou bien dans la continuité du membre, qui sont le pied, le genou, la Main, le coude, et ce sont les cas auxquels on doit également faire attention, et pour laquelle partie il convient d'amputer.

D'abord dans les Maladies du pied dans lesquelles il convient de pratiquer l'amputat.

138 il faut mieux si l'on peut la pratiquer, la faire
les articulations qui composent les os du tarse,
qu'à la jambe, parceque non seulement
on conserve une grande partie du membre,
mais c'est que l'on évite de faire porter
un membre artificiel au malade, qui
est très gênant et fatiguant.

Quand autres espèces d'amputation de
les articulations Ledran qui vivoit du
temps de l'académie de chirurgie les préféroit
à celles faites dans la continuité des membres
en ce que disoit-il on évite de retrancher
une grande quantité du membre mais
cela n'arrive pas toujours. Ensuite disoit-il
les accidents qui surviennent sont en raison
de la surface des parties divisées, mais
ampt. l'extrémité est plus large que l'amput.
faite dans la continuité d'un membre ce;
il auroit dû prendre le genou, que l'ampt. et
la suppuration sont fortes, mais cela n'est pas
toujours vraie, puisqu'on remarque dans
celle du poignet, que l'on fait encore ampt. que
la suppuration est assez abondante, que les articulations
synoviales et les tendons s'enflamment et
que ces dernières s'exfolient, que les parties
ne se contractent pas tant de même aussi
celles qui leurs sont voisines. On remarque
en outre de tout-ci que ces espèces d'amput.
présentent plus de difficultés à faire, si

au lieu complète celle du poignet, qu'elle dans la continuité d'un membre. Néanmoins lorsqu'on les fait, il faut avoir soin de laisser une grande étendue aux lambeaux afin qu'ils puissent bien recouvrir la surface du membre.

Amputation du bras dans l'article.

On attribue cette manière de faire les amputations dans l'article, au père Ledran, qui la fit pour la première fois à l'épaule, à la suite d'une maladie incurable de l'os, laquelle a été ensuite faite pour les autres articulations; et perfectionnée pour celle de l'articulation de l'humérus avec l'omoplate, par La Faye, Desault et Garengeot.

Lorsque Ledran la fit pour la première fois, il commença par se rendre maître du sang en passant une aiguille droite, enfilée d'un fil fort en plusieurs doubles, de la partie antérieure du bras à la partie postérieure, le plus près de l'aisselle et de l'os qu'il fut possible. Cette ligature embrassa les vaisseaux et les chairs dont ils sont environnés, et la peau qui les recouvre, et fut serrée sur une compresse. Ensuite avec un couteau droit et de peu de largeur, il coupa transversalement la peau et le deltoïde jusqu'à l'article, puis le ligament qui retenait la tête de l'humérus; un aide souleva le bras, et

1710 — fit sortir cette tête de la cavité de
l'omoplate, ce qui donna la facilité de
passer un couteau entre l'os et les chairs
[illegible] fit glisser de haut en bas en
tenant le tranchant toujours un peu tourné
du côté de l'os; il coupa peu à peu jusqu'à la
ligature et il acheva de séparer le membre
cela fait comme il restoit un grand lambeau
il fit une seconde ligature avec une aiguille
courbe, qui embrassoit les chairs [illegible]
ce qui étoit superflu, en y comprenant la
première ligature devenue inutile, [illegible]
fut achevé en deux mois de temps, [illegible]
[illegible] parce que cette opération fut
nouvelle; aussi trouve-t-on dans les recher-
ches critiques de l'origine et les progrès de la
chirurgie en France, et dans les écoles de la fa-
culté [illegible] qu'elle avoit été pratiquée avant
par [illegible].

Quoiqu'il en soit le procédé que l'on vient
de décrire étoit susceptible d'une grande
réforme. On a trouvé qu'il suffisoit de
[illegible] tranchante sur les côtés [illegible]
commode pour faire la première ligature
et que l'incision commencée à deux ou
trois travers de doigt de l'acromion
disposée de manière à former deux lambeaux,
l'un haut, l'autre inférieur, qui répondroit
au creux de l'aisselle, et qu'on pourroit rappro-
cher l'un de l'autre après une première ligature,
rendroit la plaie moins grande et plus

facile à guérir.

Elle était la perfection dans Garengeot craignait que l'amputation du bras était susceptible; Mais Lafaye a été plus loin et sa Méthode a été presque généralement adoptée. Après avoir fait mettre le Malade sur une chaise, et abaissé le bras dans une situation horisontale, si cela est possible, il fait avec un bistouri ordinaire et à la distance de quatre travers de doigts de l'acromion une incision transversale sur le Deltoïde, laquelle pénètre jusqu'à l'os. Deux incisions l'une antérieure et l'autre postérieure tombent perpendiculairement sur cette première, et font un grand lambeau de la forme d'un ~~trapèze~~, qui est détaché de toutes les [illegible] et relevé vers le haut de l'épaule, [illegible] des deux ~~[illegible]~~ du biceps, les tendons du sus épineux, du sous épineux, du petit rond, celui du sous scapulaire, et la capsule de l'articulation sont ensuite coupés. Il est facile d'après cela de détacher la tête de l'humérus, en faisant faire une espèce de bascule à cet os par l'aide chargé de tenir la partie inférieure de l'humérus. On glisse ensuite son bistouri de haut en bas, le long de la partie interne du bras, jusqu'à ce qu'il puisse faire la ligature de l'artère, plus près de l'aisselle qui lui est [illegible]

142 après quoi il sépare le bras en travers de deux
au dessous. Il ne reste plus à appliquer le lambeau
sur la cavité glénoïde qu'à disposer les fils
qui ont servi à lier les vaisseaux, à remplir ce
qui reste de la place avec de la charpie et à
maintenir le tout avec un appareil convenable.

Les avantages de cette méthode sont sensibles :
comme on ne fait qu'une ligature, on épargne
bcp de douleurs au malade, le lambeau qui
tient à l'acromion s'applique et se maintient plus
aisément sur le moignon que celui que
Garengeot conseillait de former du côté du bras
de l'aisselle ; enfin s'il survient une suppuration
abondante, elle trouve inférieurement
une issue libre et facile.

Le procédé de Desault consiste à faire
deux lambeaux, de manière à ce qu'ils se
réunissent par leur plus petit diamètre ; un
est fait à la partie externe et antérieure,
l'autre à la partie interne et postérieure ; il faut avoir un
[illegible] pour les faire, il faut armer un
bistouri [illegible] au contraire à l'amputation, on
commence d'abord par former le lambeau
externe, qui était fait à [illegible], avant
les tendons qui entourent l'articulation, puis on
glisse le couteau entre la [illegible] partie
molle, le plus près possible de l'os, l'on coupe
de dehors en dedans, et fait ensuite la ligature des artères
après avoir fait [illegible]

Amputation du Coude à l'articulation

Seconde du 19 prairial [illegible] — Elle présente assez de difficultés à faire, par
les inégalités de la surface articulaire, des
os qui servent à former l'articulation du

coude, Brédow qui conseilloit de la faire
à pressoir plusieurs manières de la faire
avec d'autres, mais voici celle qui
nous paroît la plus convenable. On fait
faire la compression de l'artère et les autres
convenables, puis le chirurgien placé à la
partie intérieure du membre, le bras étant
dans la supination, on introduit le
couteau entre les muscles de la partie antérieure
du bras et les os, en l'y ayant placé proche
l'articulation, il forme le lambeau en
dirigeant en bas l'instrument, auquel il donne
une longueur suffisante pour recouvrir la
plaie du bras; une fois fait il divise le
tendon du muscle biceps, ce qui met
à nu toute l'articulation à découvert, puis
coupant en même temps les ligaments
antérieurs, étant fait on termine par
une incision circulaire, en commençant
d'abord à couper le muscle triceps
brachial, près l'articulation, puis de tous les
ligaments latéraux. On a soin de lier
les artères, puis l'on termine en faisant
la réunion des parties, qu'on maintient
d'une manière convenable.

Amputation du Genou à lambeau

Elle a encore été un certain nombre de

1411 fois faite, sans doute dans l'intention de donner plus de longueur au membre inférieur. Petit dit l'avoir vu faire, M. Louis l'a fait plusieurs fois, mais quelqu'il soit besoin on a remarqué qu'elle était toujours très difficile à guérir. Brasdor dit qu'on peut la faire en laissant la rotule au lieu de la retranchant, mais il convient peut de la laisser, vu l'usage qu'elle peut avoir. Hoin l'a vu faire lorsqu'on la conservait, qu'il faisait une incision circulaire au dessus du genou, dans laquelle il comprenait la rotule, et l'on détachait ainsi, ou bien l'enlevait, tandis qu'au contraire lorsqu'il la conservait il comprenait son ligament inférieur, et l'enlevait, après avoir fait une incision circulaire, l'on détachait les ligaments lorsqu'il l'enlevait, il n'avait pas d'avance, pour les conserver, tandis qu'il convenait plus de les disséquer. On coupe au dessus du genou, qui l'était, on incise le tendon du muscle crural et droit antérieur avec le couteau transversalement, de suite les ligaments latéraux, de chaque côté, qui en fléchissant la jambe, au contraire, l'articulation a découvert, de même que les ligaments croisés que l'on incise, ensuite de quoi on introduit le couteau entre les extrémités du fémur et celle du tibia, on dirige d'un tranchant en haut

derrière celui-ci, où l'on pratique autant de
des Muscles de la partie postérieure de la
Jambe, auquel on donne une longueur
suffisante, pour pouvoir recouvrir entièrement
l'extrémité du fémur avec la supérieure,
lequel étant fait, on lie les artères,
surtout la poplitée, on réunit le lambeau,
et l'on se conduit de la manière connue,
pour procéder actuellement à l'appareil.

Amputation du Poignet à lambeau

Elle ne présente pas plus d'inconvénients à
faire que celle qu'on pratique à l'extrémité
de l'avant bras, vu le grand nombre de
tendons qui se trouvent également dans cette
partie; Il faut pour la pratiquer faire
tenir l'avant bras et la Main du Malade
par des aides, lequel est assis sur une
chaise, en ayant soin que l'avant bras soit
dans la pronation, tout étant ainsi
disposé, le chirurgien commence à opérer
en faisant d'abord de la partie postérieure
des ligaments du Carpe et d'une partie
du métacarpe, un lambeau, au moyen
d'une incision circulaire, qu'il dirige
ensuite, puis divise les tendons qui s'y
trouvent, et les ligaments de même que ceux
des parties latérales, qui étant fléchis

146 la Main, ce qui produit un intervalle entre les os de l'avant bras et ceux du Carpe dans lequel on introduit un couteau courbe à amputation, que l'on fait glisser contre les os, en allant de devant en arrière, en prenant garde aux éminences que forment le pisiforme, le trapèze, avec quoi on se sert pour un lambeau, que l'on pratique dans les tendons et les ligaments de cet endroit, quelquefois faits de faibles artères, et l'on réunit les lambeaux.

Amputation du pied avec la jambe

On ne la fait plus maintenant, par les inconvénients qu'elle cause la région la faite.

Amputation des os du tarse à lambeau

On la pratique dans les articulations de l'astragale et du calcanéum, avec le scaphoïde et le cuboïde. Elle a été pratiquée pour la première fois par Chopart, sur un malade qui en guérit assez promptement. Elle a été faite l'an dernier sur un homme à la Charité, que j'ai vu, laquelle n'a pas réussi.

On croirait qu'elle est assez difficile à faire à cause des rapports qui existent entre les parties, mais on reconnaît facilement l'intervalle des surfaces articulaires, par la proéminence de l'os scaphoïde, ce qui indique

l'endroit où l'on doit faire pénétrer l'instrument.

Il faut, pour la pratique, avoir soin de faire un lambeau des ligaments de la face dorsale du pied, et de la face plantaire, dont la largeur et la longueur seront en raison des parties. Pour pratiquer le lambeau dorsal que l'on fait avec un bistouri d'une moyenne grandeur, il faut avoir soin qu'il ait une étendue égale au côté du talon, étant incisé, on le dissèque et l'on le porte en le soulevant du côté de la jambe, après quoi on cerche l'intervalle qui existe entre les os, lequel étant trouvé, on coupe tous les tendons et les ligaments qui se trouvent à couper de dedans en dehors, ce qui met toute la surface articulaire à découvert, ce qui permet de pénétrer en coupant à l'amputation d'une moyenne longueur qui entre en même temps qu'on fléchit le pied, en le portant en bas et en avant, sur les os du tarse, et l'on pratique le lambeau plantaire, en ayant soin de faire pendant l'incision attentivement à l'on désarticule du grand tendon péronier, qui passe dans la cavité du cuboïde, après quoi on lie les artères, et l'on fait la réunion des lambeaux.

Leçon du 5 prairial

Amputation de la Cuisse à l'articulation dans l'article des art. de Thes.

Elle est considérée comme la plus grave de toutes les amputations, aussi dit-on pour qu'elle a décidé qu'il ne fallait pas la faire, comme du temps de l'académie de chirurgie tous les membres qui la composaient n'étaient point d'accord, la question à résoudre fut mise à prix, la personne qui s'en chargea décida qu'il fallait la faire toutes les fois que les cas l'exigeraient, comme dans une fracture comminutive, une plaie d'arme à feu, lequel se fonda pour appuyer son opinion, sur un jeune d'orléan, qui eut une gangrène des deux extrémités inférieures causée par l'usage du seigle ergoté.

Quoiqu'il décida qu'il fallait la faire, il ne décrivit pas la manière dont il faut procéder, ou l'exécuter, laquelle se tire plus de l'inspection de la maladie et de la sagacité du chirurgien qu'autrement. elle fut décrite par Larrey, qui la pratiqua trois fois, dont deux furent faites en Italie et l'autre à l'armée du Rhin, au moyen de deux lambeaux qu'il fit un interne et l'autre externe, en faisant celui-la petit. Mais il convient mieux de faire trois lambeaux, et voici comment qu'on le prend en supposant qu'on veuille la faire,

on commence d'abord par faire la ligature
de l'artère crurale ainsi que la veine de
même nom ensemble en y comprenant
par la ~~ligature~~ nerf crurale, cela fait,
on forme le premier lambeau qui est
interne, en introduisant le couteau entre
les parties molles de cette partie qui côtoie
le fémur qui étant traversé, on le termine
en portant le tranchant en bas. Étant fait,
on forme le second, en introduisant le
couteau de dedans en dehors, dans les chairs
de la partie antérieure, puis le ramenant
en bas, en même temps que la cuisse
[illegible] l'articulation lequel formé, c'est à dire ouvert
[illegible] le ligament capsulaire, quand on
[illegible] incisé, qui l'étant, on dirige la cuisse en bas
pour pouvoir faire sortir la tête du
fémur hors la cavité cotyloïde, pour
couper le ligament interarticulaire,
après quoi on pratique le troisième lambeau,
en portant le couteau entre le fémur
et les chairs, après l'avoir introduit dans
l'articulation, on termine de suite. Les
[illegible] liant les artères qu'on a divisé qui se
trouvent également dans le lambeau externe,
puis l'on fait la réunion avec des bandelettes
d'emplâtre agglutinatif et autres moyens.

Extirpation des os de la main

D'abord de ceux du Métacarpe.

Il n'y a que le premier et le cinquième

150 que l'on puisse amputer, tandis qu'on ne le peut point pour les trois autres.

D'abord pour le 1er, on préfère en faire l'extirpation plutôt que d'en faire l'amputation, une tumeur qui en résulte, lorsqu'elle est faite, pour la pratiquer on met les parties dans l'extension, puis l'on commence d'abord pour faire un lambeau externe, en enfonçant la pointe d'un bistouri dans les chairs qui s'y trouvent, tenu de la manière d'une plume à écrire, ensuite l'on divise les ligamens de l'articulation, puis l'on on ouvre la, on retranche l'os en portant le bistouri à sa partie externe, et on termine par la réunion du lambeau, en ayant eu soin de faire la ligature de l'artère.

Quand au 5e on se conduit de la même manière, si ce n'est plutôt que de faire le lambeau à la partie externe de la main, on le fait à la partie interne. On observe que le 1er est plus facile, vu son articulation avec le scaphoïde, lequel est très mobile.

De l'Extirpation des phalanges des doigts de la main.

On les extirpe plus que celles des pieds, parce qu'elles sont exposées à b[eauco]up plus de maladies que ces dernières, que l'on n'a moins extirpé que d'amputer, une longueur de longueur, tandis que l'on ménage encore de l'espace et l'extrême, une bien grande

utilité, que l'on pourroit encore emprunter. 151
Pour extirper les premières, on fait deux
lambeaux, en commençant d'abord à en faire
un sur la face postérieure de la phalange
que l'on veut extirper, un peu au devant
de l'articulation, que l'on fait circulairement
avec le Bistouri, puis l'on divise les ligamens
latéraux, qui étant coupés on introduit le bistouri
derrière la phalange et l'on forme le deuxième
lambeau, que l'on réunit avec le premier,
lorsque l'on a fait la ligature des artères.

On extirpe les deuxièmes de la même
manière que les dernières.

Quand aux premières, on les sépare
des os du Métacarpe, en pratiquant un
lambeau de chaque côté, pour conserver les
chairs, en portant le Bistouri dans elles
devant en arrière jusqu'aux os du Métacarpe,
après quoi on divise les tégumens du
haut et du bas, mais il faut y porter
la pointe de l'instrument perpendiculairement
sur la phalange, avec quoi on divise les
tégumens, puis étant parvenu alors, au
le côté, et au lieu de la partie
opposée, ce qui forme d'après cela d'abord
un premier lambeau, après cela on
détache la phalange en divisant les ligamens
puis on finit de la séparer des parties
molles, en la séparant avec le Bistouri.

 ce qui donne aux lambeau uniformément pour leur réunion, qu'on lui réunit après avoir fait la ligature des artères, en rapprochant les doigts.

De l'Extirpation du cinquième os du Métatarse, ainsi que son amputation.

On pratique l'extirpation de cet os, en pratiquant un lambeau à sa partie interne, de toutes les chairs qui se trouvent, dont on pratique le sommet en devant, tandis que sa base en arrière, qu'on repousse sur la partie interne du grand cunéiforme, l'on sépare de suite les ligaments de ce dernier, en divisant tous les ligaments qui s'y trouvent, puis les chairs qui lui sont intermédiaires avec le quatrième, en ayant soin de diviser les tendons qui s'y insèrent, ce qui étant fait, on réunit le lambeau contre les chairs, après avoir au préalable fait la ligature des artères.

On pratique son amputation, en faisant un lambeau également à sa partie interne jusqu'à l'endroit où l'on veut en faire la section. La division des chairs qui se trouvent entre lui et son voisin, puis de suite la division de toutes les parties molles et du périoste qui l'entourent, la scie de quoi on en fait sa séparation avec deux parties dans l'endroit que l'on veut avec la scie, puis l'on réunit avec une ligature

1.e Des Maladies en particulier.

1.re Classe

Seconde
1.er Messidor

1.° De L'Inflammation

Il est essentiel de la placer cette affection
la premiere, parcequ'elle seule constitue
une Maladie, et que souvent elle transforme
à une autre, qui appartient à la Chirurg.
lorsqu'elle est placée à l'exterieur, tandis de l'inflamm.
qu'elle est du ressort de la Maladie
profondement placée.

Elle est une Maladie extremement difficile
à définir dans sa nature, aussi les Patholog.
qui en ont traité, n'ont-ils point abordé
à en donner une définition, ils l'ont plutot
étudiée d'après ses symptomes qui ordinairement
qui sont au nombre de la rougeur, la chaleur,
la douleur et la Tumeur, mais quoiqu'ils
existent le plus ord.t, on ne peut cependant
pas dire qu'on les rencontre toujours,
puisque souvent il existe dans un point
une phlogose, sans que la douleur ait lieu
outre que elle est différente dans chaque
partie, de même que dans chaque lieu, ou
elle se manifeste.

Il paroit cependant qu'on la connoit
mieux actuellement, qui partit tairo
developpement de forces ou proprietés vitales

L'Hospitalité trouve dans la partie où elle a lieu portée à un haut degré, et qui doit être d'une certaine durée, car sans cela elle n'aurait pas lieu, car on peut l'en reconnaître en faisant attention qu'elle se trouve portée à un haut degré dans une partie dans qu'elle ait lieu, car on le remarque aux glandes, qui secrètent dans ce moment une plus grande quantité de fluide, à l'organe entamé telle qu'aux yeux, lorsqu'on y a porté un corps, ou encore à une autre partie, lorsqu'on l'a approchée d'un feu pendant un certain temps, qui devient très rouge, puis s'enflamme.

La division en deux espèces — On distingue l'inflammation en deux espèces en spontanée et en accidentelle. La spontanée est celle qui arrive sans cause apparente à nous connue, que l'on dit être produite à raison de cela, par une cause interne. L'accidentelle est celle au contraire, qui paraît être causée par cause externe.

en trois suivant Boutet — Boutet en fait trois divisions, en adhésive, suppurative, et ulcérative. Il entend par adhésive celle qui a lieu pour la réunion d'une plaie, c'est à dire une première division. Par suppurative celle qui est accompagnée d'un fluide appelé pus. Enfin par ulcérative celle qui précède aux ulcères; en faisant remarquer que rarement jamais il y a

ulcère d'aucune partie, sans que l'inflamm.on
y ait existé quelques temps auparavant.

Ce même auteur a fait également
remarquer que l'infl.on des part. intérieures
~~[illegible]~~ moins devant suppuration que
les parties extérieures, affectées au même
degré, c'est ce qu'on remarque th. pour
les poumons, et autres viscères, ce qui le
confirme encore, c'est ~~que [illegible]~~
lorsque l'inf. est déterminée par une cause
mécanique, telle qu'une balle, une esquille
alors l'on voit à mesure qu'elles s'approchent
de l'extérieur, les parties suppurer de plus
en plus, et que jamais les parties affectées
de suppuration la maladie ne se propage
autant chez elles, ce qu'on voit th. pour la
carie de la colonne vertébrale.

Toutes nos parties ne sont point également
susceptibles à être enflammées, il en est où
jamais elle ne se développe spontanément,
comme les os, les ligaments et les cartilages,
tandis qu'il en est d'autres au contraire
où elle s'y excite assez souvent, ce qui
permet en quelque sorte d'après cela d'établir
une espèce d'échelle en elles, auquel aura
en premier lieu, la peau, le tissu cell.,
les membranes muqueuses, séreuses, de
suite les muscles, les organes parenchymat.
ensuite les nerfs, les tendons, les
ligaments, les os. Puis enfin il y a des

parties où elle ne se remarque jamais,
telles que les poils, les ongles, c'est le sujet de
théorie qu'on a donné de l'infl.

Il y en a beaucoup, celle de Boerhave, puis
celle de Vedassier, puis celle d'autres.

Théorie de Boerhave sur l'infl.

D'abord de celle de Boerhave. Il est bon de
savoir auparavant qu'il admettoit dans
le sang trois ordres de globules, lesquels
suivant lui le composoient, qui étoient, les
rouges, les blancs et les jaunes qui avoient
chacun, à un ordre particulier de vaisseaux
de même espèce, de manière qu'il y avoit
les rouges ou sanguins, les blancs et les
jaunes, que chaque ordre de globules
correspondoit à leur vaisseau et que
quand un venoit à passer dans un autre
il déterminoit ce qu'il appelloit erreur de
lieu. Que la rougeur étoit déterminée par
la présence des globules rouges en plus grand
nombre, la chaleur par le frottement des
globules, contre les parois des vaisseaux,
la douleur par la distension des fibres
nerveuses, et la tumeur par l'accumulation
dans la partie. Que la force qui existoit
le battement, étoit déterminée par le
reflux du sang de la partie au centre
circulatoire c'est à dire vers le cœur. Mais
cette opinion n'est plus admise, malgré
sa grande vogue dans le temps, parmi
toutes les écoles car on ne peut concevoir

comment Boerhaave a pu dire qu'il y avoit
dans le sang trois ordres de globules, qui
correspondissent à autant d'ordre de vaiss.
qu'il admettoit.

Si l'on admettoit l'erreur de lieu où il
le faisoit, il y auroit bien plus d'inflammation
qu'il n'y en a, car il suffiroit que d'être
dans une position qui supposa un cours
du sang pour qu'il y en ait; mais
cela n'est point, puisque si cela étoit,
il suffiroit que de ~~[illegible]~~ en syncope
pour qu'elle disparut, puisque les parties
deviennent blanches, tandis qu'elle revient
également après.

A cette théorie a succédé celle des
Médecins vitalistes, qui disoient que l'état est
produit par l'exaltation des forces vitales,
laquelle est toujours accompagnée d'un
passage du sang dans la partie en plus grande
quantité; ceci est facile à rendre, mais
on ne peut en faire également par les
toniques.

Des pathologistes ont dit que toutes
nos parties contenoient toujours du sang, et que si
elles ne paroissoient point rouge, c'est parce
qu'il s'y trouve une trop petite quantité, car
il en seroit de même d'une goutte de vin, dans
un verre d'eau.

Il y a ensuite l'opinion de Vicq-d'Azir [margin: Cab. de Vicq d'Azir]
qui prétendoit que l'inflam. étoit déterminée
par l'irritation des petits nerfs.

[illegible]

158 de la partie où elle a lieu, qui auroit la
propriété de changer la nature des fluides;
Mais il est facile de la comprendre, en
sachant que toutes nos parties ne contiennent
des nerfs, ou du moins que la plus exacte
dissection n'a point démontré, qu'ils ne soient
enflammés. Il faut convenir il est vrai
que celles où il y en a, l'inflammation est plus
forte; c'est ce qu'on remarque aux bouts
des doigts; la douleur pourroit bien encore
tenir à la densité des parties. C'est pour
en appliquant le temps que la durée
des narcotiques sur la partie affectée;
dans l'attention d'en diminuer la intensité;
lesquels n'ont d'autres effets que de diminuer
la douleur en assoupissant les nerfs et
non de la détruire comme il le prétendoit;
c'est encore dans cette attention qu'on les
applique actuellement.

Le cas des tendons. — Le passage du sang dans les parties blanches
enflammées est assez bien prouvé, car on
peut le voir dans les tendons, la conjonctive
les membranes séreuses, et dans les autres
parties naturellement rouges qui dans
ce cas acquièrent une plus grande rougeur
et qui est foncée.

Les causes. — Les causes de l'inflammation sont prédisposantes
et efficientes. Les prédisposantes se changent chez
certains individus, où elle a reçu d'une
manière assez ..., toutes les fois que

aucune cause peut y donner lieu, tel que
ex. une petite excoriation, elles sont presumables
faisant elle très bien qu'elles y eussent d'apparu
qu'elles désignent sous le nom de nécessaire
chronique. Les Affections sont distinguées
en spontanées et en accidentelles. Les spontanées
sont celles qui viennent sans causes apparentes
et que l'on doit être alors produites par une
cause interne, tandis qu'elle peut bien en
paroit en dépendre. Les accidentelles sont
distinguées en causes directes, en causes
par organes de contiguité, puis en sympa.
Les causes directes, sont internes ou externes
les premières sont celles qui sont produites
par le passage des fluides dans une partie
en plus grande abondance que de coutume
les 2. ou externes sont Mécaniques, ou chimique
celles la telles que arrive quand la réaction
de plaie par un corps Vulnérant, celle ci
soit le calorique appliqué sur nous à une
plus ou moins grande distance, tel que
ex. en approchant très vraie du feu, des
rayons solaires, comme le sont qu'ils
produisent un érésypel, l'inflammation
de l'arachnoïde, qui agit en quelque etc plus
par organes de contiguité, qu'autrement.
il y a encore l'impact des caustiques
dont nous faisons usage qui sont
solides ou liquides, l'effet est encore
produite par la présence d'un corps
comme de l'eau, c'est ainsi que la suit
de même par la présence de l'urine dans

 le tissu cell.

Elle arrive par cause de contiguïté d'une matière âcre, c'est ainsi qu'on la voit arriver dans la carie des os, par la perf. du sac lacrymal et du canal, qui produit la fistule.

Elle a lieu par cause sympathique, on la voit arriver aussi aux parties latérales de la face + qui est connue sous le nom de parotide; à l'aine également on la voit arriver, dans les personnes affectées de la syphilis, au second degré, sans que l'on sache à quoi cela tient, et qui prennent également un mauvais caractère, en devenant gangreneux; le foie est aussi affecté sympathiq. c'est ce qu'on le remarque dans les affections de la tête.

+ en produisant un dépôt

Il arrive aussi que l'inflam. [illegible] des sympt. avant-coureurs, tandis que dans d'autres il n'en existe pas. Les avant-coureurs sont locaux ou sympathiques; ceux-là sont la démangeaison, la douleur dans la partie, [illegible] et [illegible] pour l'inflammation [illegible] ou [illegible] comme de la [illegible]. Ceux-ci sont les nausées, petits frissons, l'embarras gastrique, le froid &c.

Symptômes de l'inflammation

sympt. de l'inf.

Ils peuvent se rapporter à trois divisions. Il y a des sympt. locaux, c'est-à-dire de la partie même affectée, de contiguïté, c'est-à-dire d'organes voisins, puis enfin de généraux ou sympathiques.

1° les locaux sont

1° Les symptômes locaux sont la rougeur, la tuméfaction, la douleur, la chaleur.

1°. La rougeur qui est un sympt. [illegible] constant de l'infl. se connoit assez bien par le passage du sang dans une partie, ou elle ne le remarquoit pas de coutume ou bien en plus grande quantité, c'est ce qui en [illegible] pour l'infl. des tendons, déterminé par la présence d'une esquille — la rougeur

2°. La tuméfact. ou le gonflement varie suivant la partie affectée. Ainsi c'est aux testicules devient plus considérable que dans le tissu cell. lequel peut être porté au point dans quelques cas de déterminer des accidents plus ou moins fâcheux, c'est ainsi qu'un [illegible] pour le pharynx, qui peut être tellement rétréci qu'il empêche la déglutition. — la Tuméfact.

3°. La Douleur n'est pas toujours un sympt. qui caractérise essentiellement l'infl., car il est des parties enflammées, où elle n'existe [illegible] ainsi dire point. Et que dans [illegible] tandis qu'elle est très développée dans d'autres, ex. dans les membranes séreuses, la peau, c'est ce qui la fait appeller [illegible] fongitise dans ce dernier cas. En général elle varie suivant les parties affectées, et l'ordre de système. — la Douleur

4°. La Chaleur, on la reconnoit par les rapports du Malade et par l'application de la Main sur la partie affectée. [illegible] pour cependant toujours se fier beaucoup pour ce disent les Malades, car souvent ils disent qu'ils en éprouvent une très forte tandis ce qu'il n'est point que bien souvent en touchant la partie, [illegible] Malades [illegible] — la Chaleur

162 mœurs, qui tenoient un ventilateur pa-
bercire s'ils ne l'avoient touchée, et qui étoient
tout étonnés de ne pas la trouver plus chaude
que le sentiment qu'ils éprouvoient:

Les parties enflammées éprouvent presque
toujours un dérangement dans leurs fonct.
Trouble que les part. éprouv. il est arrivé que l'on voit les contractions dans
les rhumatis. ne pas se contracter avec de
contenance, s'il faut déterminer la jonction,
de la vessie cause des rétentions d'urine

2° Symp. de contiguïté 2° Les symptômes de contiguïté se remarq.
dans les parties voisines à cette affection
d'inflammation, c'est ainsi que l'on remarque
la turgescence du tissu cell., lequel acquiert
quelquefois un très g.d développement, lorsque
la peau est enflammée, ou sy. de l'érysipel.
ce qui détermine l'érysipel. phlegmoneux,
celle de la peau dans celle du tissu cell.
ce qui produit le phlegmon érysipélateux.
l'œil étant rouge, ne pouvoir supporter
la lumière, par l'infl. de la rétine de
parenchyme du poumon, dans l'infl. de la
plèvre, de manière à déterminer des -
crachements de sang très fréquemment
par le moyen de la toux.

Seconde du 3 Messidor. Lorsque l'inflammation affecte un organe
important ou bien s'il en affecte un,
mais qu'elle soit très intense, elle détermine
3° Sympt. généraux un trouble gén. dans toute l'économie, qui
est caractérisé par la fièvre, occasionnée
par les mouvements fréquents du cœur
on le remarque sy. dans le pouls qui est

q q t. que la fièvre est un sympt. avantageux
de l'infl. d'autres, qu'elle ne fait que l'accomp.
puis enfin q q t. elle en fait une compliquant.
lorsqu'elle ne fait qu'en la prévenir effect
ord. singulé dans sa nature. Quand
elle ne fait que l'accompagner, il y a seulement point
de dérang. dans les fonctions des organes.
Si elle la complique comme on l'a en
dit, elle est q q f. très grave, quoique petit
enflammée se termine souvent par gangrène
lors on le voit dans le charbon. On la voit
q q. encore dans les fièvres adinamiques.
L'inflammation a une marche différente
dans les différents tissus. il en est ou
elle se termine en peu de temps, tel la
peau, le tissu cellulaire, tandis qu'il en est
et d'autres au contraire où elle
très lente, c'est ce qui a vu q q. dans les
os, ce qui fait d'après cela, que l'on peut
établir indique seule la durée ou la diff.
qu'il y a avec tel ou tel tissu lorsqu'il est
enflammé. C'est le moment de dire un
mot sur la méprise que les anciens
avaient fait, en disant qu'une infl. était
chronique, lorsqu'il y a plus de temps
au que les ne se réunissaient
passé si vite que la peau, lorsqu'ils ont
disséqué. Il en était de même pour les
maladies internes, c'est ainsi que quand
une fièvre durait plus de 40 jours c'était
chroniques ce qui n'est point, les
dire qu'une infl. est chronique dans un
système, lorsqu'il lui faut plusieurs jours
pour se terminer, à cause que dans l'autre

Elle a une marche diff. d. l. diff. tissus

164 elle est dissipée en peu de temps
Cette manière de considérer ainsi l'inf. est très essentielle, car il est nécessaire de savoir que dans une partie où il y a plusieurs espèces de tissu différents, ils ne s'enflamment pas tous à la fois.
Il est encore à remarquer que souvent l'inf. d'un même tissu, ne se termine pas aussi promptement dans toutes les maladies, dans un même espace de temps, c'est ainsi qu'on que

les différences d'un même tissu

nous la voyons dans le tissu cellulaire se terminer quelquefois en peu de temps par gangrène, tandis que d'autres fois elle durera quelques jours, et qu'enfin dans le phlegmon puis enfin un abcès, c'est dans une pustule très petite, c'est dans les dépôts froids. On peut faire la même comparaison pour les os, entre la carie et les fractures.

Terminaison de l'inflammation

Des terminaisons de 4 manières

Lorsque l'inflammation a parcouru tous les périodes elle se termine de 4 manières, 1° par résolution, 2° par gangrène, 3° par suppuration, 4° par squirre ou induration.

1° Par Résolut.

Une partie enflammée, reprend son caractère ou son état ancien de deux manières ou par résolution, ou par délitescence.
On nomme résolution, la disparution de l'inflammation, par la diminution insensible de tous les symptômes locaux et généraux, ~~sans diminution dans les fonctions de~~ ~~l'économie animale~~. On a voulu en quelque sorte expliquer le mécanisme, mais cela est pour

essentielle à savoir laquelle se fait lentement 165
ou promptement. Sans chercher à l'expliquer
on peut dire qu'il y a diminution des forces
des propriétés vitales, dans la partie où elle existe
l'effet des opérations, qui ont dit qu'elle était
produite par la résolution des fluides qui
s'y trouvent, en apportant peu fondement.
qu'il est dans ce cas où on sent de la fluidité
dans une partie, causé par un liquide, tel
que dans les bubons vénériens et qui cependant
dans lesquels la résolution s'en fait, ce qui
semble le prouver; mais de ce que cela a lieu
pour eux, s'ensuit-il croire que cela a lieu pour
tous. La Résolution a toujours lieu par un
dérangement de le trouble des fonctions,
que l'on nomme crise, de quels une de l'exam.
c'est ainsi que l'on voit l'augmentation des
urines arriver, l'évacuation des urines aug.
des hémorragies se manifester, dans les
membranes muqueuses, des expectorations
muqueuses, ... avoir lieu. Il n'est
point rare non plus de voir succéder une
inflam. à une autre, c'est ainsi qu'une inflamt
linge &c. des testicules, succède aux oreillons.

La Délitescence est la disparition de l'inflam. De la Délitescence
de l'inflam. qui est subite, sans aucun symptôme
... que l'on nomme aussi de cet
état, tandis qu'on nomme Métastase
la disparition de l'inflam. d'une partie De la Métastase
pour se porter sur une autre; c'est
ainsi qu'une inflam. ... des dépôts

166 1°. L'inflammation se termine par gangrène, lorsque
2° Gangrène son intensité, ou bien par sa cause
Elle arrive dans celle-là, lorsqu'elle a été
portée à un haut point ou la seule même
arriver qq. en peu de jours, qui peut
cependant tenir dans certains cas, à la
disposit. des parties, c'est ainsi qu'on la
voit arriver à un membre lorsque les
parties environnantes à la gangrène qui
l'entoure sont très gonflées et qu'elles ne peuvent
point se dilater autant que le faudrait,
de la tension capable d'étrangler dans qq.
points de leur étendue. Elle arrive par la
cause que dans les fractures comminutives
ou bien par une cause délétère qui existe
dans l'individu

3° Suppur. 3°. La suppuration est cette terminaison
de l'infl. qui est accompagnée d'un fluide
appellé pus, qui peut exister lorsque l'infl. soit
très forte, de même que quand elle l'est,
Quelst à distinguer la suppuration aiguë qui
arrive d'une manière subite et aiguë qui
arrive d'une manière lente, la première
est celle qui a lieu peu de temps après
que l'infl. s'est manifestée, et qui se manifeste
par un fluide différent de celui qui a lieu
dans une infl. ancienne, lequel est
...

et celle qui existe depuis 99 ans temps.

Il est des pathologistes qui ont fait la distinct. du pus en bon ou louable, et en celui qui ne l'est pas, le louable était celui qui est blanc qui a une certaine consistance tel que la crème. Au contraire est celui qui est séreux, mais on observera qu'il peut bien se faire qu'il soit bon malgré cet qualités, puisqu'il est différent suivant chaque tissu. C'est en général dans le tissu cell. que le pus se forme le plus promptement.

On a voulu chercher la manière dont se formait le pus et divers opinions ont existé sur cela; il en est qui ont prétendu qu'il existait en nature dans le sang, et qu'il se déposait ensuite dans la partie à faire la formation, de la même manière que l'on disait que du pus était déposé ensuite dans la partie; l'urine et les autres fluides y trouvaient, mais cela est abandonné maintenant cette opinion n'a eu lieu qu'on admettait. D'autres ont pensé ces dernières idées; ils ont prétendu qu'il résultait de la destruction des vaisseaux et de leur combinaison avec les fluides qui se trouvaient dans la partie, d'où résultait le pus. Quesnay était de cette avis, lequel se fondait, sur ce qui arrive pour la formation d'un dépôt, on disait que la poche qui se trouvait dans le tissu cellulaire résultait de la destruct. du tiss. de la partie. Cette opinion est facilement combattue; lorsqu'on a appliqué pour ce qui a une cautère et a un vésicatoire, qu'il en

 entretenir pendant de longs intervals lorsque la partie diminue de volume. Il est maintenant admis que le pus est séparé dans la partie affectée, de la même manière que tout un autre fluide de la économie par un organe sécréteur.

Le cas du
l' Malade

Nous avons vu qu'une inflammation étendue et qu'elle se termine par suppuration, cette terminaison est touj. annoncée par quelques symptômes et un trouble dans l'économie qui donne lieu à la fièvre qui est connue sous le nom de fièvre de suppuration, c'est ce qu'on voit arriver &c. dans les plaies contusives, lesquelles ont ... fâcheuses pour la vie du Malade, ce qui est intéressant à savoir, afin de donner ce qui convient au Malade pour en éviter les accidents qui pourraient en résulter. Pour ce qui concerne la structure de la partie qui contient du pus, nous en parlerons en parlant des abcès.

4° Par induration

Il suffit se termine par induration qui est la dégénérescence en une tumeur dure indolente qui n'arrive pas autant qu'on le prétendait. C'est qui se fait d'autre assez souvent aucunement, c'est parce qu'il s'est aux parties qui contractent une certaine adhérence et qui paroissent dures ou la ... cela arrive assez souvent dans les glandes, tel qu'on le remarque dans les engorgements des testicules, des Mamelles, des glandes amygdales.

Cette terminaison du squirre est de deux

sortis, tantôt ~~[illegible]~~ a une tendance à devenir squirreuse, cancéreuse, ou dégénérer, tandis que d'autres fois il se décide longtemps sans se terminer.

On a vu aussi un exemple d'induration squirreuse dans les parois des fistules, qui devenaient dures, squirreuses, ou bien calleuses. On ignore entièrement la nature de l'induration squirreuse.

L'infl. est encore susceptible de se terminer par l'infl. chronique, laquelle peut durer très longt. dans cet état, qui arrive plus dans les parties internes, que dans les parties externes, tel que dans les membranes muqueuses d'une manière chronique l'urètre, les muqueuses et qui dans ce cas appartient à la Médecine. Mais il est des cas cependant où elle est du ressort de la Chirurgie telle que quand elle se termine à la conjonctive, à la membrane muqueuse du canal de l'urètre et à celle du vagin.

Traitement de l'inflammation Traitement de l'infl.

Il est bon pour cela de distinguer le traitement de cette maladie elle même de celui qui appartient à ses terminaisons. Pour la traiter elle même, on a égard à la douleur que le malade ressent, ou bien à l'espèce de cause qui l'a produite, lorsqu'elle n'est encore que récente, on peut tâcher de la faire avorter par le moyen des répercussifs tels que l'eau froide, l'eau végéto-minérale, [illegible]

180 cependant en altérer car si elle était déja portée a un haut dégré il pourroit en resulter quelque chose de facheux.

Lorsque la douleur est portée à un haut dégré on applique sur la partie pour la diminuer des émollients, on y pratique des saignées locales, au moyen de l'application de sangsues, ce qui produit de bons effets, malgré ce que en ont dit quelques praticiens, qui ont dit tout le contraire, en prétendant que les appliquant sur des parties lachées, tel que sur le scrotum, il en resulte; mais alors dans pareil cas on les applique sur les parties voisines tel que sur le périnée [illegible] le traitement qui convient toutes les fois qu'il n'y a pas de cause qui s'y oppose. l'on ne pratique pas autant de saignées générales qu'on le fait, et qui le sont encore quelques anciens praticiens, parce qu'on ne retire pas d'aussi bons effets que des locales [illegible], les faisoient et qui les font encore [illegible] sur la dureté du [illegible], en disant qu'en diminuant la quantité du sang qui se trouve dans la [illegible] on donnera lieu à la diminution de lui-même en alterant le sang de tendant [illegible] mais dans ce cas, il convient mieux de faire des saignées locales qui agissent directement sur les [illegible]

en y procurant une détente, elle se fondroit pour toujours sur la durété des grands mais lors. Lui de avant que le grand [illegible] fouille les reques [illegible] qui existoit dans les environments là [illegible] est dissipée.

La rage [illegible] de l'inflam. se manifeste dans une partie peu importante et que l'on croit qu'elle a fini d'une maniere chronique, qu'il y a [illegible] ce qui convient forcera alors, il faut avoir bien soin de ne point l'approcher à son developpement, et au contraire la favoriser dans son appareil chronique par des moyens irritants, il en est de même pour celle que l'on croit être déterminée un principe de lettre, lorsque une inflam. degenere en chronique, elle exige un traitement particulier, qui sera traité en particulier dans chaque partie.

Parmi les inflam. des differents tissus, il en est qui étoient enflammé sont du ressort de la Chirurgie, tandis qu'il en est d'autres qui appartiennent à la Medecine et dont nous occuperons de cette manière.

D'abord de l'inflam. du tissu cellulaire, inflam. du tissu cellul.

Le tissu cellulaire qui comme tout le monde forme une couche sous l'organe cutané et qui se trouve encore repandu dans

182 les différentes parties du corps, est susceptible d'être affecté d'inflammation, qui est connue sous le nom phlegmon, laquelle a son siège dans le tissu sous-cutané, mais nous ne nous bornerons point qu'à ce dernier nous allons l'envisager d'une manière générale.

Le tissu cellulaire est ensuite susceptible de deux autres affections qui n'étant point de caractère d'infl., dont l'une est autres affect. gonflement qui arrive qqf. et qui est susceptible de terminaison par gangrène. l'autre est également un gonflement qui arrive arrive au tissu cellulaire sous-cutané

Des fluctions des jambes, et qui est connu sous le nom de fluction, qui a pour cause le plus souvent la carie des dents, ne tient au... car tantôt qqf. dans cette partie le gonflement point susceptible de terminaison suppuration on quand on n'y remédie lors ... pas le laisser sans rien faire ... car il se dissipe de cette manière par l'application de linges chauds, par des émollients et des saignées locales.

Du phlegmon L'infl. du tissu cell. sous cutané, de même que de celui qui existe dans toutes les autres parties, produit ce qu'on nomme les phlegmons, lesquels présentent qqf. des caractères locaux, car on lit lorsq.

ont lieu tiqu à la marge de l'anus.

Ils reconnaissent différentes causes, telles qu'une contusion portée sur une partie, une piqûre, la présence de qques fluides ou matières humeurs du dedans, ou l'urine, les matières fécales. Ils ont encore lieu dans qqes cas par l'effet d'organes lésés, tels qu'ils parviennent [illegible] aux parties, [illegible] la fièvre.

Il arrive qqfois que ces phlegmons se forment dans une partie profondément placée, et qui fermant et suppuration, donne lieu au pus d'aller se montrer dans un endroit éloigné, ce qui forme les dépôts par congestions.

Il se forme encore des phlegmons par causes symptomatiques, c'est ainsi qu'on en voit se manifester à l'anus dans la phtisie. A la suite des couches, qui se forment dans toutes les parties du corps, mais plus particulièrement aux aisselles, qui peut être causé par le ligament rond de la matrice, que l'on s'imaginait être produit par la présence du lait dans la partie, mais qui n'est point, ce qui le fait [illegible] admettre, c'est à cause que quand ils arrivent, il y a suppression de fluide dans les mamelles et interruption des [illegible] des lochies, mais on a pris l'effet pour la cause. Ceux qui n'ont lieu que symptomatiquement [illegible] un mauvais caractère dans leur nature on ne sait à quoi l'attribuer, qui arrive de la même

Dépôt et traitement

manière que la fièvre est générale, qui arrive après ses cauchets. On remarque qu'il est toujours d'un très grand épaisseur aussi est bien obligé de faire de très grandes ouvertures pour donner issue au pus qu'ils contiennent. C'est aussi également les filles qui les ont, les enfants et ceux desquelles des remords les ont affectés. Les dépôts où les passions ont lieu. Les dépôts critiques appartiennent toujours au phlegmon du tissu cellulaire.

Le lieu du phlegmon

Rarement l'inflam. du tissu cell. est phlegmoneux n'est précédé de phénomènes généraux à moins qu'il soit très considérable. Pour ... il est bon de distinguer les sympt. locaux, il est bon de distinguer en celui qui est profondément ... en celui qui est ... puis enfin en celui qui est superficiel. Le phlegmon était considéré par tous les pathologistes anciens, dans les tumeurs inflammatoires.

Signes du phlegmon

Les symptômes sont tumeur plus ou moins considérable, qui disparaît à ... On remarque p. m. forcé, qui est accid. circonscrite ce qui la diffère de celle de l'érysipèle qui ne l'est pas, une douleur peu forte, qui est en raison de la tension plus ou moins considérable de la partie, qui est un peu pongitive et piquante.

Voilà pour le superficiel.

Pour celui qui est un profond, la tumeur et la douleur sont à peine sensibles; quoiqu'on remarque cependant encore un espèce d'empâtement. La douleur est profonde au reste [illegible] la [illegible] du pus s'il y en a le plus souvent, à raison de la profondeur du foyer [illegible], aussi faut-il bcp d'habitude pour la reconnaître, et surtout de plusieurs praticiens qui se trouvent réunis pour cela, il y en a qui [illegible] qui la reconnaîtra.

Quand à son siège dans les cavités tels que [illegible] Dans le Médiastin antérieur à la suite d'un coup porté dans cette partie; Dans l'abdomen aux environs des Reins, Dans le Bassin à la suite de l'opération de la taille, souvent et presque toujours on ne les reconnaît pas du tout, et ~~[illegible]~~ que qu'après la mort, dans les cadavres.

Quand aux phénomènes généraux qui l'accompagnent ils ne diffèrent en très peu de l'inflam. ordre par conséquent se trait- Ses terminaisons

[illegible]

Lorsque l'inflam. qui caractérise le phlegmon parcourt les différents périodes elle peut se terminer par résolution, mais très rarement, par suppuration qui est le plus

186 ordinaire, puis par gangrène. Cette dernière
terminaison n'arrive guère que lorsqu'elle
a été déterminée par la présence de
quelque corps étranger dedans, ou ainsi qu'on
le voit à l'anus lorsque les phlegmons
sont situés dans cet endroit, par les matières
matières fécales, ou bien encore aux environs
par la présence des urines. Elle peut encore
survenir pour cause la pression qu'éprouve
le tissu cell. enflammé lorsque cela arrive
aux membres, par les aponévroses, qui
s'opposent à ce qu'il se gonfle.
1° Par résolut. Lorsqu'elle se termine par résolution,
la partie reprend son premier état.
Lorsqu'au contraire elle se termine par suppur.
la douleur diminue, la peau s'amincit,
2° Par suppur. la rougeur n'est plus aussi forte, on sent
un liquide au milieu de la tumeur, à l'aide
on peut imprimer une fluctuation,
lorsqu'on imprime un mouvement à la
tumeur d'une manière alternative et
opposée; elle se fait surtout ressentir dans
son milieu tandis que la circonférence
est comme infiltrée. C'est dans cet
état que l'on fait l'ouverture de la tumeur
si l'on veut l'ouvrir; si l'on ne l'ouvre point,
on voit la tumeur s'ouvrir d'elle-même,
mais au bout d'un plus long espace de
temps. Lorsqu'il est profondément placé,
on ne peut reconnaître aisément cet amas

l'avons observé ci-dessus, la tumeur, et rien n'y parvient, ce n'est qu'en palpant bien la tumeur.

Traitement

On traite le phlegmon lorsqu'il tend à la suppuration par le moyen d'émollients que l'on applique dessus; lorsque la douleur est très forte, on peut y faire des saignées locales avec des sangsues, ou bien si elle au point on peut faire une saignée générale. On peut ne rien appliquer dessus, lorsque le cas ne l'exige pas, parcequ'alors qu'il paraît, ils se terminent également bien.

Lorsqu'on remarque que les phlegmons ~~et trop gros~~ veulent se terminer par gangrène, il faut les ouvrir de très bonne heure, et quand le cas décrit, excepté dans le cas où ils sont produits par une cause qui les rendent critiques, parceque sans cela on soulage les malades en donnant issue au fluide purulent; on pratique l'ouverture dans l'endroit qui convient le mieux, afin que le pus sorte mieux, à laquelle on donne une étendue proport. à l'étendue du foyer, cela est encore intéressant pour ceux profondément placés.

188 Du Clou

Il est bon avant que d'en parler, de dire un mot sur la structure de la peau. Elle est comme l'on sait composée d'abord de l'épiderme à l'extérieur, puis au-dessous de derme ou chorion au dessous, qui est composé d'un entrelacement de fibres dirigées en tous sens, laissant entre elles de petits intervalles dans lesquels se trouvent de petits pelotons de tissu cellulaire, eh bien il paraît que c'est dans eux que résident les clous ou furoncles, lesquels se forment plutôt dans les endroits où la peau est épaisse, aux à l'abdomen, au [illegible]

Causes — Il se manifeste dans plusieurs circonstances on le voit quelquefois survenir chez des personnes qui n'y avaient aucune disposition, chez celles qui ont la peau malpropre, d'autres fois il paraît en même temps que la peau est affectée d'une autre maladie, telle que de la galle, surtout chez les personnes qui en sont très grosses, il est rare même chez elles qu'elles n'en ayent point. Il a lieu quelquefois d'une manière critique. Soit enfin quelquefois d'une manière [illegible] quelquefois ou autre

Signes — Il commence d'abord par un petit bouton, qui dure ainsi dans cet état, très même qu'il doit devenir très considérable, puis ensuite grossit, lequel vient de

pièces d'ordures dans la partie où il a lieu
surtout lorsqu'on vient à la trop [illegible]. Il entraîne
presque touj. par suppur. lequel présente
toujours dans son milieu un petit corps,
qui est probablement le phlegmon graisseux
que nous avons dit exister, qui sort lorsq.
la suppuration est bien formée, avec le pus, ce
qui soulage les malades, ce qui est connu
de tout le monde, aussi les personnes de la
vulgaire ont elles bien soin de la rechercher
lorsqu'elles l'apperçoivent, et la faire sortir, l'endroit
en suppuration se ferme bientôt et le malade
est guérit.

Lorsque la suppuration est formée, [illegible]
de la fluctuation dans l'endroit, si le pus
[illegible] à sortir de lui même par [illegible] Traitement
qu'il [illegible] produire, il faut avoir soin
que le Bourbillon sorte, car sans cela elle
[illegible] de nouveau

Son traitement se réduit à peu de chose
car on a remarqué que les topiques que l'on
pouvoit appliquer dessus, n'y faisoit
pas g.d chose, et qu'il paroissoit aussi
suppurer sans cela qu'en se servant ou
appliquer seulement des cataplasmes
émollients dessus, lorsqu'il cause une douleur
trop forte, au lieu d'emplâtres fondants
qu'on y mettoit anciennement.

Il vaut mieux le laisser [illegible] de
lui même que de le faire [illegible] l'ouverture

19° parceque le Bourbillon sort vieux, qui trouve la le pus tout seul, et la cavité reste. Il faut avoir soin seulement lorsqu'on craint que l'ouverture ne se ferme, une fois qu'elle est ouverte, d'appliquer quelque corps gras dessus, tel que de l'onguent de la Mère.

Lorsqu'on craint qu'il est causé par une disposition intérieure, ce qu'on reconnait lorsqu'il en paraît plusieurs à la fois, on donne des tisanes dépuratives, [illegible] pour donner de nouvelles qualités aux humeurs.

Leçon du 7 Messidor

Affection de la Peau
De l'Erésypel

Définit. de la Peau connue sous le nom d'Erésypel

On donne ainsi ce nom à l'inflammation de la peau. Il est des auteurs qui l'ont admis aussi pour les membranes muqueuses, séreuses et disaient qu'elles en étoient affectées toutes les fois qu'elles étoient enflammées. De même qu'ils disaient qu'il y avait un phlegmon, lorsqu'il y avait un gonflement plus ou moins considérable et qu'il se terminait par suppuration. Cela est aujourd'hui n'est point admis, parceque en effet, pendant très bien décrit, [illegible] cela [illegible] les maladies en question.

L'Erésypel peut survenir dans toutes les parties de la peau, mais il en est [illegible].

où il se développe plus dans certains endroits 191
que dans d'autres c'est ainsi qu'on le voit
toutes les fois qu'il ne dépend point d'une
Maladie, sur une plaie et qu'il reste
[illegible] pas, au Visage, au col, la poitrine,
l'abdomen, les Membres

Les Causes qui y donnent lieu sont exterieures
tels que l'application des corps exterieurs tels
le coton, ect, les instruments piquants, les
rayons solaires etc. et les autres interieurs, parmi
celles-ci, est [illegible] des personnes chez
qui il y a lieu périodiquement cet tous les
mois etc. Il en est d'autres qui ont toutes
les fois qu'elles se mettent en colère, Albumen
[illegible] une Dame qui en a eu et ini à la
figure toutes les fois qu'elle se mettait en
colère, Mr Roux dit en avoir vu une
qui en a eu une également à la figure
assez considérable après être mise en colère,
Lorsqu'on l'a déjà eu, on est plus disposé
à ce qu'il revienne. Il y a encore l'embarras
gastrique qui le produit. Il est communément
quelques pathologistes, [illegible] produit par là, une
que dans [illegible], la partie qui en est le siège
lorsqu'il se dissipe devient toute jaune,
et que le Malade y ressent un sentiment
de cuisson, semblable à celui qu'a la

qui le produit tant pendant qu'il dure. Il ne se manifeste pas aussitôt que les causes qui le produisent ont eu lieu, mais longtemps après.

On distingue l'érysipèle d'après la manière dont il se produit en trois espèces, en simple, vésiculeux et en zona.

des espèces

1° Le simple est celui qui est le plus ordinaire lequel se manifeste par une rougeur dans la partie, qui disparaît lorsqu'on retire le doigt qu'on y avait appliqué, il y a un peu de gonflement, surtout dans le tissu cellulaire sous-cutané, ce qui le fait appeller à cause de cela érysipèle phlegmoneux, la rougeur n'est point limitée, ni circonscrite mais bien très étendue. La douleur est assez considérable et c'est ce qui le fait appeller feu sacré, feu de Saint Antoine.

Lorsqu'il a son siège au visage, il peut être si considérable, qu'il cause le délire.

Les Commencemens généraux, tout la fièvre, l'embarras gastrique.

2° Le vésiculeux commence par des symptômes semblables au précédent. Il y a de plus l'apparition des pustules.

3° Le Zona est à peu de chose près le précédent, si l'on en excepte que les pustules sont plus considérables, qu'il ne se manifeste qu'au tronc, en formant une espèce de ceinture, que les pustules

laissent souvent à leur place de petits ulcères qui sont toujours assez difficiles à guérir.

L'érysipèle est susceptible de changer de place, c'est-à-dire de la figure à la poitrine, à l'abdomen, puis augmenter c'est ce qui le fait appeller à cause de cela — les complications — ambulant.

Il peut être indépendamment de la complication gastrique qui le produit peut être compliqué de fièvre Bilieuse, Maligne, putride, ce qui est rare à la vérité mais qui cependant de même comme nous l'avons dit être compliqué de phlegmon.

Il peut se terminer de différentes manières, 1° par résolution qui donne ce cas lieu à la place de petites écailles, ou bien d'autres plus considérables, qui se détachant petit à petit. 2° par gangrène, qui peut exister dans une étendue peu considérable, donner lieu à un ulcère difficile à guérir, nous y reviendrons en traitant de la gangrène. 3° par suppuration. qui forme bien ample plusieurs foyers purulents, ce qui est différent dans le phlegmon, lesquels sont plus considérables, qui les expose du Malade au danger.

Son traitement est interne et externe — son traitement
Ce dernier était extrêmement multiplié autrefois. c'est pour quoi on appliquait les répercussifs, des plus communément

194 de la Maladie, lorsque l'on s'apperçoit moins
l'afflux de sang, les topiques qui sont indiqués,
seront employés que vers la fin. Les
Evacuations s'emploient, qu'ils puissent plus être
employés, au cas qu'ils tendraient à favoriser
la suppuration. D'après le raisonnement
qu'on a fait sur les tumeurs, ils disent
qu'il ne faut rien appliquer dessus,
et qu'il se termine très bien de cette
manière; Cependant on est conduit
quelquefois à employer quelques moyens par la
sollicitation que nous font les Malades,
Alors en pareil cas on peut appliquer dessus
des compresses trempées dans l'eau de décoction
de Guimauve, de graine de lin, on
peut encore y appliquer des poudres
absorbantes, telle que de la farine, qui
se charge de l'humidité de la partie.

Le traitement intérieur consiste à
purger le Malade, s'il le faut, donner
quelques saignées générales;
On pourrait encore faire des saignées
locales par quelques sangsues. S'il se
termine par suppuration on fait l'ouverture
du dépôt.

Leçon du 8 Messidor

De l'inflammation des glandes Lymphatiques extérieures.

infl. des glandes lymph.

Les glandes lymphatiques extérieures, sont susceptibles d'être affectées de deux espèces d'infl. dont l'une est lente, tandis que l'autre

est très petite, l'infl. lente est produite le 195
plus souvent par le Virus Vénérien, scrophu-
leux, multiplie des engorg. incommodables, les Causes
sont de dépôts, d'inflammation très aiguë.
l'infl. aiguë arrive sympath. ou directement
parmi ces dernières causes, est par exemple
l'applicat. de la chaleur, c'est ainsi qu'on le
remarque à certaines personnes chez qui
elles arrivent pendant les chaleurs. Sympat., c'est
ainsi qu'on voit les engorg. des glandes lymph.
des aisselles, dans les infl. de la face;

Il est aussi des engorgements des glandes
lymphatiques qui arrivent par une simple
irritation faite sur l'organe cutané, telle qu'une
piqure et autres irritations, de la même
manière que j'ai vu une Dame chez qui
la moindre irritation de la peau, déterminoit
de grandes inflammations de cet organe,
lors même qu'il n'existe dans l'individu
aucune espèce de Virus.

Elle arrive d'autrefois par l'introduction
de certains Virus, c'est ainsi qu'on la voit
arriver par la piqûre d'instruments qui
en sont imprégnés, tel qu'on le voit aux
personnes qui dissèquent, aux bouchers qui
écorchent des animaux morts de quelques maladies
contagieuses. On la voit encore arriver
par l'application du Virus qui s'est appliqué
sur les orifices des vaisseaux qui correspondent
aux glandes, tel que le Virus Vénérien lequel
produit de cette manière les gonorrhées
qui sont des maladies locales, les ...

196 Les engorgements des glandes lymphatiques,
combien que peuvent aussi durer pendant qq.ues temps dans
peut durer cet état, puis disparaître, ensuite revenir
l'engorg. q. encore être pendant qq.ues temps, au bout de plus
produit d. ou moins de longs intervals, ou bien ils peuvent
les glandes puis aussi paraître tout à coup et acquérir des volumes
formant une tumeur très considérable, qui
comprendra non seulement la glande, mais
encore le tissu cell. environnants quoique
supportera cep.t on le sent pour les bulbes.
Ils sont rarement accompagnés de sympt.
généraux, avec la fièvre, troubles d'autres
fonctions, quelquefois même qu'ils existent
cela importe peu pour la marche de
la maladie.

Lorsque ainsi à un volume considérable,
ils sont susceptibles de différentes terminaisons.
D'abord les engorgements des glandes peuvent
Sur terminaison. se terminer par résolution, qui est la terminaison
la plus avantageuse, qui laisse même à la
suite pendant qq. temps un gonflement qui
est susceptible de durer plus ou moins.
Ensuite ils peuvent se terminer par suppuration,
le q. s'ouvrirait d'eux mêmes, ou bien on
leur fait l'ouverture, s'arrivent qq.ues fois pour
engorg. quelques à mesure que la tumeur grandit
de l'effort. ... rident déjà pour le pus
qui s'y est formé, que celui-ci est abondant,
qu'il a lieu sans doute dans ce cas, par
la grande quantité de vaisseaux lymph.
qui entrent dans les glandes.

Dans le traité avec des cataplasmes fondants que l'on applique sur elles, quelquefois
même se dissipent toutes les fois qu'on ne grait que l'on n'est la première pas suppuren ou les couvre de cataplasmes émollients lorsque la douleur est trop forte. Une fois qu'elles suppurent, la suppuration se dissipe petit à petit et finit ainsi.

Traitement.

Des dépôts

Des dépôts

Nous entendons parler seulement actuellement, que de ceux qui sont la terminaison de l'infl., portée à un haut degré dans les différens systèmes que nous avons parlé.

On donne ce nom à l'accumulation d'un fluide purulent, contenu en plus au moins grande quantité, placé à l'extérieur du corps, que l'on a coutume de désigner sous le nom d'abcès.

Chacun à peu près distingué les abcès d'après la manière dont ils ont été différemment envisagés, quand à nous voici comment nous les distinguons. D'abord il y a ceux de la peau, qui comprennent ceux qui sont la terminaison de l'érysipèle, 2°. ceux du tissu aréolaire qui comprennent ceux des furoncles, 3°. ceux du tissu cellulaire, qui —

leur distinct.

197 comprennent les dépôts phlegmoneux.
1.° Ceux des glandes lymphatiques.

Ceux du tissu cell. peuvent être 1.° essent.
2.° symptomatiques, ou par congestion, 3.°
sympathiques, on peut encore les diviser
d'après leur apparence en, ~~promptes~~
en chauds et en froids.

Questions à résoudre pour chaque espèce de
dépôt. Elles se bornent à trois espèces.
1.° Doit-on les ouvrir, ou les abandonner
à la nature?
2.° Si l'on en fait l'ouverture, quand est-ce
qu'il convient de la faire?
3.° Quelles sont les moyens dont on se sert
pour les ouvrir, toutes les fois qu'on le fait.

Nous pouvons dire que ceux qui sont de
quatre espèces, qui sont les instruments,
les caustiques, les sétons et les déterminatifs.

Dépôts de la peau

1.° Des dépôts de la peau, qui
comprennent ceux qui ont lieu dans l'épaisseur
1.° On doit toujours les ouvrir et jamais
ne les abandonner à la nature.
2.° On doit les ouvrir le plutôt qu'il est
possible, parce que dans cela, ils peuvent avoir
prendre une très grande étendue, ce qui
fait qu'ils seroient toujours difficiles à
guérir.
3.° On doit les ouvrir avec les instruments
tranchants, attendu qu'ils se forment toujours
assez promptement.

Dépôts du Furoncle (stilliculaire)

Dépôts suite des furoncles

1°. On ne doit jamais les ouvrir

2°. On ne les ouvre pas, parceque la suppuration qui arrive, est nécessaire pour la sortie du bourbillon.

3°. Parconséquent on n'a rien à employer.

Dépôts des glandes lymphatiq.

Dépôts des glandes lymphatiques

D'abord pour les froids.

On doit les ouvrir en général, excepté les cas chez qui les personnes tombent à tabilles et qu'elles ont bp de répugnance pour les instruments, on en peut les abandonner à la nature.

2°. Lorsqu'on les ouvre, il faut attendre que la suppuration soit établie.

3°. Il faut les ouvrir avec les caustiques et aussi avec les instruments tranchants parcequ'ils donnent un certain degré d'énergie à la partie.

Ensuite des chauds.

1°. Il faut en général les ouvrir.

2°. On ne doit le faire que quand la suppuration est bien formée.

3°. Il faut pour cela les instruments tranchants.

La question agité pendant longt. comment il fallait ouvrir les bubons vénériens, ~~on~~ ~~doit~~ pas, on doit se comporter pour cela d'après la marche du bubon. Si elle a fait quelque progrès, il faut

199 ces accessio, avec des instrumens tranchants
d'une contraire elle a été traitée au droit
et de l'usage des caustiques.

Le cinquième 9 de Messidor — Des Dépôts du tissu cellulaire.

1° De ceux qui sont essentiels et froids

1° Il faut en faire l'ouverture quand ils
sont essentiels froids parceque si l'on attendait
trop longtemps pour qu'ils s'ouvrissent
d'eux mêmes.

Dépôts du tissu cell.

2° Il convient pour cela de choisir le
temps convenable quoiqu'il n'y en a point de
fixe pour cela.

1° Des essent.

3° On en fait l'ouverture avec les caustiq.
parceque par ce moyen on donne plus
d'énergie à la partie. On emploie dans la
même vue le séton, qui ...
auparavant on employait l'incision des
parties pour qu'on y places, ce qui
jusqu'à un ... ... un moyen
compliqué, lequel introduit ainsi dans
les parties, donne la faculté au pus de
sortir petit à petit par sa présence
qui détermine une légère irritation, ce
qui est très essentiel pour les abcès, on ...
parceque par ce moyen on ... de faire
des grandes incisions pour donner issue
au pus, puis ensuite que l'air ... la
contact de l'air sur les parties malades
en aussi grande quantité.

Ceux qui sont essentiels et symptomatiques

1° Il faut en général en faire l'ouverture
parcequ'on leur donne l'étendue convenable
qu'ensuite l'on fait dans la partie

la plus décidée, afin que la peau s'écoule ainsi. 200
Cependant il est quelques exceptions pour cela ;
c'est ainsi qu'on ne doit point faire l'ouverture
de ceux du visage, à cause de la cicatrice
qui en résulterait et qui serait une difformité ;
à moins que la peau qui les recouvre ne
soit excessivement mince.

2°. Pour en faire l'ouverture il faut encore
que le pus soit bien formé ; les praticiens
disaient les anciens auteurs dépôts se trouvent
dans les grandes cavités parce que le pus
s'épanchait dans elles ; Mais on a remarqué
toutes les fois qu'il s'en trouvait, que les
membranes séreuses qui les tapissent, acquéraient
de l'épaisseur, augmentaient ; Cependant
il ne faut pas porter cette opinion trop
loin ; car la pratique démontrerait en effet
la vérité généralement. Les faits de Chaudanier
[illegible], qui comme lissé et déjà assez avancé
dans l'art, mourut d'un dépôt purulent qui
s'était formé sous le bas des parois de la poitrine
au dessous de l'aisselle, par l'épanchement du
pus dans la poitrine.

Il en est de même de ceux qui se forment
[illegible] les grandes articulations. Il faut
attendre un certain temps, afin que le pus
soit bien formé, parce qu'il s'épancherait
dans elles comme l'on le prétendu. Il
en est de même dans ceux qui se
forment sur les os, on en a que disait au-

201 le ... son ... par un trop long séjour
produisait leur carie, mais il faut faire
attention que souvent il en sort quelque
maladie secondaire de l'os, que la carie
a eu lieu avant qu'ils ne se soient formés
si, on les ouvrit de bonne heure, se l'on peut
empêcher l'inflammation des parties environnantes
par la présence trop longtemps continuée
du pus ... C'est dans le même attention
qu'on ouvre également ceux qui se forment près
la marge de l'anus.

3º Il faut toujours ouvrir ces sortes
dépôts, au moyen de l'instrument tranchant

2º De Ceux qui sont symptômes.

1º Des symptômes. Pendant que ceux qui se forment dans
la partie même affectée, et qui dépendent
puis en ceux qui se montrent dans un endroit
éloigné et ce sont ces derniers que l'on nomme
par congestion. –

1º Il faut faire l'ouverture de ces dépôts,
le plus tard possible.

2º Parceque l'action de l'air sur l'endroit
affecté y est très contraire, qui s'y introduit
par l'espèce de sinus, qui est très marqué
dans quelques personnes.

3º On en fait l'ouverture soit avec la
lancette, ou bien le bistouri ou bien même
par le moyen des ...

On reviendra ailleurs sur ces sortes de
dépôts.

3° Des Dépôts Sympatiques.

Ceux-ci sont encore de deux espèces, Il y a les Critiques, et les essentiels. 3° Sympatiques

1° Il faut plutôt en faire l'ouverture que de les abandonner à la nature.

2° Parceque le [illegible] vitale qui les a produit pourrait se porter sur une autre partie et y déterminer des effets funestes, parceque le plutôt possible.

3° On les ouvre avec la potasse caustique, dès que l'on sait qu'il y a fluctuation dans la partie. Il ne faut pas cependant l'appliquer de trop bonheur, parcequ'on a remarqué que l'irritation qu'elle déterminait était désavantageuse.

Comment et avec quel moyen fait-on l'ouverture des dépôts

Comment et avec quel moyen

Nous avons déjà dit que l'on se servait pour cela des instruments, des Caustiques, et des Ventouses et des Sétons. on les dépôts

1° Les instruments tranchants, sont de deux espèces, Il y a les lancettes et les Bistouris

On se sert des lancettes pour faire l'ouverture des petits abcès, On se sert de la même manière quelquefois faire l'ouverture d'un [illegible] 1° avec les instruments tranchants.

Les Bistouris sont employés pour les ouvertures des grands abcès. On a demandé si pour ces derniers il en faut faire qu'une seule ouverture ou bien s'il en faut faire plusieurs? Depuis [illegible] les nouveaux praticiens

204 se vent assez de sa méthode. Il était dans l'usage de faire [illegible] plusieurs petites entailles au lieu d'en faire une très considérable, ce qui paraît très avantageux, en ce que d'abord on donne très bien issue au pus de cette manière, que l'on évite le fond de la plaie du contact de l'air, parceque qu'il ne faut pas y attacher autant de prix que le faisaient les anciens, on ne disconvient pas qu'il y existe toujours quelques quantité on conserve les parties réservées par l'ouverture, qui se trouvent entre la peau et les plaies, tels que les nerfs et les vaisseaux, parceque quelque étendue qu'ait l'incision, certainement elle ne produira pas un aussi bon effet, que plusieurs qui se trouvent dispersées.

Anciennement l'on voulait que l'incision ait toujours une direction verticale, afin qu'elle se trouvât avec celle du corps, mais on ne conserve point toujours la même position, puisque nous en changeons et prenons horizontale pour jamais. Ensuite l'on évitait de longues ouvertures les fibres longitudinales des muscles; il faudrait supposer [illegible] que le foyer purulent ait[teint] siège au dessus d'eux.

Quand à la manière de diviser ou de faire l'incision, cela dépend de la grand

quantité de parties que l'on a à diviser et de
les pièces d'appareils. Si l'on en avoit une très
grande quantité de parties, on feroit l'incision
de dehors en dedans, tandis que s'il y en avoit
peu, on la feroit de dedans en dehors. Il vaut
en général mieux la faire en commençant
de haut en bas, parce que le pus en coule
point aussitôt que l'on incise. L'ingénieral
on donne à l'incision la direction d'après
la position qu'doit affecter le Malade et les
parties, c'est ainsi qu'on ouvre entravers
les dépôts des fausses.

Lorsqu'on est obligé de diviser une partie de dehors en dedans, on [illegible] [illegible] 10. Mercredi
à raison des vaisseaux et nerfs qui se trouvent
dans la partie, qui peuvent être assez considérables
pour mettre les Malades en danger si l'on
ne sçavoit y remédier. C'est ce qui fait que
l'on doit bien être pénétré des connaissances
anatomiques, et plus encore quelques sortes
d'ouverture des dépôts, puisque l'on fait plus
grandes applications, puisqu'on en fait plus
que l'on fait d'autres opérations.

Aussitôt qu'un foyer purulent est ouvert,
le pus est vers le haut de celui qui se trouve
d'ouverture vers la circonférence,
Il n'y est pas, puisque ce dernier, l'on est
obligé d'imprimer une légère compression
sur la partie, mais il faut faire l'on la fit
[illegible] d'une manière aussi forte
que l'on le faisait anciennement. Aussi
est obligé d'introduire le doigt

206 dans le foyer pour en connaître l'étendue et
la profondeur ainsi que les parties sur lesq.
il repose. Il faut en même temps prendre
garde de rompre les vaisseaux et autres qui
se trouvent, parceque cela est essentiel pour
procurer la réunion du foyer.

Lorsque le dépôt est ouvert et le quitte
de pus qu'il contenoit est sorti, on le panse,
on y mettant dessus un plumaceau, et une
tampon de charpie pour en procurer la réu-
[illegible] tentent [illegible] [illegible]
[illegible] Il n'y faut pas qu'il s'introduise de tente
ou des bourdonnets comme on le faisoit par[illegible]
c'est s'opposer à la marche de la nature

9° avec les caustiques

9° On fait l'ouverture des dépôts avec
les caustiques dans deux circonstances, 1° lorsq.
la nature des dépôts l'exige, lesquels sont
2° lorsque les personnes sont trop craintifs
des instruments tranchants, lesquels à la
rigueur produisent un sentiment de douleur
aussi fort que les instruments tranchants.

Nous n'indiquerons pas la manière de
l'appliquer, nous dirons seulement qu'ils doivent
être mis en petits morceaux et appliqués
dans une certaine étendue. Leur effet
est ord. produit au bout de cinq à six
heures, mais comme les parties peuvent avoir
une certaine épaisseur il faut avoir
égard à cela, lorsque l'on croit leur
effet produit on lève alors l'appareil
puis l'on fend l'escarre avec le bistouri
pour donner issue au pus. Mais on

il pourrait se faire que l'on eut affaire des personnes qui ne voudraient pas que l'on employa l'instrument tranchant, alors l'on pourrait laisser former un peu plus les escharres, puis l'on l'enleverait avec le bistouri. Cependant si le foyer purulent était trop profondément placé, il est que l'on ne peut point donner une ouverture, on n'aurait pas de dispenser de se servir du bistouri, afin de fendre les eschares et les parties qui n'auraient été attaquées par les caustiques. Dans le cas que l'on pourrait se dispenser on pourrait appliquer un corps gras sur la partie.

3° avec le séton.

3° L'on fait l'ouverture des dépôts avec le séton, qui n'est guère employé dans ces maladies, quoiqu'il présente de bons avantages pour les dépôts un peu considérables, en ce qu'on est pas obligé de faire plusieurs ouvertures. Il se pratique dans ce cas, en faisant également deux ouvertures par lesquelles doivent passer dans une d'elles une extrémité du séton, proprement dit, que l'on fait traverser dans le foyer au moyen d'une sonde, en ayant soin de donner à une des ouvertures une position qui soit favorable pour l'écoulement du pus.

4° avec les ventouses

4° Enfin on se sert des ventouses pour en faire l'ouverture; autrefois l'on se servait pour tous les dépôts, mais aujourd'hui particulièrement pour ceux dans les quels l'air ne doit point pénétrer, c'est ainsi que l'on traite

208 pour les dépôts par congestion, de faire des
Désant [illegible] pétit de tyau qui ren sont
de roit.

Cependant quand elle s'applique, on fait l'ouverture
des dépôts avec une aiguille, ou bien avec
la pointe d'une lancette, ou avec un trois
quarts on a remarqué qu'en se servant de
ce dernier moyen l'ouverture se bouchoit
c'est pourquoi cette [illegible] a proposé de
faire la cautérisation avec une aiguille
rouge, une fois qu'elle seroit faite de
manière qu'elle doit être appliquée
de suite la teinture, dans laquelle le
pus entre, par la pression de l'air sur les
parties environnantes.

Des Dépôts considérés suivant l'ordre des fonctions.

Il ne sera pas parlé de ceux qui se trouvent
placés dans les organes, on ne traitera
lorsqu'on parlera d'eux, tels que [illegible] ceux des
poumons. Nous ne parlerons pas non plus
de ceux de la peau et des glandes lymphatiques.
D'abord il se forme [illegible] dans les parties
des dépôts qui ont le caractère des phlegmons
et non ceux du érésypèle et du phlegmon
pour ceux des tempes ont doit les
ouvrir d'une manière horizontale, qu'on
pourroit également la faire verticalement
parceque de cette manière la cicatrice
se trouve cachée par les plis de la peau,
on doit encore le faire plutôt en dehors
qu'en dedans, afin de ne point couper le
[illegible]

Dépôts des tempes et [illegible] la face

conjonctive et le tendon du muscle palpébral. Quand à ceux du visage il ne faut point faire l'ouverture, excepté à ceux nous dis les cicatrices qui en résulteraient seroit très difformes, et si on les ouvre dans certains cas, c'est pour empêcher les progrès de la désorganisation qu'ils pourroient causer.

Dépôts du col.

Dépôts du col.

Quand aux dépôts qui se forment à cette partie peuvent avoir lieu sur le larynx au bas du col et ailleurs; pour ceux situés sur le larynx il faut en faire l'ouverture de même que pour ceux qui se trouvent placés au dessus de la fourchette du sternum, pour éviter dans le 1er cas qu'il ne survienne des fistules et que les cartilages ne deviennent affectés de carie; de l'autre pour prévenir la fusée du pus dans la poitrine.

Dépôts de la poitrine

Dépôts de poitrine

Il sont de trois espèces, 1° les uns qui arrivent sur les parois de la poitrine, dans le tissu cell. sous jacent à la plèvre, causé par l'inflammation de cette dernière. 2° D'autres qui ont également leur siège dans cet endroit, mais qui dépendent de ce que les poumons ont contracté des adhérences avec la plèvre, et qui sont par conséquent formés par eux.

M. Andrieux [illegible] vu un enfant qui avoit un dépôt de cette dernière espèce

210 et qui rendoit une très grande quantité de pus dans les mouvements de la respiration, qui fut inspiré par un praticien d'un certain age, lequel voulait qu'on en fit l'ouverture en disant qu'il avoit un dépôt dans la poitrine, cavité ou la pratique au dessous de l'endroit d'où sortoit le pus).

Seconde Méthode

Ces sortes de dépots exigent qu'on en fasse l'ouverture, en pratiquant l'incision dans les espaces intercostaux, lesquels étant ouverts, en y introduisant le doigt on reconnoit l'espèce, en sachant que si c'est tant produit par l'effet du temps ... au haut la plevre, qui est mise en jeu ... tandis que ... par les poumons, au ... d'y introduire le doigt un trou, qui ... du précédent ce qui est bien différent du côté affecté. Ce qui ... le ... guérir fait juger que ... qu'il n'est point de même pour le ...

Enfin il peut se former des dépôts dans le médiastin antérieur, qui tient plus le plus ordinairement à la suite des fractures du sternum ... traité ... il est difficile de les reconnoître et que ce n'est que quand ils sont ... qu'on y parvient, en ce qu'ils se font ... dans les espaces intercostaux ... auquel cas on avoit obligé de trépaner le sternum ce qui a été fait, mais ... très petit

nombre de faits, comme on s'en convaincra
dans le Mémoire de l'académie de Chirurg.
de la Martinière, qui a rassemblé en partie
tous les faits à ce sujet.

Abcès de l'Abdomen

Abcès de l'abdomen

Ces sortes ou espèces de dépots, arrivent
spécialement du côté de l'anus, qui est l'endroit
bien il se forment le plus, et de toutes les
espèces que nous avons indiqué c'est ainsi
v.g. qu'un [illegible] de [illegible] produit par
[illegible] dans cette partie, ou bien par
des corps étrangers qui s'y sont arrêtés, aportés
par le moyen des voies digestives et sont
ordt. c'est sortes de dépots, qui produisent
les fistules borgnes. On en a eu de symptô-
lit que quand il y a carie qqfs. [illegible]
mais eng.t elles arrivent [illegible] fréquents
que l'anus. Il y en a de lymphatiques,
com. on le voit qqfs. dans la phtisie.
C'est dans le tissu cellulaire qui avoisine
l'intestin Rectum, que se forme ces dépots
lequel comme l'on sait y existe en très
grande quantité, qui causent de vives douleurs
aux malades, qui sont accompagnés de chaleur
brulante, de constipation, ce qui empêche
les malades d'aller à la sel, Ils ont eu
dépots une très grande tendance à se
terminer par suppuration ou bien par gangrène.
L'indication à remplir tous les accidents
qu'ils présentent, tels que par les émollients
le régime &c. il faut avoir soin d'en faire

212 l'aussi bien, surtout lorsqu'on voit qu'ils veulent se terminer par gangrène, en pratiquant l'incision d'avant en arrière de la même manière que dans l'opération de la taille.

Il arrive ord.t dans ces sortes de dépôts que l'intestin rectum se trouve dénudé dans toute l'étendue de la portion qui répond à l'abcès, que l'on peut s'assurer en portant un des doigts indicateurs dans sa cavité et l'autre dans ce dernier. C'est de là qu'il arrive que le rectum se trouve dénudé dans une très grande étendue de la même manière qu'il arrive à la peau lorsqu'il s'est formé un abcès sous elle, aussi les parties environnantes ne peuvent-elles guère contracter d'adhérences avec l'intestin et c'est de ceci que naissent quantité de fistules.

Comme dans pareil circonstance les fistules ne peuvent guérir qu'en fendant l'intestin rectum, on demande s'il fallait le fendre tout de suite ou bien attendre; l'académie de chirurgie qui existait dans ce moment et qui ne pratiquait guère que ce qu'elle avait décidé, a été dans ce temps dans deux avis contraires; tantôt elle a décidé qu'il fallait le fendre, tantôt qu'il fallait attendre; elle est contredite; et c'est ce qui a fait qu'il y a cependant longtemps des praticiens d'avis contraire. Il faut ouvrir l'intestin en même temps

que le foyer purulent, toutes les fois que la dénudation n'est pas considérable, parceq. d'après cela on ôte au malade toute inquiétude, sur l'état de sa fistule, tandis qu'au contraire toutes les fois qu'il est considé. il faut attendre, parceque le foyer peut devenir et par conséquent ne pas guérir tant à l'abcès.

Dépôts des Membres.

Dépôts des Membres Supérieurs

Il se forme quelquefois dans le tissu cell. qui se trouve sous l'aisselle, des dépôts assez considérables (indépendamment de ceux des glandes Lymphatiques dont nous avons parlé) qui peuvent devenir fâcheux, à raison des communications qu'il peuvent avoir avec la poitrine, ou bien sans y pénétrer des fistules qui peuvent en être le résultat qui sont très difficiles à guérir chez les personnes qui sont maigres et qui ne guérissent chez certaines qu'avec grande l'embonpoint qu'ils reprennent.

Il y a ensuite les dépôts qui se forment au bras et à l'avant bras, et qui n'exigent point d'autres indications particulières que celles que nous avons données.

Dépôts des Membres inférieurs

Dépôts des Membres inférieurs

Quand à ceux des Membres inférieurs ils n'exigent aucune considération générale. Nous dirons seulement que ceux qui viennent à la cuisse, ils doivent être ouverts, parcequ'ils seroient très longtemps

214 longtemps à guérir. Pour ceux qui se forment proche le tendon d'achile, il faut l'ouvrir de bonheur, à cause de la grande quantité de tissu cellulaire qui se trouve dans cet endroit. Pour ceux du pied, il convient de les ouvrir comme les autres.

Des affections Gangréneuses.

Leçon du 13 Messidor

Nous la considérons d'une manière plus étendue, qu'on ne le fait ord[t]. puisqu'il est dans l'usage de ne traiter le charbon et l'anthrax que comme une des quatre tumeurs formées par le sang, mais nous les rangeons parmi les affections gangréneuses.

On définit ord[t]. la gangrène l'abolition du sentiment, du mouvement et de toute action organique d'une partie; mais on peut [état] entendre par là, la mort ou destruction d'une partie.

La distinction en trois espèces

On la distingue ord[t]. en sèche et humide, mais nous la considérons d'une manière plus étendue, nous la rapportons à trois espèces. 1° Il est d'abord des affections essentiellement ggreneuses dès leur orig[ine], lesquelles sont de deux espèces, qui sont la pustule maligne et l'autre, ou le Charbon qui vient régner dans les esp[?] Puis ensuite des affections toutes tel genre [?] arrivent chez les vieillards qui constituent la ggrène sénile ou bien celle produite par le seigle ergoté. 2° Il y a ensuite celle produite par l'action des corps extérieurs tels que par les coups, par les corps [illegible] par le moyen de la

à ... pris par le froid et par ...
du calorique ... il y a celle produite
par l'abondance ou la privation du sang
dans une partie, qui peut être produite
par la même cause. Cette ... gangrène
... qui peut agir sur une artère,
... la circonférence d'un
membre, et c'est celle-ci qui constitue la
gangrène sèche et humide.

Il est bien de ne point confondre la ... gangrène avec la ... d'une partie ... avec la putréfaction
... tant fait, Cela tient ...
à ce qu'elle arrive ... après
la gangrène, puisque celle-ci est la mort d'une
partie, tandis que l'autre est la désorganisation
de cette même partie, qui ...
un mouvement de décomposition, qui
a lieu surtout dans celle où la gangrène
a été précédée d'un ... très ...
produite par l'abondance des ... dans
la partie qui a lieu d'autant plus ...
... humidité
dans l'homme vivant qu'il y a ...
et chaleur en même temps, car on le
peut ... chez certaines personnes; de
la même manière qu'elle arrive à un
cadavre d'une personne ... et même à d'autres
de ... pendant l'été, tandis qu'on ...
certaines qui peuvent se conserver pendant
... temps, lorsqu'elle est bien ...

Il y a trois choses à considérer dans la gangrène qu'il faut ... D'abord l'état qui précède la
gangrène dans la partie qui doit en être
affectée, la mort ou la gangrène elle-même

216 3° la putréfaction.

On reconnait l'état qui précède et même ce qui suit la gangrène, dans les cas [illegible] l'atonie [illegible] que [illegible] la partie, puis enfin la pourriture qui [illegible]. Ce qui est très essentiel à [illegible] pour le traitement de la maladie [illegible] d'administrer ce qui convient pour la guérison lorsqu'elle est [illegible], tâcher de la limiter, puis enfin tâcher de la guérir s'il est possible.

si elle a de la tendance à se propager

La gangrène n'a point de tendance à se propager par elle même, si elle [illegible] fait des progrès, c'est que [illegible] parties qui sont disposées à [illegible] à la [illegible], les parties voisines [illegible]; ce n'est pas la partie affectée que [illegible] de la partie affectée; des fluides qui ont un caractère délétère, et qui étant appliqués sur elles la déterminent.

On distingue la gangrène en deux espèces, en gangrène proprement dite qui est la mort [illegible] d'une partie [illegible] et le sphacèle qui est la mort [illegible] d'un membre, ou bien de tout [illegible] en général.

On nomme gangrène humide celle dans laquelle la partie qui en est affectée est pénétrée d'une grande quantité de fluide, tandis que [illegible] au contraire qui [illegible] destitution [illegible] essentielle à faire pour [illegible] laquelle qui [illegible] affecté [illegible] le traitement de [illegible],

il est [illegible]. C'est dans [illegible] qu'elle a rrivé le plutôt.

La Gangrène est de même que l'inflammation elle ne peut point être envisagée d'une [illegible] tissu ou système en particulier. Elle est plus [illegible] dans certains que dans d'autres, c'est ainsi qu'elle [illegible] assez bien en premier dans le premier tissu cellulaire, et ainsi sans doute de leur plus grandes forces vitales, et de leur peu de degré de [illegible]. Aussi ne [illegible] pas qu'elle [illegible] de cette manière dans les os et les [illegible]. En admettant que la gangrène ait lieu en même temps dans tous les tissus, la [illegible] par les différents [illegible] qui [illegible] à ce sujet [illegible] à ce que l'on fait à ce sujet [illegible] différents tissus, c'est ainsi [illegible] que les [illegible] les tendons ne se [illegible] pas aussitôt [illegible] que les autres tissus.

Affections Gangréneuses aiguës

Des affections gangréneuses aiguës

On a [illegible] confondre la Pustule Maligne avec l'Anthrax ou le Charbon, mais c'est à tort, car il y a entre grande différence à faire dans leur nature, quoique produits par la même cause, et présentant aussi des différences dans les caractères. Mais [illegible] les [illegible] différences qui les distinguent.

De la Pustule Maligne

Elle diffère du Charbon ou de l'Anthrax en ce qu'elle est toujours une maladie locale, et qu'elle arrive dans l'endroit même où a été appliqué le fluide qui

De la Pustule Maligne

218 la produit, tandis que le charbon [illegible]
d'une manière symptomatique et générale. La pustule
Ses Causes — peut arriver dans d'autres endroits qu'à
l'extérieur; c'est ainsi qu'on la voit arriver
dans l'estomac &c., chez les personnes qui
ont mangé de la viande d'animaux qui en étaient
morts, & on en a vu des exemples.

Cette Maladie arrive particulièrement
dans la haute Bourgogne, dans les pays bas
marécageux spécialement, où il existe des [illegible]
qui amènent différentes Maladies et qui
la communiquent. Aussi a-t-elle dans cette contrée
où elle a été spécialement étudiée, tel que
par M. Chaussier à Dijon et autres.

Elle arrive spécialement aux hommes à cause
à quelles — des exercices de leur état, qui dépouillent
personnes — les animaux qui en sont morts, aux Bergers
elle arrive — et aux personnes qui prennent également
particulièrement — soin des animaux; il peut arriver à d'autres.
Elle survient également au visage, aux membres,
[illegible] de la bouche, comme de l'habitude
au tour des lèvres d'[illegible] parties [illegible],
et de [illegible] leur [illegible] entre les dents,
[illegible] elle en [illegible]
de temps après, [illegible] par l'expérience [illegible]
[illegible] est de cette Maladie qui
[illegible] lui porta sur la [illegible] avec la
[illegible] qu'il y appliqua, [illegible]
Elle peut encore avoir lieu aux [illegible]
[illegible] la peut encore arriver aux [illegible]
et aux autres personnes qui [illegible]
parties d'[illegible] d'animaux morts de cette
Maladie.
Elle a reçu encore différents noms, [illegible]

ainsi qu'on la nomme encore la nature
maladie.

En supposant que les fluides des aux morts de cette maladie soient appliqués sur nous, alors du 4 Messidor
la pustule se développe, elle fait des progrès
en peu de temps très rapides.

On peut distinguer dans sa marche quatre temps. — Ses degrés

1.° Il y a d'abord l'invasion de la maladie, qui est annoncée par des démangeaisons que les malades éprouvent dans la partie qui les nécessitent de se gratter, quinze heures peu de temps après l'application du fluide, en même temps qu'il se développe une petite phlictène, etc. Il y a au haut de 24 heures petite phlictène.

2.° Il y a augmentation de la petite phlictène, il se manifeste au dessous d'elle une petite tumeur dure, roulante sous les doigts, qui est entourée d'un cercle inflammatoire rouge et jaunâtre en même temps, ensuite de petites phlictènes.

3.° Il se manifeste un gonflement inf... qui tient le milieu entre une tumeur qui serait produite ... et une qui serait produite par de l'air infiltré, qui tient à l'épanchement des fluides dans la partie, qui est facile à reconnaître, une fois que on l'a déjà vu une fois, alors les malades qui jusqu'alors avaient conservé leur gaîté, leur tranquillité, tombent dans une faiblesse étonnante laquelle produit des symptômes généraux

220 [illegible] plus fâcheux suivant le siège de la
Maladie, les Pustules Malignes sont très
fâcheuses lorsqu'elles ont leur siège à la bouche.

4°. La petite Phlictène laisse [illegible]
de sérosité rougeâtre, ensuite de quoi il se
forme une escarre qui a une étendue plus ou
moins considérable.

5°. Les Malades meurent de cette Maladie
ce n'est pas par l'étendue et la profondeur
de la Phlictène, mais bien par l'influence
sur toute l'économie, qui cause un dérang.
plus ou moins considérable. Ceux qu'on a
secourus à temps tant par les
remèdes internes qu'externes, ils guérissent
[illegible] au bout de 8 à 10 jours.

Son traitement

Malgré qu'on ne connaisse point la nature
la nature du fluide qui la produit, il
faut aussitôt qu'on est appelé, administrer
aux Malades des moyens propres à soutenir
leurs forces, du [illegible] surtout de
neutraliser le [illegible] donner de fortes
doses que le bon vin, le Kinakina
la Thériaque etc. En supposant qu'on soit
appelé à temps, on détruit la partie
au moyen de la brulure, qu'elle soit faite
avec le feu, ou bien avec les substances
chimiques.

Il est à observer que pour ces dernières, il
faut se servir de liquides quand
[illegible], parce qu'ils pénètrent mieux dans

les parties. Quand même on ne serait pas appellé à tant, il faudrait toujours finir de même, en observant toutefois d'inciser jusqu'à la partie afin qu'elle puissent saigner; se produire leur effet, en ayant l'attention d'en débrider le pied ... étalés poisés. On cautérise la partie ... de la même manière que on le ferait pour la morsure d'un enragé; le bien affecté d'hydrophobie. Indépendamment de tout cela, il faut avoir soin d'encourager le malade, dans la crainte où il est de succomber à sa maladie, par la crainte qu'il en a, d'en avoir ne peut être ... dans son ... ...

Du Charbon

Du Charbon

Son nom lui est donné, d'après la couleur noire que présente la partie qui en est affecté, lequel est de deux espèces, pestilentiel et non pestilentiel.

Le pestilentiel est celui qui se manifeste en même temps que règne la peste, et qui ne ... sans complications ... non pestilentiel au contraire est celui qui n'en est point accompagné, et c'est celui qui se ... ... nous, que nous avons amené le plus commun, puisqu'il y a très longtemps que la peste a régné en France, par la propreté que ... la police, ... dernier que nous allons d'abord nous occuper. Le premier sera le plus partial.

1° Le non Pestilentiel.

Dabord du non Pestilent.

Il est Caractérisé comme nous l'avons dit
par la partie où il se manifeste. il peut être
produit par l'absorption de l'exhalation de
fluide qui s'exhale d'animaux morts de
pestilentiel analogue au lieu de charbon puisque

Causes

l'un et l'autre peuvent se produire
réciproquement, qui diffèrent
réciproquement l'un de l'autre, en ce que la première a été
dans le lieu même où a été appliqué le
fluide, tandis que le charbon dépend
de la même cause, mais qui se transporte
répandue dans toute l'économie, ce qui fait
le [illegible] qu'il arrive qu'il est symptomatique.

On ne manque pas d'exemples qui attestent
qu'ils dépendent de la cause indiquée, on
particulier [illegible] qui ont coûté la vie
à deux personnes de l'art. l'un [illegible]
chirurgien qui en fut attaqué presque à
l'instant même qu'il eut fait l'ouverture d'un
animal mort de charbon, puisque [illegible]
l'exhalation des fluides qui en sortaient il fut
pris d'un sentiment de faiblesse qui le
fit aussitôt tomber par terre, [illegible]
après [illegible] à lui, il se développa un
[illegible] un charbon des plus considérables,
qui par les bons soins qu'on a pris il
en a été rechappé. Cet exemple est rapporté
par [illegible] Chaussier. Moi, nous citerons
un [illegible] il y a 3 ans, un [illegible] une malade qui

emportant des portions de Cadavres pour
Disséquer chez lui la nuit, et les gardoit
[illegible] dans la chambre où il couchoit,
ce qui donnoit lieu à de très mauvaises
exhalaisons. Une nuit il se trouva affecté
d'une douleur à la cuisse qui le reveilla,
laquelle étoit très forte qui alla toujours
en augmentant qu'il réclama dans la matinée
même les secours de l'art, y étant allé nous
le trouvâmes dans un état d'affaissement très
grand, ayant la cuisse et la jambe
très considérables, qui malgré les soins
qu'on lui donna périt en un moment dans la
journée même, ce qui montre combien
la disposition étoit forte chez lui. [illegible]
les exhalaisons de Cadavres auxquelles
nous sommes exposés, déterminent plus
les fièvres putrides que le Charbon.
Il peut se faire que le Charbon soit
épidémique, ce qui a lieu spécialement dans
les hopitaux et dans ceux où se trouvent
les enfans, c'est à cause des matières
exhalaisons qui s'y font, causées par la
malpropreté, le grand nombre qui s'y
trouve. Les mauvaises nourritures qu'on
y a. Les Parisiens surtout chez eux à la
Roche, qui s'y rendent d'un siège [illegible]
les marais, vu leur position l'influence
peut produire toute seule la commune
(et que cela ne pourroit [illegible])

224 Il peut arriver encore en d'autres parties
que la bouche; soit qu'il se soit déjà ... dans cette
partie, il se manifeste par un sentiment
d'un ... quelques jours d'avance ... ainsi que
... peut regarder
... ayant le caractère symptomatique
de la même manière qu'étaient précédemment
les ..., les engorgements des glandes
lymphatiques dans les fièvres putrides, dans
Ses signes — la peste. Quand il se manifeste
... du corps, il commence d'abord
par une tumeur dure, inflammatoire, qui
dégénère bientôt en une escarre noirâtre,
qui est reconnaissable dans sa nature ...
arrive ... partout au visage qu'ailleurs, il
il peut y venir également ...
Son traitement — Comme il ne dépend que d'une cause qui
règne dans toute l'économie, il faut l'attaquer
de la même par des moyens généraux
tels que le quinquina, la ..., la serpentaire,
qui soutiennent les forces du malade,
tandis qu'on applique sur la partie affectée
des ..., des cataplasmes, des
substances irritantes, telles que des cantharides,
de l'euphorbe &c., pour y déterminer
tout le ... qui règne dans l'économie
qui ... agit qu'en
favorisant la nature, ... plutôt que de
s'opposer à ce qu'elle fait, puisqu'il ...
... que ses ...

Une fois qu'il est borné, on fait des
scarifications, on détruit la partie par des
caustiques, non pas avec des liquides, mais
bien avec des solides, afin s'il est possible
de convertir en une escarre sèche, toute la
partie affectée, et d'empêcher s'il est possible
que les parties saines ne se putréfient,
toutes les fois qu'on a des préludes avantageux
de la Maladie.

1° Le Pestilentiel. — Du Charbon Pestilentiel

Il arrive comme nous l'avons déjà dit, fort
moins chez nous, que d'autres contrées, faute
de la malpropreté qui y règne.

Il se manifeste par des engorgements
des glandes lymphatiques, par des bubons
qui arrivent en même temps, que la peste
règne, lequel dans ce cas a bien symptomatique
chez les personnes où il arriva, qui les en
caractérise. C'est bien de ne point donner (?)
le confondre avec une Maladie qui règne
qq. fois dans les pays chauds, ou les grandes
chaleurs, qui a qque ressemblance avec
lui, tel que cela arriva il y a quelques
temps, à l'armée d'Italie, où il fit mourir
considérablement de soldats, au point
qu'on croyait que c'était la peste, ce qui
engagea Mr. Pouteau pour bien prouver
que ce n'était pas de la peste, par de
le fluide qui en provenait. Il s'inocula par

226 d'autre traitement que le précédent.

Affections Gangreneuses lentes.

Lecondu
15 Messidor

Elles sont de deux espèces, il y a la gangrene sénile des vieillards, puis la gangrene produite par le seigle ergoté.

D'abord de la Gangrene Sénile

De la Gangrene Sénile

On donne ce nom à la gangrene auquel les vieillards sont exposés, déterminée presque toujours par quelques causes, c'est ainsi qu'on la voit arriver chez ceux qui ont fait usage de

les Causes

liqueurs alcoolisées pendant un long séjour chez ceux qui ont été sédentaires. Cet[illegible] cependant a remarqué qu'elle arrive chez certains vieillards qui n'ont nullement eu cela pour cause. Lorsqu'elle se manifeste, elle arrive d'abord aux parties les plus éloignées, c'est ainsi qu'on la voit arriver aux pieds, aux mains. Elle se manifeste tantôt à la suite d'une inflammation, d'autre fois à la suite d'une douleur, d'autres fois point, mais seulement lorsque la partie est froide, la quelle est sèche ou humide, dans sa nature; s'il c'est le doigt qui en est affecté, il

les Signes

devient froid, le malade ne se plaint point de douleur lorsqu'on le pince, il se plaint tantôt tout de suite, ou bien un peu, de la même manière qu'il le fait d'ordinaire elle détermine par l'usage du seigle ergoté ...... détruit les téguments ...... également ...... toutes autres

autres parties, ce qui prouve qu'ils ont été désorganisés. [illegible] Il est de son en [illegible] personnes sont affectées de dérangement dans les fonctions d'autres parties.

Son traitement

Le moyen qu'on emploie pour guérir cette maladie consiste à faire quitter l'usage des liqueurs alcooliques aux personnes qui en font usage, ce qui est tellement nécessaire, qu'alors [illegible] des gens [illegible] malgré les soins qu'on peut y donner, [illegible] qu'ils ne le font quitter et quitter [illegible] [illegible] ne rapporte [illegible] l'usage, tel qu'on en rapporte un exemple d'une personne, qui après avoir été attaquée d'un orteil, elle attaquait l'autre. faire faire des promenades à ceux qui sont sédentaires, des conversations à ceux qui sont mélancoliques, prendre des [illegible] et les distraire de leur ennui. Soutenir les forces des malades par de bons aliments, surtout chez ceux qui n'en faisaient point usage, on [illegible] la pratique [illegible] [illegible] liqueurs alcooliques pour les [illegible] toutes fois je [illegible] lorsqu'on est appelé à temps.

De la Gangrène produite par le Seigle ergoté.

Gangrène produite par le Seigle ergoté.

Cette espèce de Gangrène, n'a commencé à être connue, que dans le commencement du siècle dernier, c'est spécialement du côté d'Orléans que l'on l'a observée, à raison de la grande quantité qu'on mangeait de ce [illegible] lié de cette espèce de [illegible] [illegible]. Son Caractère

 C'est également chez les gens pauvres qu'on l'observait, parceque ce ne sont guère que eux qui en mangent, et surtout en sortant des récoltes, puisque quand il est déjà avancé en maturité il ne la produit pas, de même que quand il est mêlé avec d'autres semences.

Ses signes — Cette gangrène se manifeste à peu près de la même manière que la sénile, mais on remarque cependant que les malades ont éprouvé du froid dans la partie, qui une fois qu'elle a eu lieu, il se forment des escarres gangréneuses plus ou moins considérables. Les malades sont affectés de frissons, de rêves, ce qui fait qu'ils ne peuvent point dormir.

Son traitement — Une fois qu'elle est manifestée, on doit se comporter comme pour toutes les autres espèces de gangrène, il n'y a point de traitement intérieur, il faut seulement faire discontinuer l'usage du seigle ergoté.

Affections Gangréneuses produites par l'action des corps extérieurs.

Gangrène produite par les corps extérieurs — Dans celle-ci se trouvent comprises celles produites par les corps — produites par les coups, par la poudre à canon, par l'électricité, par la ... du Calorique, puis par le fluide électrique.

Gangrène produite par les corps mécaniques — Nous pouvons parler en même temps de celle produite par les corps extérieurs, un étranglement de quelque manière que ce soit, aussi bien que celles produites par les plaies

à recours à l'humeur, parce qu'ils en diffèrent entièrement par leur manière d'agir, en disant que les premiers peuvent à l'instant même, suivant leur manière d'agir, produire la gangrène, et ... que les derniers qui rendent les parties tuméfiées.

Cette espèce de gangrène prend toujours le caractère de gangrène humide, à raison de l'accumulation des fluides dans les parties, qui sont converties en une espèce de bouillie, à cause du défaut de tout que les vaisseaux n'ont pas, qui ne peuvent par conséquent réagir sur les fluides. L'affection ... promptement dans ces parties, et en raison de la nature de la maladie, ... de gangrène ou de sphacèle.

Lorsque la gangrène est produite par l'action du calorique, il faut qu'il ait été tout de suite appliqué d'une manière très forte, et qu'il arrive, par exemple, de l'application du fer rouge, car sans cela il ne ferait que déterminer qu'une irritation dans la partie, et donnerait lieu à une gangrène humide, tandis que la contraire ... bien pour la première fois.

Le froid produit à peu près le même ... dans ... cas lorsqu'il n'agit que lentement, il ne fait qu'attirer qu'une grande quantité de fluides, tandis qu'en agissant d'une manière très forte, en affaiblissant la ... vitale et détruisant, il produit la gangrène sèche.

4.° Par les corps chimiq. 238 Quand elle est déterminée par les corps chimiques, les escarres sont presque toujours sèches, ce qui varie en raison de la quantité de fluide qui y aborde.

Affections gangréneuses produites

par l'abondance ou la privation du sang dans une partie; qui peut être produite par la même cause, et c'est cette espèce qui constitue la Gangrène sèche ou humide....

produite par la ligature d'une artère. La Gangrène résulte [illegible] de l'état maladif de nos parties, c'est ainsi qu'elle arrive par le défaut du libre cours du sang dans une partie, par une ligature faite à une artère qui [illegible] d'un membre, la quelle produit dans [illegible] la gangrène sèche, mais il arrive [illegible] au lieu de produire cette espèce, c'est l'humide, parce qu'on lie en même temps la veine que l'artère.

par l'étrangl. Elle arrive [illegible] par l'étranglement, dans les intestins étranglés, les membres, les parties génitales de l'homme, au moyen d'un corps circulaire, telle qu'une ligature; dans [illegible] par la compression totale d'un membre, tel qu'il arrive dans les fractures, les plaies, pour les bandages qu'on y applique, qui auroient [illegible] ainsi que ceux qui sont peu habitués à les appliquer.

par l'inflam. Elle a lieu par l'inflammation, lorsque celle-ci est portée à un haut degré, et qu'on est obligé

de garder la même position, ce qu'elle dure très longtemps.

On la remarque encore par l'impression que les [illegible] appliqués font sur les parties qu'elles recouvrent, lorsqu'il y a inflammation de cellulaire, ou qu'elles sont engorgées, ou qu'elles ne peuvent point se développer et qu'elles sont pressées d'une manière très forte par elles.

On la voit encore arriver par l'infiltration de la sérosité dans la peau, le tissu cellulaire, par l'infiltrat. qui constitue la leucophlegmatie, elle a lieu dans ce cas aux pieds, aux jambes, c'est pourquoi que lorsqu'on veut faire des mouchetures il faut qu'elles soient très peu profondes et éloignées l'une de l'autre.

D'après ce que nous venons de dire la gangrène est aigue ou lente, sèche ou humide; mais s'il y a gangrène proprement dite ou bien sphacèle c'est dans ces trois [illegible] qu'il convient de traiter cette affection.

Traitement de la Gangrène à l'égard de ses différentes espèces [illegible]

Quoique nous ayons distingué la gangrène en aigue et lente, en humide ou sèche, ce qu'il fait connaître cela n'était que pour faire voir la manière avant que de l'avoir décrite, car dans le fond il y a traitement à toujours qu'une seule espèce de gangrène mais il n'en est pas de même de la gangrène proprement dite et du sphacèle. Avant que

232 de traiter cette affect. est telle, il faut d'abord être sûr qu'elle existe.

On ne connaît pas toujours bien la gangrène

Il n'est pas toujours facile de reconnaître la gangrène, à raison du peu de changt. des phlictènes, c'est pourquoi on est obligé q.q.f. d'attendre, ce qui est bien différent de la pourriture qu'on reconnaît très bien aussitôt qu'elle a lieu d'aucune partie. Mais cela n'a cependant pas dans tous les cas, puisqu'il est également facile de la reconnaître, tel qu'il arrive dans celle produite par le Calorique, dont le corps est q.q.f. tout brûlé ainsi que les extrémités, c'est au [illegible] qui tombent dans le feu. On reconnaît encore facilement celle produite par l'application des Caustiques.

Dans quelles cela arrive spécial.

Dans les cas auxquels on a pu reconnaître la gangrène, cela arrive presque toujours dans la sèche, parceque les parties qui en sont attaquées peuvent rester pendant q.q. instans dans cet état sans changer de couleur; il n'en est point ainsi de l'humide, telle que celle produite par l'irrit. où les parties deviennent et demeurent molles, en même temps qu'elles perdent leur [illegible] sensibilité sur lesquelles se développent de petites vésicules qui contiennent un liquide de [illegible], qui a une odeur différente des autres, ce qui n'arrive pas lorsque la partie a entièrement perdu la chaleur, mais bien sur les derniers moments qu'elle en a, ce qui est différent de ce qu'on a dit. Ensuite lorsque la gangrène est [illegible]

déclarée, dans la partie, celle-ci est la une adesion à laquelle on l'a r[illegible].

Celle qui arrive à la suite d'une compression se manifeste par des taches livides dans la partie, cette dernière perd sa couleur et sa chaleur naturelle, et on n'est quand bien de quelque temps qu'on parvient à la reconnaître.

On est quelque peu de temps, à reconnaître la gangrène qui a lieu, est étant la suite de l'illigature d'un artère, à raison de ce que la partie peut conserver pendant quelque temps sa couleur naturelle et ses autres états [illegible] Il survient dépendant tout de suite un jugement
les signes sont appelés pour porter un pronostic [illegible], il faut toujours ne pas la partie [illegible], et attendre pendant quelque temps, [illegible] parce que car dans ce cas, elle est presque toujours sèche, il faut appréhender danger en attendant, ce qui est bien différent de l'humide, on il faut arrêter qu'on l'en apperçoit [illegible] de la prévenir par les moyens convenables.

La pourriture

La pourriture qui arrive lentement dans la gangrène sèche, tandis qu'il en est ainsi de même dans l'humide, si [illegible] cela, il est bien de distinguer encore la gangrène d'avec les sphacel, puisque dans celle-là elle n'arrive point les parties qui en sont affectées, tombent en [illegible] en commençant à se détacher par la circonférence qui laissent à leur place un ulcère simple; Mais il n'en est point de même pour le sphacel, une fois qu'il existe

234 il tend toujours à faire des progrès, ce n'est que quand il est limité (commencé) intérieur que l'on peut dire qu'il est arrêté, car dans cela ne se peut pas. La Gangrene ne tend pas à faire des progrès par elle-même, ainsi que la [illegible] qui en fait, au moyen des fluides viciés qui pénètrent les parties saines et les en vahit, qui une fois qu'elles le sont cahotent une mauvaise odeur qui devient infecte. Cette opinion est différente d'anciennement, car on croyait le contraire.

La Gangrene ne peut attaquer une grande partie d'un membre, sans que cela devienne [illegible] de danger. La personne qui en est affectée devient foible, débile, il succombe bientôt si on ne peut en faire l'amputation.

Traitement de la Gangrene — Les Pathologistes réduisent les moyens curatifs de la gangrene, au nombre de trois, 1° prévenir la gangrene, 2° en arrêter les progrès, 3° favoriser la chute des escarres lorsqu'elle est bornée. La première indication n'est point une à proprement parler, puisqu'on ne sait pas [illegible] si elle aura lieu, puisque d'autrefois elle arrive subitement. Quoiqu'on ne peut point en arrêter les progrès elle [illegible] point.

Cendant le progrès d'une gangrene, pour arrêter les progrès de la gangrene, il faut combattre la cause, puis de l'arrêter en marche par le [illegible] des parties circonvoisines.

Il n'est pas toujours facile d'en arrêter la marche, puisque souvent on ne sait point si elle aura lieu, tandis que l'on sait qu'elle

est fixée il est bien plus facile. On emploie
plusieurs moyens qui produisent les meilleurs 235
que l'on [illegible]; c'est ainsi que quand dans
une contusion très forte, on emploie des
répercussifs, qui donnent des forces aux
parties et les raffermissent. Il est en même temps
un cas de la gangrène confondu les anti-
septiques, qui ont la vertu de s'opposer à la [illegible] on peut dire que les [illegible] de la [illegible] forte [illegible]
quelques, avec les antiphlogistiques qui [illegible]
but de s'opposer à l'inflammation.
Les remèdes que l'on emploie pour arrêter la gangrène, sont très multipliés; il faut d'abord employer
[illegible] les [illegible]; on
renouvelle fréquemment les [illegible] parties affectées, les fluides
contenus dans les parties [illegible] qui ne font qu'augmenter
viciés et autres qui ne font qu'augmenter en même temps
les progrès, ce qui renouvelle en même temps
la température qui est très chaude, c'est dans
cette place, qu'il faut mettre les malades ou
des lieux aérés, qui ne soient point trop chauds
ce qui n'est pas toujours facile dans les hôpitaux
où l'air est bientôt corrompu par la quantité
de malades qui s'y trouvent. Il ne faut pas
appliquer d'emplâtres sur les parties gangrénées,
à moins qu'ils n'aient la vertu anti-septique;
il ne faut pas oublier toujours les scarifications
que l'on faisait bien anciennement et que l'on
ne fait pas actuellement, car elles conviendraient
si l'on était sûr qu'en les pratiquant on trouve
des parties saines, point loin de la superficie
du membre, lesquelles ne seraient que
favorables, parce qu'elles donneraient lieu
aux fluides viciés de s'écouler, en même temps

236 qu'elles permettraient aux liquides qu'on leur applique dessus, de pénétrer dans elles, et d'aller toucher les parties saines, qui dans ce cas ne seraient qu'atteintes. On employa encore les caustiques, les corps chauds, mais c'est inconvénient que toutes les fois que l'escarre est peu large et limitée, afin de la [illegible] en une escarre sèche. Le Kina est encore employé tant à l'intérieur qu'en décoction, le plus ord.t, devenu qu'à l'extérieur en poudre, mais s'il n'est pas anti-septique, il a la propriété d'absorber les fluides de la partie. Le Charbon a encore été employé [illegible] dans ces derniers temps tel que l'a [illegible] il y a deux ans, mais on est revenu un peu de son abus, car comment croire qu'il a la vertu de faire revenir les parties mortes en parties vivantes, elle est même réduite à dire, il peut par les pores être anti-septique absorbant, mais bien pourrait avoir ces qualités, [illegible] également d'après [illegible] les physiciens qui l'employaient. On a encore employé dans cette vue les substances balsamiques, telles que l'huile de térébenthine, les plantes aromatiques mais qui ne q.t ne valent rien [illegible] tels que le Kina, le Camphre [illegible] médicaments, dans lesquelles ont trempé des morceaux de linges avec lesq. on fait des embrocations sur parties, en les lavant, et qu'on applique sur compresses dessus. Le suc gastrique a encore été employé comme tel, mais qq. auteurs pensent que ce n'est bien démontré par les expériences de Spallanzani, il n'est point de [illegible]

aussi forte qu'en lui-même, puisqu'elle détruit
les parties immédiatement tandis qu'elles les conduisaient.

Conduite à tenir pour favoriser la chute des escarres gangrénées — jeudi 17e Messidor

On doit se servir pour cela de moyens qui favorisent
la chute des escarres dans les parties saines comme
surtout les onguents balsamiques qui donnent lieu à la suppuration
dans cette partie, qui donnent encore un suc détergent
tel que le Styrax, l'onguent [illegible]
grès, c'est ainsi que l'on se sert des défensifs,
que l'on fait usage de la térébenthine [illegible]
que l'on peut encore en faire un sédatif,
du camphre pulvérisé avec des onguents, que
l'eau-de-vie camphrée, qui appliquée sur
la partie en empêche la putréfaction. On doit
favoriser la chute des escarres quand elles ont une
très grande étendue et qu'elles y tiennent [illegible]
les retranchant.

En supposant qu'il y ait sphacèle dans un
membre, il n'y a aucun cas à vouloir faut
que la gangrène n'est point limitée par un cercle
inflammatoire; il y a cependant quelques exceptions,
où on peut amputer quand même elle ne le
serait pas, c'est-à-dire [illegible] chez une
personne qui aurait une plaie d'arme à feu, laquelle
et qui serait affectée déjà de gangrène,
alors dans ce cas on amputerait
le membre, mais à une distance plus ou
moins éloignée de l'endroit affecté, parce que
le membre périrait en gangrène tout entier.
[illegible] gangrène [illegible]
amputer à une certaine distance de l'endroit affecté,
afin d'emporter tout ce qui serait disposé

 -ri se gangrène, et qu'en suite il pourroit
se faire qu'elle fut très longtemps à se borner,
ce qui altèreroit la vie du malade.

Il en est de même pour la lésion d'un membre
par un boulet, qui a réduit en bouillie toutes
les parties molles, afin que la gangrène ne fasse
pas de progrès et n'envahisse tout le membre,
excepté ces cas, on attend que la gangrène soit
limitée, que le cercle inflammatoire soit bien
établi, quoique les praticiens ont toujours soin
de la faire au dessus du cercle, parce qu'il faut
ne faire que les parties saines, car la peau
étant affectée et elle qu'elle ne le soit pas, ce
qui est vu, et a produit la gangrène de
nouveau.

Au demeurant il falloit pratiquer l'amputation
dans tous les cas de gangrène, d'autres les fois
qu'elle est sèche, qu'elle n'affecte que les parties
les plus éloignées du corps, on peut se dispenser
de la faire dans certains cas, tel que chez les vieillards
parce qu'il pourroit se faire qu'ils soient trop
faibles dans leur constitution, et qu'en leur
pratiquant il en résulte plus d'inconvénients qu'en
ne la pratiquant pas, alors dans pareilles
circonstances on pourroit se dispenser de la faire
ce que les praticiens font dans pareil circonstance
d'ailleurs on doit consulter le tempérament
de l'individu, en sachant qu'elle ne fait pas trop
de progrès. Exemple d'une femme à l'hôtel Dieu
qui a été attaquée d'une gangrène par la morsure d'un
âne, qui ne s'étoit guérie, mais se porta dans le contact
du membre, aussi que de la bien que la ...
toutes les chairs sont été détruites. c'est à dire
n'en est pas de même pour la gangrène humide
lorsqu'elle tend toujours c'est à dire la gangrène
à faire des progrès, quand elle tend (à envahir)

en recours [illegible], non pas par l'amputation des [illegible] de la partie comme le disait, mais sympathiquement, qu'il pourrait se faire qu'en attendant, elle ne se borna pas dans un lieu convenable pour qu'on pratiqua l'amputation, et qu'il pourrait arriver pour la jambe, en supposant qu'on veuille abandonner la partie à la nature pour qu'elle en fasse la séparation, quel temps ne faudra-t-il pas que le malade attende, en sachant que pour la séparation d'une escare, il faut l'espace de [illegible] jours à plus forte raison pour la séparation de toutes les parties molles et des os, la qu'elle laisserait toujours une cicatrice difforme, tandis qu'en pratiquant l'amputation, on y substitue une plaie simple à une dernière [illegible] nature, s'il arrive [illegible] qu'on ne peut pas la pratiquer, à cause de la mort prochaine du malade, ou bien à cause de sa faiblesse par suite de la maladie [illegible] [illegible] être commencée.

Classe Deuxième

II.e Des Maladies essentiellement Chirurgicales.

1.re Division chirurg.

On les divise en quatre ordres, 1.e les plaies, 2.e des effets qui résultent de la présence des corps étrangers introduits dans les [illegible] naturelles ou bien dans y être introduits 3.e le déplacement des [illegible] qui comprennent les luxations, les hernies. 4.e Les ulcères.

Des plaies en général.

Presque tous les pathologistes ont donné une définition des plaies, et à raison de ce qu'ils en bornaient (la lésion de nos parties produite par l'action des corps extérieurs sur [illegible] nature) en disant qu'elle est une solution de continuité de nos parties récente et [illegible] Des plaies

24 Mais comme nous les considérerons d'une manière plus étendue, nous ne pouvons point en donner une définition, en observant toutefois que celle qu'il lui en donne était très précise; si nous étions obligé d'en donner une, nous dirions que c'est toute lésion subite de nos parties produite par une cause évidente. Cette définition donne une différence tranchée entre les ulcères, ce qui a été le sujet de grandes disputes entre les pathologistes, puisque c'était entre une ulcère, une solution de continuité de nos parties, qui est ancienne et entretenue pour une cause permanente, comme nous le dirons en en traitant. Cette distinction est très essentielle à savoir pour la division de nos parties, puisqu'il en est qui anciennement définissaient point plaie lorsque les os, tandis qu'il point le faire qu'une partie qui anciennement divisée peut être regardée comme ulcère, toutes les fois qu'elle sera entretenue par une vice existant dans l'économie, tel que le syphilitique. Un ulcère peut devenir plaie en ôtant la cause qui l'entretient, et la plaie peut devenir ulcère.

d'anglaurée produite par les corps ext. sur le nôtre, mais cela est que tronquer ... en replaçant par les faits.

Leur division en chimique et Mécanique.

On peut rapporter les plaies à deux grandes divisions: 1° celles produites par les corps chimiques, 2° puis produites par les corps Mécaniques.

Caractère des chimiques.

On rapporte aux chimiques, celles produites par les corps caustiques par le calorique ...

Quant à celles produites par les puissances agents Mécaniques qui sont au dehors de nous, ou bien au dedans, l'homme situé au dehors peuvent agir de différentes manières, tel 1°.

quelque piquant, 2° en s'ensevelissant, 3° d'autres qui portent nos parties au delà de leur ductilité naturelle, 4° enfin il y en a qui agissent en contondant. Voilà la manière dont agissent tous les corps, aussi suivant les uns et les autres paraissent les piqures, la morsure des animaux enragés, la piqure des insectes, quand à celles qui sortent au dedans, est la luxation, l'excoriation, tel qu'il arrive pour une fracture &c. de la Rotule, de l'olecrane.

Ulcères par causes Chimiques | Plaies Chimiques

1° Le calorique, les Rayons solaires, étant concentrés en plus ou moins grande quantité sur un point. | 1° par le Calorique

2° Les corps exposés auparavant ensuite au corps incandescent, tels que ceux qui ont la vertu de se charger d'une ou moins grande quantité de Calorique, appliqués autrement ils ne le peuvent point.

3° Aux corps en combustion, qui étant appliqués sur nos parties les détruisent, en même temps qu'ils durent.

4° Enfin à l'eau en ébullition, qui ont la propriété de se charger d'une plus ou moins grande quantité de Calorique, tel que l'eau, l'huile &c. en raison de la capacité qu'ils ont de s'en charger. | L'eau bouillante

Tous ces corps agissent d'une manière plus ou moins forte sur nos parties, en raison du degré de Calorique dont elles sont

qui sont chargés et de l'espace de temps qu'elles laissent appliquées sur elles. On distingue ordinairement leurs degrés d'action sur nos parties sous trois espèces, quoiqu'il ne soit guère facile de les distinguer à raison de leur peu de variété. Quand à nous qui en faisons rapport à trois. Il y a d'abord la simple rougeur ou phlogose, 2° l'inflammation vésicatoire, 3° l'apparition de phlictaines, 4° et enfin la Brulure.

Dégré de la Brulure

1° La Rougeur ou simplement la phlogose, arrive lorsque nous sommes exposés à l'application du Calorique d'une manière peu forte et passagère tel que quand nous mettons nos mains dans de l'eau chaude, que nous touchons un chaudron, qu'une goutte d'huile chaude et bouillant sur un endroit quelconque de notre corps, ou bien encore une goutte de cire. Cette première espèce disparait assez vite.

2° La peau se gonfle se tuméfie d'une manière plus ou moins forte suivant le temps que le Corps reste appliqué chargé de calorique sur la partie, l'espèce de Brulure qui en résulte ne paraît aucune que régulier et dure plus ou moins longtemps. La Brulure produit des phlictaines

3° La Brulure produit des phlictaines ou ampoules d'une manière plus ou moins apparente, on le remarque après l'application du Calorique, tantôt après l'application, d'autres fois on ne remarque qu'après les topiques appliqués sur la partie, longtemps

peut plus ou moins considerables dans quelle sont. On remarque en g.l que cette espèce, est assez funeste dans laquelle est, sur tout lorsqu'elle arrive aux enfants et que ces prochaine trace, qui en meurent assez, souvent, qui en viennent faisant l'ouverture, on remarque un épanchement de sérosité dans le Cerveau, ce qui prouve que c'est l'affection nerveuse qui a été affectée. Il suit d'après cela, qu'elle est plus fâcheuse que celle où il y a désorganisation, car il arrive souvent que de brûlure de cette manière, sans que la mort en soit le résultat, lorsqu'elle est peu étendue. On voit de ces sortes de brulures Rynerd sur les enfants.

4.e Enfin, il y a la désorganisation de nos parties, par l'application du Calorique longtemps prolongé chez elles, qui les détruit, tandis que les parties environnantes, souvent ne se ressemblent pas b.p., elle peut produire la mort lorsqu'elle est très considérable (la femme de Méré) elle rentre dans les affections gangreneuses que nous avons traité.

Traitement de chaque degré de la brulure. — Seconde 18 ° décembre

Traitement de la Brulure du premier degré.

1.o Dans le 1.er degré, on emploie presque rien du tout, l'inflam.n légère phlogose qui en résulte se dissipe ord.t assez vite.

2.o Les moyens que l'on emploie pour le second degré, sont ord.t tirés des répercussifs, il y a cependant des personnes que pour le faire disparaître, l'aussi qui a lieu l'emploient des moyens astringents aussi

244 qui l'ont produit, c'est ainsi qu'on en voit
lorsqu'elles se trouvent brulées, approcher
leurs mains au feu (ce n'est cette partie) pour
faire disparaître la douleur qu'elles éprouvent,
qui agit sans doute alors en
le vulgaire emploie le plus ord.t l'eau de vie
blanche, la Poud.e de Paris, mais au contraire
le remède le plus sûr et le moyen plus énergique,
c'est que l'eau extrêmement froide dans laquelle
on plonge le membre, (l'eau est mieux la
glace, que l'eau appliquée dessus la partie.
lorsqu'on plonge une partie dans l'eau elle
doit toujours avoir le même degré de froid,
il faut avoir soin de la laisser longtemps
ces deux ou trois heures et même plus, afin
de prévenir l'inflammation à venir. Si on ne peut
point la faire rigoureusement autant qu'il faudrait,
on ~~[illegible]~~ tâche d'appliquer dessus des compresses
trempées dans ce liquide, que l'on a soin
de renouveller de temps en temps, ou pour
alterner, en mettant une fois le membre
dans l'eau et des compresses sur la partie
l'on peut ensuite appliquer des cataplasmes
qui ayent la vertu de repercussif et émollient
en même temps, tels que ceux dans lesquels
on fait entrer un peu d'eau de Goulard
quand l'inflam. est survenue, elle doit être tt.
autant que dans l'érésypèle.
3o. Lorsqu'il y a un développement de
phlictènes, soit qu'elles arrivent à l'instant
même de la brulure ou ultérieurement, il faut se comporter
de la même manière. Lorsqu'elles ont

parue, il faut en faire la ouverture pour donner
issue aux fluides qu'elles contiennent, en ayant
soin de ne point affecter la petite peau
qui les forme, parceque si on l'ôtait, la
lésion affecté resteroit extrêmement douloureuse,
de la même manière que cela a lieu pour
les vésicatoires, par l'application des topiques
dessus la partie. Une fois la sérosité évacuée,
on applique dessus des corps gras, tel que
du cérat, ce qui n'empêche point de combattre
l'infl. qui a lieu autour de la circonférence
par des moyens convenables tels que des
répercussifs. La cicatrice qui doit se former
à la partie affectée, est ord. très difficile
à se former.

4.° Enfin dans la brûlure avec désorga-
de la partie, où il y a simplement gangrène
escarre, ou bien sphacel de la partie, le
traitement doit varier, lorsqu'il y a gangrène
escarre, on applique dessus des corps gras
pour en faciliter la chute, qui tombe, fait
seulement que la peau est interrompue au moins
profondément, qui laisse à sa place un
ulcère, qui est ord.t très long temps à
guérir, qui tient à ce qu'on ne peut point
en rapprocher les bords, cet. dans les plaies
avec déperdition de substance, et que la cicatrice
elle est ord.t très irrégulière. Il faut avoir
soin de mettre les parties brûlées dans une
position convenable, pour que la cicatrice
puisse se faire convenablement et qu'étant

formé ou ne puisse s'étendre, et qu'il n'arrivera p. ex. au col, si on ne prend cette précaution. Il conduit aussi aussi bien toutes les fois qu'elle avoisine une articulation, de remuer de temps à autre celle-ci, pour faciliter les mouvements autour d'eux, et empêcher les causes qui pourraient s'y opposer.

Toutes les fois que la peau d'un membre est désorganisée, il faut en faire l'amputation, parce qu'on attendrait trop longtemps, tels que des années entières pour que la cicatrisation puisse se faire et pendant ce temps, il pourrait survenir de plus ou moins fâcheux accidents qui pourraient donner lieu à la mort du malade.

2°. Par le froid.

De la Congellat.

Le froid n'est pas un être réel, mais bien seulement la privation ou l'absence du calorique d'avoir un lieu dans les autres corps qui en ~~jouissent~~ d'où cet état absence qu'on a nommé frigorité, lequel ne peut agir sur nos parties que par l'intermédiaire de l'air, ou bien d'autres corps.

Le froid produit son action de deux manières [illegible] lentement et promptement. Lentement il détermine une inflammation dans la partie [illegible] qui simule remarque p. ex. aux mains, les pieds, ce qui est désigné sous le nom d'engelures, qui donnent lieu à des ulcères, [illegible] nous parlerons en traitant de cet article.

Quand a la manière dont il produit son
effet, les uns ont dit qu'il agissait d'une
manière excitante, d'autres à la manière des [illegible]
ou assoupissante, mais il peut se réduire à
deux effets en agissant d'une manière diffé[rente]
lorsque son effet est peu fort, il agit en irritant,
tel qu'en [illegible] en frottant les
mains avec de la neige; lorsqu'au contraire
il est porté à un degré, il agit en assoupissant
en détruisant les forces vitales, ce qui en [illegible]
[illegible] lequel donne lieu à des taches violettes
au [illegible] produit la mort. Il est des causes
qui favorisent son action, tel que le repos,
le sommeil. Les parties qui sont les plus
éloignées du centre de la circulation, sont
celles qui sont les plus exposées à en être
atteintes, telles que les doigts des pieds, les doigts
des mains, le nez, les oreilles.

Il faut bien distinguer la mort réelle
d'une partie, d'avec leur état de rigidité
qu'il est aux assoupies, et qui devient violettes;
Mais une fois ces deux états, on [illegible] les
mêmes moyens. Continuent

On doit pour faire revenir les parties affectées
de froid à la vie, avoir grand soin de ne point
les approcher du feu, mais au contraire les
plonger dans un liquide froid, tel que l'eau
à la glace, dans la neige, dans lesquels
on les fait séjourner pendant plus ou moins
de temps, ce qui leur donne peu à peu un
degré de vie plus fort, ce qui permet à la

 circulation ne se rétablit petit à petit et à
la partie de reprendre son ancien état
de la même manière qu'il arrive à un froid
on ne doit ramener la partie à l'état
que d'une manière graduée, et c'est ce que
ne fait pas la plus part du Vulgaire, qui
croit faire de guérir les personnes qui ont
les parties au feu, elles reprendront
tout de suite leur ancien état. Si c'est
un membre qui fut sphacelé, il n'y a pas
d'autre ressource que l'amputation que l'on
doit faire même assez promptement, c'est
dans la gangrene humide qui est celle qui
a reussi le plus ordi.

3.° Des Caustiques

Nous n'avons à les considérer que d'une
manière accidentelle puisque nous avons
indiqué la manière dont ils agissent étant
appliqué volontairement. Parmi ceux dont
nous avons à parler ce ne sont en partie
des liquides, dont nous devons nous occuper
parceque ce n'est guère que ceux qui agissent
sur nous involontairement, ou accidentellement
je ne dis que les liquides parcequ'ils ne peuvent
guère produire leur effet de cette manière
excepté les cas qu'ils seront introduits dans l'
estomac, qui agissent alors en même temps
en l'irritant, le désorganisant, que l'on doit
distinguer en sédatifs et corrosifs, puisque
les uns n'agissent qu'en irritant tandis que
les autres corrodant, détruisent le tissu de

l'organe, qui étant porté sur le cerveau par l'intermède de la circulation, ils agissent en assoupissant, de la même manière que le fait l'opium, la belladone. Ceux qui produisent en agissant [illegible] l'estomac, ce n'est que parce que cet organe réagit leur stimulus communiqué.

Leçon du 20 Messidor

Les caustiques liquides sont les seuls qui produisent leur effet sur la surface du corps d'une manière accidentelle. en ce qu'il faudrait une espèce de [illegible] ; les solides le produisent. Eh bien un caustique appliqué sur la peau la brûle, la détruit, non pas toute entière, puisqu'il faudrait pour que cela eut lieu que leur application fut long temps prolongée et que le membre soit y plongé dedans, que d'ailleurs serait garanti encore par la [illegible], il ne faut qu'ils ne soient portés [illegible] long temps l'appliqué pour ne produire que des [illegible].

Le traitement de l'application des caustiques à l'intérieur est absolument le même, que en tous dans l'alcalique ; quand on est présenté, il faut faire [illegible] tant de lait, administrer en abondance des liquides, car de l'eau, du lait [illegible], car pour administrer des contre-poisons il faudrait connaître l'espèce de poison qu'on a avalé, et pendant le temps que l'on mettrait à connaître l'espèce, le mal fait des progrès.

Il est à remarquer quand on est appelé pour combattre un symptôme concomitant de l'usage des caustiques, tel que [illegible]

250 qu'on a pris dans l'intention de tempérer ou réprimer l'inflammation lorsqu'elle en a pris accidentellement, que la commotion imprimée à la partie la range inflammée. On ne guérit de moyens mécaniques ce genre d'affection, aux quels se borne seulement de quelques choses émollientes.

Plaies par causes mécaniques

Les puissances de cette nature comme nous l'avons dit sont de deux espèces, les unes sont situées au dedans de nous, les autres au dehors.

Il n'y a que les muscles qui placés au dedans de nous puissent produire des lésions de ces parties, qui dans certains cas donnent lieu à des fractures, et dans d'autres seulement à des luxations, qui quand elles ont lieu, déterminent les lésions des parties environnantes, telles que des capsules articulaires, des membranes synoviales et des ligaments, qui sont quelquefois distendus, déchirés, et qui jamais dans pareille circonstance déterminent d'aussi grands désordres que les autres accidents quand ils ne sont été [illegible] par les corps extérieurs. Les parties fracturées sont les os, les ligaments. Ce qu'il y a de très surprenant dans tout cela, c'est que l'on voit que les muscles organes mous, devraient plutôt se rompre, que de déterminer les fractures des os, tandis que le contraire a lieu, quoique l'on a vu cependant quelquefois quelque rupture de muscles, mais très rarement. Nous ne traiterons point de cette classe de plaies mais nous faisons que l'indiquer nous bornant de ces espèces de lésions que dans quelques nous allons passer à l'autre division.

Presque tous les Pathologistes ont donné une définition des plaies, en la bornant seulement à celles produites par les agents mécaniques qui produisent seulement des instruments et n'ont pas parlé de toutes les autres espèces de causes, en ne faisant seulement qu'en les indiquant. Aussi ont-ils dit que les plaies étaient des solutions de continuité des parties molles, produites par les causes extérieures, qui est une définition extrêmement inexacte; de même que la comparer à la définition de même que l'on donne à l'anévrisme qui tout a été donné seulement à la dilatation d'une artère, ensuite à sa division par les corps [illegible], à la rupture, puis enfin au passage du sang d'une artère dans une veine, puis actuellement on la comprend pour plusieurs espèces. D'après cette manière de définir qui ne fait rien au fond de la chose, qui n'a jamais pu être qu'une similitude, n'est pas moins inexacte, puisque d'après elle, on ne pourrait pas y comprendre les contusions, puisqu'il n'y a point d'effusion de sang, il n'aurait qu'à faire qui devrait [illegible] pour les fractures, [illegible] cependant les y être comprises.

D'après toutes ces considérations nous ne tacherons pas de donner une définition des plaies, nous dirons seulement [illegible] toutes les lésions de nos parties dues à causes extérieures.

Nous dirons ensuite qu'on a dans l'habitude de diviser les plaies en simples, composées et compliquées, qui est également inexacte. On pourrait bien en quelque sorte dire qu'il y a plaie simple lorsqu'il

252 ainsi ce que la plaie de division qui quand elle est simple,
compliquée, qui est celle qui porte le nom de
n'est point accompagnée d'accidents — plusieurs titres, pourrait être simple... simple ici ... mais on ne doit point entendre de la sorte
pour la compliquée, qui caractérise celle
qui est accompagnée d'accidents, telle que
l'hémorragie, la douleur disait-on, n'est
point, puisque la sorte du sang d'un
vaisseau qui fait qu'aussitôt la division,
quand à la douleur en partie, il n'y
est d'aucune pour le mot.

Division des plaies en gl. et particul. — L'étude des plaies se divise en deux
grandes divisions, 1° comme qui comprend
toutes leurs généralités, 2° puis en celles
suivant les régions du corps. C'est la seconde
qui est la plus importante.

1° Pour étudier les généralités des plaies
il est bon de connaître la manière d'agir
des différents corps vulnérants, qui peuvent
se combiner entre eux, lesquels peuvent
être rapportés à quatre manières d'agir.
Il y a 1° les corps piquants, qui sont
ceux qui produisent les piqûres, 2° les tranchants
qui sont ceux qui produisent les entamures
3° Ceux qui portent aux parties une
solution de continuité notable qui cause
de larges dilacérations ou ruptures. 4° Les contondants,
les déchirures ou ruptures.

1° Les Corps piquants peuvent être rapportés
à trois espèces 1° et ceux qui pénètrent
aisément nos parties, et qui sont les
plus communs, tels qu'une épingle, une
aiguille, une baïonnette &c. 2° Les acérés
des hist. naturelle, qui peuvent intéresser

nos [illegible] [illegible] qu'elles se déchirent 3.° 255
est par ce moyen qu'elles se déchirent
Enfin la piqûre des insectes.

2.° Des instruments tranchants, qui agissent
sur nos parties, depuis celui qui coupe
le moins, jusqu'à celui qui coupe le
mieux qu'il soit.

3.° Les puissances qui agissent sur nos parties
en les allongeant au delà de leur ductilité
naturelle, lesquelles sont extrêmement variées
dans leur nombre, dont les affections prirent
des noms différents suivant les parties
qu'elles intéressent, c'est que si les ligaments
sont distendus, que l'on appelle l'affection
entorse, que si la peau n'est que simplement
intéressée, que l'on l'appelle excoriation,
tandis que quand elle est déchirée, on la
déchirure. Si je parle de l'affection que quand
ce sont les Muscles qu'on la nomme
rupture, si c'était les os, fracture, en
faisant remarquer que les contusions
rapprochent les fractures parce que les
parties dans ce cas ont été portées au delà
de leur ductilité naturelle, enfin on nomme
déchirement, l'effet dans laquelle il y a
une partie du corps [illegible] considérable
d'enlevée.

4.° Enfin il y a l'action des corps ardents
que l'on distingue en deux espèces, 1.° ceux
qui [illegible] rendre à cause de leur
corps ardent d'une application [illegible]
le corps déterminent [illegible] [illegible]
plus ardents en [illegible], dont la [illegible]
déterminé que pour la [illegible]

tandis qu'on doit les considérer d'une man-
254 les plus étendue et les envisager succinctement
nos parties en général, Considéré de cette
manière, on doit les distinguer en celles
qui ont lieu d'une manière immédiate,
tel que leur la peau puis en médiatement,
quelles les os, surtout attention quelles
commotion qui arrive [illegible] dans pareil
cas, n'est déterminée que par les accid-
quelle a déterminé [illegible] la machine, qui
a été portée au cerveau. D'après cela
il faut considérer les plaies d'armes à feu
en n'agissant qu'en produisant des contu-
de telle manière qu'elles doivent être placées
dans cette classe, mais nous n'importons
[illegible] pas, fait parce que l'on est dans
l'habitude de les considérer d'une manière
à part, que parce qu'elles exigent des traite-
particuliers.

On s'attache [illegible] à considérer les plaies
suivant leur forme, leur étendue, mais
il paraît intéressant de les envisager
d'après le système d'organes ou tissu lésé,
parce qu'il présente [illegible] avantage à raison
de leur différence d'organisation et texture
ce qui sera facile de distinguer les lésions
qui résultent de chaque [illegible] affecté séparément.

Nous parlerons d'abord de toutes les
parties molles, en commençant par la peau
les aponévroses, les tendons, les muscles
les nerfs, les vaisseaux sanguins artériels
et veineux, puis les lymphatiques et les

glandes en [illegible] comme [illegible] nous parlerons des parties dures envisagées également dans toutes les parties du corps, de la même qu'on en parle en traitant des parties molles de la tête, auxquels nous rapporterons les ligaments les cartilages, parce qu'ils paraissent faire partie des os, à raison de ce qu'ils y ont [illegible] de rapport. C'est ce qu'il [illegible] qu'on doute être d'intéressé. Enfin ce qui regarde les lésions des organes qui se trouvent renfermés dans les cavités, nous en parlerons à mesure et [illegible] que nous traiterons des parties qui les contiennent, il sera ainsi [illegible] qu'en parlant de la tête, il sera question du cerveau, ainsi que des suites [illegible] nous en parlerons en parlant de chaque tissu. [illegible] indiquer seulement qu'une seule espèce de lésion a été faite et son traitement. Mais nous parlerons de toutes successivement, les divisions par instruments piquants, instruments tranchants &c. et du traitement qui convient dans chaque espèce parce que cela nous évitera des répétitions.

Leçon du 21 Messidor

Des plaies en générales

suivant l'ordre des tissus des parties molles.

Plaies de la peau

Des plaies de la peau.

C'est elle qui est placée la plus extérieurement de tous nos tissus, aussi est-elle exposée à l'atteinte des corps tant que [illegible] tant [illegible] nous parlerons, qui sont Contus- les piquants, les tranchants, ceux qui [illegible] nous parlerons au delà de leur [illegible] naturel, puis enfin les contondants.

256 1° Quand aux lésions produites par les
1e variété piquants. piquants, nous ne parlerons point de celles
produites par les dents, des aul, ni de celles
des insectes, nous en traiterons en parlant
des plaies suivant les circonstances qui les
accompagnent, nous dirons seulement simplement
aux plus communes. Les lésions produites par
ceux-ci (les lésions) elles consistent dans des douleurs
peu considérables qui sont quelquefois
très fortes, qui tient à la grande quantité
de filets nerveux qui se trouvent placés au dessous
de la peau, et qui entrent dans la composition
Quelq. ces piqures sont accompagnées d'une
inflammation assez forte, qui se termine dans
ces circonstances par suppuration tel que
si elles sont été produites par des aiguilles
qui ont donné lieu peut-être, ou en les
point à une de la rotation de la partie
2e variété tranchants. 2° Quand elle est divisée ou interessée par
un instrument tranchant elle est très
écartement peu considérable, à raison de
la profondeur de l'incision, ce qui ne tient
qu'à la contractilité du tissu, car nous
l'avons dit, qui ajoute à la douleur qu'on
produisit l'instrument, si on l'abandonne
à elle même, elle pourrait être long tems
à se guérir surtout lorsq. a été divisée
profondément. Malgré que la peau jouisse
d'une grande contractilité de tissu, on peut
néanmoins en prévenir facilement la réunion
par la position, les emplatres aglutinatifs,
et les bandages, en la facilité qu'elle a
s'étendre; en observant toutefois qu'elle se

6.e C. se réunit immédiatement chez certains individus que chez d'autres; nous avons fait observer. Il est rare lorsque la peau est bien divisée qu'elle se réunisse par 1ère intention, qui ressemble mieux aux autres tissus.

3.° Étendue — allongée au-delà de sa ductilité naturelle.

3.° Lorsque la peau est trop distendue, elle se rompt, se déchire, dans une plus ou moins grande étendue suivant le degré de force de la distention, de laquelle résulte souvent des lambeaux, qui sont plus ou moins grands étendus, que l'on doit réunir, pour éviter de prévenir que les sucs qui sont déposés sur la plaie se coagulent, et qu'il ne s'y forme une croûte, qui ne fait que prolonger toujours la guérison. Il est des personnes qui appliquent dessus du taffetas d'Angleterre, que l'on ne doit employer que toutes les fois que le lambeau n'a pas été emporté, parce qu'il ne fait qu'augmenter l'inflammation dans la partie. Il faut si on ne rapproche pas le lambeau, appliquer dessus un peu de corps gras, pour qu'il produise le même effet.

4.° Par les corps contond.

Il y a ensuite l'action des corps contondants, qui ne borne pas seulement à la peau, mais encore au tissu cellulaire subjacent, tel qu'on le remarque dans les pincements faits avec les doigts, qui laissent une petite ecchymose à sa place, [illegible] la contusion qui en résulte

258 est en raison du degré de résistance qu'é-
prouvé le corps contondant; on sait que
lorsqu'ils agissent sur les endroits où il y a
des os de placé prochain de l'endroit où il
agissent, que la contusion est très forte,
c'est ainsi qu'on voit fig. à la tête, sur les
os du crâne, sont hâtés par profondeur,
qui donne lieu à une effusion de sang
dans la partie et produit ce qu'on appelle
bosse, qui est seulement à celle-ci, tandis
qu'elle est répandue ailleurs. Quelquefois
une contusion ne paraît pas aussi forte
qu'elle est réellement. Dans le commencement
qu'elle se fait voir, qu'elle la dissipe
par la suite, qui quand elle se dissipe laisse
toujours à la place une tache jaune,
dont on ne sait à quoi attribuer la cause
parceque l'on ne peut point dire qu'il y a de
la bile infiltrée dans la partie, qui la
cause seul pendant quelque temps, lorsque
que la contusion est dissipée.
La contusion de la peau peut être assez
forte pour qu'il y ait donné lieu à un
développement phlegmoneux dans le temps
... à la peau qui n'y paraît pas
... d'autres traitements que ceux indiqués.
La contusion ne se guérit guère que
lorsqu'il en manifeste dehors la partie
une inflammation considérable.

Plaies des Aponévroses.

Il fut un temps où on exagéra trop les
plaies des aponévroses, et dans les organes

blancs, parcequ'on croyoit qu'elles avoient
bp d'analogie avec les nerfs. Ce qui en a
imposé pendant longtemps, c'est qu'on remarquoit
qu'il arrivoit qq fois que leur piqures et autres lésions dont ...
lésions, étoient suivis d'accidents fâcheux et ... croire que leur lésion étoit fâcheuse qu'on lui doit.
qui paroissoient suivant les indications [illegible].
Mais il faut remarquer que cela n'étoit
pas seulement leur lésion, mais bien aux parties
qui sont interressées en même temps qu'elles,
pour en donner un exemple, il arrive
qq fois qu'une piqure faite à la paume de
la Main, interresse non seulement l'aponévrose
de cette partie, mais encore les nerfs, les vaisseaux
sous cutané la peau, et cellulaire, si la piqure ne va
pas au delà de l'aponévrose, tandis que si elle
y va, elle peut encore interresser les gaines
aponévroses des tendons, ses dernières et les
nerfs, qui étant comme nous remarquons les ...
donneroient lieu à des accidents, qui seront
d'autant plus qq., que le gonflement qui en
résulte ne peut point bp se faire à cause de
la ... de cette partie, qui ne prête pas
bp, de manière que les parties qui suivent
... extrêmement très serrées. Pour
... de même pour celle du ... qui
seroit ... donné dans certains cas bien au delà
ce qui fait voir que l'aponévrose lésion n'est pas
fâcheuse et que cela vient de quelques parties
qui les entourent, puisqu'elles sont insensibles
par elles mêmes. Causes
1° D'abord quand aux piqures dont elles sont Les piqures

260 susceptibles d'être atteintes, ne le seront jamais
du tout, par la raison dont nous venons de parler,
puisqu'il n'y entre pas de corps d'une manière
lesquelles dans le cas où elles seroient piquées,
il ne faut pas croire tout ce qu'en ont dit
les auteurs à ce sujet, tel que la Faye, dans un
traité de la saignée, ce qui faisoit craindre les
les jeunes gens en saignant. Dans le cas où elles
seroient tendues, par les parties sans jointes
gonflées, il faudroit les débrider.

2.° [illegible] tranchante. La division des aponévroses ne sera nullement suivie d'accidents, parce que les petites nerveuses ne sont point, mais bien divisées s'il y en a. On remarquera seulement que lorsqu'elles sont les divisées, elles peuvent être suivies d'~~[illegible]~~ [illegible] et musculaires, qui bien de la même manière que pour la tumeur à demi[illegible], qui dans ce cas laissent passer les muscles, qui peuvent être étranglés, dilatés, et qui guérissent en faisant le débridement. On reconnoît les hernies à la proéminence de la partie, et par la douleur que le malade ressent.

3.° Par distens. 3.° On ne voit guère de rupture, ni de distention dans les aponévroses, à raison de ce qu'elles se prêtent aux corps qui agissent sur elles.

4.° Par les corps contondants. 4.° Elles ne peuvent point non plus être affectées par les corps contondants par les raisons dernières, et qu'ils produisent les effets qu'on voit, que sur le tissu cell. qui lui est sous-jacent.

Plaies des Muscles

Comme nous bornerons spécialement à ceux des Muscles, à raison de ce que nous reviendrons à ceux des Parties en en parlant. Plaies

1° Les piqures des Muscles, ne sont jamais susceptibles de symptomes particuliers, s'ils sont suivis de quelques accidents, cela ne tient qu'à la lésion du tissu cellulaire ou bien des filets nerveux qui sont au dessus ou bien au dessous d'eux. 1° Piqures

2° Les Muscles peuvent être divisés par les instruments tranchants en travers ou bien longitudinalement, considérés d'après la direction de leurs fibres. Il ne faut pas cependant prendre cela à la rigueur. Lorsqu'ils sont divisés en long, on en procure la réunion en rapprochant les bords divisés en tachant que le fond de du Muscle soit aussi bien réuni que la superficie. 2° Par instr. tranchants

Leçon du 22 Messidor

Les Muscles peuvent être divisés en travers de manière à être partagés en deux parties, lesquelles laissent dans leur intervalle un écartement qui sera proportionné à leur étendue, et au degré de contraction ou de relâchement où ils étaient étant divisés, puis ensuite à leur irritabilité, puisque c'est ainsi qu'en joignant le plus après la peau,

262 lesquels par ce moyen peuvent se contracter dans l'instance du Pessaire. Étant divisés ils ne pouvant plus agir sur les parties auxquelles elles ils [illegible] d'ordinaire.

On demande si les muscles sont susceptibles de se réunir une fois divisés? Il est prouvé maintenant qu'ils le peuvent, non pas immédiat. dans tous les cas, mais médiatement, puisqu'il est des circonstances où on ne peut pas les tenir parfaitement en contact, ce qui fait que dans pareil circonstance, il se forme une substance intermédiaire entre eux, de la même manière qu'il s'en trouve une outre les muscles droits antérieurs de l'abdomen, dans les digastriques, dans les demi tendineux, etc. Ainsi on croyait qu'ils pouvaient perdre de leur force au moyen de cela, mais cela ne se remarque pas, puisqu'on remarque dans l'économie que si un muscle n'est pas aussi fort qu'il était avant que d'être divisé, il l'est au moins autant qu'il l'était, parce que cela produit à peu près l'effet de cela qui n'est point très étendu, mais qui est composé de beaucoup de fibres. On pourra guérir ce muscle [illegible] leur action en faisant observer ce qui arrive au muscle sphincter de l'anus, lorsqu'on opère de la fistule à l'anus, il perd d'abord son action, puis la recouvre, ce qui n'arrivait pas bien anciennement aux et l'incision que l'on pratiquait, et qui comportait une quantité assez grande de muscle, aussi c'étaient ceux qui firent dire qu'ils

necessairement point leur action.

Pour procurer la réunion des muscles divisés en travers, il faut se servir des moyens dont on se sert pour procurer la réunion des parties divisées. Il faut d'abord mettre le membre dans une position convenable pour que les deux portions du muscle divisé soient en contact immédiat s'il est possible, qui par ce seul moyen laissant l'un l'autre, peut suffire très bien, mais qui n'est pas, parce qu'il est impossible de maintenir bien réunies les parties divisées; quand aux bandelettes agglutinatives elles ne peuvent être d'aucune utilité, parce qu'elles ne font qu'agir que sur les téguments. Pour ce qui regarde les bandages unissans qui devroient agir [illegible] dans une direction contraire comme les plaies longitudinales c'est à dire en empêchant que les parties du muscle divisé n'agissent comme d'ordinaire afin qu'il ne se [illegible] pas un autre grand écartement entre eux, ne sont pas autant employés qu'ils le sont été, puisqu'il est inutile d'après ce que nous avons dit, de fatiguer le malade par l'application de bandages à raison de ce que les muscles reviennent également leur force lorsqu'ils se trouvent unis par une substance intermédiaire, et qui d'ailleurs malgré la compression que l'on fait, les parties divisées pourroient bien s'écarter malgré cela sous les bandages. Il y a aussi les sutures, que les anciens employoient et qui consistoient à passer en [illegible] lieu [illegible] des bouts de fils dans les extrémités des parties

264 divisés, pour les maintenir réunis mais qui
ne doivent pas maintenant autant employés parce
les parties des muscles tendant à se contracter,
se trouvent ainsi irritées par là, qui augmente
encore davantage leur contractilité, par là
C'est ce qui a fait dire à quelques praticiens qu'ils
ne conviennent point dans tous les cas, ce qui
n'est pas, lorsqu'il arrive qu'on les employe
non point dans l'intent. de procurer la réunion
des extrémités divisées, mais bien pour s'
opposer à la cause qui tend à ce que la
réunion ne se fasse pas, c'est ce qui arrive
p.g. pour les parois abdominales, principalement
dans l'intention d'éviter une grande cicatrice
dans la partie affectée, telle qu'il arrive
dans les plaies de la face
pour le bec de lièvre, pour cela il n'y a que les
De manière que d'après cela il n'y a que les
positions et les bandages qui puissent convenir
3° Par rupture. 3° Il est bien rare que les muscles se rompent
dans leur trop grande extension, c'est quand
l'on remarque p.g. dans les puissances que l'on
employe pour réduire une luxation, où
ils sont quelquefois fortement distendus, et
donnant plutôt lieu aux ruptures des os que
de se rompre; il arrive cependant
dans certains cas, qu'ils se rompent, tels que
les muscles quarrés des lombes, lorsque
le tronc se trouve fortement penché d'un
côté, alors c'est celui du côté opposé
qui se rompt par la force qu'il fait pour
parvenir à ramener le corps à sa direct

naturel. L'engorgement arrive encore dans
l'arrachement des membres, comme nous le
dirons ailleurs.
4.° Enfin les artères peuvent être contuses, — 4.° Sur les corps contondants.
déchirées, brisées, par l'action des puissances extér.,
ce qui arrive également aux artères
d'artère, temporal, etc. à raison de leur situation,
qui l'étant donneraient lieu à des ecchymoses
dans la partie et à la paralysie du muscle,
qui n'exigent d'autres moyens que les répercussifs

Plaies des tendons.

Il est évidemment que pour les anciens
détruire les préjugés qu'on s'était formé
de la lésion des tendons, est tout avancé
que les anciens et les leurs étaient encore
dans ces derniers temps quelques Modernes
qui prétendaient qu'elle aussi fâcheuse que
celle des aponévroses, mais pour d'ensemble
les tendons du poignet affectés sont
toujours suivis de toutes fâcheuses mais — Causes
cela vient des grands mouvements synoviales
qui s'y trouvent. — 1.° Par piqûres
1.° Elle a surtout été observée pour les
piqûres des doigts, mais elle tient à
ce que nous avons dit, parce que les
tendons ne jouissent pas assez de propriétés
vitales pour produire les troubles que l'on — 2.° Par les instr. tranchants
prétendait.
2.° Les tendons peuvent être divisés par
les instruments tranchants, ce qui arrive
également à ceux qui ... les
... parce que ... ceux qui y

266 sont les plus exposés, ainsi on le remarque
dans les cavaliers. Il y a les tendons d'achille
qui y est sujette, lesquels peuvent être
d'une manière complette, ou incomplette.
Ils sont très peu susceptibles d'être divisés
par l'action musculaire, ou bien rompus;
cependant on le remarque quelquefois pour les
tendons des droits antérieurs de la cuisse,
pour ceux des plantaires grêles, puis pour
les tendons d'achille. Petit qui établit
la division des tendons en complette et
en incomplette, qui fut critiqué, non
seulement lorsqu'il dit qu'elles étoient
susceptibles d'être rompues, qu'il les a vues
de Moi [illegible] sur une personne qui eut les
deux tendons d'achille rompus à la fois,
qu'il reconnu à l'intervalle qui existait
entre les extrémités divisés, qui existait
lorsqu'il dit qu'il pouvoient être incomplettes.
Il est maintenant des praticiens qui n'admettent
plus que la complette. Petit n'admettoit
l'incomplette que pour le tendon d'achille
ce que a été dit qu'il le reconnu sur des
personnes qui l'avoient, et les explications
disoient qu'il n'y avoit que les fibres [illegible]
qui étoient susceptibles d'être divisées [illegible]
[illegible] de la contraction des muscles
jumeaux.
L'écartement qui se trouve entre les
extrémités d'un tendon divisé ne peut
avoir lieu que par l'action du muscle
auquel appartient le tendon, puisque
l'autre extrémité qui se trouve insérée

ne peut point la contraction que qu'ils faisaient
les tendons de trop peu d'irritabilité.

Pour en procurer la réunion il faut mettre les parties dans une position telle que les extrémités de la portion du tendon divisé soient dans un contact immédiat s'il est possible. On parvient au but en mettant le membre dans la flexion ou l'extension suivant que les muscles divisés sont fléchisseurs ou extenseurs. L'emploi des bandelettes agglutinatives ne conviennent pas, parce qu'elles ne font que serrer la peau. Les bandages ne peuvent être appliqués si bien sur lui que sur les muscles et non sur les tendons, afin d'empêcher leur contraction. Quant aux sutures, on ne doit pas les employer puis la position seule suffit pour en procurer la réunion. Mais a-t-on dit, si l'on ne les employait pour les petits tendons, ils ne pourraient pas bien se réunir par le chevauchement. Si on les employait cela serait très difficile, vu leur peu de grosseur, et de ce qu'il serait entouré par une [illegible] et suppurante qui susciterait que la [illegible] d'une inflammation.

Il y a difficulté de mouvement dans la partie où il y a eu des tendons de divisés qui a été surtout dans celles où il n'y a eu que des petits, cela tient à ce qu'ils ont contracté des adhérences avec les parties environnantes tandis que cela n'a été remarqué que dans celles où il en a été point [illegible] intensité de [illegible]

 syncopiale est quand l'y. au tendon d'achille

Leçon du 23 Messidor

Plaies des nerfs

Nous ne parlerons que des nerfs de la vie animale parceque ceux de la vie organique ne se prolongent pas assez loing, pour pouvoir être interessés par les corps extérieurs.

Causes

1° par piqures

1° Les nerfs peuvent être interessés par les instrumens piquants, nous entendons seulement parler que d'un seul en particulier et non des ramifications nerveuses puisque lors qu'elles sont si multipliées, qu'aucune ne peut point diviser une partie sans interesser. Ce sont surtout les nerfs situés sous la peau qui sont le plus souvent exposés, lesquels peuvent être piqués soit accidentellement ou bien en pratiquant des saignées, comme au bras, à la veine jugulaire, qui peuvent être intéressés de part en part ou bien seulement que dans une portion de leur grosseur. Les accidents qui résultent de la lésion d'un nerf sont relatifs à l'espèce d'instrument qui les interessent, c'est ainsi que l'y. que leur division entière est moins fâcheuse faite par un instrument tranchant, qu'une piqure produite par un corps piquant. Les accidents peuvent être assez graves pour produire la mort, et le rapporte Bel, pour une piqure d'un des nerfs du plexus cervical, dans une saignée faite à la veine jugulaire. Mr Sabatier rapporte avoir vu des suites très facheuses d'une piqure dans le nerf situé au genou, près de la malléole interne, dans son traité dans

Dessin en a encore un exemple dans une taiquée du frai, où un des nerfs de cette partie fut intéressé à Charles neuf.

On reconnoit la piqure d'un nerf à la douleur que le malade ressent, non seulement dans l'endroit piqué, mais encore tout le long du membre, qui quelquefois discontinue pendant quelque temps, puis devient plus intense; l'endroit piqué présente le lendemain une petite tuméfaction inflammatoire, qui s'étend à son proportion, qui laisse l'intérieur pâtés s'irrite; puis des symptômes généraux ont quelquefois lieu etc. et même lorsque les douleurs sont très fortes, les malades éprouvent des espèces de convulsions.

Pouteau pense que tous les accidens qui suivent une piqure au nerf, sont dus à l'inflammation de la veine qui est blessée; mais il est facile de combattre cette opinion, en faisant attention que la douleur est arrivée dans l'instant même de la piqure et d'ailleurs, quelquefois ils ont lieu sans que l'on puisse présumer qu'il y a une veine d'intéressée. C'est aussi à tort que l'on doit tous les accid. que l'on disoit être produit par la lésion des tendons et des aponévroses.

Il arrive quelquefois que les douleurs se dissipent assez promptement, tandis que d'autrefois ils continuent etc. etc. la lotion ne [illegible] avoir lieu, alors dans ce cas il faut employer les narcotiques; si ils ne font rien, l'émollient il faut recourir comme à leur section; qui se fait soit avec les instruments tranchants ou bien avec caustiques, qui

270 le font disparaître entièrement. On doit le servir parmi ces deux moyens, celui que le Malade préfère, et de préférence le cautère, ou la pierre à cautère, le trochique de Minium.

1° Par les inst. tranchants. 1° Les nerfs peuvent être coupés par les instruments tranchants, qui a lieu surtout dans ceux qui sont superficiellement placés que l'on reconnoît à la douleur que le Malade ressent à l'instant de la [illegible], qui est différente que quand il y a une simple division des parties, et que d'ailleurs on reconnoît par la position du nerf que l'on croit être intéressé, puis à la place qu'occupe l'incision. En supposant qu'un nerf soit divisé, la partie perd son sentiment et son mouvement quelquefois durera dans cet état, tandis que d'autrefois ils sont bien perdus, mais ils reviennent petit à petit, et la partie revient à l'état où elle était avant qu'elle fut intéressée, ce qui n'a lieu que par la réunion des nerfs, au moyen de la position convenable dans laquelle on tient toujours les parties. Cette possibilité de la réunion des nerfs n'a point été de tout temps admise, elle n'a été que depuis quelque temps, ce qui a été confirmé par des expériences faites à ce sujet, par physiologistes et anatomistes anglais, français et autres.

Tel que soit la réunion des nerfs admise, on appliquait [illegible] de la partie, à son mouvement et sentiment.

par les anastomoses que les nerfs ont
entre eux, de la même manière division
gène l'oiseaux sanguins employé la
cautère d'un autre avait il est facile de
faire voir que elle ne produirait pas aucun
bien de cette manière, puisque les nerfs
ne communiquent pas comme le font
les artères, et qu'il n'y qu'un très petit
nombre de nerfs qui tantôt ... un
disait que cela se faisait encore aux dépens
des nerfs voisins, mais il avait prouvé
que les nerfs prenaient la longueur de au le-
prétendait.

Il n'y a aucun moyen à employer pour
[illegible] la division d'un nerf, les bandelettes
agglutinatives, ne peuvent pas ... [illegible]
les tenant pressées sur la peau, comment
pourra t'on employer les bandages, si on
n'y réunit la position ; les sutures ne peuvent
point non plus être employées.

3°. Les nerfs peuvent être distendus, ont — 3° [illegible] contondus
il arriva [illegible] dans la luxation de l'humérus
au la tête de cet os passe sur le nerf
circonflexe huméral ou axillaire, qui a une
dose [illegible] d'autres et qui cause un même
temps dans ces circonstances la paralysie
du muscle deltoïde.

4°. Enfin les nerfs peuvent être contus ou — 4° [illegible] coupés
les instruments contondants, de la même
manière que ils étaient mis à
découvert, tel qu'il arrive [illegible] pour les nerfs

273 Palitatis, lorsqu'il ne s'y attrape [illegible] bien que l'on blesse, lequel cause un engourdissement dans le petit doigt et l'annulaire. Lorsqu'il [illegible] pas survenir continuellement suivis de paralysie, il faut employer des moyens excitants pour traiter de la [illegible], telles que des frictions sur la partie, sèche ou [illegible] bien avec de la teinture de cantharides, les vésicatoires &c.

Il a arrivé d'autrefois que les nerfs [illegible] d'être coupés, sont [illegible] cause de convulsions dans tout le système nerveux, en [illegible] jusque le cerveau [illegible] qui peut produire la mort; d'autrefois [illegible] produire, il arrive une paralysie de toute la moitié du corps, tel, quand on a [illegible] la paralysie des extrémités [illegible], qui cause la paralysie [illegible] inférieure. Il faut encore [illegible] pour un [illegible] trouver rapport plexus brachial, [illegible] dans les autres chirurgicales distant; dans pareil circonstance il faut avoir recours au moyen excitants.

Plexus des vaisseaux lymphatiques et des glandes de même nom.

Ces vaisseaux qui comme l'on sait sont très petits et qui se trouvent répandus dans toutes nos parties, [illegible] de distance en distance par de petites [illegible] appelées glandes. On a demandé s'ils pouvaient être blessés par des instruments piquants? On a dit que oui, et que c'était

par la petite sérosité quantité qui sort de la plaie que l'on a [illegible] sur la lésion. [illegible] il pourrait bien se faire qu'elle se [illegible] [illegible] sans pour cela [illegible] [illegible] qu'[illegible] parties [illegible] laisse [illegible] de cette sérosité ou la grande quantité de différents liquides qui [illegible] [illegible]. On remarque très bien cela [illegible] lymphatiques [illegible] [illegible] dans les hydropisies, qui sont [illegible] à [illegible] de la sérosité d'épanché dans l'abdomen.

Quand ces lésions des glandes lymphatiques qui peuvent avoir lieu, [illegible] dans l'opération de la hernie inguinale et crurale, [illegible] [illegible] aucune suite.

Plaies des Vaisseaux Sanguins

Il y en a de deux espèces veineux et artériels

1° Des Veines.

Ce sont celles qui sont les plus superficielles [illegible] [illegible] [illegible] plaies qui sont [illegible] [illegible] [illegible] par l'action des corps [illegible] [illegible] accidentellement et [illegible]. Elles peuvent être divisées par un instrument tranchant ou piquant. Elles sont divisées [illegible] lesquelles [illegible] tel que dans une saignée, [illegible] elles ne le sont [illegible] [illegible] dans les parties [illegible] à l'épanchement, [illegible] appelle [illegible], qui est [illegible] [illegible] [illegible] jamais ne [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] toujours une compression [illegible] qui arrête [illegible] du sang, qui [illegible]

275 à la lenteur de la circulation veineuse fait
fait que le sang ne sauroit paroitre leur
paroi comme il le fait dans les artères aussi
s'arrête-t-il en faisant seulement une compression
qui exige la saignée 99.f. à cause de
leur peu de mouvement d'imprimer de legere
impulsion à la partie pour le faire sortir

Leçon du 25 Messidor

Les plaies des veines different beaucoup de celles
des artères, puisque celles-ci ne sauroient être
réunies une fois qu'elles sont été divisées, sans
que l'endroit divisé ne soit oblitéré, tandis que
pour les veines il n'en est point de même,
puisque leurs parois peuvent très bien se
réunir, sans que pour cela elles s'obliterent,
elles ont seulement une diminution dans
leur diamètre au dessus de l'endroit divisé du côté du
coeur, mais ce qui ne gene pas la circulation
vu leur grande communication les unes
avec les autres.

Aucune veine parmi celles d'un gros
calibre n'est plus exposée à être divisée [illegible]
qui n'en emploie pas les moyens que
convenablement pourroient produire la mort
par ce qu'elles donneroient lieu à un épanchement
considérable de sang dans la partie; elle
est d'autant plus fâcheuse étant divisée
que c'est elle qui rapporte le sang de
tous les rameaux profonds et superficiels
des membres inférieurs. J'ai vu un
chirurgien en mourir, étant à la campagne

en bien ceux qui n'emploient point les moyens
propres pour arrêter le sang, ce qui ne
leur serviroit point tant que ce qui fut
l'artère Crurale qui fut divisée, auquel
d'autant plus si imprudemment, qu'elle est entièrement
contiguë avec l'artère du même nom. Elle
est comme bien point aussi lorsque ce qui
parce que si elle étoit une cuisse de taille,
située dans le tronc.

2° Des Artères.

1° Quant que de parler de la division des
artères, nous dirons qu'elles sont susceptibles 1° Elles sont susceptibles
d'être coupées, lesquelles continuent à fuir d'être coupées,
leur parois, qui n'exigent aucun moyen
ne sont pas même l'instant qu'elles le sont.

2° Les artères sont susceptibles d'être distendues
comme nous le dirons en parlant de l'arrachement 2° distendues
des membres, qui étant divisés dans ce cas,
se retirant dans les parties voisines,
peuvent fermer point permettre la sortie du
sang de chez elles, de manière qu'il n'y a aucun
point d'hémorragie, et de cette manière
que l'on explique pourquoi dans la
division des grosses artères, il n'y a point
d'évacuation de sang, seulement par arrachement,
ainsi qu'il se forme un caillot de sang dans
leur intérieur.

3° On voit que les artères se dilatent 3° Elles peuvent se dilater
par le moyen de la dilatation de leurs
parois, comme nous le dirons en parlant
des anévrismes, c'est de cette manière que

par exemple celles qui surviennent à l'artère poplitée et axillaire, produites par les grandes distensions qu'elles éprouvent lors des grands mouvements des articulations où elles se trouvent.

4° Elles peuvent être piquées — 4° Les artères peuvent être piquées par le moyen des instruments piquants, dont l'hémorragie qui en résulte n'est point à l'extérieur, mais bien par l'épanchement du sang dans les parties voisines.

5° Elles peuvent être divisées — 5° Elles peuvent enfin être divisées par le moyen des instruments tranchants. Nous ne parlons pas en rien traitant de la division, mais de l'hémorragie, parce que on désigne et l'on entend plus sous le nom d'hémorragie la division même d'une artère, que la [illegible]. En parlant des hémorragies, nous devons parler de la division de toutes les artères que les pathologistes ne sont pas dans l'habitude de considérer, parce qu'ils n'envisagent que comme un accident des plaies.

Des hémorrag[ies] et leurs distinctions en 4 espèces — On divise les hémorragies en 4 espèces, il y a 1° celles des vaisseaux capillaires, 2° celles des petites artères, 3° celles d'un certain diamètre, 4° enfin celles des grosses artères.

Hémorragie des v[aisseau]x capillaires

1° Hémorragie des v[aisseau]x capillaires — Cette espèce appartient à toutes les plaies en g[énéra]l, puisqu'elle se trouve dans toutes

parties, ces principalement dans les grandes divisions
que l'on doit l'en occuper, parce que dans
les petites, la sortie du sang n'est point assez
considérable, pour qu'on puisse long-tems fixer
attention, tandis qu'elles [illegible]
[illegible] là, il [illegible] inquiétude
d'une membrane, d'un tissu ou artères naturelles.
On y remédie par le moyen de substances
absorbantes, telles que la charpie, [illegible]
l'amadou et autres substances absorbantes,
et au seul contact de l'air qui suffit [illegible]
[illegible] sorte dans les petites divisions [illegible]
on a à y remédier, cela arrive chez les
personnes cacochymes et autres [illegible]
dans le marasme, où le sang ne peut pas
se retirer de lui-même.

Hémorragie des petites artères. 1.° hémorragie des petites

Les artères de cette espèce, telles que celles [illegible]
[illegible] situées sous la langue, qui l'on peut [illegible]
intérieure dans l'épaisseur du palais, les collatérales
dans l'épaisseur de la [illegible]
des doigts, dans des incisions faites aux
parties. On y remédie par la compression
toutes les fois qu'elles ne sont pas apparentes
et que l'on [illegible] ni à la ligature,
lorsqu'on peut les saisir, puis par la
cautérisation, lorsqu'on ne peut les [illegible]
[illegible] tel que [illegible]
la langue, lorsque l'hémorragie continue
et qu'on ne peut l'arrêter, que en formant

27) qu'on cesse, le sang est arrêté.

3e hémorrag. des vaisseaux d'une moyenne grosseur.

Hémorragies de Vaisseaux de moyenne grosseur.

Parmi ceux de cette classe, sont les artères radiales, cubitales, temporales, péronières, pédieuses &c. Comme elles ne présentent pas de différence d'avec les artères d'un plus gros diamètre, nous ne nous y arrêterons pas, parceque les moyens qui conviennent à une espèce d'artère conviennent à l'autre.

Elles peuvent, ces artères, être ouvertes, soit par les instruments piquants, autrement, donner lieu à une hémorragie assez considérable pour produire la mort, si on ne l'arrêtait pas. On a recours promptement à la compression et à la ligature. On a proposé pendant un temps de faire leur section entièrement lorsqu'elles seraient intéressées; nous reviendrons sur ce sujet, en parlant des anevrismes, nous ne proposerons d'une manière générale. C'est surtout dans cet ordre de vaisseaux que la compression a été employée, pour ceux qui ont un point d'appui, tel que l'artère temporale, radiale; mais elle peut être suivie d'effets fâcheux, tel que le rapporte M. Caillé dans une dissertation, où il dit avoir vu deux fois la gangrène survenir, par une compression trop fortement serrée d'une cette artère.

Hémorragies des grosses artères 280.

Rarement les hémorragies de cet ordre de vaisseaux ont rarement lieu, parcequ'elles sont presque toujours prévenues au moyen de la compression que l'on exerce dessus les artères qu'il faut arrêter le cours du sang, excepté cependant dans les opérations de la trachéotomie on ne peut interrompre les artères carotides, aussi doit-on ne les pas lier qu'avec connaissance le dessous à cette artère qu'à quand on ne peut faire autrement. — 4°. hémorragies des grosses artères

Lorsqu'une artère de cet ordre est divisée transversalement il est facile de reconnaître la sortie du sang [illegible], tandis qu'il peut bien se faire s'il est facile [illegible] bien reconnaître celle faites par un instrument piquant la division, c'est pourquoi il est aussi qu'il nous [illegible] division intéressant d'avoir quelques certains qui caractérisent leur division et dans les rapports à trois espèces, 1°. il peut se faire que l'ouverture soit parallèle à celle des téguments, Celle du vaisseau, de manière que le sang peut sortir facilement. 2°. Il peut se faire que l'instrument, y ayant été porté obliquement, l'ouverture de ne répondant à celle des téguments alors dans ce cas le sang peut s'infiltrer dans les parties voisines tel qu'il arriverait à une personne à qui on exercerait une compression; 3°. enfin il peut se faire que l'artère soit ouverte sans que les téguments soient intéressés, tel qu'il arrive [illegible] dans une fracture compliquée de la jambe, où l'artère tibiale peut être déchirée par

281 les fragments de l'os et donnée lieu à une infiltration sanguine dans les parties environnantes

à rendre le 25 thermidor

il peut se faire que l'hémorragie produite par la division d'un artère. S'arrive à l'instant même qu'elle est ouverte, tandis que d'autres fois il peut bien se faire qu'elle n'arrive que quelque temps après la division. La division d'une artère se reconnoît à la sortie du sang de l'endroit divisé, par sa couleur rouge vermeil, à sa sortie par saccade, par ... On peut cependant s'y méprendre surtout dans l'opération de la saignée, où le sang veineux sort quelquefois d'une manière très forte, tel qu'il a été chez les maniaques où il paroît avoir plus de vivacité quelquefois d'ailleurs il peut même sortir par saccade, à cause de la contiguité de la veine avec l'artère, mais le sang peut présenter dans certains cas une couleur rouge qui tient à ce que l'ouverture de la veine est petite, puis qui devient noire par la suite, à mesure qu'il sort de la veine. Mais on se convainc que cela n'est pas en exerçant une compression au dessous de l'ouverture, ce qui fait voir que si c'est l'artère qui est ouverte le sang ne sort plus, tandis que si ce n'est que la veine il sort toujours.

Signes

Pour reconnoître la division d'un artère on peut encore avoir égard à ce qu'il a lieu

lors de l'a division car si le malade disait qu'à ce faire arrêter le sang que par le moyen de la compression, on aurait lieu de présumer que l'artère qui lui soupçonne ouverte est divisée, ce qui conduit premièrement à faire des perquisitions dans la partie, qu'il s'y a infiltration de sang, dans un sentiment de bruissement par la compression que l'on y exerce, il faut encore avoir égard avec cela, à la position de l'artère, du lieu de la plaie avec elle, puisqu'il peut se faire qu'elle n'y corresponde pas de la position dans laquelle le malade était lorsqu'il a été blessé, puis à la direction enfin du corps vulnérant. D'après cela il n'y a pas de signes assez caractéristiques de la division d'une artère, c'est de l'ensemble de tous que l'on peut porter un jugement.

Enfin il peut y avoir hémorragie dans les parties par la division d'un vaisseau sans qu'il y ait lésion des téguments, ce qui peut arriver dans deux cas différents, dans les anévrismes par rupture, puis pour la division d'une artère, dans les fractures.

Il est très rare de voir survenir division d'une artère dans les fractures malgré leur rapport avec les os, car on ne voit guère l'artère maxillaire inférieure, avec la mâchoire inférieure, de l'axillaire avec la clavicule,

283 cependant Jean Louis Petit, la vu arriver pour la tibiale antérieure dans une fracture du tibia, lequel la mit à découvert par le moyen d'une incision, et en fit la ligature qui eu des suites heureuses.

Pour qu'une hémorragie s'arrête d'elle même, dans la division d'une artère il faut supposer deux cas, 1° que l'artère ait été divisée en travers et distendue en même temps, tel qu'il arrive pour les arrachements dans lesquels elle se retire, se cache dans les parties molles, ce qui donne le temps au sang de se coaguler, et de former un caillot qui, lorsque le sang ne sortira empêché par là que le sang ne sorte pendant l'intervalle de quelque temps, l'artère revient sur elle même et l'oblitère en formant une substance fibreuse depuis l'endroit divisé jusqu'à la première collatérale. 2° pour la division faite en travers latérallement dont on n'a point vu, alors dans ce cas l'artère n'est oblitérée que par le moyen de la compression, qui doit être faite de manière que les parois de l'artère se trouvent dans cela leur état naturel, qui sans cela point à la formation d'un caillot de sang, l'artère se trouvera oblitérée.

Supposons que cette compression ne soit pas assez forte pour procurer agglutination des parois de l'artère, alors dans ce cas le sang passera dans elle, où il y passait, tandis qu'il pourra se former d'un caillot de

sang qui viendra sur ouverture, lequel contractant de légeres adhérences avec les parties environnantes, empêchera le sang de sortir, Eh bien il est des pathologistes qui ont dit qu'ils étoient les artères qui restassent bouchées toujours de cette manière, tel que Petit, Foubert et plusieurs autres. Mais cela n'est point comme on croit le caillot, lequel se détache à petit à petit, à cause de son peu d'adhérence, il donnera lieu à un anévrisme faux consécutif, par le moyen du caillot qui s'enfoncera dans le tissu cellulaire environnant.

[Opinion de Petit, Foubert sur la forme du Caillot.]

Voici les moyens proposés pour arrêter une hémorragie, Il y a d'abord le traitement chirurgique de Petit, la ligature de l'artère médiate ou immédiate. La suture, la cautérisation, la compression.

[8 Moyens pour arrêter les hémorragies]

Il y a huit moyens pour arrêter une hémorragie 1° les moyens prétendus spécifiques, 2° les astringents et styptiques, 3° les absorbans, 4° la [illegible] 5° la [illegible] du [illegible], 6° la cautérisation, 7° la suture, 8° la ligature, la compression.

[1° Prétendus spécifiques]

1° Il y a d'abord les prétendus spécifiques [illegible] mais comment des [illegible] pourroient-ils arrêter les hémorragies? qui cependant l'agaric a été regardé comme telle, par Morand,

285 Cruleau, Bertrandi, aupoint qu'ils avaient abandonné tous les autres moyens pour son service, laquelle agissait selon eux en se pénétrant du sang et de l'humidité de la partie, en même temps que la compression la maintenait sur la partie, mais il ajouta que ce seul moyen, et elle présente des inconvéniens qui sont assez fâcheux, puisque si l'on employait sur la totalité d'un membre après avoir été amputé, elle le durcissait et comprime les parties molles. tandis qu'il n'en peut être ainsi de la ligature, à la vérité cette dernière n'était pas aussi employée qu'elle l'est présentement à cause des inconvéniens qu'on lui attribuait et qui n'existent point aussi l'usage de l'agaric est-il abandonné. Il y a encore la toile d'araignée qui a été regardée comme telle et qui n'agit que comme moyen absorbant.

9.° Les Astringents et stiptiques. Ils ne sont employés que dans les hémorragies des petits vaisseaux, et nous les avons déjà en en traitant, lesquels sont l'alun, la colophane, de qui agit en les bouchant les extrémités des vaisseaux, qui en forment une espèce de cicatrice. 10.° Les réfrigérans, l'eau froide, le vinaigre, les acides qui agissent en fronçant les extrémités des vaisseaux.

9.° Les astringens et Astiptiques

3° La torsion ne s'applique qu'aux petits vaisseaux qui [illegible] en les tordant après qu'on les a coupés. Elle n'est pratiquée guère, elle a été employée pour l'artère temporale. 986 3° la torsion

4° Le Refoulement n'est guère plus que employé, qui a été [illegible] par [illegible] le [illegible] est abandonné maintenant. 4° le [illegible]

5° La suture qui n'a été proposée que pour les gros vaisseaux, laquelle n'a été guère employée. On n'a un exemple [illegible] de [illegible], laquelle lui a réussi [illegible] particulièrement [illegible] qui [illegible] pour les gros artères [illegible] divisées latéralement; [illegible] est réellement ingénieux et [illegible] être [illegible] plus [illegible] ce qui demanderait à être confirmé [illegible] [illegible]. 5° la suture

6° La Cautérisation qui consiste à former une escarre [illegible] vers l'extrémité du vaisseau [illegible] au moyen de l'application [illegible] au moyen des caustiques [illegible] ou bien par les [illegible] le [illegible] tels que la [illegible] [illegible] [illegible] ou [illegible] les [illegible] [illegible] du Galvanique [illegible] l'application [illegible] préférence [illegible] plus guère employé [illegible]. 7° [illegible] 6° la Cautérisation

287 qu'ils présentent, se guérissent de cette manière que par le moyen de ce mécanisme, puisque l'écart tendant l'hémorragie cessant reparoit d'une manière aussi forte qu'elle étoit, aussi ne convient elle que pour les petites artères, parceque pendant tout le temps qui se trouve entre la chute des escarres cette espèce d'artère se cicatrise.

L'Abstersion n'est guère employée que pour les hémorragies de la luette, qui est tendue et où on ne peut pas appliquer de compression ni faire de ligature. Tandis qu'elle est encore plus ... placée entre les espaces intercostaux.

7° la Compression 7° La Compression qui consiste à applatir les parois artérielles en les faisant toucher, et en interceptant le passage à la colonne de sang et sortie empêcher les hémorragies dans l'état ... pour les artères d'un membre dans l'amputation d'un membre dans ... Elle n'est plus guère employée que pour les petites artères, parceque pour celles d'un gros volume elle ne convient point, car elle peut se déranger et l'hémorragie reparoître tandis que la ligature ne paraît être d'un pareil effet. Cependant dans le cas où elle convient, c'est lorsqu'on a fait l'opération du trépan sur l'angle antérieur et inférieur du pariétal pour comprimer la méningée, pour ce cas particulier on emploie de préférence l'instrument artificiel tel que ... obligé

de l'application pour l'artère tibiale, une
une amputation, ce il a trouvé à cet effet
La compression perpendiculaire latérale,
qui a été admise par Jean Louis Petit, pour
la formation d'un caillot, afin de procurer
la guérison de l'ouverture de l'artère, lequel
suivant lui contracte des adhérences.
qui a été fait à ce que son opinion est
admise, c'est qu'il montra à l'académie
de chirurgie, une pièce dans laquelle
il y avait un caillot de sang, qui bouchait
l'ouverture résultant d'une compression
faite sur une artère, et on a trouvé la
mort du malade dont l'artère n'était
pas oblitérée (a). Mais cette observation est un
cas extraordinaire, puisqu'il peut en résulter
une guérison sans anévrisme qui fut
décrite pour la première fois par Lambert
quittant très bien de son opinion.
Il faut ici distinguer la compression
qu'il était faite que les deux parties du
membre, sur le lieu affecté et sur la part
opposée à celle-ci, afin que la circulation
ne soit entièrement interrompue, quand toute
l'artère est superficiellement placée
et qu'elle soit proche d'un point solide
ainsi que la compression ne se perde point
dans les parties molles, car sans cela il
pourrait la faire qu'elle soit tirée de
gangrène.

La Compression est de deux sortes, médiate

789 et immédiate; la médiate est celle qui est
faite sur une artère particulièrement de parties
établies, ~~quand~~ tampon employé, elle qui n'
est pas obligé de mettre l'artère à découvert
[illegible] que dans l'immédiate, mais aujourd'hui
elle point employée maintenant, parce qu'
il vaut autant faire la ligature que de
faire la compression, elle n'a été en usage
que du temps de Petit, par les raisons qu'il
alléguait.

La médiate est employée maintenant [illegible]
[illegible] des parties latérales,
du vaisseau, et [illegible] des [illegible] aux [illegible]
on emploie dans ce dernier cas [illegible], lesquelles
de petites compresses graduées, dont la base est en
forment une pyramide, [illegible] que leur
dehors et le sommet [illegible] ; le tout se
maintient au moyen d'une bande avec la
quelle on exécute un bandage compressif
à [illegible] on emploie [illegible] plus qu'
[illegible], d'abord parce que dans les cas
[illegible] une artère importante
on [illegible] afin que le malade ne [illegible]
une saignée, [illegible]
appartiennent pas, [illegible] faite; [illegible]
propres à ce qu'on [illegible] puis l'on [illegible] bien à
tout de suite, [illegible]
[illegible] artères puissent se dilater,
[illegible] que si on est obligé de pratiquer la
ligature qu'elle réussisse mieux, on peut [illegible]
[illegible] tout autre [illegible] 19

Seconde [illegible]
28 Messidor [illegible] la compression [illegible] interrompue.
8° La ligature 8° C'est à dire que [illegible] le rétablissement

de la ligature des artères, qui avoit été
pratiquée longtemps avant lui, mais abandonnée
[illegible] de [illegible]
[illegible] mal de ses confrères lorsqu'il la mit en usage
qui [illegible] dont il a [illegible]
la manière dont elle se faisoit, [illegible]
qui a fait le premier la ligature immédiate
que l'on fait encore aujourd'hui, qui indique
la manière de la faire. Elle se pratique
maintenant médiatement, c'est à dire avec
des parties intermédiaires entre la ligature
et l'artère, puis immédiatement, c'est à dire
qu'il n'y en a [illegible], le tout avec du fil, qui est
ciré.

La ligature médiate peut [illegible] pour
tous les ordres de vaisseaux sanguins et pour
toutes les espèces de [illegible] quelconques;
l'inconvénient qu'elle présente c'est qu'en
comprimant des parties molles avec l'artère,
[illegible] pouvant se couper [illegible] a lieu avec
[illegible] l'hémorragie reparoissant [illegible]
[illegible] a été faite également [illegible]
[illegible] de cette manière on comprend
[illegible] qui est [illegible]
[illegible] de la [illegible]
de même pour [illegible] ils sont [illegible]
[illegible] quand [illegible] les parties auxquelles [illegible]
peut [illegible] les parties [illegible]
au lieu lorsqu'elle [illegible]
[illegible] immédiatement [illegible]
[illegible] il faut [illegible]
[illegible] toujours [illegible]
[illegible] faite que dans les

ligatures des petites artères, l'hémorragie ne
reparaîtra pas. On s'en sert toutes les fois
qu'on craint [illegible] du vaisseau ou
de le tirer à [illegible] distance de 3 pouces. On la fait
aussi dans les amputations au [illegible]
des [illegible].

La ligature immédiate se fait d'une telle manière
à ce que la ligature bouche le vaisseau et
qu'il ne se trouve point de parties entre
elles. Cela [illegible], que apparemment par là il
s'embrasse toujours, puisqu'il y a une
certaine quantité de tissu cellulaire; il faut une
[illegible] d'habitude en quelque sorte pour
faire la ligature du vaisseau au point de
[illegible] d'une manière trop forte, qui couperait
[illegible] la rupture et provoquerait l'hémorragie
de nouveau, c'est pourquoi [illegible]
cela, que l'on disait qu'il fallait la faire
d'une manière médiate, mais étant faite
d'une manière [illegible] point inconvénient
telle, elle [illegible] l'oblitération de l'artère.

opinion de Scarpa sur la ligature

Scarpa, expliquant [illegible] la ligature,
a [illegible] au moyen du gonflement des parties
sur le moyen [illegible] dans la ligature qui
[illegible], lesquelles [illegible] du [illegible]
donnent lieu au frottement [illegible] donnant
[illegible], lesquelles en [illegible] [illegible],
[illegible] [illegible] et [illegible] que c'est la cause de
l'oblitération de l'artère; et que [illegible] l'artère, il n'y
a [illegible] d'un sang dans [illegible]
[illegible] [illegible] dans cette
partie [illegible] maintenant la théorie
[illegible], est reconnue comme fausse

d'après les preuves journalières que l'on a
tous les jours. Contrairement que le [illegible]
doit toujours précéder la [illegible] de l'artère
la ligature immédiate doit toujours être
toute pour les [illegible] artères.

Pour faire la ligature médiate, il faut
faire soutenir les parties [illegible] solution
convenable, puis on se sert d'une aiguille
munie de fil ciré, que l'on fait mettre
dans les parties environnantes l'artère, à une
distance plus ou moins éloignée de l'endroit
lésé, en embrassant que ce qu'il faut, ce
qu'on ne peut point décrire, mais qui doit
être dirigé par le génie du Chirurgien,
Ce n'est fait autant qu'il y a d'artères de
divisées qui donnent du sang.

La ligature immédiate [illegible] à laquelle on ne
comprend que le moins de parties molles
possible. Se fait avec un fil ciré dont
la longueur doit toujours être proportionné
au volume du vaisseau, on y a des soins
de faire exercer une compression à une
distance plus ou moins éloignée de l'endroit
où on doit la faire, afin que le sang ne
sorte pas et qu'elle soit de même de la
faire, il faut lorsqu'on la fait, prendre
l'extrémité de l'artère avec les pinces ou
bien avec le fer des Anglais ou Tenaculum,
il est nécessaire que celle-ci puisse bien
pincer pour bien prendre l'artère; lorsque
c'est [illegible] de petites artères [illegible], il faut

294 [illegible] pour toutes les circonstances -
lorsqu'il n'y a qu'une grosse artère on
introduit une des branches dans l'intérieur
de l'artère, ce qui permet de la tirer à soi
et d'en faire la ligature. ce dernier moyen
est encore facile, ce qu'à maintenant l'art
on peut de même [illegible] la ligature
[illegible] parfaitement [illegible] fait
[illegible] du sang en faisant
il ne sortira pas [illegible] à l'aide
[illegible] la [illegible]
fait la ligature, il faut qu'il [illegible] avec les doigts
fil, [illegible] qu'il [illegible] qualité, il faut
les ligatures [illegible] deux, selon
un simple [illegible], [illegible] peut être faite qu'
désire le chirurgien [illegible] n'est pas assez
[illegible] que la colonne de sang [illegible] qui
porte [illegible] qui [illegible]
est fait avec du fil ciré [illegible] des parties
[illegible]. Il y [illegible]
à [illegible] en même temps, [illegible] la ligature
[illegible] séparément il faut [illegible] en introduisant un
[illegible] à la fois, en [illegible] dans chacune de
des branches de la pince [illegible]
S'il s'agit de petites artères [illegible] ligatures
[illegible] les fils [illegible] que les ligatures
sont faites, mais [illegible]
les enveloppe dans du linge [illegible]
Dans les cas où on est obligé de faire la
ligature des artères [illegible]
latéralement il faut mettre les parties à
[illegible] faire la ligature de l'artère
[illegible] de [illegible] droit [illegible]

quand à la manière de faire la ligature
la règle est toujours la même, ainsi il [illegible]
est cas de même pour mettre les petites
pièces à découvert, qui exigent des connaissances
profondes en anatomie, puisqu'il faut
prendre garde de les intéresser, exigent
97e. [illegible] pour les cas d'infiltration
supposons [illegible] que la [illegible]
l'artère crurale découverte, il faut
avoir un bistouri, des compresses,
de la charpie, de l'eau et des éponges pour
laver la partie ensanglantée, [illegible]
qui est armée de [illegible] pour [illegible]
[illegible] l'artère trois aiguilles enfilées de
chacune un fil double, ce qui formera
six ligatures, dont quatre [illegible] placées
haut et deux en bas, ou une liée [illegible]
au deux en haut et une seulement en bas
afin que les autres [illegible] obligé de
partie. Dans le cas on est obligé de
se [illegible],
On sait que pour faire la division des
téguments et des autres parties, il faut la
[illegible] dans le milieu du [illegible] triangul.
[illegible] comprise entre l'épine antérieure et supér.
de l'os des iles avec l'épine [illegible]
haut et en bas formée par le muscle
couturier et le premier adducteur, les
[illegible] les téguments, il faut diviser
[illegible] les [illegible]
[illegible]
et [illegible] ce qui [illegible] l'artère à découvert
aussitôt, ou bien par, parce qu'il faut refaire.

296 opérée ne tient pas directement d'aucun. Il
faut autant, et pour comprendre l'abs[illegible]
l'incision [illegible] division qu'il y a de faite,
mais en le faisant autant que cela n'empêche
rien à l'opérat., parce qu'il n'entrait ce fait
qu'on y comprenne pas. Il est essentiel d'avoir
fait la [illegible] de l'artère auparavant,
ce qui autrefois quelle est mise à découvert, on
introduit dedans une sonde cannelée la
[illegible], et qui est une sonde de [illegible] le plus
[illegible], et qui on fait les ligatures ensuite
ord. après quoi on fait l'artère, on le fait
passer les aiguilles, [illegible] [illegible] sans [illegible]
entrer du côté [illegible] [illegible] [illegible]
de [illegible] les lèvres, [illegible] [illegible]
[illegible] pour celles qui [illegible]
supérieure, au dessus et au dessus de la aig.
deux aiguilles, ce qui donnera quatre ligat.
dont l'un liée tout de suite la plus bas,
après avoir écarté les fils, qui ensuite
[illegible] le plus inférieur, on [illegible]
l'aiguille, ce qui enferme [illegible] dont on
tire la plus supérieure, tandis qu'on laisse
les autres [illegible] que celles qui se trouvent
au dessus ont été des [illegible] d'être
s'il est nécessaire d'appliquer la première
on l'appliquera au dessus de la première
ligature, quand le sang ne serait
pas bien arrêté, en introduisant des fils
dans les trous qu'ils présentent et les fixant
par le moyen [illegible] des [illegible] chevilles.

Leçon du 29 Messidor. On a demandé d'après l'opinion d'un pr.
qui est [illegible] Marcoir, s'il fallait faire la

[illegible] de l'artère une fois qu'on les a placées
des ligatures, dans l'intervalle de deux de ces
parties une division qui lui a été faite.
Particulièrement, en ce qu'il prétend que les artères
sont susceptibles de se relâcher lorsqu'elles sont
[illegible] des ligatures, de la même manière que
les muscles le font, lorsqu'ils sont [illegible] ou
des fibres, en sorte de leur irritabilité; en
a [illegible] fondement que la ligature
des artères faites aux extrémités des membres
amputés, ne sont pas sujettes à être suivies
d'hémorragies, car celles qui sont suivies la
suite d'un anévrisme, à raison de ce que
les extrémités des artères se cachent dans les
parties molles, [illegible] leur [illegible]
Ce n'est point [illegible] que les artères se rétractent,
puisque tous les physiologistes admettent
le contraire, en disant qu'elles ne jouissent
pas d'irritabilité, quelques-uns leur en ont accordé
encore assez de faible pour [illegible]
en disant que la chose est [illegible],
que les hémorragies ne sont
[illegible] que [illegible] mais le [illegible]
par [illegible] fréquentes ou il l'a dit, [illegible]
[illegible] qu'il [illegible], il ne serait
pas une hémorragie [illegible]
pas aussi facile de l'arrêter.

[illegible] considéré [illegible]
[illegible] système ou [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] nous allons [illegible] d'une manière
[illegible] dans leur à la fin [illegible]
générale, qui [illegible] comme nous [illegible].

Margin note: [illegible] l'artère ou [illegible] avec

les piqures, les coupures, les contusions, et les contusions.

Plaies par corps piquants

1° Il est [illegible] trois espèces comme nous [illegible] par les corps [illegible], 1° les piqures [illegible], 2° les morsures piquantes [illegible], 3° [illegible] la [illegible]

[illegible]

[illegible] mais [illegible] par [illegible]

[illegible] que [illegible] entourage, [illegible] par ceux qui [illegible] [illegible] qu'ils y [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible], [illegible] par [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] d'autres qui [illegible] qu'ils [illegible] traversé [illegible] [illegible] que [illegible] qui ne [illegible] [illegible] par elle même [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] d'autre [illegible] que [illegible] [illegible] à moins que dans [illegible] artère [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]

Les piqures faites par les instruments piquants [illegible] indiquent la forme [illegible] [illegible] la partie, et [illegible]

Left margin note: Les [illegible] piquées ou [illegible]

[illegible] les parties intérieures par la présence
d'un corps étranger, ou bien [illegible]
des [illegible]

Les plaies [illegible] par les instruments [illegible]
[illegible] sont [illegible] accompagnées produites par
d'inflammation, qui [illegible] considérables [illegible]
[illegible] aux accidents qui les accompagnent [illegible]
[illegible] que la peau est très
[illegible] de la grande quantité
[illegible] par [illegible] qui [illegible] dans la
[illegible] des parties
[illegible] aponévroses, qui se trouvent
[illegible] aux aponévroses [illegible]
étranglées, à raison du peu [illegible]
[illegible], puis à la lésion [illegible]
[illegible] Le traitement de ces
[illegible] que des [illegible]
[illegible] point d'autres espèces que des [illegible]
dans le commencement, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] il faut faire une
incision. [illegible]
débridement aux aponévroses.

Il arrive quelquefois que ces plaies sont
compliquées de corps étrangers, qui les irritent
dans ce cas on [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] point. [illegible]
[illegible] les [illegible]
des [illegible], les éponges, les [illegible],
[illegible],

300 – d'autrefois au lieu de les [illegible]
ne se fait point, malgré les recherches qu'on a
fait, lesquels peuvent déterminer à [illegible]
placer dans quelques endroits, qui [illegible]
soit tout par le moyen de la suppuration
[illegible] d'ailleurs au droit, comme par
[illegible] si on ne connoit point les autres
substances, [illegible]
il faudroit [illegible]

9° La morsure des Animaux – Des plaies par la [illegible] morsure des animaux

Ce sont des [illegible] piqures qui introduisent
dans l'économie un principe délétère, tel
que les [illegible] ; il n'y a pas que les [illegible] qui
[illegible] des irritants ; [illegible] car il faut bien
[illegible] inflammatoire, [illegible] d'autres corps,

Il faut y – ranger certaines piqures –

[illegible] faire qu'ils les [illegible] que leur introduction,
c'est ainsi [illegible] de la petite vérole, de la vaccine
le virus de la [illegible] syphilis, [illegible]
et même [illegible] les piqures que nous font
[illegible] qui servent à nos dissections
par les instruments qui [illegible] nous piquer avec eux
que [illegible] nous [illegible]
qui [illegible] il faudroit [illegible]
s'il étoit [illegible] détruire [illegible]
possible [illegible] ; [illegible]
des caustiques liquides et solides qui [illegible] Les petites
[illegible] il faudroit [illegible]
[illegible] qui [illegible] très longtems
[illegible]
[illegible]
[illegible] plutôt les caustiques [illegible]
employer [illegible] que [illegible]
[illegible] tous les [illegible]

forme du dégoût

Pour les piqûres produites par les animaux, il est bien de distinguer celles qui sont faites par ceux qui sont en rage et par ceux qui ne le sont pas. Pour ces derniers il faut encore distinguer celles produites par les animaux en colère et en cas comme ils ne l'étaient pas, puisque dans les premiers cas il ne s'agit pas simplement que ... et ... lesquels ... mais ils ... que ... les parties, qui ... détruisent, ... les parties de la ... qui ... aux parties ... point un caractère ... ... de ces ... qui sans être en colère ... les parties, lorsqu'il ... c'est ce qui arrive partout les temps, les ... , cela arrive parce qu'il n'est point ... aux ... se défendre.

Il faut distinguer la piqûre des ... en rage d'avec ceux qui ne le sont point.

Force de ... défendre.

On ne connaît point la rage dans ... On est ... porté à croire qu'elle ... en effet ... le système nerveux de l'économie.

Il est bon de distinguer la rage en celle qui arrive spontanément et en celle qui est communiquée par des animaux qui l'ont ... La spontanée est celle qui arrive, sans qu'il y ait contacte ... d'un animal en rage, sur celui qui ne l'est point. Il est ... que ...

La rage est spontanée ou ne l'est pas

302 qui susceptible d'en être affecté malgré
ce que quelques auteurs l'ont prétendu, qu'il
l'ait été comme; il n'est pas de même
des autres, ils sont très susceptibles d'en être
affectés, et surtout ceux qui vivent dans
des lieux retirés, tels que dans les bois, qui
sont sujets à être attaqués, les loups,
par la privation de l'eau et des vivres aussi
bien qu'être exposés. Ce sont les chiens après eux
qui y sont les plus exposés. De tous les
les autres aussi par le moyen de leurs
morsures, qui produisent de cette manière
la communiquent, tels que les chats, les
chevaux, les renards, les oiseaux même
puis ensuite l'homme. Elle se manifeste
chez les uns une fois qu'ils en sont atteints
mordus, au bout de 4, 5 jours, et chez
l'homme au bout de 40.

opinion d'un praticien qui pense que la rage ne peut se communiquer

Il est un praticien qui me faisait part
que la rage ne se communiquerait
chez l'homme, lequel dit que si nous n'y
réfléchissions pas, elle ne surviendrait pas
et que ce n'est que par la peur qui nous
... qu'elle se développe. Mais on
apporte plusieurs raisons qui paraissent
assez justes pour faire croire le contraire
D'abord cette question, ayant des personnes
chez qui elle s'est développée sans qu'elles
y pensassent du tout, ensuite le temps après

avoit été mordu; D'autres après avoir
de même accidens qu'elles avoient été mordu-
es. Que des enfants qui avoient preuve du
par l'usage de raison, le dernier pour l'avoir contracté
avoir été embrassé par leur père, au
moment où il [illegible] qu'il étoit pris
à cause de cette maladie; D'un militaire
le dernier, pour avoir travaillé sur
du liège qui avoit été mordu par un
animal enragé, après avoir [illegible]
[illegible] lequel elle [illegible]
D'un homme le dernier pour s'être blessé
avec son sabre, longtemps après qu'il
avoit eu touché à un animal mort
enragé; Qu'il en est d'autres qui ne le
devinrent pas, malgré qu'elles eussent
[illegible], ou qu'elles avoient été mordues par
des animaux enragés, (car les personnes [illegible]
ne peuvent longtemps) ce qui tient à ce qu'elles
ont été traitées tout de suite [illegible]
Que les animaux que les chiens, malgré
qu'ils n'aient pas [illegible]
l'homme, [illegible] très bien ceux qui en sont
attaqués, et prennent bien garde d'en être
mordus, De plus [illegible] qu'elles [illegible]
le dernier pour avoir mangé de [illegible]
ou des fromages sur lesquels avoit tombé
de la salive d'un [illegible] enragé.

Leçon du 30 Messidor

Le Chien est parmi tous les animaux qui
nous environnent le plus exposé à être affecté

de la rage [illegible] spontanément ou bien accidentellement
qui lui [illegible] et mordu par d'autres animaux
ne se développe ensuite [illegible] dit [illegible]
[illegible] de la petite maladie [illegible]
par chez lui tout autant, mais bien par [illegible]
symptômes communs, et que la perte
d'appétit par un caractère sombre, [illegible]
altéré dans le lieu où il couche d'ordinaire
grogne les personnes étrangères qui veulent
le caresser [illegible], sans [illegible]
le mordre, il refuse tout aliment qu'on
lui donne [illegible] la nourriture surtout
les liquides. Lorsque la maladie commence
[illegible] plus considérable il sort de la
maison qu'il habite, lequel n'a toujours
[illegible] dans la [illegible] d'une manière
[illegible] comme on le dit [illegible] la queue
[illegible] entre les jambes, s'il rencontre
quelques personnes il se jette sur eux pour
les mordre, non point en leur faisant
grandes blessures, mais seulement des
morsures, s'il rencontre des chiens ou autres
animaux [illegible], il se jette dessus, [illegible]
fait [illegible] qu'il [illegible] plutôt
[illegible] point [illegible]
avec [illegible]
[illegible] il fuit l'eau dans
[illegible] qu'il entend
[illegible] son bruit [illegible] pas [illegible]
passe point [illegible] il est des cas de la
[illegible] s'éloigne des endroits où il
[illegible] de personnes, [illegible] grands [illegible]
[illegible] dans des lieux éloignés où il [illegible]

[illegible] au delà de [illegible]

le plus actif. On a remarqué que les cadavres
de cet animal plusieurs fois disparaît
maladie tenait fortement aux créatures

Il arrive quelquefois que pendant le cours de
cette maladie, que le chien ne mord pas
son maître, de telle manière qu'on dirait
qu'il a encore du respect et de l'attachement pour
lui, c'est ce qui fait quelquefois, qu'il est des
personnes qui ne veulent pas qu'on touche
à leur chien, et prétendent qu'il n'est
point enragé. Mais il faut prendre garde qu'il
ne peut point passer l'eau, puisqu'il arrive
que quand il se trouve dans des endroits
où il est obligé, qui tient en tout de l'eau
il la franchit.

Il est bien de se méfier le plus possible
de la morsure des chiens, parce que quand
ils vous mordent ou lèchent, quoique l'on
présume quelque chose, surtout de petits
chiens, puisqu'il arrive des très grosses
[illegible] dans des endroits, dans
le dessein [illegible] qui se jettent sur
les personnes dans quelques [illegible]
de rage. Lorsqu'un chien aura mordu
une personne, il est toujours bon de
s'assurer s'il est véritablement enragé
[illegible] qu'il ne soit point mort, enchaîné
s'il l'est, non seulement pour agir en
conséquence, mais encore pour la tranquillité
de la personne mordue; s'il est mort, on

peut [illegible] [illegible] [illegible] d'autres —
chiens de la chair de celui qui est
mort enragé; ou bien encore du [illegible]
imprégné de salive qu'on a prise
dans la bouche de l'animal. Dans tous les
cas, il vaut mieux toujours employer
les moyens convenables, qui conviennent à la
maladie, dans le cas contraire il doit
pas certain que de ne les pas employer
parce qu'il aime mieux les voir em-
ployer infructueusement; que de laisser
la maladie à elle même.

Signes

Lorsque la rage se développe chez l'homme
la personne éprouve des douleurs de la
partie qui a été mordue, qui semble
gagner le tronc, où il éprouve aussi
de manière que lui disait qu'elle y montoit
la plaie se rouvre si elle a été cicatrisée
après avoir l'époque qu'elle a été faite
il fuit la société des personnes, il aime
l'ombre, aime la solitude, éprouve des
céphalalgies, des envies de vomir, des
difficultés de respirer, des oppressions,
des convulsions très fortes, qui
viennent agiter tout le corps qu'il est
[illegible] d'une manière très
dure elle-même [illegible] cette femme
au point de se frapper. Cette femme
de la tuilerie de Pontigny, elle avoit
[illegible] très épaisse; une grande envie de boire
et ne le pouvoit par la répugnance
trop forte pour l'eau et d'autres boissons
malgré le sentiment très vif de chaleur

qu'elle éprouve au fond de la gorge. La personne éprouve des envies de mordre, et mord quelquefois, mais il est des circonstances où elle est assez forte pour se retenir et dire aux personnes qui l'entourent de se retirer parce qu'elle les mordrait; il en est même qui causent avec les personnes d'une manière assez tranquille dans certains moments. La rage est toujours une maladie mortelle, les personnes en meurent au bout de 24, 36, ou 48 heures au plus tard.

On a bien dit qu'il y avait certains moyens qui pouvaient convenir, et qui pourraient la guérir; c'est ainsi que l'on disait que le bain de mer était bon entre autres en jetant les personnes dedans sans qu'elles le sachent, de les faire aussi par une frayeur également et de leur montrer que quand elles avaient été piquées, afin de leur détourner l'esprit de l'idée dont elles sont frappées; mais tout cela est infructueux, il n'y a que les moyens anciens qui servent et lorsqu'ils sont employés à temps, c'est lorsqu'on les emploie dans l'intention de détruire la partie, que l'on applique ~~[illegible]~~ de même que la plaie est cicatrisée, non seulement de la détruire, mais d'y déterminer une forte irritation, que l'on entretient très longtemps

308 parcequ'on n'en arrête de très bons effets
que l'on peut faire de même avec la poudre
de mouche cantarides, &c.

Lorsqu'on cautérise une partie, il faut
avoir soin de l'agrandir, afin que les
caustiques produisent mieux leurs effets;
il avoit un lambeau il faudroit le détr
parceque ces derniers se tiennent trop longtemps
à le détruire; il faut bien avoir soin de
ne pas ménager les plus petites plaies
c'est les plus grandes, parcequ'il est reconnu
qu'elles sont également pernicieuses, on
détruit les petites avec le caustique, ou bien on
au bien largé de l'éponge, ou de préférence
les chirurgiens, mais encore des ulcères
Il est des cancers ou se sert d'autres fois
avec la potasse caustique, et d'autres fois
des liqueurs que l'on peut faire [illegible]
de la pierre à cautère [illegible]
[illegible] de grande quantité
[illegible] assez grande d'antimoine &c. il
y a encore le beurre d'antimoine produit
l'application des caustiques, produit
une escarre plus ou moins épaisse, qui
étant tombée, on doit y appliquer des
irritants pour en détruire plus
la suppuration qui doit
[illegible], que l'on doit tâcher d'entretenir
pendant longtemps, qui doit être dans
le fond de la plaie
de même d'ici, de la même manière
qu'un cautère, on est obligé

de la section des irritants, peuvent de suite pour procurer une suppuration; vu la situation de la plaie, qui a son siège sur une artère, parce que en appliquant des caustiques, on pourroit donner lieu à une hémorragie; il est aussi [illegible] où il faut néanmoins l'employer.

Des plaies par la piqûre des insectes — 9.° la piqûre des insectes

1.° De celle de la Guêpe ou Frelon

Il arrive assez souvent qu'on en est piqué lorsqu'on est dans les bois, et dans d'autres lieux. C'étant également les enfants et les femmes qui l'éprouvent le plus souvent, qui sont sensibles à la violence de la piqûre, qui donne lieu à une irritation qui détermine une phlogose considérable, mais qui n'est pas fâcheuse, qui se dissipe assez souvent au bout de vingt-quatre heures; il a suffit le plus ord.t d'eau d'après cela; et il n'est des personnes qui ne se servent pas en ce cas de rien leur appliquer que chose, alors dans pareille circonstance, on peut prendre en total se borner à tremper la partie dans l'eau froide pour y plonger le gonflement, ou bien y appliquer des petites compresses trempées dans de l'eau végéto-minérale, ou bien du mélange d'eau et d'alcali.

2.° Piqûre de l'Araignée

Cette espèce d'animal produit dans certains

310 cas que de très petites excoriations tandis
que dans d'autres elles engendrent de très graves
ce sont également celles qui [illegible] d'autres
pays chauds qui sont venimeuses, tandis
qu'elles ne le sont pas autant dans les froids ;
on cite deux exemples rares des quelles
les personnes qui en furent affectées, en sont
l'une qui était une fille de quarante
ans [illegible] considérable à la suite
[illegible] qu'elle fut piquée avec une [illegible]
[illegible]. L'autre la personne
[illegible] si facheuses qu'elle succomba
[illegible] après [illegible] jours. Ces exemples
sont très rares.

Il s'y rencontre dans l'Italie une espèce
si [illegible], que les piqures qu'elles font
sont suivies de telles suites, que les personnes
[illegible] qui en sont affectées de [illegible]
[illegible] plus que [illegible]
[illegible] en [illegible]

Il en est une espèce, que l'on nomme
[illegible] [illegible] dont je ne connais pas
[illegible], qui [illegible] qu'elle pique donne
[illegible] très rare, qui [illegible] dans la [illegible]
[illegible] à une [illegible]

3° Piqure de la Vipère —

Il est bien de la distinguer de la couleuvre
[illegible] de [illegible] qui de [illegible]
[illegible] dans la famille, [illegible]

signe auquel elle se reconnait [illegible] [illegible] de sang, [illegible]
[illegible] pas plus de deux [illegible] de la grosseur [illegible]

d'écailles, qui sont noirâtres, non pas une forme
car elle présente une espèce de visage, elle est
et grise sous le ventre, son mouvement
semblable sur sa tête, car celui d'un corbeau
[illegible] ne présente qu'une belle
rangée de dents, tandis que les autres ne
sont deux, qui est composé de deux
dents, lesquelles sont articulées, de manière
à être [illegible], s'abaissant lorsqu'elle
marche derrière lesquelles il se trouve une
une petite vésicule, qui est le réservoir
d'un fluide qui se sépare d'un corps
glanduleux placé de chaque côté des
mâchoires, lesquelles pénètrent dans la
plaie que fait l'animal le fluide qu'elle
contient, qui coule par l'espèce de petite
rigole qu'il se trouve derrière les dents,
[illegible] sur sa tête, [illegible]
[illegible] une forme de [illegible]
que les lieux élevés, pierreux, qui peut
passer un très long séjour dans les
lieux que elle reste, et que quand elle
pique [illegible] par le moyen de tous
[illegible] l'effet, [illegible] que le fluide
qu'elle a est destiné à tenir [illegible]
animale. Celle qui est dans le milieu
de sa tête produit d'autant moins son
effet.

312

le [illegible] du 2e Thermidor

On remarquera en outre que la vipère paroît assez agile, elle ne marche pas si vîte que la couleuvre, elle ne fait que se traîner en marchant et ne saute point, elle n'est pas dangereuse par la langue qu'elle darde, comme quelqu'un l'a dit, mais bien par ses dents, lesquelles elle enfonce jusqu'à leur extrémité, en même temps qu'elle laisse couler le fluide qu'elle contient dans la plaie, la vésicule, qui est [illegible] de sa petite [illegible], que par le moyen de sa [illegible] est [illegible] derrière les dents [illegible] en entier, parce que jamais elle ne se dégorge en entier, parce qu'il faut pour cela plusieurs piqûres, quoiqu'elle [illegible] qu'elle a été en [illegible] d'autant [illegible] assez long tems [illegible] une [illegible] de [illegible] du printemps, tems aussi les morsures du printems sont plus [illegible] que celles [illegible] qu'elles [illegible] de leur trou.

Il faut que [illegible] la quantité de fluide [illegible] que contient la vipère, n'est guère de [illegible] deux grains, d'après les expériences faites par plusieurs [illegible], tel que par [illegible] [illegible] lequel a remarqué qu'il [illegible] [illegible] qu'il [illegible] deux [illegible] [illegible] guère [illegible] pour donner bien à la mort [illegible] petit [illegible], la huitième pour [illegible] [illegible] d'une [illegible] [illegible] autre, [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] quatre grains, de manière que jamais la piqûre de la vipère n'est mortelle pour l'homme, [illegible]

si la piqûre de la vipère est mortelle pour l'homme

n'a que deux grains de venin, tandis qu'il en faudroit quatre pour cela; il faudroit de plus d'après cela pour qu'il mourut qu'il soit piqué par plusieurs guêpes tout de suite. On a remarqué que les personnes qui étoient fortes, robustes, n'étoient pas autant affectées que celles qui étoient foibles, délicates.

A l'instant même, où une personne se trouve piquée par une vespa, elle éprouve un sentiment de douleur dans la partie, qui est aigu, qui est même assez vif, celle-ci se tuméfie, produit l'effet du venin, acquiert un plus ou moins grand volume, elle devient jaune, sans autres symptômes; mais il en survient d'autres dans l'économie, qui sont un sentiment de foiblesse, des palpitations, de faux pouls, la fièvre même; le malade éprouve des envies de vomir, surtout s'il se trouve qq. chose dans son estomac, son corps se couvre de taches des élevures qqf. bien. Ces accidents quoique imposants qu'ils paraissent ne durent pas bien du temps, ils se dissipent au bout de 3, 4 jours, malgré que le malade ressente toujours un sentiment de roideur dans la partie, qui dure qq. temps. On a remarqué que l'effet du venin sur le pigeon et les moineaux pouvait les faire mourir dans l'espace de qq. minutes.

314 Il faut tacher de prévenir les Effets
du venin sur l'économie le plus possible,
une fois qu'une personne a été piquée, mais
qu'on ne s'attache pas trop comment qu'il
agit, d'après les expériences qu'on a faites
à ce sujet; mais il faut malgré tout qu'il
ait quelques moyens spécifiques pour produire
un effet aussi marqué et si dangereux sur
l'économie lorsqu'il est appliqué
sur une partie extérieure et il y a place
car pris intérieurement il ne produit
pas autant, ce que Fontana et Paulet ont
confirmé en faisant prendre à des animaux,
qui a encore été fait en d'autres endroits
qu'en France; l'on ignore s'il produit quelque
effet par voie d'absorption, ou quelque
[illegible], et qu'ensuite il attaque
le sang; au lieu s'il le produit sympathiquement,
vu que les effets ont lieu si promptement
tout lieu de le [illegible].

Moyens avant les remèdes

On a tout lieu de les effets du venin, il
faut empêcher deux choses, que l'on est
fait [illegible] à l'instant de la piqure, en [illegible]
[illegible] à l'instant de la piqure, lorsque
l'on est appellé quelque temps après; lorsque
est présent, on n'a remarqué [illegible]
qu'on n'avait rien qui fût capable d'être
appliqué sur la partie, qu'en faisant une
compression au dessus de la partie piquée,
au long du membre, au moyen d'une espèce
de ligature, on n'a retiré de bons effets
on empêchant apparemment que le fluide ne
s'étende par les liens, en même temps que

lui a soin de faire saigner la plaie et de la
laver continuellement. Quand dans le cas 313
on ne fait appellé que quelque temps après, on
n'a petite quantité de moyens spécifiques
et qui réussissent point, car parmi les procédés
connus tels, il aurait fallut bien examiner
leur manière d'agir. Il y a d'abord un Brûle-
qui a été très vanté par les Anglais, lorsqu'il
était un peu chauffé et appliqué sur la
partie, qui fut mise en usage pour la
première fois par une personne qui la
livrait à prix en Angleterre, et qu'il confia
la confidence à la Société Royale de Londres,
qui d'après les expériences faites à ce sujet
a été regardée une très bonne, qui fut en-
suite transmise à l'académie de Paris la-
quelle d'après les expériences qu'elle fit re-
connut pas les qualités que les Anglais
lui donnaient, ce qui fit qu'elle fut abandonnée
Mais Bouteau fit des expériences, bientôt
tout reçoivent lui attribua, et ne leur [illegible]
qu'il fit paraît paraître au message
à ce sujet. L'eau de Lilhiza fut ensuite
mise en usage, et pour la première fois par un
Chirurgien Botaniste, laquelle n'est autre
chose qu'un mélange d'ammoniac et d'alcali.
Mais il est bien reconnu maintenant
que de tous les moyens employés il n'y
a que les caustiques qui conviennent.
On peut s'assurer dans le commencement
de l'alcali volatil dont on frotte l'endroit
piqué au moyen d'un petit morceau de

316 linge attaché au bout d'un baton, s'il y avoit
de l'inflammation par la suite; on peut la
faire dissiper au moyen de cataplasmes émollients
appliqués sur la partie, lorsqu'il n'y auroit que du [illegible]
fait avec le lait tout le dit [illegible] à [illegible]
[illegible] [illegible], un peu de l'huile
[illegible], et les effets de la piqure ne se dissipe
pas, on a recours à la scarification de la
partie, au moyen de l'application des cautères.

Il administre à l'intérieur au malade,
afin de lui donner un plutôt [illegible]
forces, des cordiaux, surtout ceux qui ont
la vertu de faire suer, parce qu'on a remarqué
qu'ils produisoient de bons effets en pareilles
circonstances, tel que des gouttes de
depuis cinq, six gouttes jusqu'à quinze pour
les deux extrémités. L'esprit volatil de
formé d'un mélange de sel ammoniac
à la dose d'un gros, avec du sel de [illegible]
de potasse que l'on mêle ensemble
dans une liqueur, que l'on maintient dans
une [illegible], ensuite les effets [illegible]
[illegible], qui est d'une [illegible] que l'on donne
de temps à autre au malade.

2°. Des Plaies par instruments tranchants.

Ces sortes de plaies sont plus multipliées
que celles faites par les instruments piquants
lesquelles produisent trois espèces de lésions
différentes l'une de l'autre; Il y a 1°. les
simples incisions qui présentent d'après
leur étendue, leur profondeur, et leur-

Elles sont de trois espèces

direction; Il y en a d'abord qui ont une très petite étendue, tandis qu'il en est d'autres au contraire qui en ont une très grande; ensuite il y en a de superficielles et de profondes, d'autres enfin qui ont une direction verticale, transversale, ou bien oblique; lesquelles peuvent être entendues suivant la partie lésée, et généralement, mais cela est plus particulièrement suivant l'axe du corps, cela est précis dans les grandes variations qu'elles peuvent admettre.

2°. Celles en lambeau qui quand elles ont lieu, présentent des différences d'après la forme l'étendue et la profondeur qu'il a.

3°. Enfin il y a les plaies avec déperdition de substance, dans lesquelles il y a seulement séparation d'une partie, ou bien celle toute entière.

Leçon du 2.

Phénomènes qui succèdent à chacune de ces blessures.

Phénomènes qui succèdent

Il y en a de communs et de propres. Les phénomènes sont la douleur qui est plus ou moins [illegible] à l'instant même où qu'il est plus ou moins [illegible]; l'hémorragie des [illegible]

1°. Communs

capillaires, qui sont [illegible] ou [illegible] grand nombre dans la partie divisée, qui peuvent donner issue à une quantité assez considérable de sang, ce qui fait que l'hémorragie est immédiatement un phénomène primitif et constant dans les plaies, [illegible] les [illegible] ne suivent pas [illegible] -

318 tissu [illegible] apparente, tels que [illegible]
blancs, qui sont les intestins, [illegible]
[illegible] la peau et d'autres tissus [illegible]
Il y a entr'eux une [illegible] remarquable,
[illegible] consécutivement, c'est-à-dire
[illegible] la turgescence, la rougeur et tous les symptômes
[illegible] inflammation, unis à une foible degré
de [illegible] douleur [illegible] que celle-ci est
[illegible], [illegible], tandis que
[illegible] trop forte [illegible]
quand elle est [illegible]
[illegible] différent suivant chaque
[illegible] propres [illegible] dans les [illegible]
[illegible] et de l'hémorragie
propres en outre [illegible] [illegible] esquisse
il y a [illegible] toute, à la contractilité
[illegible] élasticité des organes, [illegible]
[illegible] [illegible] au
[illegible] tous [illegible] dans les [illegible]
[illegible] haut degré [illegible], l'irritabilité
[illegible] les corps extérieurs
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] deux sortes [illegible]
[illegible] susceptibilité [illegible] la contractilité
de [illegible] l'inflammation qui
[illegible] toutes [illegible]
[illegible] [illegible] 2° Dans
qui se [illegible] [illegible] contre
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] et en reste
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] parties qui [illegible]

5.° En supposant qu'une partie soit séparée tandis qu'elle tient par une portion de chair et de peau, sur [illegible] tel est l'état d'une plaie; c'est deux états entre semblables [illegible], il faut y avoir réunion des parties divisées; la plaie se présente inégale et difficile à guérir; lorsqu'il reste une surface plus grande avec perte de substance, le travail de guérison constitue la réunion secondaire ou par seconde intention, qui est caractérisée par la [illegible] [illegible] suivante pour que cette guérison ait lieu, il faut qu'il se forme sur la partie une pellicule que l'on nomme cicatrice.

Indication qui se présente dans chacune d'elles.

Les simples [illegible] n'exigent que la réunion, ou ce qui l'empêcherait, tant de suite serait l'ouverture d'une artère, parce qu'il faudrait en faire la ligature; puis on rapproche les bords, parce que l'écartement s'opposerait à la réunion par adhésion. Mais si cette [illegible] était compliquée de la présence d'un corps étranger, il faudrait l'extraire. S'il y a une [illegible] de l'instrument qui l'[illegible] traversant par [illegible] des deux bords, ou elle demeure dans la région [illegible] quoiqu'il n'y ait pas complication [illegible] [illegible] il faut la faire [illegible]

Disposition à se réunir promptement, et que quand elles ont une très grande étendue, quand même il n'y aurait qu'un seul tissu, elles ne se réuniraient pas par première intention mais comme il entre plusieurs tissus qui ne jouissent pas tous au même degré de cette [illegible], on a beau rapprocher les bords la réunion par adhésion ne peut avoir lieu parce que [illegible] même travail, ne peut lieu en même temps, quoique en prétendant un ne doit pas négliger d'en rapprocher les bords immédiatement vu que la guérison en serait plus longue.

Par rapport à ce qui regarde les plaies à lambeau, le traitement est différent de celui pour les plaies simples, quand le lambeau ne tient qu'à une petite surface le casseroler dans les plaies avec perte de substance mais quand le lambeau a une surface assez large, on l'applique sur la surface saignante et cependant suivant la direction du lambeau, la réunion exacte peut donner lieu à d'autres accidents. Si la [illegible] à la partie basse de [illegible] il peut se former des cavités de pus, lorsque aussi [illegible] que on proportionne [illegible] du lambeau que quand la suppuration commence à bien s'établir, l'inflammation alors l'hémorragie est arrêtée, parce qu'alors les bords ne peuvent tendre [illegible] d'adhérence, [illegible] réunis par première intention, que

C. qu'on fait dans les plaies à lambeau

la réunion ne se fait pas par adhésion, mais autre immédiatement les téguments réunis une plaie il ne faut pas tant de suite mettre les lèvres dans un contact immédiat parce que les plaies qui suivent [illegible] mais pour qu'en accident survint [illegible] il faut toujours [illegible] un peu d'intervalle entre les lèvres de la plaie.

Lorsque une partie est trouvée incomplettement séparée du corps, il peut se faire que dans les parties, [illegible] alors on doit [illegible] remettre les parties en contact, et la réunion peut [illegible] avoir lieu, mais si la partie ne tient qu'à la peau la plaie rentre dans celle appelé de perdition de substance.

On demande si l'on peut réunir les parties qui n'eurent été complettement divisées, cela a lieu dans les animaux, [illegible] donnés d'une vie plus énergique que l'homme quoiqu'on ait rapporté des exemples [illegible], on est dans l'incertitude.

5°. Des effets des corps qui portent nos parties au delà de l'extensibilité naturelle.

Lorsqu'il n'y a qu'un simple tiraillement dans la solution de continuité, c'est presque toujours les ligaments qui en sont le siège; tantôt la rupture a lieu [illegible] il n'y a que dans les plaies par arrachement, ou tous les tissus sont affectés.

322 les plaies qui en résultent, offrent le même aspect
que les plaies avec déperdition de substance,
seulement les bords sont moins nets, mais il
faut toujours les mettre en contact, parceque
dans les plaies par arrachement les parties
ayant été violemment distendues, elles se relâchent
aussi avec violence, il en résulte alors presque
des hémorragies spontanées mais il y a une
une violente inflammation et ces plaies
faisant une perte de substance ne se
guérissent que par cicatrisation ou par seconde
intention.

4.° Effets de l'action des corps contondants.
Ils produisent trois effets, la contusion
simple, contusion avec ~~[illegible]~~
plaie, plaie contuse; ces deux dernières
semblent se confondre et cependant elles
doivent être rigoureusement distinguées.
Supposons un membre frappé de violence
contus, il en résulte un gonflement qui
s'étend plus ou moins loin, tandis que dans
les plaies contuses, il n'y a que les bords
de la plaie.
1.° les contusions proprement dites, sont
plus ou moins profondes.
2.° les contusions avec plaies ne doivent
se rattacher à la contusion, la plaie
n'étant presque toujours qu'un effet léger
des corps [illegible].
3.° Les plaies contuses, il faut se rendre

qu'il y ait un lambeau d'une grande faiblesse, 823
l'hémorragie et toujours peu considérable;
l'inflammation s'en empare avec assez de
violence; les plaies seraient bien disposées
à se réunir, mais la contusion aurait été
assez sensible, puisque l'inflammation se
termine par la suppuration. Les plaies contuses
peut les réunir par première intention?
pour répondre à cette question il faut
distinguer les degrés de la contusion en
trois espèces. 1° Dans la contusion légère
les bords de la plaie contractent adhérence
par première intention. 2° la contusion
portée à un plus haut degré, elle ne s'oppose
pas moins, parce qu'on ne s'en sert de la
plaie suppurera beaucoup. 3° il faut autre
faire que la contusion soit telle, que le
lambeau soit meurtri, qu'il y ait
gangrène, alors on est obligé d'enlever le
lambeau, cette dernière la cicatrisation
et la plaie ne guérit que par seconde
intention, ou qu'après cicatrisation. Seconde 4 thermidor

Du Traitement des plaies [illegible] c'est à dire

1° D'abord de celles par 1ère intention
On emploie pour cela des moyens qui... Les moyens qui
tendent à maintenir les bords réunis à
rapprochés qui se trouvent écartés l'un de
l'autre; les moyens sont au nombre de plaies.

de quatre, qui sont la position, les bandelettes
agglutinatives, les bandages et les sutures.

1.re position. 1.re La situation est [illegible] dont on se sert
le plus fréquemment laquelle ne peut cependant
pas être employée dans toutes les plaies, telles
que [illegible] de la face, de la tête, de la
poitrine, de manière qu'elle ne convient
guère [illegible] et [illegible] extrémités, et
[illegible] ces dernières, pas [illegible]
puisqu'elles ne [illegible] plus que
celles qui [illegible] [illegible] que
[illegible] auxquelles elles appartiennent
[illegible] dans la flexion [illegible]
et parmi celles qui se trouvent dans [illegible]
[illegible] en [illegible], elle ne convient
[illegible] plus, dans les longitudinales
[illegible] que d'après cela, on peut
[illegible] qu'elle ne convient que aux plaies
transversales.

Il faut pour mettre les parties dans une
position convenable, se servir de moyens
[illegible] c'est bandelettes [illegible]
[illegible] des bandages unissants, [illegible]
[illegible] [illegible] il ne faut
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] affectée [illegible] qui [illegible]
[illegible] [illegible] aux plaies
[illegible] [illegible] de bandages qui agissent
[illegible] la tête, ils [illegible]
partie affectée, ce qui fait qu'il [illegible]

assez souvent qu'une [illegible] [illegible]
tandis que ce qu'on [illegible] [illegible] [illegible]
continuants, est ce qui agit directement dans les
bords de la plaie. l'attention exige que la
position suffisant seule pour procurer la
réunion des bords de la plaie, et si l'on
n'avait pas besoin d'autres moyens mais
cela n'est pas, elle pourrait suffire à la
rigueur dans les cas [illegible] la division
de la peau, et non pour celle des muscles

2°. Remarque que la position soit la seule qu'on
emploie, [illegible] cependant aglutinatifs
ou [illegible] l'employer des emplâtres
aglutinatifs, parce qu'elle ne peuvent pas
suffire elle seule c'est ce qui arrive [illegible] pour
les plaies de la peau, 2°. d'autres [illegible] les
sont employés, parce que la position ne
[illegible] [illegible] c'est ce qui a lieu pour
une plaie de la tête, 3°. lorsqu'il faudrait
que la partie lésée, soit mise dans une
position convenable à la [illegible] mais
que les [illegible] ne le veulent pas, lors
que pour une division de la peau qui
recouvre les doigts, car il faudrait que
ceux-ci fussent, soit dans l'extension, alors
pour y suppléer on met dessus un petit
emplâtre aglutinatif qui permet qu'ils
se fléchissent et s'étendent. 4°. dans
l'attention de rapprocher seulement les
parties sans [illegible] [illegible] que les
bords de la plaie se touchent parce qu'ils
doivent suppurer, c'est dans cette attention

326 que l'on lie tôt après les amputations
Il y a differentes especes d'emplatres
agglutinatifs, tels que celui de la toile
d'Angleterre, dans les plaies de [illegible];
afin qu'elles ne [illegible] point [illegible], et que leurs
bords soient bien tenus. Du Diachilon gommé
du Sparadrap, lorsque les plaies sont plus
considerables. La forme qu'on leur a donnée
pour les employer, sont [illegible] differentes
[illegible], il y en a d'abord en forme de [illegible],
ensuite d'autres auxquels [illegible] attachés
des brins de fils, il y en a de percées de
maniere qu'on pourrait y passer des fils, de
même que l'on lace un corset; [illegible] avoit
[illegible] actuellement on ne [illegible] plus
[illegible] que [illegible] seules auxquelles on
donne une étendue proportionnée à l'étendue
de la plaie, étant un peu échancrée à leur
partie moyenne; lorsqu'on les applique, il
faut avoir soin de leur donner une
direction oblique parce qu'elles agissent sur
une plus grande étendue; il faudroit
une [illegible] faire [illegible] avant que de
faire [illegible] les appliquant successivement
les appliquer, on les applique l'une
après l'autre, en commençant par
une extrémité, après quoi on applique
l'autre, lorsqu'on a réuni les bords, l'une
[illegible] doivent être proportionnées à l'étendue
de la plaie, dans le cas où après qu'elles
ont été appliquées il [illegible] de les faire, on
qu'elles ~~[illegible]~~ [illegible]; alors dans ce cas

on la leveroit et on la réappliqueroit de — 97
nouveau; Il faut avoir soin lorsqu'on les
leve de détacher en même temps les
deux extrémités à la fois.

3°. Les bandages unissants sont de deux — 3°. les bandages
especes; Il y en a pour les plaies longitudinales
puis ensuite pour les transversales. Ceux qui
conviennent pour les longitudinales sont
de différentes especes, On se sert d'abord — Ceux qui conviennent
celui qui est roulé par ses deux extrémités — aux plaies
et fendu à son milieu, mais il est rare — longitudinales
parcequ'il contond un peu les levres de
la plaie, ensuite d'un autre qui est fendu
en autant de chefs qu'il convient proportionné
à l'étendue de sa longueur, à l'une de ses
extrémités et a peu de distance des angles
entrant dans les chefs de cette même extrémité
en autant de boutonnières dans lesquelles
on passe celle-ci, après avoir appliqué de
chaque côté de la plaie deux compresses
graduées sur un de ses bords, en appliquant
le côté le plus élevé du côté de la plaie
qui aura fait appliqué, on tient la bande
en tirant les bouts en sens contraire, et
on la fixe ensuite par des tours de
bande circulaires.

Les bandages dont on se sert pour les — Ceux des plaies
plaies transversales, sont également de — transversales
plusieurs especes; On se sert d'abord
premierement, celui que les [illegible]

328 moyen d'une bande, qui lui étoit sur la cuisse, suivant sa longueur après la plaie, qu'il lui fixa avec des tours de bandes circulaires, audessus et audessous de la plaie qui étoient fait, ou rapprochés les extrémités de cette bande, du haut et du bas, en sorte qu'elles ont fait un nœud et une boucle, mais il est abandonné maintenant parcequ'il entoure les bords de la plaie. Il y a encore le ... de chirf que l'on faisait, qu'il est également ... Ou emploie plus maintenant que celui fait ... parties ... qui l'on appelle, qui consiste à faire d'un ... de bandes, dans la direction des membres de manière a ce qu'ils correspondent à la plaie, qui étoit fixé en engageant des bouts d'une des extrémités de ces bouts des bandes, qui est fendue, dans des boutons de l'autre, qu'il étoit ou réunis les bords de la plaie, par ce moyen en agissant en sens contraire, après quoi on les fixoit au moyen d'un tour de bandes, en ayant soin avant tout, d'avoir appliqué ... toute la partie du membre inférieur à la plaie, un bandage, pour éviter le gonflement qu'il pourroit y survenir sans cela.

Des Sutures

Seconde de 5 thermidor 4e. ventôse

On donne ce nom à la réunion des bords de la plaie, par le moyen de l'aiguille, au plus de ... de fils. Cette suture quoique employée pour ... les plaies

De la face interne des lèvres, [illegible]
[illegible] sont mis en usage pour les autres
autres espèces de plaies; il fait un bandage
un linge large de [illegible] en
usage, mais il y a [illegible] un autre
[illegible] au milieu, [illegible] linge
de [illegible], de [illegible], de manière qu'on
désire que les [illegible] bien [illegible]
toutes [illegible] sans leur emplâtre, ce qui
[illegible], puisqu'il en est [illegible]
[illegible], tels que pour celles
des parties de l'abdomen, qu'on emploie
[illegible] seulement dans l'intention de tenir
rapprochés les bords de la plaie, mais
encore pour combattre la cause qui
tend à les désunir, telle que [illegible]
[illegible] qui [illegible] couleur, comme
[illegible] les intestins.

Comme il y a dans les plaies par les
[illegible] les tendons, et les [illegible] qui jouissent
de l'irritabilité, on demande s'ils [illegible]
que [illegible] des sutures [illegible]
la peau [illegible] d'irritabilité, [illegible]
spécialement [illegible] lorsqu'elle est [illegible],
[illegible] sur la [illegible]
[illegible] très grande [illegible] sensibilité.
Parmi les tendons on peut également [illegible]
[illegible] quelque espace [illegible] qui
[illegible] entre les extrémités divisées
parce que la seule [illegible] à [illegible]

330 des bandages, suffisent pour en mettre les extrémités en rapport. Il y a de suite des [illegible] [illegible] dans les [illegible], qui étant [illegible] Comme le [illegible] de l'irritabilité, qui se résultent au [illegible] qui diminueraient pour qu'ils se réunissent. Faut-il se servir des sutures pour cela? Les bandages unissants [illegible] et l'emploi des bandages [illegible] avec la position; à la vérité suffisent, mais il n'y a jamais un contact bien exact, mais il y a une substance intermédiaire qui se forme une substance intermédiaire qui sert à en réunir les deux extrémités, que cela n'empêche pas qu'ils ne recouvrent leur force et leur action comme à l'ordinaire, il faut rien de passer, parce que la suture ne fait qu'augmenter leur irritabilité, qui [illegible] leur contraction, qui donne lieu à leur déchirement. Dans quelques [illegible] il est nécessaire [illegible] pour la réunion, parce que [illegible] on met les parties dans le [illegible], elles [illegible] relâchement, et que ensuite elles [illegible] petit à petit [illegible], de manière qu'il [illegible] la suture [illegible] qui [illegible] cela n'est [illegible] des sutures, [illegible] absolument [illegible] en usage, c'est pour [illegible] [illegible].

Mais d'après ce que nous venons de dire, quelle [illegible] dans les cas [illegible] de suture? Dans tous ceux [illegible] l'usage des autres moyens sont insuffisants pour

procurer une parfaite réunion des bords de la plaie, telle que dans les plaies du palais du bec de lièvre, par les raisons que nous avons indiquées, il conviendroit d'en venir pour procurer la réunion des parties divisées [illegible] à la suture [illegible] qu'ils communément dans les plaies du visage, pour procurer une réunion exacte des lèvres (bec de lièvre) [illegible] afin que la figure soit exempte d'une cicatrice [illegible] qui résultent [illegible] que occupent les aiguilles [illegible] que [illegible] qui auroit lieu pour procurer la réunion des bords de la plaie. Leur [illegible] une [illegible] qui s'oppose à ce que les bords des plaies soient réunis, comme nous avons dit en parlant de celles de [illegible] rapprochés [illegible] maintenus les bords d'une plaie, [illegible] dans leur [illegible] de s'opposer à ce que les fluides qui se trouvent dans leur [illegible] c'est ce qui a lieu [illegible] pour [illegible] qui sans cela, [illegible] qu'ils contiendroient [illegible] [illegible] encore [illegible] pour maintenir rapprochées [illegible] de [illegible] qui [illegible] sans [illegible], dans la division des [illegible] que les [illegible] de la plaie [illegible]

Pour pratiquer la suture avec [illegible] espèces de [illegible] différentes espèces d'aiguilles, [illegible] entortillée qui la pratiquent

[illegible]rées, avec des aiguilles droites, que
celles que l'on pratique aux intestins elle
se fait avec des aiguilles courbes, comme
presque toutes les autres sutures. Nous
pratiquons ces sutures de trois espèces, 1°
[illegible] suture de Pelletier, 2° Celle à anse
3° enfin Celle à point passé. On faisait autrefois
pour les membranes la suture [illegible]
comme simple, qui est maintenant
abandonnée. Puis pour les divisions des
parois abdominales la suture entortillée
ou emplumée.

1° La suture simple — 1° Quoiqu'on ne pratique plus la suture
simple maintenant, il est bien d'en donner
toujours une idée de la manière dont
on la faisait. Elle était de deux espèces,
il y avait d'abord celle à point séparé, qui
se pratiquait en passant des anses de fil,
avec autant d'aiguilles dans les lèvres
de la plaie, puis ensuite l'autre espèce qui
se pratiquait avec une seule aiguille
et un seul fil, que l'on passait successivement l'un
les bords de la plaie, de la même manière qu'on
après l'autre, (de la même manière qu'on lace un corset.)
[illegible] sorte, qu'on lace un [illegible] pratiquer de
II. On se servait pour les pratiquer de différentes espèces d'aiguilles, il y en avait
différentes espèces d'aiguilles qui étaient rapprochées
de courbes anciennement qui étaient rapprochées
droites, ensuite on se servit de celles qui
étaient courbes, mais qui étaient presque
triangulaires vers leurs extrémités, et
maintenant actuellement on ne se sert plus
que de courbes, qui représentent une espèce
de demi cercle, aplaties sur elles-mêmes,

qui a été présentée à l'école par monsieur
Boyer. dans une manière qu'il a présentée
à ce sujet, lesquelles présentent un grand
avantage sur les premières en ce qu'elles
glissent mieux en se faisant pénétrer dans
les parties, et ne produisant point la résistance
des anciennes, qui causaient quelquefois dans
les parties, ce qui avait été présenté par
Desault et plusieurs autres praticiens. Il
en est de différentes espèces, de petites, de
moyennes, et de grandes, lesquelles vont
en augmentant de largeur, de la pointe à leur
talon, où elles présentent une ouverture
dirigée transversalement pour y passer le
fil, qui laissent en l'aiguille ce qui est
un avantage dans la ligature des artères
pour les aiguilles [illegible], ce qui fait
qu'il se trouve tout de suite dans les ligatures.
On les fait pénétrer dans les parties de
dedans en dehors, ce qui est fort [illegible]
que pour les sutures qu'elles pratiquent
au chirurgien, puis de dehors en dedans.
On se sert des aiguilles pour pratiquer
les sutures, dans quatre temps. Dans une
que pour pratiquer les incisions avec
le bistouri, de droite à gauche du
[illegible] de droite, avec le [illegible] et devant
[illegible] pour les faire passer de droite
à gauche, on se sert de la main droite
pour tenir l'aiguille, tandis que l'autre
est appliquée obliquement sur les bords de la plaie
spécialement sur celui par lequel doit

33[illegible] porter en dessous son aiguille, ou tantôt
de manière à ce que le premier soit dans
la concavité, tandis que [illegible] [illegible],
[illegible] sont placés sur la convexité,
tour de cette manière on fait pénétrer
la pointe de l'aiguille [illegible] [illegible]
qui appuie à la main droite, en la
faisant pénétrer presque latéralement que
à mesure qu'elle apparaît dehors, elle prend
une direction courbe en [illegible] [illegible]
qu'elle s'approche du bord de la plaie du
côté opposé par lequel elle a pénétré,
qui étant sortie en la contournant, on la tire
en même temps que l'on applique son [illegible]
[illegible], de la main droite, tandis que l'on
sort de la gauche pour la tirer, pour
la faire pénétrer de gauche à droite, on
la tient de la main gauche, et l'on agit de
la même manière. [illegible] on agit
également de la même sorte, en faisant
pénétrer l'aiguille dans le côté opposé
à celui qui est de son côté, tandis qu'on le
a soin de le maintenir en appuyant dessus
[illegible] enfin pendant tout ce temps l'aiguille
différemment au dire de mettre le premier dans
sa concavité, ou la [illegible] dans sa convexité
tandis que les autres doigts sont dans sa
convexité et l'on se conduit de cette
seule contremarche que pour les précédents.
[illegible] [illegible]. La suture simple,
Forme de la [illegible] — lorsqu'on [illegible] a point séparés
on [illegible] [illegible] [illegible] point [illegible]
[illegible]

inconvénient que l'autre coupe, en ce que dans celle-ci, il falloit faire passer dans chaque tour que l'on pratiquoit à l'aiguille tout le fil qu'il falloit pour la rétablir, ce qui étoit [illegible] [illegible] point [illegible] une plaie de certaine étendue, ainsi d'après cela on faisoit quand on vouloit [illegible] [illegible] un temps on ne pratiquoit [illegible] de suture à une distance du bord de la plaie, égale à celle qu'elle avoit de profondeur, de manière que le fil [illegible] ressortoit du [illegible] en [illegible] à pareil distance des bords, mais on est revenu de cela [illegible] plus grande que dans un état moyen, entre les deux, en agissant de faire la première et la dernière, de manière que les [illegible] qu'un demi pouce qui se trouve entre elles et les extrémités des bords. Quant aux [illegible] de fils d'une [illegible], l'usage n'est aucune nécessité, [illegible] avec deux, cela se faisoit d'après les vues du Chirurgien.

Application des [illegible] de réunion dans les plaies, avec le [illegible] [illegible] moyens que nous avons indiqués.

[illegible] moyens de réunion des plaies

Elle est extrêmement simple, en faisant observer que les [illegible] et les [illegible], ce sont [illegible] les plaies [illegible] de réunion [illegible] [illegible] de la substance, qui [illegible] [illegible] pas, [illegible]

836. l'on en est plus instruit sur cela, que je ne le serai.

Formation de la Cicatrice dans les plaies par 1re intent.

Après l'excrétion par la [illegible] il se forme successivement dans le fond de la plaie, une inflammation, une suppuration plus ou moins [illegible] la réunion, mais il arrive quelquefois qu'elle est très longue à se faire, de manière que nos parties ne se réunissent pas tout de suite, ce qui paraît d'après les [illegible] dans lesquelles [illegible] qui [illegible] d'autres [illegible] en effet leur [illegible] les [illegible] le tissu cellulaire, les vaisseaux [illegible] donnés à une quantité [illegible] il faudroit [illegible] leur [illegible] qui faudroit [illegible] chacun de leur [illegible] leur réunion, ce qui [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] leur [illegible] [illegible] [illegible] qu'il leur faut pour pouvoir être réunies; [illegible] aucune [illegible] est [illegible] que [illegible] parce que les [illegible] [illegible] attention, ce qui est plus facile [illegible] [illegible] de [illegible] dans les parties [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ces [illegible] [illegible] [illegible] de deux sujets différents, appartenant [illegible] [illegible] [illegible] guérison [illegible] [illegible] [illegible] parce qu'il [illegible]

dans l'un, une disposition qui n'existe pas
dans l'autre, comme nous l'avons fait observer 337
ailleurs lorsque l'espèce d'adhésion commence
à se faire entre les bords de la plaie, qui
annonce le commencement de leur réunion
on peut dire que la phlogose qui existe
commence à se dissiper, et qui finit avec
la cicatrice à lui.

Il paraît que lorsque les parties sont enflammées
que leurs bords se couvrent de lymphe qui
... au ... cellulaire, dont
... on ignore entièrement la manière dont elle
se forme. Il suffit seulement de dire, qu'il
se forme [illegible], une espèce d'adhésion
d'après la connaissance des ... [illegible]
... plus loin, et [illegible]
... la cicatrice, [illegible]
... cicatrisation.

Les Anciens ont expliqué la formation de
la cicatrice de diverses manières, d'abord ils
ont dit que cela se faisait par l'abouchement
des différents vaisseaux ensemble les uns
avec les autres, mais ... ...
... cellulaires de vaisseaux qui se trouvent
... d'une partie pendant sa réunion
... une partie ... correspond
... lorsqu'elle est ... avec
celles qui ... ...
... ... par l'expérience
... que cela n'a lieu ...

338 exsudation d'une fluide particulier, qui déposé
sur les bords de l'ouverture, les agglutinoient de
la même manière que de la cal le fait pour
les os; mais on ne peut point [illegible]
l'admettre, car si cela étoit, la partie
réunie deviendroit inorganique, tandis qu'elle
ne l'est pas, ce qui est prouvé d'après les
expériences faites à ce sujet, [illegible]
le contraire très facilement, au moyen de
la formation d'un lambeau que l'on [illegible]
sur la tête d'un chien, [illegible] on ôte
[illegible] de parties molles d'une forme
[illegible], de manière à être détaché
[illegible], qui réappliqué de nouveau
[illegible], qui réappliqué de nouveau
sur la partie, il contracte des adhérences avec
[illegible] comme il l'avoit. Une fois qu'il
l'a, on [illegible] une autre de manière à lui donner
une forme tout à fait opposée, réunis par
la [illegible] à l'autre, de manière que pour
[illegible] de la partie qui n'avoit été détaché
de ce fait; d'après cela qu'il n'y pouvoit
[illegible] que par le premier lequel
[illegible] la partie contracté également
appliqué [illegible] encore
adhérence. Ce qui le prouve bien encore, de
ce que cette partie qui a été détachée
[illegible] a pris [illegible]
[illegible] et qui a été affectée de maladies
est susceptible d'être affectée des autres parties.
comme le restant des autres [illegible] le rapport
[illegible] pourroit dire comme [illegible] les parties
que dans adhérence avec [illegible] d'un [illegible]
[illegible] d'une manière que les plus
[illegible] contractent [illegible]

rétrécissement entre elles, mais de tout cela
on peut dire que c'est par la manière
dont les bords contractent des adhérences
entre eux, qui se fait au moyen du développ.
des bourgeons charnus.

Quelque soit la manière dont se fasse cette
réunion, on fera observer qu'il y a toujours
une cicatrice linéaire, qui dure toute la
vie et qui ne disparaît pas, [illegible]
ou autre; dans les autres [illegible] du [illegible],
car [illegible] on remarque particulière-
ment, dans les os, au point [illegible]
des cals, on [illegible] également que la partie
fracturée est [illegible] augmentation
[illegible], que l'on désigne sous le nom de
cal.

De la réunion par 2e intention. — De la cicatrice par 2e intent.

La réunion par seconde intention
[illegible] réunion secondaire est par suppuration.
[illegible] qui la nécessite,
est causée par deux choses qui [illegible].
La 1re est celle dans laquelle il y a perte
de substance, écartement des bords de la
plaie, de manière que la réunion ne peut
avoir lieu [illegible], qui peut encore être
causée par une contusion, qui a meurtri
les parties. La 2e est celle qui a lieu
[illegible] accidentelles, [illegible] que par la
[illegible] cause [illegible] corps étrangers [illegible]
présence de corps [illegible]
qui empêchent pas dans certains cas de
[illegible] la réunion, sans faire, tandis que
dans d'autres circonstances [illegible]

340 ne peut arriver qu'à ce terme, ce qui a lieu lorsque l'inflammation est devenue trop considérable.

On distingue d'autres fois deux espèces de réunion; plusieurs [illegible] en temps, il y a d'abord irritation dans la partie, au bout de temps qu'il existe inflammation, développement des bourgeons charnus, le développement puis la formation de la cicatrice. Ainsi peut suivre, dire qu'ils sont distingués l'un de l'autre, mais ils se succèdent l'un à l'autre.

Leçon du 7 thermidor. Des quatre temps que l'on a considérés dans les plaies.

Les anciens avaient considéré quatre temps dans les plaies qui se devaient réunir par suppuration, il y avait l'inflammation, la détersion, l'incarnation, et la cicatrisation.

L'inflammation a bien lieu, mais quant à ce qu'ils appelaient détersion, qui selon eux, était la séparation des [illegible] qui [illegible] pas pour la cicatrisation qu'ils [illegible], des remèdes dessiccatifs [illegible]; l'incarnation répondait à la régénération des chairs, ou au développement des bourgeons charnus pour la cicatrisation, l'intérieur assez bien.

Les auteurs en distinguent cinq.

Les modernes en considèrent cinq: l'inflammation, le développement des bourgeons charnus, la suppuration, l'affaissement des bourgeons, et enfin la formation de la cicatrice.

1.° l'inflammation. L'inflammation qui est ce qui se présente le premier, est déterminée par la présence des corps étrangers, ou bien seulement par le contact de l'air [illegible] moment que [illegible] la solution a eu lieu.

7° à l'inflammation, succède le développement
des bourgeons charnus, qui n'en sont qu'un développ[ement]
plus ou moins considérable, qui se montrent
jusqu'au niveau de la surface de la plaie, en
se gonflant plus ou moins, que l'on conçoit
être produit par l'expansion des vaisseaux
sanguins. Les anciens ont commencé à apprécier
les choses à leur juste valeur; qu'ils sont
d'autant plus développés qu'il existe dans la
partie plus de tissu cellulaire, tel qu'on
le voit (fig.) aux joues. Ce que l'on doit rapporter
plutôt bourgeons cellulaires que charnus,
parce qu'ils se trouvent formés qu'en partie,
ce qui est prouvé par leur parfaite identité,
dans toutes les parties, où ils se développent,
tandis que s'il n'existait que [illegible]
[illegible], tel qu'on le voit dans la
[illegible] des tendons, on ne les devine
dans les muscles, ce qui est aussi prouvé de
plus par la maturation.

7° le développ. des bourgeons paraît au [illegible] cellules

Ce développement des bourgeons charnus
conduit à parler de la ~~régénération~~ des [illegible]
que les anciens désignaient sous le nom
d'incarnation. C'est dans le milieu du siècle
dernier que l'on s'est élevé contre cette opinion;
c'est spécialement à Louis que l'on doit [illegible]
car il ne [illegible] que [illegible] les plaies, pour se rejetter
qui [illegible] dans [illegible] était [illegible] les parties.
En effet si cela était [illegible]
[illegible] se régénéraient elles pas, jamais
les cicatrices deviendraient jamais une autre.

384 étendue que les plaies ; cependant il ne faut
pas trop comprimer trop serré, car l'on fatigue
[illegible] inutilement ; ce moyen n'a point aucune
[illegible] aucun [illegible] important de la division
[illegible] toutes, qu'il se forme entre ces deux
une substance intermédiaire, une point de
principalement [illegible], qui unit bien les autres
[illegible] autres parties, les plaies –
[illegible] dans ces circonstances
[illegible] le temps [illegible] de certaines plaies
[illegible] l'espace de [illegible] les parties de l'animal
qu'il faut détruire, les [illegible] des végétaux où
qui se rapprochent [illegible] l'épiderme dans
[illegible] les ongles, [illegible] pas trop régul
[illegible] cela, en [illegible]
la régénération [illegible]

4°. la suppuration. Après l'adhésion [illegible] il y a
suppuration [illegible] ne connaît
trop bien [illegible] la
[illegible] les plaies [illegible] deuxième
[illegible] qu'il [illegible]
intention, [illegible]
[illegible] dernière [illegible]
intention. En effet après [illegible] fluide sortie
[illegible] souvent un [illegible] point adhé
de la partie [illegible] nature de la lés
[illegible] dans la partie [illegible]
[illegible] plus qu'il [illegible]
les [illegible] il paraît [illegible] de
de cette dernière, [illegible] particulier pour [illegible]
changement particulier [illegible]
[illegible] de la partie [illegible] qui
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] à ce que [illegible]

[illegible] l'épreuve.

Quant à la formation de la cicatrice, [illegible] observé,
n'ai pas trop remarqué qu'elle se formât [illegible] des [illegible]
plutôt à la circonférence qu'au centre, qui chacune
paraît travailler au développement de la largeur
chacune [illegible],
lesquels se réunissent les uns aux autres,
[illegible] qu'il [illegible]
fait éprouver une espèce d'attraction aux
parties voisines, [illegible] forme une
pellicule qui est plus épaisse [illegible],
[illegible] centre, [illegible] une [illegible]
[illegible] épaisse qu'elle est [illegible] considérable
[illegible] lorsque les téguments
[illegible] que la cicatrice [illegible]
[illegible], et qu'elle a peu d'étendue, cela
[illegible] remarqué elle est si adhérente
aux parties voisines, [illegible] formée,
[illegible] en contact, une [illegible] analogue
[illegible] bien [illegible] qu'elle [illegible] qu'elle
[illegible] épiderme, que [illegible] le temps qu'elle
a été [illegible], elle reste toujours [illegible]
[illegible] [illegible] des années.

Il est évident que telle est la nature de la cicatrice
cette pellicule qui forme la cicatrice
elle ne paraît point avoir les qualités
l'épiderme, ce qui le prouve c'est qu'elle est
[illegible]. [illegible]
certains cas, lorsqu'elle n'est pas formée par
[illegible] qu'elle [illegible]
[illegible] tandis que celle [illegible],
[illegible] comme toutes les

 autres parties de l'économie animale.

On doit encore placer parmi cette espèce de réunion, les plaies faites à dessein par les instruments, où il y a écartement des extrémités divisées, qui ne peuvent se réunir que par le développement de bourg[eons] charnus; ensuite les plaies contuses, qui ne se réunissent point, malgré le plus grand rapprochement que l'on puisse mettre entre les parties, ce qui fait qu'il s'établit toujours une petite suppuration entre elles.

Leçon du 8 Thermidor

Il s'ensuit que les plaies, où il existe division entre les extrémités divisées, peuvent se réunir dans certains cas, souvent elles ne le peuvent pas à cause des accidents qui

Accidents des plaies

les accompagnent, tels que la douleur, l'inflam[mation] ~~dans cet [illegible]~~, qui arrivent souvent par la présence d'un corps étranger, ou dans celles faites par instruments piquants, qui si on ne les extrait pas, elles ne peuvent point se cicatriser, mais surtout la douleur ne dépend que de la division d'un nerf, laquelle ne doit être regardée comme accident que quand elle est portée à un haut degré, car elle n'est qu'un symptôme de lésion des nerfs. Il en est de même de l'inflammation, qui doit toujours exister dans les plaies.

Il n'en est pas de même des cas suivants, que l'on doit examiner comme accid[ents] réels, qui sont la pourriture d'hôpital, qui

portée à un très haut point, ravage tous les
parties et les ulcères anciens, diminuent les
fractures, et produit (explique d'augmentation) de très fâcheux accidents -
2°. Le tétanos, qui arrive dans l'effet, [illegible]
des nerfs, n'ayant jamais lieu au -
commencement de leur affection, mais bien
vers le milieu de la maladie qui arrive -
moins dans les divisions, que dans leurs -
piqûres, dans la lésion d'un gros, que dans
les petits, tels que ceux des plantes du pied.
3°. La résorption purulente; c'est ce que les pathologistes,
qui croyent quelquefois une plaie est bien
[illegible] de suppurer, et que le pus vient -
tout à coup à être supprimé, qui est porté
dans toute l'économie, et que c'est lui
qui détermine tous les accidents que l'on
remarque ici; mais cela n'est rien moins
que fondé, l'on a pris l'effet pour la cause, -
cette circonstance n'a lieu que par un travail
auquel la nature est occupée [illegible] mais
un [illegible] d'autres pour produire une -
maladie générale; d'ailleurs en augmentant
[illegible], on ne pourroit admettre -
[illegible] trouvait dans la partie -
que le pus qui n'y était pas, puisqu'il
est [illegible] celui qui n'y était [illegible],
peut y [illegible] que [illegible]
puisqu'on ne peut point admettre ce qui n'existe -
pas, et puis cela n'est pas, cet effet existant
que le pus ne pouvait pas se produire,

 parcequ'il n'a pas de qualité délétère. Passons
à la plaie, quand à la cicatrisation du pus, ceci
arrive à un organe, [illegible] ce qu'il a
sécrété plus de fluide, ce qui les rend, autre-
fois que la nature n'est plus occupée
travail auquel elle était, le pus est séparé
de même. Mais le plus souvent, cela ne
dépend que d'un écart dans le régime, au-
quel les malades s'exposent.

Conduite à tenir pour conduire une
plaie qui suppure à la formation d'une
cicatrice.

Tous les moyens dont on se sert pour
ou deux [illegible], de favoriser la
marche de la nature, ou afin d'éloigner les
obstacles qui pourraient la déranger.

Pour favoriser la marche de la nature, les
anciens étaient tombés dans de grandes fautes
en voulant trop l'aider, puisqu'ils employaient
pour cela successivement des suppuratifs,
manières de — détersifs, des dessicatifs et des cicatrisants
conduire plus — dans chaque temps différents des plaies
[illegible] les — de la même manière que si l'on pouvait
plaies — amener la marche de la nature à son gré.
Il est même surprenant que les praticiens
aient suivi pas apparemment plutôt d'autres
fautes qui dans cela suivaient la même
marche que le faisaient les médecins de
les maladies internes. A la manière dont
on pense maintenant les plaies prouve
déjà que tout cela est inutile.
Peut produire une plaie mal à propos di

charpie [illegible] la surface, afin d'attacher
le pus, tandis qu'on lui applique dans un
cataplasme émollient dans l'intention de dissiper
l'inflammation qui y existe. On continue
toujours jusqu'à ce qu'à la fin de la plaie,
et que la cicatrice soit formée. Pansement

Les pansements autant qu'il le faut, qui sont
dirigés pour la quantité de pus qui sort de
la plaie, qui est blanc, consistant, lié
bien en même temps que les bourgeons
charnus sont rouges, fermes et pleins, s'il
il paraît [illegible] de présenter ceux-
ci [illegible] ils seront fongueux, blafards, avec
de manière à être remplis de pus, qui
dépend de ce que la plaie n'est point donné
d'une assez grande quantité et appropriée
[illegible] utile pour la ramener [illegible] tempérament
la charpie trempée de l'eau froide, ou bien
dans l'eau [illegible] mélangé avec une
dissolution de [illegible] de neige, On peut
[illegible] de l'alun [illegible] qui
se [illegible] bien [illegible] employé
[illegible] très bien [illegible]
[illegible]ment, &c.

Quand une fois une plaie se trouve
remplie de bourgeons charnus, il n'y a pas tant
que la cicatrice commence à se former
les soins qu'ils ont dû [illegible] qui
exige de la part du chirurgien quelques petites
précautions. Il faut se garder que [illegible] l'humeur
[illegible] qui [illegible], que celle
se forme qu'elle contracte des adhérences avec la cicatrice,

Les [illegible]

 et ainsi en levant ou déchirant cette [illegible]
alors pour l'éviter, on doit se servir de
petites bandelettes de linge, imprégnées
[illegible] que l'on appliquera sur toute la
ayant soin qu'elles aient quelques petites [illegible]
[illegible] faites avec les ciseaux, [illegible]
à ce qu'elles soient tournées en dehors de
plaie, qui de cette manière n'empêche
pas la formation de la cicatrice.
malgré cela qu'elle ne peut se faire, à
du trop grand développement des bourgeons
charnus qui excède le niveau de la surface
de la plaie, alors pour y remédier on
porte de la pierre infernale, on nitrate
potasse avec quoi on les cautérise et
produisent un bien bon effet. [illegible]
par de l'alun calciné [illegible]
se mêlant avec les bourgeons charnus
les détruit [illegible]
les [illegible] qu'elle forment.
Enfin une plaie peut se terminer
en ulcère, qui doit être regardé dans
cas comme simples, que l'on traite
~~au [illegible] article~~

Des Plaies des Parties dures.

~~[illegible] plaies [illegible]~~

Jour du 9 Thermidor

On y rapporte toutes les lésions produites
par l'action des corps piquants, tranchants
~~et contondants.~~

Après avoir parlé de la généralité
des plaies dans les os, nous parlerons ensuite
de leur fracture suivant l'ordre anatomique
en commençant celles des os du crâne, qui

lon. a continuer de placer en partant des
... des parties osseuses.

Généralités

1°. Les os peuvent être intéressés par les instr. 1°. Les os peuvent être blessés par les instrumens
piquants; mais aucun n'a jamais [illegible] les piquants.
[illegible] pour leur rigueur, parce qu'ils le sont
rarement, ne qu'elles sont tellement garanties
par les parties molles qui les recouvrent,
[illegible] on excepte ceux du crâne qui ne le sont
pas [illegible] en supposant qu'elles le soient, [illegible]
affection est rare [illegible], et long fait par
[illegible] attention, il résulte qu'on [illegible] de leur
lésion, ce n'est point ce qui les produisent
elles ne sont que le résultat de la lésion des
parties, telles que des nerfs, du périoste
qui suivant les anciens étoit cause de grands
accidents.

2°. Les os peuvent être ensuite lésés par les 2°. par les instrumens tranchants
instruments tranchants qui leur [illegible] tels sont
ce qu'on nomme plaies [illegible] lorsqu'elles arrivent [illegible]
[illegible] assez graves lorsqu'elles [illegible] l'effet du coup porté dans
du crâne, parce que [illegible] du cerveau, au moins
lien à la commotion du cerveau, [illegible]; au
temps qu'il peut être intéressé [illegible], ou
liée à l'inflammation de ses membranes. Il
[illegible] force qu'il arrive que ces os sont
entièrement divisés par les instr. tranchants
[illegible] de la [illegible]
ces, ou le sont [illegible] simple entamure.
Lorsqu'ils ne présentent [illegible] la réunion des
elles [illegible] par, à ce qu'on [illegible] divisées avec
parties molles qui les recouvrent
[illegible]

350 lui, il faut comme cet s'il n'y avoit que
qui le fussent, il faut seulement [illegible]
d'extraire les esquilles qui peuvent s'y trouver
Quand un os long est fracassé, divisé, tels que
le corps de l'avant bras, qui arrive [illegible]
au Caritus, [illegible] la position, [illegible]
les [illegible] que l'on pourroit porter sur
[illegible] dans le [illegible]; les fragmens
qui en résultent, peuvent se rapprocher [illegible]
[illegible] que dans leur rupture, et
n'exigent pas d'autres moyens pour leur
réunion, que dans cette dernière circonstance
Les instrumens tranchans portant agi
obliquement sur les os, de manière à [illegible]
que les parties [illegible], au [illegible]
une portion d'os, en même temps lesquel
pourroit être séparée entièrement d'autant
[illegible] par une [illegible]
du lambeau qui en résulte. [illegible]
[illegible] qui [illegible] que toutes les [illegible]
[illegible] à découvert il doit [illegible]
tandis que cela n'est pas, ce qui [illegible]
par l'expérience. C'est pour cela qu'il [illegible]
admis de tout temps une [illegible]
et une [illegible]
[illegible]
[illegible] elle avoit lieu, [illegible]
que les [illegible] frapé, qui [illegible]
au moyen de la [illegible]
circonstances qui [illegible]
[illegible] la [illegible] de faire [illegible]
[illegible] à partie [illegible]
avoir [illegible], de [illegible]

[illegible] le [illegible] replatit possible toute
[illegible] fois qu'on le pansât, ou autre de qu'on
applique encore un appareil dessus. Malgré
[illegible] précautions, il est des circonstances
dans lesquelles il y a exfoliation [illegible] qu'il
a été en contact longtemps avec [illegible]
qu'en d'autres fois quoique le contraire ait eu
lieu, elle n'arrive point, c'est pourquoi on
ne peut pas dire quand est-ce qu'elle
aura lieu.

Dans la division des os, lorsque le lambeau
tient encore aux parties molles, il faut
en faire la réunion dans l'espérance de ce qu'il
pourra arriver. Dans le cas où il ne tient
qu'aux parties molles il en est qui en font
la [illegible], mais [illegible] [illegible] de la [illegible]
[illegible]. Enfin il peut se faire que [illegible]
tout entièrement mis à découvert par la
destruction des parties molles et d'une portion
de lui-même, dans ce cas il faut qu'il se
[illegible] et qu'il se développe sur sa surface
des bourgeons charnus, pour le couvrir
conjointement avec les parties molles, [illegible]
disparaîtront.

3° Par les instruments contondants.

3°. Les os peuvent être coupés par l'action
des corps contondants, qui agissent particul[ièrement]
sur [illegible] du crâne, qui lui [illegible]
[illegible] [illegible] temps, qui [illegible]
[illegible] [illegible] de la [illegible], [illegible] de
[illegible]. On applique [illegible]
de [illegible] de la première [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible] du crâne, sur la
[illegible]

352 couche cellulleuse, ou l'épiploon, [illegible]
interne ne bouge pas. Cette contusion n'a
pas d'autres moyens particuliers que ceux
que l'on employe pour de semblables [illegible]
parties molles.

Des fractures

Des fractures.

On definit ainsi les fractures, une solution
de continuité des parties dures, produite
par les causes exterieures qui allongent les
parties au delà de l'ductilité naturelle. Cette
definition est vicieuse par elle même par
ce que ... produites [illegible]
vasculaire, [illegible] nous avons de [illegible]
pas d'en donner une definition, puisque
le mot fracture indique assez bien par
lui-même ce que c'est, et qu'il est présente
à l'esprit par là.

Leur Causes. Les Causes des fractures sont prédisposantes
et efficientes, les prédisposantes sont [illegible]
espèces, les vieillards [illegible] où la phosphate
calcaire se trouve en plus grande quantité dans
[illegible], sont plus disposés aux fractures
chez eux, que chez les adultes, ce qui les
rend plus fragiles. Les personnes qui sont
affectées du virus vénérien et scorbutique
sont aussi plus sujettes à en être atteintes.
Les efficientes, qui portent [illegible]
au delà de leur ductilité naturel, sont
externes et internes. Les externes sont toutes
celles qui produisent les fractures étant

parties [illegible] qui sont dérangées
et rencontre [illegible] ces déviées sont telles qu'
arrivent quelquefois même que les [illegible]
ont agit, celles par contrecoup, ou indirecte[s],
sont celles qui arrivent en un autre
endroit que celui qui a porté, [illegible]
les [illegible] [illegible] en outre [illegible]
causes internes, [illegible] [illegible]
qui n'agit que sur les os [illegible]
il [illegible] bien [illegible]
[illegible]
des os longs, [illegible]
Lorsque [illegible] quarrées les fractures,
il [illegible] avoir seulement [illegible]
celles des parties [illegible], [illegible]
Ce qui regarde les fractures, il [illegible]
[illegible]
[illegible]
être avec esquilles ou bien sans esquilles [illegible] déplac[ées]
fragments ou bien sans fragments [illegible]
[illegible] point, [illegible] tandis qu'il [illegible]
dans les os longs, [illegible]
[illegible]
[illegible] il y a [illegible]
des déplacements [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] les extérieures [illegible]
[illegible] les extérieures [illegible]
[illegible] d'appareil [illegible]
[illegible] fractures [illegible]
[illegible]

544 conformation du Membre sont immédi[illegible]
suivi la réapplication des parties, à celle[illegible]
fractures. Il y a bien encore d'autres [illegible]
mais c'est ce dernier qui est le plus rare.

Une fois une fracture réunie, il faut
empêcher la consolidation, qui se fait par
le moyen du rapprochement des fragments
les uns contre les autres. Il n'est pas toujours
facile de les réunir exactement, qui a lieu

qu'il est aisé. De même que dans les parties simples, [illegible]
faut le et immédiatement, dans celles-là la réunion
rapporter n'est jamais exacte, de manière qu'il y a
dans les contours toujours une intervalle entre les fragments;
des trait. aussi dans ce cas, il y a t-il toujours une
substance intermédiaire, étrangère à la
réunion, tandis que dans celles-ci cela
ne fait pas voir. Il faut remplir par

des moyens particuliers, qui agissent
contre les causes qui pourraient les opposer,
lesquelles doivent être contraint d'après
lien ou occupent les places, lesquelles
être [illegible] fait de telle manière que de
[illegible] laissé bien, car sans cela il peut
en résulter de mauvaises suites [illegible]
fausse articulation qui a souvent à [illegible]
cicatrice des parties pareilles quoique [illegible]
qu'elle soit, n'est jamais aussi [illegible]

Division des fractures.

Premier Chemin. Je divise les fractures en trois espèces:
celles des os larges, des os longs, [illegible]
[illegible] elles [illegible] être placées [illegible]
[illegible] dans l'ordre, puis celles des os [illegible]

Dans un même os, on peut rapporter 360
plusieurs espèces de fractures, c'est ainsi,
pour [illegible] à [illegible] inférieure
on peut rapporter la fracture de sa continuité
aux os courts, comme celle de leur [illegible]
corps, aux os plats, comme celle qui arrive [illegible] et qui
à la symphyse avec les [illegible].
[illegible] cette division est moins établie pour
la connaissance de chaque espèce c'est que
par rapport à l'espèce de fracture.

1°. De la fracture des os longs.

Je range dans cette division, les os du crâne, [illegible] qui les [illegible] [illegible] [illegible], complete, les côtes et [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] importantes, [illegible] jointe [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] jamais [illegible] et les côtes, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible], [illegible] toujours par des corps extérieurs, qui [illegible] directement et indirectement, [illegible] [illegible] [illegible] accompagnée d'[illegible] [illegible] [illegible] partie [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à l'organe que [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible]

86 Especes de fractures ne sont pas distinguées
si elles sont par elles mêmes, mais bien par [illegible]
fâcheuses en qui les [illegible], puisqu'elles sont
elles mêmes rarement accompagnées de déplacement et
que quand il a lieu, il est très peu sensible.

Les fractures des os plats sont de deux
espèces, il peut y avoir simplement felure
ou fracture, c'est-à-dire, c'est que dans
celle-ci [illegible] l'os, que la fente traverse toute la
[illegible] du os, tandis qu'[illegible] n'intéresse que la
dans d'autres temps, [illegible],
[illegible] encore [illegible]
[illegible], lesquelles [illegible] également
dans les fractures [illegible] [illegible]
les fractures avec fragments, il [illegible]
déplacement que dans les fractures par
[illegible] directe, en faisant [illegible]
fois, que [illegible] qui [illegible]
[illegible] point [illegible] petites [illegible]
[illegible] ne sont point [illegible]
déplacement [illegible] qu'il y ait enfoncement.
Il peut [illegible] qu'il y ait [illegible] qui les
d'autres fractures [illegible] [illegible] qui
également par la cause vulnérante, qui
la cause [illegible] le Cerveau, et qui donc
[illegible] des accidents [illegible]
[illegible] [illegible] l'instant que la
[illegible] vulnérante a agit, il [illegible]
[illegible] de [illegible], qui [illegible]
[illegible] les [illegible].

Les fractures des os plats sont [illegible]
facile à reconnaître, à raison de [illegible]
qui y existe assez souvent, lequel [illegible]

partie la proportion que leur fait le volume. La réduction se fait en général assez facilement mais des moyens qui soient propres à maintenir les fragments réduits, la contention en exigeant point de moyens que pour les petits os, c'est pour quoi chaque espèce de fractures, pour le genre d'entreprise des moyens particuliers et spéciaux ; quoi on est obligé dans le cas de ces fractures des os, il faut y pourvoir comme aux dites os, il faut d'abord avoir recours aux trépans, lotions spiritueuses, dans lesquelles on les maintiendra assez bien dans une contre-position, lesquelles ne se déplacent que par des moyens mécaniques consécutifs, d'après cela, il faut bien prendre garde quelque chose toute bien à leur déplacement. C'est dans cette idée que l'on a employé plus pour ces sortes de fractures qui donnent plus de [illegible] l'on emploie une bandage unissante ; [illegible] fracture des côtes bien plus rien, pour les quelques cas.

9°. Fractures des os du bassin

On place dans ces sortes de fractures, les considérer de [illegible] inférieures pour la tête, au tronc, aux épines, aux [illegible] et les [illegible] des os des îles, ses [illegible] et les vertèbres [illegible] ; avec ses [illegible] contiguës [illegible] la [illegible] inférieure du coccyx la [illegible], et [illegible] la rotule et les [illegible] comme les [illegible], la plus remarquables sur ceux ces sortes d'os, tout comme le qui [illegible] le [illegible] comme de Boyer qui [illegible] traitée par [illegible], qui peuvent être [illegible]

363 l'act. musculaire et par les [illegible]
C'est la facilité de leur [illegible] qui le [illegible]
fu par l'acti. musculaire.

Lorsque les fractures sont produites par
l'action [illegible], antérieure, elles ont lieu
presque toujours d'écartement, si ce n'est à
peine celles qui arrivent aux [illegible] de
machoire, [illegible] peuvent avoir lieu [illegible]
Elles sont toujours assez facheuses pour
[illegible], en ce que les muscles qui s'y implant[ent]
[illegible] sont [illegible] ce qui fait qu'ils tend[ent]
[illegible] à [illegible] déplacés, quand le [illegible]
presque tous [illegible] des articulations
ou les fragmens [illegible]
facheuse, en ce que [illegible]
[illegible] séparés dans ces dernières.

Ces sortes de fractures une fois [illegible]
sont remarquables par le dérangement des
fragments, qui a lieu non seulement par
l'action musculaire au moyen des [illegible]
qui y sont [illegible], mais encore par
les mouvements des membres. [illegible]
[illegible] d'écartement dans la [illegible]
par un plus grand écartement [illegible]
de l'olécrane, lorsque étant [illegible]
que lorsqu'il est [illegible], pour celle de la
rotule, dans la flexion de la jambe [illegible]
Les signes auxquels on les reconnait, sont
[illegible] par la difformité, [illegible]
moins par [illegible] qui reste entre les fragmen[ts]
par [illegible]

Ces fractures sont toujours assez facheu[ses]
[illegible], mais bien [illegible]

de l'action des Muscles. Les moyens que l'on employe pour y remédier sont l'extension semblable à celles qu'on met en usage pour l'emploi des bandages, dans la seule vue non seulement tenir les fragmens main- encore leur l'action musculaire, auxquels Muscles n'agissent pas sur lui. Il s'agira tous les moyens que l'on employe avec peut point bien tenir fréquent une union parfaite entre les fragments et de manière que la consolidation n'est jamais très parfaite. Comme on ne traite les fragments agir dans tous les cas lorsque les plus gros alors aussi tout l'os qui ne déplace en le faisant agir d'une telle manière aussi à la rencontre du fragment ce qui se fait lorsque la fracture du condyle de la Machoire inférieure, de l'angle infr de l'omoplate, et de celle de l'olécrane. Il est des cas où on combine ces moyens les positions, les puissances agissent sur les fragments et sur l'os.

Seconde 12 thermidor

3°. Fractures des os qui ne conviennent ni à l'une ni à l'autre classe précédente, ni plats ni longs.

De même que pour les os qui appartiennent à cette classe tous tant les ... tellement ... les uns avec les autres, qu'on ne peut point en reconnaître bien les fractures. On n'y comprend tous ceux de la face, excepté celui de la Machoire inférieure, ...

36. colonne épinière, pour le tronc, puis du corps et deslaissées par les extrémités [illegible] qui a [illegible] os fracturé, il y a t[illegible] d'os de fragments et qui presque toujours accompagnés de la lésion des parties environnantes.

4.° Fractures des os longs.

On n'a point besoin d'énumérer tous ceux entrés dans cette classe, aucuns dit que sont tous ceux qui concourent à former les membres, lesquels sont remarquables par leur forme droite, excepté la clavicule qui est un peu courbe, et par la grande quantité de parties molles qui les environnent. Ce sont ces différents os, qui sont les plus exposés à être fracturés, quoiqu'ils ne le soient pas tous également, puisqu'en général [illegible] ceux qui ~~[illegible]~~ dans la composition de la jambe, qui le sont le plus. Ils ne le sont jamais que par la lésion ~~[illegible]~~ extérieure, et jamais par l'action [illegible] à raison de ce que [illegible] ne [illegible] qu'en une manière oblique, [illegible] d'une manière verticale, de même que [illegible], qui le rompent, plutôt que de produire leur fracture, il est cependant quelques particuliers qui ont prétendu [illegible] pourraient également l'être par [illegible], tel que [illegible], qui prétendait que le [illegible] pouvait l'être par l'action du muscle quarré pronateur; [illegible]

il [illegible] les os longs [illegible] être fracturés par l'action [illegible]

des muscles jumeaux, qui s'y trouvent implantés; il expliquait ceci, en disant que l'aponévrose à la manière d'une corde étant implantée au péroné et de l'autre au pied, ce dernier étant fortement fixé, que les muscles agissant avec force, alors pouvaient déterminer la fracture du péroné, en s'opposant toujours fixe sur le pied, tandis qu'ils agissaient sur l'os; mais cela n'est point admis, d'ailleurs il ne s'est fondé pour prouver cette opinion sur aucune observation.

Les fractures qu'éprouvent les os longs peuvent avoir lieu directement, ou par contrecoup; la 1re espèce peut s'observer dans toute l'étendue de l'os, à [illegible] malgré leur épaisseur, ou même qu'à leur partie moyenne; la 2e n'a lieu qu'à leur partie moyenne, ce qui n'est déterminé que par leur flexion (la col du fémur dans une chute sur les pieds).

La direction que les fractures peuvent avoir, sont en travers, ou bien en rave comme le disaient les anciens, obliquement ou bien en flûte, dans celle-ci c'est toujours le fragment supérieur qui s'avance contre les parties molles, comme je l'ai vu [illegible] plusieurs fois; lequel peut être dirigé d'avant en arrière, ou bien d'arrière en devant, ou bien avoir lieu d'un côté ou l'autre côté dans les fractures, [illegible]

qu'elle est la direct. des fractures

367 la remarque guere, tandis qu'ils ont [illegible]
la transpiration. Cette dernière lorsqu'[illegible]
existe, et qu'elle est déterminée par l'[illegible]
de l'[illegible] à [illegible] il peut se faire q[illegible]
soit accompagnée de la sortie de l'os, [illegible]
autre cela on ne la remarque guere, [illegible]
[illegible] indiqué dans les [illegible]
[illegible] lorsqu'elle existe, n'exige rien [illegible]
le traitement. Suivant [illegible]
[illegible] aux doigts, lorsque [illegible]
[illegible], les os [illegible] fractu[illegible]
dans [illegible] en même temps, ce[illegible]
produit les fractures comminutives, q[illegible]
quand elles existent dans presque toujours
accompagnées de la lésion des parties
par le danger des esquilles qui les [illegible]
ce qui produit un gonflement [illegible]
[illegible]

[illegible] déplacement. Ces sortes de fractures existent rarement
sans qu'il y ait déplacement, excepté le
cas où dans la partie inférieure
[illegible] qui la forme, [illegible] le tibia [illegible]
[illegible] le pied, qui dans
fracturé jusque le [illegible]
ce cas, il [illegible] qu'il n'y ait
nullement de déplacement, lorsque [illegible]
à la partie supérieure, tandis que [illegible]
à [illegible] également [illegible]
la fracture existe à la partie inférieure
elles peuvent être causées lorsqu'elles [illegible]
lieu par l'action de la cause [illegible]
[illegible], ou bien par la [illegible]
du membre, ou bien encore par le défaut
[illegible] de l'appareil. Le déplacement [illegible]

peut être suivant 1°. la direction de l'os, 2°. 358
son épaisseur, 3°. suivant son axe, ou-
suivant sa circonférence. C'est également
l'action des muscles qui y [illegible], qui
[illegible] suivant l'épaisseur [illegible]
l'os; [illegible] le remarque à la mâchoire
inférieure, lorsqu'elle est fracturée, par
l'action du muscle temporal, qui entraîne
en haut le fragment postérieur, tandis que
l'antérieur l'est par les muscles qui s'y
[illegible] inférieurement. On [illegible]
[illegible] pareil déplacement [illegible]
[illegible] l'action du muscle
[illegible]
[illegible] le déplacement [illegible]
[illegible], à raison de l'espace [illegible]
des muscles.

Les déplacements des fragments [illegible]
se faire dans plusieurs différents sens: 1°. suivant la
[illegible] son épaisseur, 2°. suivant la longueur, 3°.
direction du membre, 4°.
suivant sa circonférence.

Quel que soit l'espèce de déplacement qui
a lieu, les chevauchements que [illegible]
sont toujours déterminés par l'action
musculaire, dans quelques cas qu'ils [illegible]
lieu, soit qu'ils [illegible] en arrière, en dehors,
ou en dedans, [illegible]
[illegible] des muscles qui [illegible] du sorte de déplacement
[illegible] déterminé par la [illegible]
des aiguilles, qui excitent les muscles [illegible]
[illegible] lorsqu'on [illegible] de la [illegible]
à réduire une fracture, il ne faut-

cas pourroit chercher à la rencontre [illegible]
résistance; il faut abandonner la fract[illegible]
pendant quarante jours de [illegible] pour le dég[illegible]
y a eu engorgement immédiatement, après
guéri aussi entièrement quarante jours après.

Signes de cette espèce de fracture.

Les signes auxquels on reconnoit cette
espèce de fracture, sont le défaut de mouvement
du membre qui n'est pas toujours un signe
certain, la mauvaise conformation [illegible]
qui annonce le déplacement des fragments
à moins qu'il ne soit peu considérable
dans la partie, c'est [illegible]
[illegible]; mais [illegible] il peut arriver que
aucun de ces signes ne la fasse connoître
c'est ce qui détermine à avoir recours à
la crépitation des fragments [illegible]
aux [illegible] de [illegible] et de la rendre [illegible]
joint à [illegible], on est obligé
de laisser la partie dans cet état, [illegible]
[illegible] pour donner lieu aux
[illegible] de la dissiper. Il est [illegible]
[illegible] on ne peut point reconnoître
[illegible] quel [illegible], tel que [illegible]
fracture [illegible] du fémur et de l'humérus
[illegible] dans la [illegible]
[illegible]
[illegible]

Leçon du 13 thermidor an 9.

Traitement des fractures des [illegible]

Le [illegible] doit se proposer et de
réduire les fragments [illegible] divisés et
les maintenir une fois qu'ils sont réduits
[illegible] à [illegible] en faisant disparoître
le [illegible] qui peut [illegible]

entre les fragments, de quelque maniere qu'il
existe. C'est aussi lorsqu'on lui applique
le plus généralement tout ce qui a été dit pour
les fractures en gl. On parvient à réduire les
fractures au moyen de l'extens. de la contre-
extension et de la coaptation. L'extension se
fait toujours sur la partie même fracturée
ou sur celle qui lui succede; la contre-ext.
au contraire s'opere sur le fragment sup.
ou bien sur la partie, qui est au dessus, nous
donnons un exemple de tous deux, en fais.
p.ex. dans le cas de fracture du femur,
l'extension sur la jambe, au lieu de la faire
sur le femur, la contre-extens. sur le bassin
plutot que de la faire également sur le
femur, la coaptation consiste à réduire
la fracture proprement dite.

L'extension et la contre-extension se font
par des aides ou bien par d'autres
personnes, qui peuvent exercer le même
effet, auxquelles on prescrit tout ce qu'il
convient de faire, qui se servent pour
cela de lacs etc., qui suffisent bien
pour réduire une fracture. Il est des cas
cependant ou l'on se sert de lacqs, toutes
les fois qu'on doit augmenter la force
insensiblement, mais que ces instruments ne soient
jamais seuls, l'on en doit
.... musculaire, sans quoi on augmente
leur action. Il faut toujours les faire aux
parties les plus éloignées de celle qui sont
affectées, parce qu'elles agissent mieux en ce qu'on

les fragments
suffit ... de

361 a [illegible] de prise sur les fragmens, qui feroient point d'augmenter l'engorgement des parties molles, déterminé par la contusion qu'elles ont essuyée. Il conseille de placer les parties dans une plus grande liberté. Cependant cette aug[illegible] lorsqu'elle est mise en usage, les anciens [illegible] que sur les parties [illegible] de la même fracture, mais on tout par ce que nous venons de dire qu'il faut attend[illegible] cette pratique, fut l'état des membres de ces derniers, en même temps qu'il prétendoit qu'on devoit toujours mettre les [illegible] qui correspondent à cette fracture dans la flexion, en disant pour fondements les parties étant dans l'extension, que l'effort que l'on employoit pour réduire la fracture se perdoit dans les ligaments des articulations d'alentour, mais par le moyen [illegible] n'étoit pas assez [illegible] ce qu'on [illegible] en ajoutant que les muscles [illegible] qu'il [illegible], relâchement, à raison [illegible] dans [illegible] répond à cela, que les parties étant dans l'extension, on [illegible] moins de résistance à la [illegible] qu'on peut plus déplacer, [illegible] que l'on prend dans l'extension [illegible] que [illegible] à la même longueur [illegible] les muscles ne sont tendus qu'en [illegible] mais seulement dans leur [illegible] extension naturel, qui empêche qu'ils ne se contractent.

Il faut lorsqu'on commence l'extension l'opérer par degrés, et non point tout subit, d'une manière très forte, on agi[illegible]

sain de la faire dans la direction [illegible] traire le membre, en le ramenant à sa situation naturelle ainsi que doucement, [illegible] en raison du degré de force que l'on oppose de l'espèce de chevauchement que les fragmens ont des genres de fracture, à l'opposition regardée par le chirurgien, qui fait retourner aux fragments un chemin autre que celui qu'ils ont parcouru.

Une fois que les fragments sont réduits dans la position naturelle où ils doivent être, on doit tâcher de les maintenir par des moyens convenables. C'est le but [illegible] être autre que de s'opposer à la tendance qu'ils seraient de se déplacer et de les soustraire à l'action des corps ext. qui les [illegible], comme l'act. musculaire. On [illegible] cela que deux moyens, qui sont l'attention continuelle, et les moyens [illegible] qui s'exercent sur l'action musculaire.

L'attention continuelle est [illegible] usage toutes les fois que les fragments d'une fracture, ne peuvent [illegible] se maintenir en contact et par il [illegible], par le moyen de la position convenable. Elle est prescrite et l'emploi des bandages. Il est mise en usage par les plus célèbres, que [illegible] et [illegible] les anciens [illegible] aux moyens des bandages compressifs [illegible] pour [illegible] l'emploi [illegible] les fragments, [illegible] pour empêcher l'effet des corps extérieurs sur eux, puis pour comprimer les muscles contigus,

363 qui maintient encore les fragmens qu'il
l'attouchement, c'est par le croisé de ce bandage, en
empêchant de se contracter, et faisant [illegible]
des bandages appliqués sur l'espace [illegible]
[illegible] outre cela, dans l'intention d'[illegible]
Bandages unissants pour les fractures — une compression, trois espèces de bandes
pour les fractures. Il y a celui que l'on
appelle **Roulé**, celui de dix-huit chefs,
puis celui de bullet.

1º de Roulé — 1º Celui dont on se sert pour faire le bandage
[illegible] d'une bande qui est roulée en
[illegible] d'une longueur proportionnée au volume et
à la longueur du membre.

2º Celui à dix-huit chefs — 2º Celui à dix-huit chefs, se fait avec trois
morceaux de linge, de la longueur de la
partie sur laquelle on l'applique, qu'on tient
l'un au-dessus de l'autre, maintenus par le
moyen de fil, coupé de chaque côté
[illegible] fentes, ce qui forme trois chefs à
chaque morceau, [illegible] conséquemment neuf à
chaque côté, qui doivent avoir une fois et demie
le diamètre circulaire du membre.

3º Celui de bullet — 3º Celui de bullet se compose de trois
morceaux de linge, qui doivent avoir trois fois
la longueur du membre et être large de
manière à pouvoir l'entourer une fois et demie,
après quoi on fend chaque morceau de linge
de manière d'avoir la largeur de trois
travers de doigt, [illegible] petites bandes
[illegible] chaque morceau [illegible]
après qu'on les met l'un sur l'autre [illegible]
autres, de manière à pouvoir se recouvrir
par deux tiers de leur largeur.

pour savoir lequel on doit appliquer
il faut savoir leur manière d'agir.
Le bandage général portant [illegible] le [illegible]
qui convient le mieux, [illegible] a été tenu lequel
du membre, et pour l'application latérale
circulaire; cependant on en applique
que pour les fractures simples du membre
supér., et non pour celles dans lesquelles
il se sont obligé de [illegible] [illegible],
[illegible] celles que l'on appelle compliquées, pour
[illegible] que pour celles des membres infér.
parceque on ne peut point le lever facilement
et qu'il ne peut causer des dérangements; c'est le
seul inconvénient que l'on puisse y attribuer,
il peut cependant être mis en usage pour
les fract. des membres inf. chez les enfants
à raison du peu de longueur que présentent
ces os, de même que pour les adultes
lorsque le cal a déja acquis un certain degré
de solidité.
Le [illegible] [illegible] fait [illegible] s'applique en
commençant par les chefs du milieu
[illegible] ou par ceux du haut; l'on
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le plus [illegible]
[illegible], qui est [illegible] [illegible] et [illegible]
appliquer que le [illegible], et [illegible] point
[illegible] dans celles où il [illegible] [illegible] est mieux
[illegible] de [illegible], [illegible] de la fracture
qu'il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] chefs qui se trouvent [illegible] milieu,
[illegible] [illegible] les deux autres part. [illegible]
[illegible] et que les [illegible] qui correspondent aux
[illegible] de tout [illegible] bien comprimés.

Seizième 86e
14 Thermidor

Celui de Scultet qui tire son nom de la personne qui l'a inventé, fut mis en usage il y a bien des années, lequel tomba en désuétude par la suite, mais ensuite remis en usage par Desault, qui l'appliqua en commençant par la plus inférieure, et en continuant de suite jusqu'à la plus supérieure, en faisant croiser les deux extrémités de chaque bande, est d'un usage très important, car il présente l'avantage de ne point exiger que l'on lève le membre chaque fois que l'on l'applique et qu'il [illegible] la faculté d'appliquer des topiques sur les fractures.

Comment on doit appliq. un Bandage

Quelque soit le bandage que l'on applique il faut avoir soin de ne point trop le serrer, à raison du gonflement qui survient après les [illegible] ligatures, qui pourraient être suivies de [illegible] ; il faut aussi ne point trop desserrer, au risque même de le réappliquer de nouveau toutes les fois qu'il y aurait eu déplacement des fragments.

Des fanons

Il y a indépendamment des moyens dont nous avons parlé, plusieurs autres dont on fait usage pour les fractures. 1°. Les [illegible] anciennement et donnés [illegible] des fanons qui sont encore [illegible] des [illegible], composés soit de [illegible] qui se trouvent entre [illegible] de chaque côté, quelque [illegible] de linge, en place d'attelles, lesquelles se [illegible] aux inconvénients, car [illegible] ne [illegible] point la partie fracturée assez, [illegible] qu'ils [illegible]

3°. Des faux fanons, qui consistent dans des rouleaux de linge que l'on plaçait de chaque côté du membre, au lieu que l'on faisait encore avec un drap roulé par ses extrémités, mais ils ne présentent pas de meilleurs avantages que les fanons. — Des faux fanons

4°. On se sert maintenant des attelles qui sont ordinairement les mêmes, que l'on fait avec du fer blanc, du carton et du bois; celles-là du fer blanc, du carton ne sont employées que pour les fractures aux extrémités supérieures, [illegible] qu'elles présentent plus de souplesse et qu'elles se moulent mieux sur les parties, c'est-à-dire dans cette vue que l'on a trempé celles de carton dans l'eau avant que de les appliquer, pour leur donner plus de souplesse; celles que l'on fait de bois doivent être faites d'un bois d'une certaine force, auxquelles l'on donne une épaisseur d'une ligne, d'une ligne et demie d'épaisseur, une largeur et une longueur d'après la grosseur et la longueur du membre, puisqu'il en faut de différentes pour un enfant, pour un adulte. On ne se sert jamais d'une espèce de linge qui était [illegible] mais d'une fois, c'est dans cette vue [illegible] de bandage que l'on sert lorsqu'on [illegible] qui soutient les [illegible] de Scultet, de linge, qui dans ce cas porte le nom de porte-attelle. — Des attelles, Du porte-tête

5°. L'on fait usage de remplissage qui consiste dans des [illegible] de linge — Des remplissages

368 plissé de différentes manières, ou bien on
encore comme on le fait dans les hôpit
de [illegible] qui sont de petits sacs remplis
de balle d'avoine qui s'accommodent très
bien aux inégalités du membre.

Laques — On se sert ensuite pour maintenir le tout
de laques, que l'on fixe avec de petits
morceaux de liège, ou bien mieux encore
rubans, qui font le tour de tout l'appareil
qu'on doit nouer à la partie externe du
membre.

Ce qu'il faut faire lorsqu'on est appellé pour une fracture. — En supposant que l'on soit appellé pour
une fracture, voici tout ce qui doit fixer
l'attention du Chirurgien. Il commence
à faire attention quelle est l'espèce de frac
ture, quelle est la partie [illegible]
en commençant par [illegible] ayant attiré [illegible]
l'ayant [illegible], il prépare en conséquence
de cela [illegible] le bandage qu'il
peut employer, tel que celui de Scultet, les
attelles, les remplissages et les laques pour
ce qui regarde l'appareil. Ensuite [illegible]
[illegible] qu'il doit reposer le membre fra
cturé: il peut être fait de balle d'avoine, le lit du
malade, parce qu'il est bon que le chirurgien
[illegible] de la manière dont il doit être fait.
Le tout préparé le chirurgien fait placer
le malade dans son lit, le membre fracturé
sur l'appareil qui doit y être placé
auparavant, procède de suite à la réduct
[illegible] étant faite, on pose le membre sur l'appar
[illegible] qu'on applique aussitôt, en prenant
garde de déranger la réduction. Il faut

prendre garde de trop serrer pour la première fois
le huit. l'ont fait, on applique un bandage
de mes, pour former le membre de toutes
les parties extérieures.

On demande quelle est la position en laquelle est qu'il est
doit donner aux membres fracturés. Pott Il a point q.
le praticien françois donnent assez communément
mettre les membres fracturés, [illegible] d'une fract.
une position horizontale, tandis que pendant
inférieure ils les mettent dans leur extension
Pott praticien Anglois, accordant la même
position pour ceux-ci, que pour celles des
membres supérieurs ce qui est l'usage des
françois. Ce dernier ne le fait pas,
parce qu'il dit qu'en mettant la jambe
dans la flexion, si ce sont les os de cette
partie qui sont fracturés, on empêche
[illegible] si le membre conserve sa longueur
naturelle, ce que lui évite le tiraillement
des muscles de cette partie, et tous toutes
ces opinions, sans vouloir les infirmer
sont un peu trop exagéré [illegible]
la partie. [illegible] [illegible] les muscles de la partie
[illegible] [illegible] les [illegible] qui [illegible]
[illegible] [illegible] en [illegible] donneroient lieu
et qui par leur action, donneroient lieu
à déplacement des [illegible], mais cela
ne peut avoir lieu pour la jambe puisq.
[illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible]
[illegible] [illegible] tel que [illegible]
à l'autre [illegible] tel que [illegible] donner lieu
[illegible] ils ne peuvent [illegible] fragments puisqu'il
au déplacement des
auroient que [illegible] qui les traite.

36 quérante. Il s'agit qu'il n'y ait pas de dé-
[illegible] savoir qu'il y a [illegible] raccourci
du membre, ce qui est encore avantageux
puisque le membre reprenne plutôt ses
mouvements [illegible] et que dans le cas
où il y auroit plaie à la partie postérieure
on n'auroit point besoin d'enlever le
membre pour [illegible] les bandelettes, lesquelles
[illegible] dans les fractures
compliquées. De plus c'est qu'en mettant
le membre dans cette position le malade
ne souffre pas au talon, car il est
dans l'extension, puisque le pied est point
le [illegible] ce qui fait qu'il
ne tend pas à produire le déplacement
comme quand il est déjeté, j'ai vu
retirer de bons effets [illegible] de
manière que je dis d'après cela qu'elle
peut être utile, lorsque dans le cas de
plaie à la partie postérieure de la jambe,
après quelque temps que la fracture aura
eu lieu, quoiqu'on s'en sert de [illegible]
ou le malade est fatigué d'être situé sur
le dos. [illegible] observer qu'elle ne convient
pas cependant cette position dans les fractures
de [illegible] femur.

Seconde 13 Thermidor

Il est impossible de tracer des règles générales
pour l'extension pour l'extension continue
pour qu'elle est mise en usage dans un
[illegible] membre de ces, que quelques prat.
le disent, puisqu'ils ne parlent seulement
que pour la fracture du col du femur, tandis
qu'elle est employée encore pour le reste

des membres inf. les bandelettes par 361
dire qu'elles n'unissent point ... qu'elles
attelles, mais qu'elle les maintient dans leur
état naturel ce qui est opposé à l'opinion
de q.q. praticiens. Elle exige pour être employée
des moyens particuliers pour chaque partie
pareille qu'elle ou la met en usage, indépendamment
des autres moyens employés pour la
fracture. Il suffit que pendant son emploi
les parties soient tenues dans un repos continuel,
parceque sans cela, elle ne serait d'aucune
efficacité; cep.t cela varie suivant la partie
fracturée, puisqu'il est des cas où l'on peut
point toujours restreint de garder le repos
pour la fract. des membres supérieurs,
tandis qu'il le faut dans tous les cas pour
les inférieurs.

La Durée du tems qu'on a à tenir appareil
une fracture, est de diminuer la quantité
d'alimens que l'on est dans l'usage d'être
pris, ainsi que la qualité et l'heure des
boissons, en prescrivant un régime plus ou
moins sévère, suivant l'espèce de fracture
ou l'état du malade
en faisant une saignée également sur l'espèce
qui est fondée ... accidents qui l'accompagne
fracture et les accidents ... du malade quand il faut
ainsi que l'âge du malade [illegible] jusqu'il [illegible]
Cet [illegible] l'appareil appliqué, après quoi on le
laisse de 5 à 6 jours, [illegible],
[illegible], non seulement [illegible] mais encore
qu'il pourrait être relâché [illegible]
peut y avoir autant [illegible] afin de les remettre
entre les fragments [illegible] naturelle et de [illegible]
dans leur situation

les linges qui pourroient être salés. C'est de
ce cas que l'on est quelquefois obligé de lever l'appareil
plutôt, tout parce qu'il [illegible] de fait, ou qu'il y a
un gonflement trop considérable, qui peut
être suivi de quelques accidents, ou lorsque
le malade souffre trop. Il faut dans ce der-
cas, savoir approfondir les douleurs que
les malades peuvent éprouver, parce qu'il
en est qui se plaignent [illegible] mais il peut
se faire que la [illegible] fut réelle, ce qui peut
tenir à différentes choses, tel que la situation
du membre etc.

Dans le cas où l'on seroit obligé de se
servir de quelques résolutifs dans les fractures
il faut toujours employer l'eau avec l'eau
de vie, celle-ci avec du vin au lieu de
l'eau de Goulard, plutôt que d'employer de
l'eau salée, parce que les linges en se desséchant
lorsqu'on l'emploie, deviennent roides, ce qui
gêne les malades, qui ensuite [illegible]
des démangeaisons, de petits boutons, ce qui
fait que [illegible] sont obligés de se gratter;
en général toutes les fois que l'on peut s'en
passer il faut le faire, parce que une fracture
peut très bien se consolider sans que l'on le
[illegible] tel qu'on le voit pour la fracture de
[illegible] et de l'humérus qui ne [illegible]
ou d'infirmer [illegible] toutes les fois qu'il n'y a
pas [illegible], toutes les fois qu'il
[illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] parce
[illegible] pourroient être suivies d'accidents, parce
qu'il faudroit qu'on les renouvelât de temps en
temps, ce qui ne pourroit être fait que
par des personnes étrangères à l'art, qui dérange-
roient l'appareil.

Quand on lève l'appareil au bout de 15 jours
[illegible] seulement pour renouveler l'application

de l'appareil, mais en ce que pour le [illegible]
le bandage, &c. après quoi on le fait tenir
les 3, 4 j., qui [illegible] ordinairement
autant d'idées que pour réduire la fracture
dans l'intention de rendre garde [illegible] que les
fragments de [illegible] ne se [illegible]
l'épingle passe sur la formation du cal, on
le relâche sur les liens de l'appareil, pour
prévenir les [illegible] que cause un [illegible]
des fragments, [illegible]
[illegible]. On doit d'après cela [illegible]
simple spectateur de la nature, et dans
le cas où il y aurait une consolidation [illegible]
réunion des fragments mal faite, ne pas
[illegible] le cal, comme quelqu'un [illegible]
fait, ce qui ne peut regarder [illegible]
ce qui ne pourrait être fait que dans les cas
où la personne tiendrait la jambe
en [illegible] très droite. [illegible]
[illegible] l'application [illegible]
pendant 99 [illegible] temps, l'[illegible] la consolidation
bandage. [illegible] que la [illegible]
[illegible], [illegible] toujours [illegible]
[illegible] à l'endroit fracturé, qui [illegible]
[illegible] pendant d'un temps plus ou moins
[illegible] quand [illegible]
[illegible] [illegible] fait [illegible] de [illegible]
[illegible] des [illegible]
[illegible] et [illegible] assez longtemps et
[illegible] continuer [illegible] la fracture [illegible]
[illegible] que la [illegible] il faut que les [illegible]
extrémités [illegible] à elle [illegible]
[illegible] toujours [illegible]
béquilles, [illegible] qui [illegible]
de [illegible] plus, ainsi de [illegible] qui
[illegible] devient plus fort [illegible] béquilles

86 puis l'autre, en tachant toujours de se garder
d'en produire [illegible]

Formation du Cal.

Il [illegible] [illegible] même longtemps à se former suivant l'âge des individus et l'espèce d'os. Il est plutôt formé chez les enfants que chez les adultes, chez ceux-ci que chez les vieillards. Il ne faut guère que 25 ou 30 jours pour que la fracture soit consolidée, tandis qu'il en faut 40 pour les os de la jambe et 50 pour celle du fémur. L'importante [illegible] [illegible] la fracture, l'articulation de l'os fracturé, avec celui de dessous, [illegible] toujours une certaine difficulté de mouvement. On ne connoît pas le cal par lui-même de même que la [illegible] de tous les autres tissus de l'économie, tandis que l'on connoît très bien son mécanisme. Il a tellement fixé l'attention de certains praticiens qu'il y en a qui l'ont pris pour une fonction particulière, tel que [illegible]. Il y a eu différentes hypothèses à son sujet.

Hypothèses sur la formation du Cal.

[illegible] [illegible] et celles des pathologistes anciens, qui [illegible] s'épanchoit un [illegible] entre les fragments qu'ils appelloient fluide osseux, de la même manière qu'il s'épanchoit un autre différent dans chaque partie du tissu [illegible], ce qui formoit une [illegible] inorganique, qui les unissoit de la même manière que de la colle, sans [illegible] de la même manière que [illegible] les mouvements [illegible], que toutes les fois qu'on [illegible] étoit divisé [illegible] la consolidation étoit très difficile à [illegible]

disoient-ils, la synovie se mêloit entre les
fragmens, s'appliquoient le suc qui alter[illegible]
dans l'endroit divisé, [illegible] produit par la
proeminence du suc osseux qui se faisoit
dans cet endroit, faute d'une compression
exacte, de la même manière que se formoit
les excroissances osseuses, ce qui n'est point,
parceque on ne connoit pas de suc osseux,
lequel n'a jamais été démontré.

A celle-ci a succédé celle de Duhamel qui
l'expliquoit par l'ossification successive des
couches internes du périoste qui prétendoit
qu'il se prolongeoit dans l'intervalle qui se
trouve entre les deux extrémités de l'os divisé,
il se fondoit d'autant plus sur son opinion
que l'os est un peu plus épais au dessus de l'endroit
fracturé. dans laquelle on considère

Suit ensuite celle la cicatrice pour les parties
le cal aux os, qui a commencé à avoir lieu
molles, qui a [illegible] les choses à leur juste
lorsqu'on a jugé les choses à leur juste
valeur, qu'il se fait par le développement de
vaisseaux entre les fragmens, de la
même manière que pour les parties molles,
qui commencent à se charger de gélatine,
puis de phosphate calcaire ensuite,
[illegible] lesquelles se réunissent
par [illegible] immédiatement, telle que la [illegible]
l'abcès.

Le périoste n'est cependant point étranger
dans la formation du cal, [illegible]
l'expérience une fracture [illegible]
que quelque temps après, que au bout de
8, 9, jours ou neuf à l'examiner, on avoit

366 qu'il est rouge gonflé, ce qui dépend d'une plus
de fistule, il s'y forme [illegible] endroit une esp
d'attelle, et qui d'ailleurs jamais ne ressemble à
son état naturel. Ce qui a fait attribuer la
formation du cal par le périoste suivant
l'opinion de Duhamel c'est qu'il est des os
qui se réunissent sans qu'il y ait de périoste
Mais on observera, que s'il ne le forme point
il aide néanmoins, puisque l'on peut
remarquer que quand il est détruit dans
dans les fractures comminutives, alors il n'y
a plus rien qui empêche le plan de l'endroit
affecté les fragments, ce qui les prive de se
réunir, puisqu'on en remarque qui [illegible] au
bout de deux mois n'ont pas encore commencé

On observera que l'endroit fracturé une
fois consolidé, est toujours aussi fort que
le restant de l'os, [illegible] elle n'est pas plus.
Il faut pour que le cal se forme, que la
fracture reste dans une immobilité parfaite
et qu'il y ait dans les deux fragments un
rapprochement égal, c'est pour quoi quelques
auteurs [illegible] la formation du cal de la fract
du col du fémur, et de la [illegible] pour
tant si l'on tarde à le faire, que [illegible]
ne se fait [illegible], mais ce qui est extrêmement rare

C'est d'après ce que nous venons de
dire, qu'on ne saurait trop blâmer la
méthode de ces praticiens qui veulent
examiner si le cal est fait, et qui pour cela
impriment des mouvements aux membres,
ce qui est capable de le rompre, ce qui est
[illegible] lui, ce qui tend à une égalité
[illegible] si elle se fait, que [illegible]

cordon de la plaie.

Lorsqu'il y a difformité dans les fractures, à cause de
elle peut plus lieu dans celles en travers, à cause du [illegible]
lorsqu'elles arrivent, que dans celles où les fragments
ont une forme oblique, parce que l'extrémité
du fragment est plus considérable; il faut
donc l'éviter, prendre garde que le membre
éprouve des mouvements, ce qui dérangerait
aussi là, ce qui peut se faire sans qu'il y ait
une difformité qu'il y arrive une fausse
articulation, ce qui est très fâcheux. ce qu'est ce qui
Différentes causes peuvent s'opposer à la part s'opposer à la formation
formation du cal, telles que la débilité de l'individu, qui ne pourra y remédier du cal.
faiblesse de l'individu, qui [illegible] aliments
il faudra lui faire prendre des bons aliments
qui lui donnent des forces des anciens;
du vin, du bon vin. Il peut se faire
aussi que cela dépende d'une diathèse
vénérienne, qui résiste, si un cancer, malgré
l'ancienneté, et qui dans le [illegible] une maladie locale
et une [illegible], laquelle occasionne des
caries, des ulcères.
Il ne paraît pas malgré ce qu'en a dit
les praticiens anciens, d'après l'avis des
modernes, que la grossesse s'oppose à la
formation du cal, qu'il ne faut pas
cependant trop exagérer, puisqu'il fallait
bien pour [illegible], tout à dessein de [illegible]
les anciens en partie qu'ils eussent [illegible]
du contraire pour l'admettre, ce qui en
[illegible] pour [illegible], de même que [illegible]
de la [illegible] des lymphes, qu'ils admettaient
que les [illegible] qui [illegible] altérant
qui avaient lieu [illegible]

2

868 de l'écoulement, tandis qu'il paroît
prouvé inutilement que si cela ne [illegible]
lieu dans tous les cas, il a lieu dans
très grand nombre, de manière que d'après
cela, il faut le tenir dans une juste [illegible]

Les fausses articulations attestent très rarement
que quand même les fragments n'auroient
joint dans une grande immobilité dans
le commencement, qu'il n'y auroit qu'une
couche articulaire, il est rare qu'ils les [illegible]
immobiles. il ne se charge point de phosphate
calcaire, Mais il peut cependant se former

quel parti à prendre dans les fausses articulat.

que cela arrive, alors dans ce cas la
personne où cela arrive, a trois partis
à prendre, ou bien à garder son bras
qu'il tient avec une fausse articulation qui
gêne toujours [illegible] ou bien de se faire couper
le bras, ou bien de se faire retrancher les
extrémités des fragments au moyen d'une
scie. [illegible] conserve son bras
tel qu'il est, d'autres qui [illegible]
trop de gêne et désagrément, aiment
mieux se faire amputer le bras. Si l'on
étoit obligé de faire l'amputation du bras,
il vaudroit bien mieux faire la résection des
fragments que de l'amputer, parce que d'après
[illegible] des observations quoiqu'en [illegible]
opération ne paroît pas si facile, que
[illegible] faite qu'une fois [illegible]
de fois. Ce qui engage à la faire, c'est qu'
elle pratiquée à [illegible], il y a trois
ou quatre ans, et malgré qu'elle n'ait
point réussi, on ne doit pas pour cela
la révoquer, En effet la personne [illegible]
qu'elle on la fit étoit un homme qui

pou

en une fracture du bras, mais par le
défaut de soin qu'il avait eu, il s'y était
formé une fausse articulation laquelle
était tellement incommode qu'il engagea
cet chirurgien de lui faire l'opération; il lui
fit, en prenant garde de laisser le corps
et d'autres parties, mais le malade
mourut en peu de 9 ou 10 jours, malgré
que la plaie avait assez bien pendant
tout ce temps. [illegible] [illegible]
[illegible] 9e [illegible], puis qu'il a
[illegible] quelq. jours après une
[illegible] [illegible] sur l'épaule, appuyée au bras
[illegible], qui fit tant de progrès, que
peu de jours, qu'il gagna la plaie, que
le 9e [illegible] dont le malade mourut.

Accidents des fractures
dans les parties molles, à la suite des
fractures compliquées

Ces accidents sont, la contusion des
parties molles simplement, la contusion
avec plaies, la lésion d'un vaisseau, les fractures
compliquées.

1° de la Contusion des parties molles,
[illegible] peut être portée à différents degrés qui
tantôt est légère, tandis que d'autres fois elle
est portée la [illegible] degré. Elle exige
d'autres moyens pour la dissipation
que l'application des résolutifs, [illegible]
[illegible], qui [illegible] le [illegible]
[illegible] suffisent [illegible]
[illegible], et [illegible] la plaie,
à une ou deux saignées [illegible],
qui doit être dirigée d'après l'âge, la

 constitution, l'espèce de coup porté sur la partie, toutes les fois qu'il ne survient pas de gonflement, tandis que quand il sur[vient] il faut aussitôt appliquer les émollients pour en faire disparaître l'inflammation, sans quoi il se dissiperait par là, et tout serait frappé de gangrène, ce qui provient ou impossible, comme les petites plaies en général [illegible] sur la partie, qui n'exigent autre chose que leur ouverture.

7°. [illegible] dit qu'il pourrait y avoir lésion d'un vaisseau, ce qui arrive très rarement, malgré le rapport très près des artères avec les os, il cite un exemple, l'artère tibiale dans une fracture de la jambe qu'il avait à découvrir et dont il voulut la ligature. [illegible] cet endroit très difficile [illegible] de cas, [illegible] lorsque même qu'ils ont lieu.

8°. La contusion avec plaie, est celle dans laquelle il y a un peu d'affection des parties molles qui n'exige pour la guérison que l'application de corps gras, qui peut être [illegible] par elle-même, ou [illegible] par la [illegible] au cas et [illegible] les [illegible] qui conviennent tel que [illegible] à leur siège à la partie [illegible] [illegible] il faut que [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] certain droit.

Mais il peut se faire qu'il y ait une plaie plus ou moins considérable, produit par la proéminence des fragments, qui traversent les parties molles, car il arrive

dans les fractures communitives, qui exigent de la réduite que lui j'assure indésiré, aux parties molles les nuance qu'on en ressent, peut trop de difficulté à les réduire, parceque dans ce cas il y a toujours lésion des parties molles et de la plaie par où ils (?) sort au dehors après qu'on réduit, et bien placé les fragments dans leur point naturel, qu'elle fait il faut que la plaie guérisse par voie de cicatrisation, sur laquelle on applique de la charpie, en prenant garde de ne point serrer trop en commençant le bandage. Mais dans le cas où l'on a pour nature beaucoup de la difficulté à faire rentrer les fragments alors s'il n'y a point d'autre moyen que le couper (?) possible, après que on ne plus dans le moment le réduit facilement.

5.° Ces fractures communitives qui peuvent être portées à un tel point que les parties quelles soient toutes meurtries, que les os qui se sont brisés en de menues pièces, il y a d'autres parties plusieurs pièces dans ces sortes de fractures, on prend le parti de faire l'amputation du membre; pour éviter la gangrène qui pourrait en survenir, et la gangrène et la tumeur emporteraient en entier, et produire la mort. Néanmoins si elle n'arrivait pas, il y aurait une telle imputation, qui nécessiterait toute la partie l'amputation, qui pourrait encore périr, en défaut le malade pourrait encore périr, s'il ne mourait pas, il serait exposé à les accidents. C'est ce qui fait qu'il est dans

382 pour lesquelles les praticiens s'accordent
assez bien, sur la manière dont il se conduit
se conduire dans les cas où l'on aurait
ce qu'on espère de conserver le membre
il faudrait avoir égard à l'âge, la constitu
du sujet, à sa profession &c, au état
des personnes qui pourraient le panser de
leur membre difforme et sans [illegible] d'autres
toujours que d'autres ne le pourraient voir
Comme ne parlons que pour les membres inf,
parce qu'il est dans cet état, on l'emploie
le pas des [illegible].

Il est des personnes de villes, chez qui
réussit mieux que chez celle d'un tempé
languissant; lors qu'on doit la faire,
on peut l'exécuter au bout de 24 heures
Dans les cas où on ne l'aurait pas fait,
ne faudrait pas faire [illegible] au
[illegible] depuis plus des forces [illegible]
que de l'adresse et des soins du chirurg
malgré que cela y suffise, car il y a
gâté le [illegible], et qui pour avoir [illegible]
fois, ne [illegible] pas une augmentat
qui devrait être faite.

Leçon du 18 Thermidor

Le débridement des parties dans le cas de
fracture, comminutive, qui est avec esquil
qui premièrement est très essentiel, parce que
par ce moyen non seulement on [illegible]
esquilles qui sont [illegible], mais encore
[illegible] que l'incision fait venir, qui ne
tiennent pas, ou très peu, [illegible]
sont [illegible] les esquilles [illegible]
parce qu'elles [illegible]
d'autant que [illegible]
qui [illegible]

[illegible] qui [illegible] toutes celles qu'il [illegible] indiquant la [illegible] dans l'état [illegible] le plus possible, puisque [illegible] irrité, et [illegible] [illegible] [illegible] On [illegible] la [illegible] avec [illegible], [illegible] qui doit être très peu [illegible] [illegible] par [illegible] en usage, [illegible] [illegible] régime, et [illegible] [illegible] les [illegible]

De [illegible] [illegible] compliqués, dans [illegible] dans les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ce sujet, [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible] irritant, qui [illegible] [illegible] et qu'il [illegible] [illegible] [illegible] dans l'intention [illegible] [illegible] [illegible] pourrait être [illegible] irritation qui [illegible] dans [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] dans [illegible] point [illegible] [illegible] intérieure [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] très [illegible]

[illegible] dans les premiers [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] qu'il y a [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui exige [illegible] que [illegible] [illegible] toutes les fois qu'elle est [illegible], [illegible] inflammatoire, la [illegible] [illegible] [illegible] le malade, [illegible] qu'elle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plus fréquente [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'elle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] fréquents [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

2

384 [illegible] complicée, dans le besoin de suppu-
ration d'abcès à moins que l'esquille [illegible]
encore qui tient plus ou moins [illegible]
depuis l'os [illegible] qui reste, [illegible]
[illegible] le traitement de la maladie,
[illegible] à extraire des esquilles qui seront
peu après, ou bien celles qui tiennent à l'os
qu'elles contractèrent adhérence avec le reste
de l'os, et qui ne se feront point, de manière
qu'il faut agrandir la plaie dans ce cas
qu'il faut [illegible] d'autres, ou cette
[illegible] faire des contre-ouvertures [illegible]
[illegible] extraire, à raison de la [illegible]
qui existent.
Il [illegible] de faire que ces
de fractures existent pendant 15, 6, 8, 9 ou
et même plus, alors dans ces [illegible]
obligé d'après l'étendue de la plaie qui
[illegible] au même degré, dans d'autres
[illegible] le malade
[illegible] l'amputation, qui [illegible]
de [illegible] fracture, par
[illegible] [illegible] fractures que
les personnes, [illegible] lui [illegible]
[illegible] changé, il ne faut pas
amputation [illegible]
trop [illegible] à vouloir [illegible] que les [illegible]
de plaie, parce qu'il arrive que [illegible] jamais [illegible]
dans quelques cas, [illegible] quelles
leur état naturel, de manière que leur jeune
extrémité [illegible] dans ce cas, [illegible]
j'ai vu [illegible] de la disgrâce [illegible]
[illegible] de la [illegible] il fallait amputer la [illegible]
chirurgiens, [illegible] fracture [illegible]
qui était la jambe [illegible]

au lieu est souvent la commotion, le contrecoup de la [illegible] libre la cicatrisation quoiqu'il y ait beaucoup de pus, et qu'il en dégorge de l'extrémité d'une partie par la membrane désignée qui en sort, qui se retire [illegible] dans cette [illegible] attaque elle [illegible] très chatouillée, laquelle se [illegible] de nouveau à [illegible] d'une telle plaie, pour une simple tant pis. et nous terminerons les généralités des différentes sortes de plaies, nous traiterons [illegible] en général maintenant nous allons les considérer, car ne faisant qu'une seule partie.

Des plaies suivant les différentes régions du corps.

Il est facile [illegible] de passer à une autre division des plaies suivant les différentes régions du corps, en commençant par la tête, puis le cou, la poitrine, l'abdomen, les extrémités, et nous y rangerons les [illegible] pathologiques [illegible] ce qui [illegible] de la même manière [illegible] qui se font [illegible] laquelle [illegible] tel que du [illegible]

Des plaies de la tête.

Ce sont peut-être celles qui sont les plus multipliées, et qui présentent tant de variétés entre elles, qu'on ne peut pas encore [illegible] les distinguer les unes des autres, par la

386 grande liaison qui existe entre les parties
qui servent à former la tête, tels que les
téguments, avec les membranes du cerveau.
Tous les pathologistes jusqu'à [illegible] et
sans traiter des plaies de la tête, parlé
successivement de la lésion des téguments,
du crâne, des membranes du cerveau etc.
mais il nous paroit plus convenable de
parler des effets propres à chaque espèce
d'instrument, comme piquant, tranchant etc.
lesquels ne produisent pas seulement une
lésion qui a rapport à leur espèce, mais
qui en produisent encore assez, en effet un
sabre qui est un instrument tranchant,
agissant sur le crâne, ne produit pas seulement
une division des parties, mais les contond
encore en même temps.

La tête est d'abord exposée à l'action des instruments piquants

1° Les instruments piquants peuvent intéresser
les parties qui composent la tête, le [illegible]
un couteau, un morceau [illegible] qui puisse
intéresser les téguments, le tissu cellulaire sous
jacent, l'aponévrose crânienne, le tissu cellulaire
qui se trouve entre elle et le péricrâne et
en dessous ne sont en général les plus légères
blessures, de toutes les lésions de cette partie, elles
affectent rarement les os, et quand même elles
le seroient affectés cela ne seroit pas grave
[illegible] Elles ne sont [illegible] que
par l'inflammation qui y succède [illegible], qui quand
elle se termine par suppuration, présente un
caractère particulier, le pus est [illegible],
[illegible], qui a lieu assez souvent, [illegible]
si ce caractère est dû à l'espèce de [illegible]

une tumeur grasse peut se trouver sur les tégumens
du crâne, l'inflammation dans elle est [illegible]
Lorsque l'inflammation paraît avoir beaucoup d'étendue
forte et qu'on ne peut [illegible]
phlegmoneuse, [illegible] celle de
[illegible] phlegmon [illegible] d'un certain [illegible]
l'érysipèle, puisqu'elle est accompagnée d'une [illegible]
[illegible] qui est accompagnée [illegible]
de fièvre, qui [illegible] qui est accompagnée
[illegible] avec [illegible] d'ailleurs [illegible]
de [illegible], et qui est [illegible]
[illegible] droits qui ne sont pas [illegible]
quedans ceux qui [illegible] produit des symptômes
avec la [illegible] qu'elle [illegible] la [illegible]
semblable [illegible]
tel que le délire, etc.

L'intensité de l'inflammation qui a lieu [illegible]
[illegible] a été attribuée à deux causes différentes
[illegible] les pathologistes, les uns l'ont attribuée
à la [illegible] de l'apparence, [illegible]
[illegible] admettre cela, parce que [illegible]
[illegible] puisque les [illegible]
[illegible], malgré que [illegible]
qu'il peut se faire [illegible]
[illegible] dans un autre [illegible]
la grande quantité de [illegible]
les autres l'ont attribuée à la [illegible]
[illegible] la [illegible]
[illegible] qui est [illegible] dans [illegible]
[illegible] qui [illegible]
[illegible] à la [illegible]
[illegible] qui est sous la [illegible]
très [illegible], [illegible]
[illegible], que celui-là [illegible]
[illegible] que [illegible] [illegible]
qui peut [illegible]

368 qui guérit comme par enchantement lorsqu'il vient à détruire les téguments et parties sanguinolentes, jusqu'à ceux qui ayent un rapport [illegible] ce qui [illegible] [illegible] il en est de même [illegible] près de l'impression sensible que leur organe, par la compression qu'il fait sur [illegible] sur la tête, qui leur doit être [illegible] par la compression qu'ils font, qui paraît [illegible] siège plus profondément dans le cerveau en [illegible] l'inflammation par le moyen de la saignée et des [illegible], en coupant les [illegible] [illegible]ement.

Séance du 17 Thermidor

L'inflammation considérée dans les téguments du crâne se termine ~~[illegible]~~ par suppuration lorsqu'elle a lieu dans le tissu cellulaire des paupières, elle se termine assez fréquemment par suppuration de manière à former des abcès d'[illegible], qui [illegible] [illegible] [illegible] dans le traité des dépôts de cette partie. Quoique les [illegible] des parties de [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] lieu [illegible] [illegible] [illegible] lorsque [illegible] [illegible] disparue, celle-ci [illegible] [illegible] [illegible] les défaut de [illegible] ordre.

[illegible] les instruments piquants [illegible] les os, ou l'épaisseur qu'ils prennent dans [illegible] étendue, surtout du côté de l'occipital, et qui quand ils le traversent [illegible] [illegible] particulières autres que [illegible] les parties molles; cependant il peut [illegible] qu'ils [illegible] [illegible], et qu'ils le traversent lorsque quand ils sont portés sur les [illegible] temporales, ou bien par le moyen des

articulations. Lorsqu'ils sont [illegible] [illegible] [illegible]
ils peuvent produire un ébranlement du
cerveau [illegible] lieu à la commotion.
Ils traversent très rarement les os du crâne
mais on a vu [illegible] quelques personnes
en particulier [illegible], chez qui une [illegible]
[illegible] introduit par la [illegible]
[illegible] [illegible], qui la mort
[illegible] [illegible] elle [illegible], lorsque
[illegible] [illegible], [illegible] [illegible]
[illegible] il [illegible] [illegible], [illegible]
[illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]
qui [illegible] à la [illegible] [illegible]
[illegible], [illegible] qu'elles [illegible] [illegible]
[illegible], [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible].

7.° Des instruments tranchants.

7.° Les parties [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] instruments
peuvent être entamées par les instruments
tranchants, qui [illegible] [illegible], [illegible]
ligaments, ou [illegible] les os ensemble, [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] déjà parlé dans [illegible]
[illegible].
Les parties [illegible] peuvent [illegible]
être [illegible] par le moyen des instruments
tranchants [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], [illegible] [illegible] [illegible]
le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] elle [illegible] accompagnée [illegible]
pour la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
ce [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible], on a [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] ~~[illegible]~~ [illegible]
[illegible] en faire la [illegible], ~~[illegible]~~

[illegible] que l'exfoliation qu'[illegible] en
qui ne le réunissent point, de même que
l'opération qu'ils craignent, la perte de
substance [illegible] supposant qu'elle eut
lieu, ou qu'ils eussent [illegible], cela
n'eût pas empêché de réunir le lambeau
parceque [illegible] par [illegible], qui [illegible]
lieu, cela n'empêcheroit pas de mettre
les parties [illegible], et [illegible] les
tout ce qui se réunira [illegible]
qui n'empêcheroit pas qu'elle eut lieu. [illegible]
fait pour [illegible] la réunion du lambeau
des emplâtres agglutinatifs également [illegible]
cependant dans cas [illegible] obligé de
[illegible] des points de suture, [illegible]
[illegible] que [illegible] à la tête, [illegible]
[illegible] alors à la partie supérieure [illegible]
[illegible] mettre en usage [illegible]
[illegible] les moyens de réunion car [illegible]
[illegible] à la [illegible] que [illegible]
en avant.

Les os peuvent être intéressés de trois
manières, par les instruments tranchants,
perpendiculairement, obliquement [illegible]
la pièce [illegible], [illegible] que la
[illegible] désigné [illegible] par [illegible]
[illegible] la coupe [illegible]
[illegible], la simple division n'empêche
pas la réunion des parties molles, [illegible]
faite obliquement, [illegible] que dans [illegible]
[illegible] ce qui [illegible] il faut [illegible]
[illegible] fig. [illegible] faites avec [illegible]
[illegible] il faut que [illegible]
de substance [illegible]
[illegible] pour avoir lieu, il faut [illegible]

une. L'[illegible] de certain [illegible] 391
totalement interessée, qui ne tend point
suivis d'accidents, parceque n'ayant aucune
influence sur le Cerveau et que [illegible]
la substance [illegible]. Mais lorsque ainsi
si elle étoit divisée, et que l'air fut en
contact avec lui, par [illegible]
immédiatement.
5.° Enfin elles peuvent être interessées 5.° par les corps contondans.
par corps contondants; [illegible] très [illegible]
les [illegible] [illegible] ne peuvent
par ce coups, malgré que [illegible] soit
être fracturé ou [illegible] lorsqu'
qu'il y ait une commotion [illegible]
[illegible] [illegible], les parties molles peuvent
être interessées de trois manières, il faut
simplement y avoir solution, comme
dans une plaie.
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] de la tête, qui
[illegible] contondants [illegible]
[illegible] [illegible] une [illegible] [illegible] par la
considérable, à qui on [illegible] par le
moyen des [illegible] appliqué [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible], on [illegible]
[illegible] de faire [illegible] une [illegible]
[illegible] à l'intérieur de
[illegible] [illegible] [illegible], qui [illegible]
[illegible], [illegible] et il [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] a [illegible], [illegible]
3.° Les [illegible] [illegible] [illegible] distinguent
les corps contondans [illegible]
[illegible] et [illegible]

 arrêtent l'écoulement [illegible] qui tient
à la débilité de leur partie, s'étant ouvert
le passage au sang dans le tissu cellulaire
a acquis une densité par le [illegible]
et par une compression qui leur [illegible]
une [illegible] d'un corps [illegible]
[illegible] qui [illegible] au sang de [illegible] dans le
[illegible] [illegible], des épanchements [illegible]
[illegible] [illegible] produits par la rupture
[illegible], qui donnent lieu [illegible] le sang
[illegible] dans le tissu cellulaire qui [illegible]
[illegible] [illegible] appréciable [illegible]
[illegible] rétréci, qui peut être [illegible]
[illegible] [illegible], alors il donne lieu
[illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] une fracture, [illegible]
[illegible] [illegible], à l'[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] comme [illegible]
[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible]
il ne s'agit que [illegible] [illegible]
[illegible], [illegible] [illegible] à [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible], et [illegible]
qui [illegible] une espèce de [illegible].
[illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]. Ses bords sont inégaux et [illegible]
[illegible] [illegible].

Il [illegible] [illegible] que par la communication
que les parties molles ont avec le [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], c'est [illegible] [illegible] [illegible]
de [illegible] [illegible] à l'épanchement du sang
[illegible] d'une ouverture qui [illegible]
aux parties et y donne [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible] dans les parties [illegible]
[illegible] qu'il [illegible], les parties [illegible] de

dans les os du crane [illegible]

longtemps [illegible] d'un tel état, qui étoit

la suite d'un coup de bâton, et qui n'étoit

pas été bien traité dans les commencements

qui survinrent par la suite, mais qui n'en

sont sortis de cela, parce que à l'emporte-pièce

du crane, on remarque une [illegible]

[illegible] pendant que la consolidation

et rétablissement du crâne.

3°. Un corps contondant indépendamment

de la commotion des parties qu'il peut produire

sur les téguments ou à ces autres parties

voisines, il peut donner lieu à une plaie

qui peut être simple ou à lambeau avec

[illegible] par le moyen de la réunion

[illegible] un remède pour [illegible] l'inflammation

et [illegible] [illegible]

Si on examine les [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

qui doivent être mis en usage [illegible]

lorsque quelques signes [illegible] — Seconde leçon 20 thermidor

Les corps contondants appliqués sur le crâne

produisoient suivant les anciens [illegible], mais cela n'est

[illegible] l'écartement des sutures, [illegible]

pas, [illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible]

[illegible] en général, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible], [illegible]

[illegible] à leur [illegible] [illegible] [illegible]

la même [illegible] que celle [illegible] pour

les [illegible] de [illegible], pour [illegible] [illegible]

y [illegible], mais cela n'est pas [illegible]

qu'[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] qu'ils ont les os [illegible] [illegible], lesquels

 présentent peu de résistance, et se fracturent plutôt. Quand pour les jeunes sujets [illegible] les os peuvent s'être [illegible] reprendroient bientôt à leur état naturel par le moyen de leur ressort et élasticité.

Fractures des os du crâne

Elles ont toutes lieu par l'action des corps extérieurs et non par l'action musculaire. Elles peuvent avoir lieu directement, ou par contre-coup. On en distingue cinq sortes: 1° celles qui ont lieu à la partie diamétralement opposée à l'endroit frappé, 2° à l'os voisin de celui qui a reçu le coup, 3° à une partie du même os qui a porté le coup agissant. 4° enfin à la table interne de [illegible]. Cette dernière ne peut point être reconnue pendant la vie, qui ne se connoît que par l'ouverture cadavérique après la mort [illegible] dans le détail qu'on auroit pu ranger.

quoiqu'il faut qu'il y ait les corps contondants une résistance pour produire une fracture du crâne

Il faut pour que les corps contondants qui produisent les fractures, qu'ils rencontrent une résistance. Lorsqu'il y a [illegible] résistance, il est [illegible] qui ont lieu par l'effet ou la chute seul de la main, c'est ce qui arrive pour les personnes qui tombent [illegible] personnes qui n'ont pas l'habitude, et qui n'ont pas la précaution de courir lorsqu'elles plongent et qu'elles heurtent [illegible] la tête, de manière à se [illegible] à [illegible]. On vient d'en avoir encore être [illegible] pour une botte de foin tombée [illegible]

Il faut penser que les fractures doivent
lieu, que [illegible] précisément au point d'appui.
[illegible] les fractures du crâne, Comment
On explique les [illegible] de forme qu'il éprouve, on les explique
par le changement de forme qu'il [illegible]
lors du choc que leur fait éprouver [illegible]
corps [illegible], est la [illegible]
que l'éprouvent les autres corps, [illegible]
les corps [illegible], telle qu'on [illegible]
est à l'[illegible] [illegible] à expliquer, par la
propagation des effets du choc, du [illegible]
à [illegible] [illegible] pour elles
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] les effets du [illegible]
[illegible] [illegible], à l'endroit fracturé [illegible]
fractures par [illegible], [illegible]
un ébranlement dans toute cette partie.
Il nous importe peu de savoir
comment cela a lieu, laissons expliquer
cela aux physiciens, il nous suffit de savoir
qu'il y a [illegible] fracture lorsqu'elle
existe.

Les fractures qui ont lieu par contre-
coup se présentent [illegible] simple-
ment, tandis que celles qui ont lieu directe-
ment, tandis que celles qui [illegible], [illegible]
[illegible] accompagnées d'enfoncement, [illegible]
ou de fragments [illegible]
[illegible] remarquables. [illegible]
des parties molles dans les fractures [illegible]
[illegible], tandis qu'il y en a [illegible] dans
les directes.

Pour reconnaître les fractures, cela
mérite beaucoup de certains signes 1° on
il y a dénudation de l'os, 2° [illegible]

desquels elles peuvent être accompagnées

8e. Il peut y avoir contusion des parties molles. Il suffit il peut se faire qu'il n'y ait point.

1e De la dénudat. 6e. Lorsqu'il y a dénudation de l'os, cela facile à reconnaître, surtout lorsqu'il y a fragmentation, mais il faudroit le faire [illegible] qu'il lui n'importe dans le cas où il y auroit simplement quelque fente [illegible] que Hippocrate le fait, mais il est facile de n'y point se tromper dans cette partie, en connaissant bien la trace des sutures par les connaissances anatomiques, [illegible] le cas où l'os [illegible] [illegible] en laissant [illegible] pour cela, en sachant que les sutures forment une ligne droite, [illegible] au contraire, [illegible] tandis les fentes ne représentent pas [illegible] peut encore la confirmer [illegible] du péricrâne, [illegible] la partie, que au moyen d'une [illegible] la couleur de ligne [illegible] de suture. La trace des vaisseaux peut [illegible] en imposer.

9e De la non dénudation 7e. Lorsqu'il n'y a point dénudation de l'os, on peut s'y [illegible] grande, toutes les fois qu'il y a [illegible] fragments et qu'il y a [illegible] simplement quelque fente. Alors dans ce cas il ne faut jamais mettre les parties à découvert pour cela, toutes les fois que le malade ne sera point accompagné d'accidents, qui obligent à cela, pour faire l'opération du trépan, comme le faisoient tous les anciens et même jusque dans le

[illegible] [illegible] de [illegible] toutes les fois
qu'il y avait fracture, tandis qu'elles
avaient été palpées, de même que [illegible]
ces déplacements, puisque celles-ci [illegible]
[illegible] aucun particulier [illegible]
la [illegible], toutes les fois qu'il y a
point d'accidents.
accompagnées [illegible] ou contusion
3°. Lorsque les fractures [illegible] [illegible] des parties
[illegible], et que [illegible] qui [illegible]
pas [illegible] plus [illegible] lesquelles
arrête d'après les parties, [illegible] indiqué, [illegible]
[illegible] dans le cas ci-dessus indiqué, [illegible]
les reconnaître par la [illegible], [illegible]
[illegible] au fluide qui forme la [illegible]
la contusion, que l'on doit traiter au
[illegible] [illegible], toutes les fois qu'il
n'y a point d'accidents, malgré la fracture.
4°. Les fractures par contrecoup, sont [illegible] sans contusion
très difficiles à reconnaître, à cause qu'elles
ne sont pas où elle peut avoir lieu, et qu'il
n'y a point de lésion des parties molles, [illegible]
[illegible] [illegible] des fractures que [illegible]
[illegible] les [illegible] de ces différents
auteurs, par cela même qu'il [illegible]
pratiquer l'hôpital. [illegible]
[illegible] qu'ils avaient [illegible]
fracture, [illegible] les parties à découvert
[illegible] toutes les fois qu'ils [illegible] de droite
[illegible] [illegible]. [illegible]
[illegible] avec laquelle
[illegible] à la [illegible]
[illegible] avait été portée [illegible]
que le malade pensait avoir entendu
lors de l'effet du [illegible], qu'ils connaissaient

en l'interrogeant s'il avait encore la connaissance
par le mouvement qu'il faisait, en portant
sa main sur l'endroit blessé, chaque fois qu'il
souffrait mal, en ayant soin de le laisser
seul pour voir s'il le faisait; puis par
perte de connaissance du malade, elle
il peut très bien se faire que, lorsque
[illegible], lorsque presque cela la fracture
existe.

Une fois la fracture constatée, il
indiqua l'endroit où elle avait eu lieu
ce qui n'était pas facile à indiquer, il
cela [illegible] distingué les fractures [illegible]
celles qui avaient leur siège à la base du
crâne et à la voûte. Il les confondait
avec celles de la base, pour la sortie
du sang des oreilles et du nez, mais on
très bien observé [illegible] que cela existait
parce qu'elle peut être produite par la rupture
de petits vaisseaux sanguins (la [illegible]
jointe à celles de la partie [illegible]
des signes indiqués, sur la même partie
de la partie, sur ce qui arrivait au [illegible]
à une cataplasme qu'il appliquait sur
la tête, après l'avoir rasée, qui [illegible]
fait comme, [illegible] les parties [illegible]
et opérateur ~~[illegible]~~

Il dit, tous ces signes pouvaient exister
sans que cela [illegible] fracture, qu'il peut
être seulement à une simple commotion
des parties malgré la perte de
connaissance du malade, et on suppose
qu'il y avait épanchement et commotion
[illegible] moyen pour faire [illegible]

du trépan, on trouvera des exemples de
personnes qui en auront et qui sont
guéris.

Les fractures du crâne peuvent être
accompagnées de deux circonstances. Il
peut se faire qu'il y ait épanchement de
sang entre les os du crâne et la dure-mère
qui peut rester là, ou bien [illegible]
[illegible] produit par la
rupture des vaisseaux des [illegible]
intermédiaire entre ces parties. Ensuite
[illegible] communication du cerveau
par l'effet d'un corps contondant, ou
dépression des os du crâne lui.

Leçon du 21 Thermidor

Ce n'est pas dans les grandes fractures
qui sont les plus fâcheuses, ce qu'elles ne
sont pas suivies aussi fréquemment que les
autres de commotion telle que [illegible]
par contre-coup, parce qu'il paroit que
dans ce cas le crâne reçoit une [illegible] plus
forte secousse, tandis que dans l'autre le
crâne pouvant supporter l'effort du coup,
à la [illegible] il peut se faire qu'il y ait
un épanchement plus considérable produit
par la rupture d'un plus grand nombre de
vaisseaux, mais aussi le fluide [illegible]
[illegible] par la [illegible] des [illegible]
qui existent entre les fragments, du [illegible]
que cela n'a pas lieu [illegible] d'autres cas.

Traitement des fractures du crâne.

Je ne [illegible] pas présenter tout de suite
le traitement qui convient dans les fractures
[illegible] [illegible] obligé d'entrer dans des
[illegible] [illegible] un peu détaillés à ce sujet, [illegible]

400 fut un temps où on pratiquoit très
fréquemment l'opération, ce qui fut dit
par l'académie de chirurgie, qu'elle étoit
nécessaire dans tous les cas où on soupçonnoit
qu'il y avoit fracture, & que l'on suivit
presque partout, ce qu'elle adoptoit en
c'est surtout du temps de Quesnay qu'on la
faisoit trop, parce qu'il avoit dit qu'il falloit
nécessairement la faire, qu'il aimoit mieux
la pratiquer trois fois infructueusement
que de risquer pas faire une fois, lorsqu'elle
convenoit, en ce qu'il disoit que l'opération
du trépan n'est point dangereuse par elle
même, et que l'on peut la faire sans...
mais cela n'est point, c'est bien diré
maintenant que le contraire a lieu, dans
personnes mêmes les plus saines et qu'il
a été confirmé sur les animaux vivants
en particulier par Bel, parce que le contact
de l'air sur des parties qui n'y sont point
est toujours fâcheux, malgré que l'on
qui a le plus me... bien peint (?) .....
Pour pratiquer l'opération du trépan
dans les cas de fracture du crâne, il faut ....
... elle peut convenir; d'abord quand
..... qu'on ne peut point prévenir
l'inflammation ..., il est inutile de la faire, pour
les cas où on ne sait pas qu'il étoit
..... quand même qu'il existeroit ....
...... s'il ne survient point d'accidents
... . comme il arriva ...
à l'instant même de la fracture. il est
temps de la pratiquer lorsqu'il se fait

connoître, [illegible] ou indiquer où il est à lieu. Pour le commentaire, il est également inutile de la pratiquer puisque ce n'est probable, qui empêchera qu'elle n'arrive si elle doit arriver. Aussi pour l'instant il en est demain, au contraire, elle ne fera que la favoriser. Voilà les raisons qui engagent à négliger la pratique.

Actuellement supposé qu'il est des moyens à employer dans les fractures, il est nécessaire de les distinguer en simples et en compliquées, et l'on entend par simples, celles dans lesquelles il n'y a simplement que division aux os, sans [illegible]; compliquées conséquemment s'il y a fragments, [illegible] celles au contraire où cela existe.

Voici comment il faut se conduire dans le cas de fracture simple, il y a deux de [illegible] de la [illegible] simples [illegible] c'est-à-dire que les os sont [illegible] approcher les [illegible], il en faut point [illegible] qu'il se fait [illegible] dessus l'endroit fracturé, alors il est possible que le sang passe à travers les fibres [illegible], mais dans 2°. dans le cas [illegible] dans l'endroit frappé, d'une déchirure des parties, il faut mettre [illegible] aussitôt [illegible] si on ne reconnoît la fracture, il faut [illegible] laisser les parties [illegible] dans [illegible] qu'il [illegible] celles qu'elles [illegible] 3°. Dans le cas de [illegible] contusion des parties molles, il faut mettre les [illegible] reconnoît la fracture, [illegible] parties à [illegible] sang, [illegible] de linge fin.

[illegible] comme [illegible] au contraire ceux, dans lesquelles les parties ne sont pas affectées, il n'y faut pas toucher tant qu'il [illegible] point d'accident puisqu'il peut se faire qu'il n'en survienne point.

Dans les fract. compliquées

Quand aux fractures compliquées, il peut se faire qu'il y ait simultanément abord[illegible] en ce cas le malade perd tout de suite conn[illegible] les sens se ferment à l'impression des objets extérieurs, les muscles de la tête animés [illegible] exécutent leur action quoiqu'il peut se faire que cela n'existe qu'au côté opposé ou bien à celui opposé affecté, ou bien il peut se faire qu'il y ait convulsion du [illegible] et paralysie de l'autre; il y a émission des selles involontaires, l'incontinence d'urine, la respiration est troublée, les [illegible] quoique les muscles qui y concourent qu'ils se trouvent à l'intérieur de la poitrine [illegible] leur action, qui paraît être également à la fin générale, tandis que ceux des membres l'ont entièrement perdu. Or quand une fois la commotion a été portée à un haut degré, alors la respiration devient difficile, elle [illegible] comme [illegible] stertoreuse, ce qui fait [illegible] l'état de la maladie, ce qui fait [illegible] que l'on rencontre facilement l'enfoncement dans les fractures.

Puisque d'après cela, l'enfoncement détermine la compression, il faut néces[illegible] faire le [illegible] de sa portion [illegible]

enfance, qui se fait toutes les fois qu'on le peut au moyen des élévatoires, au travers des espaces qui se trouvent entre les fragments et si aucun ne peut servir, on pratique alors l'opération du trépan, qui se fait dans les parties les plus près de l'endroit affecté,

Pour que l'opération du trépan réussisse il faut supposer qu'elle soit bien faite, et que l'enfoncement des os [illegible] ne soit compliqué de aucune autre chose, car s'il y avait une solution de continuité en même temps que l'enfoncement, ou d'un endroit [illegible] devenir de l'un à l'autre. Supposant même que cela n'ait pas lieu, et que tout [illegible] qu'à l'aide de l'opération faite, le malade ne reprendrait pas tout de suite du sentiment, il ne faudrait pas se désespérer parce qu'il faut du temps au cerveau pour lui permettre de revenir à l'état où il était auparavant, par la compression qu'il a éprouvée et qui peut avoir duré pendant quelque temps.

Il est des praticiens qui ont dit qu'il fallait préférer [illegible] de faire l'opération du trépan chez les enfants, dans le cas où elle était indiquée, parce que le cerveau devant jouir de sa souplesse, et qu'il pourrait s'habituer à l'espèce de compression dont on a [illegible]. Il en est au contraire qui ont dit qu'il ne fallait pas la faire chez toutes les [illegible] [illegible] [illegible] pouvait [illegible] préalablement et [illegible] particulier qui se fondait [illegible] jamais [illegible], [illegible] à [illegible] mais cela n'est pas [illegible]

[illegible]tion, [illegible] ou [illegible] de [illegible]
[illegible]ement que par les résultats des [illegible]
de cette espèce, certainement contribuent
à cela, et c'est pour cela qu'il avait eu
tant de répugnance à les faire.

Lorsqu'il existe également dans le
Cerveau, il est caractérisé par les mêmes
signes que pour l'épanchement, de même
que pour la commotion, avec cette
différence, que par l'évacuation du sang
dans un endroit, si c'est dans les [illegible]
[illegible] ou la partie de ce Cerveau [illegible]
exige, lorsqu'il est caractérisé, l'op[ération]
du trépan. Indépendamment de cette espèce
d'épanchement sur la surface du Cerveau
ou de ses membranes, il peut s'en faire
dans l'intérieur de cet organe, qui donne
lieu également à des accidents.

Après avoir étudié les lésions de la [illegible]
~~[illegible]~~ corps contondants, étudions
maintenant l'effet de ces corps sur le [Cerveau]
lui-même, sur les [illegible].

Effet des corps contondants sur le Cerveau [et ses] membranes

Les lésions du Cerveau ou de ses
membranes, peuvent exister avec celles des
parties [illegible] qui les couvrent
ou bien seules. Les effets primitifs
déterminés par les corps contondants sur le
Cerveau, sont la ~~[illegible]~~ commotion
laquelle il résulte une paralysie de
les parties du système animal, à l'int[illegible]
[illegible] la chose a[illegible], laquelle peut
avoir lieu de trois manières différentes
les [illegible] frappés du Crâne, qui alors
dans celles par contrecoup, 1° [illegible]

d'inguli[illegible] partie [illegible] tête [illegible] fracture. 3.° Dans la chute d'une grande partie du Corps, telle que les Pieds, les genoux, les fesses, ont déterminé [illegible] la commotion de la [illegible] épinière. Il faut pour qu'elle ait lieu dans la chute, que toutes ces parties soient en état d'extension, car sans cela elle n'auroit point lieu. C'est pour cela que les Chats ou l'éprouvent pas lorsqu'ils tombent d'une certaine hauteur, parce qu'ils tombent toujours bien [illegible], qu'ils trouvent [illegible] [illegible] un exemple chez l'homme, les [illegible] ne tiennent jamais sur la [illegible] [illegible] de leurs pieds [illegible] entière, mais [illegible] par la pointe, parce que dans cela ils ne peuvent [illegible] les [illegible] dans lesquels ils se trouvent exposés, [illegible] qui n'y sont pas habitués, [illegible] [illegible] [illegible] à faire.

Leçon du 12 Chirurgie

De la Commotion

On ne connoit pas trop qu'elle est la nature qui est déterminée par l'effet d'une chute [illegible] [illegible] sur la tête, [illegible] [illegible] ~~déterminé~~ par une chute ou une coup porté sur la tête, il paroît que grand [illegible] a lieu que le Cerveau éprouve [illegible] qui se remuant par l'espace de tout qu'il [illegible], qui se trouve [illegible] à l'endroit opposé ou à porté le coup, qui [illegible] [illegible] à l'effet de la commotion, qui peut être assez forte pour produire la mort, ce qui est [illegible]

406 par l'expérience, ce qui confirme l'hist[oire]
rapportée dans le mémoire de l'acad[émie]
des sciences, d'un jeune homme qui se [illegible]
dans un cachot, qui s'élança contre les
murs de sa prison et en mourut, il y en a
un autre rapporté par M. [illegible]
Dumas en rapporte aussi un, lequel [prouve]
que le cerveau est susceptible de recev[oir]
lui même par cette affectation, c'est
le genre de commotion qu'on fait ép[rouver]
à certains animaux que la mort frappe
comme on le fait pour les bœufs.

Des différentes commotions — Il y a infiniment de nuances dans
les commotions qui arrivent, car on le qu[illegible]
[illegible] comme lui courut que l'on se donne
l'on a déterminé pendant quelque temps un
pesant mal de tête, et trouble aux idées
qui elles reviennent petit à petit au
bout d'un certain temps. Lorsque la commotion
est assez forte, il y a perte de connaiss[ance]
l'iris qui se contracte et se dilate suivant

Des signes — quantité ordinaire des rayons lumineux
dans un état d'immobilité par cela [même]
que la membrane rétine ne sent plus
l'impression des rayons lumineux. Les
portant leur mouvement, les urines et les
matières fécales, il y a incontinence des matières
fécales, puis il peut se faire qu'il y a
saignement du nez, des oreilles, dans lequel
cas il y a fracture, [illegible]
à la base du crâne. Les malades tom[bent]
quelquefois rendent de la salive spumeuse. C'est
qui fait d'après cela qu'on [illegible]
[illegible] les commotions, [illegible]

palation d'un fluide, et l'on détermine tout
de suite si le malade a encore à vivre
bien longtemps, puisqu'il peut se faire que la
commotion soit tellement forte que la
personne ne vive qu'un instant, au lieu que
heureusement de manière que d'après cela il serait
inutile d'employer quelque chose pour le
soulagement du malade, puisqu'ils seraient
inutiles. Il est des cas où il y a une espèce
fracture, en même temps que la commot.
existe, qui en touchant les os du crâne ou
les sent tout en pareille de manière à
pouvoir les comprimer de différentes
manières.

Comment peut se terminer la commotion lorsqu'elle n'est pas mortelle.

Lorsque la commotion n'est pas mortelle,
elle est susceptible de différentes terminaisons.
D'abord il peut se faire qu'il y ait rétablissement
parfait de toutes les fonctions en général.
Ensuite il peut se faire qu'il s'établisse au
lieu un dépôt, qui en soit la suite, et qui
n'est pas le seul organe où il peut s'y en
former, malgré ce qu'on a dit, puisq.
est prouvé qu'il s'est formé ailleurs,
tel que Morgagni le dit, ce qui a été
confirmé par les praticiens modernes.
Il peut se faire de suite que les fonct.
intellectuelles ne reviennent pas à leur
état ordin., ce que les physiologistes
modernes expliquent par le défaut de
rétablissement dans les nerfs cérébraux
cerveau, ce qui semble le prouver, c'est
que quand il arrive que la personne

408 qui en est affecté, recevoit un cataplasme [illegible]
à celui qui a reçu le premier qui a [illegible]
recevoit la personne [illegible]
peut-être [illegible] [illegible] [illegible]
à l'infusion de [illegible] et [illegible]

Cet [illegible] doit se propager dans toute [illegible] dans la circulation. 1° de se [illegible] qui pourroit [illegible], 2° [illegible] la

[illegible] par des moyens [illegible], que [illegible] appliqués sur les parties qui ont le plus de rapport avec lui, parce qu'on ne peut [illegible] agir directement sur lui, [illegible] de

moyens qu'on emploie. manière sympathique. On fait pour cela des saignées que l'on pratique en plus ou grande quantité, selon que le cas l'exige [illegible] qu'on pratique à la jugulaire, ou [illegible] ailleurs, il y a [illegible] [illegible] la pratique à ses [illegible] [illegible] faire d'une manière locale [illegible] sont dangereuses. On applique les vésicatoires, que l'on met [illegible] [illegible] les bras; on peut les appliquer [illegible] toutes les fois que la [illegible] manière locale [illegible] les [illegible] [illegible] la partie: [illegible] s'il y en a dans la [illegible] jamais [illegible] à l'égard la tête, ce qui [illegible] de l'épiderme, lesquels [illegible] dont la suppuration [illegible] de [illegible], qu'il faut [illegible] pour qu'ils déterminent plus d'irritation et produisent mieux leurs effets. [illegible]

aussi en pareil cas de sternutatoire, qui font
un bon effet chez ceux qui ne sont pas
habitués d'en prendre, des irritations sur les
Membres, afin de ramener par ces remontes
tout genre de commotion, si le malade peut
encore prendre quelques liquides, on lui fait
prendre de l'eau émétisée, de légers
purgatifs et dans le cas où on ne le pourrait
point on peut donner des lavements fait
avec des substances irritantes, tel que de
la fumée de tabac, dans le cas où la
commotion serait accompagnée de la
fracture des os du crâne, cela n'empêcherait
en rien les moyens que l'on doit employer.
Les Malades en supposant qu'ils guérissent
sont toujours très long temps à revenir
à leur état naturel, lesquels doivent
prendre les plus grands ménagements, en tenant
bien chaudement [illegible] la tête, se
[illegible] quelques secousses, ce qui serait
toujours suivi de suites fâcheuses, ils doivent
également être réservés sur le régime

De l'épanchement de sanguin dans
le cerveau.

Elle est toujours le résultat d'un coup
porté sur le cerveau, qui aurait dans
[illegible] sur les membranes
une accumulation de sang, dans son intérieur
de cet organe, ou bien [illegible] au moment
[illegible] pas toujours, comme elle peut y survenir
de la fracture,
C'est bien peu en parler, de dire
assurément que les moyens appartiennent aussi
préventifs et curatifs.

n:4110

ils entendaient par primitifs tous les accidents qui arrivaient bien dans les premières, et il fallait pour cela qu'ils fussent passés, pour consécutifs ceux qui survenoient par la suite, ce qui à proprement parler, n'est qu'une chose de circonstance. Les Modernes appellent primitifs les accidents qui arrivent à l'instant de la chute au moment qui a donné lieu à l'affection et par consécutifs tous ceux qui surviennent au bout d'un certain temps, quel court qu'il soit été, qui n'est encore autre qu'une chose de circonstance.

accidents primitifs et consécutifs.

Il y a quelquefois des épanchements sanguins qui ne se forment qu'au bout de 8, 10 jours et même 15. mais rarement [illegible] de manière que quand il n'existe pas, il y a tout lieu de croire qu'il n'aura point lieu. lorsqu'il arrive, il se forme [illegible] lorsqu'il y a fracture que quand il n'y a point. Il peut avoir trois sièges différents: il peut avoir son siège entre le crâne et la dure mère, 2° dans la cavité de l'arachnoïde, 3° dans la substance même du cerveau. lorsqu'il a son siège entre les os et la dure mère, il est susceptible de prendre différentes positions, il peut exister dans tous les endroits fracturés, pouvoir avoir son siège à d'autres. S'il se trouve [dans] la cavité de l'arachnoïde, il peut [illegible] qu'il a occupé le bas du cerveau à raison [de l']espace de cavité [de] cette forme.

Quelque soit le lieu qu'occupe l'épanchement les symptômes sont toujours les mêmes, [illegible]

y a compression. On le voit, de la même manière qu'il arrive quelque circonstance qui à ce qu'on voit... a lieu dans toute son étendue et non dans un seul point. Les parois de l'artère sont refoulées, les symptômes ... assez ... et ... d'une manière insensible, lorsque les accidents qu'il détermine sont plus ... à temps tant point, il détermine ...

Pour remédier à l'épanchement, il y a deux choses qu'il est à considérer qui sont d'une grande utilité. Il faut d'abord être ... que l'épanchement fût lieu, ensuite savoir le lieu où il existe, ce qui n'est pas facile à reconnaître, puisqu'il est possible qu'il se forme en même temps que la commotion, qui dans ce cas il est impossible de savoir où il existe. Ou bien il ne se forme pas en même temps, il peut se faire d'une manière insensible, de sorte qu'il est encore impossible à le reconnaître, parce que ses signes se trouvent confondus avec ceux de la commotion, ou du moins y sont suites. Ces ... circonstance qui fait ... par l'opération du trépan qu'on ... qui pourrait être faite ... la ... qui ... à la ... pour les signes apparaissent le malade serait guérit. Mais on la pratique plus, lorsque

414 les symptomes ont disparut et qu'ils se sont suivis de nouveau, parceque les pathologistes croyoient qu'ils n'appartiennent qu'à l'épanchement et que la commotion ne seroit pas susceptible de les produire; cette observation est due à Jean Louis, mais cela suppose que l'on a observé même continuellement la maladie, ou que ce soit des personnes de l'art qui y connoissent, car on ne pourroit pas se fier à d'autres personnes; c'est ce qui fait que les pathologistes modernes n'y ajoutent autant de foi, et c'est lui même n'y met pas grande importance.

Leçon du 11 thermidor

Ou l'épanchement qui survient se forme à même du coup, au bout de quelques temps, dans ce dernier cas il est toujours facile de le reconnoître, à moins qu'il ne se forme [illegible] qui donne lieu à une suppuration comme dans le dernier cas la dite, les que les symptomes pourroient être confondus avec ceux de l'épanchement. [illegible] rare, et quand il arrive c'est que [illegible] vingt au trente jours.

Pour pratiquer l'opération du trépan dans les cas d'épanchements, et la indiquer que l'on [illegible] l'endroit ou il existe, ce qui n'est pas toujours facile de reconnoître, on peut néanmoins dire, lorsqu'il existe une fracture [illegible] les os fracturés qu'il existe, qu'il peut se faire qu'il se trouve en d'autres [illegible] le reconnoître lorsqu'il a son siège [illegible] les os fracturés par le [illegible]

[illegible]

du sang qui se fait entre les fragments.
Il est nécessaire pour cela de faire attention
aux fractures directes et indirectes; pour
dans le cas de fractures directes, on peut le
reconnaître comme les parties indiquées
quand aux indirectes, dont on ne sait point
souvent le lieu où elle existe, il faut alors
dans ce cas-ci avoir recours aux signes
auxquels avoient donné dit les anciens ayant
reconnu, tel que l'attention dans l'endroit
présumé, le mouvement que le malade fait
avec sa main en y portant [illegible]
aucun de ces signes aux lieux il faut alors
prendre garde à d'autres, tels que la paralysie
du côté opposé à celui affecté, surtout cela
est encore nécessaire parce qu'il peut se faire
qu'elle existe des deux côtés à la fois.

Dans ces derniers temps on a cru
pouvoir reconnaître l'épanchement qui
a lieu à la base du crâne, si cette observation
pouvait être confirmée elle seroit d'une très
grande importance parceque sachant qu'il
n'y auroit rien à faire en pareil circonstance
cela pourroit éviter de faire bien des fois
l'opération du trépan, qui a sans doute
été faite dans ce cas, cette observation
du M. Girard chirurgien de l'hôtel
Dieu, il est du physiologistes modernes
qui la nie, en disant que la contraction
des membres qui a lieu dans ce cas, dépend
de l'action plus forte qu'ont les muscles
fléchisseurs contre les Extenseurs
de la même manière que cela a lieu pend.

414 le sommeil, mais il faut faire attention que les membres ne sont pas seulement fléchis par leur propre pesanteur, mais bien par la contraction des muscles fléchisseurs, et c'est à quoi je fais attention.

Lorsque l'épanchement a lieu à l'un ou l'autre côté du crâne, il est impossible de dire le lieu où il existe, et son espèce, puisqu'il peut se faire qu'il soit entre les os du crâne et la dure-mère, ou bien dans la substance du cerveau; on peut en dire autant de ceux qui ont leur siège à d'autres parties de cette cavité (le crâne). Et à moins que l'on ne soit sûr que l'épanchement est très fâcheux et que le malade est en grand danger de périr, il faut pratiquer l'opération, car je ne crois pas qu'on ait vu un grand nombre de guérisons depuis quelques années, tel que Desault, par exemple. Il peut se faire qu'un homme tombe sous les pieds de chevaux sans être fracturé, ou bien les os et la dure-mère, ou bien tournés qu'ils se trouvent dans la cavité du crâne; il pourrait se faire qu'il guérisse et qu'il fît l'ouverture, aussi tenta-t-on quelquefois de faire l'ouverture des parties, de manière que d'après ce que nous venons de dire, il faut être prudent sur l'opération du trépan dans un cas incertain, que dans une mort certaine. C'est ce qui fait que les praticiens modernes tiennent le juste milieu entre les anciens et ceux qui l'avaient abandonné entièrement.

Il pourrait se faire que lors même qu'il serait nécessaire de pratiquer l'opération du trépan, que l'on se dispense de la faire, parce que

Signes incert. de la cont. d'épanchement à l'un ou l'autre côté du crâne.

peut exister des fragments dans l'endroit frappé et qu'en l'ouvrant que le sang sorte, 415
lorsqu'on le pratique, il faut de préférence la faire dans l'endroit frappé. Il est difficile anciennement qu'on ne reconnoit en elle une
l'emanchement bien pratiqué jusqu'à 27 fois
le général des trépans, tel qu'on le rapporte
dans une exemple, il l'avoit eu un moment
cela est trop multiplié, ce qui ne pas pou
contribuer à ne pas le faire, Poligue grand autant
sans en faire autant en pourroit l'appliquer
(le trepan) deux ou trois fois.

Inflammation du Cerveau

ou de ses annexes.

Ce n'est jamais à l'instant du coup que l'inflammation survient, mais bien au bout d'un mois, six semaines et même dix-huit mois, cette observation est très commune, car elle a été faite par le père de la médecine. Il est impossible de dire lorsqu'il y a l'inflammation à lien qu'elles sont les parties qui se trouvent affectées, si c'est les membranes du cerveau, ou bien lui, cela ne se reconnoît que par l'ouverture cadavérique qu'il se forme aussi.

Il est à remarquer que l'[illegible] de la substance du cerveau, une [illegible] sans aucun symptôme de signes d'inflammation et qu'il lorsqu'elle se fait, elle donne lieu tout de suite aux symptômes déterminés ainsi la de la compression et la mort. C'est pourquoi lorsque après un coup, même léger sur la tête, il [illegible]

416 faire très attention. Il est des cas où elle
a lieu sans autres causes.
Les symptômes avant-coureurs de l'inf[illegible]
Les sympt. [illegible] se manifestent qqf. [illegible] dérangements
[illegible] digestions, car les [illegible] de l'[illegible]
bouche amère, le défaut d'appétit les douleurs
de tête, qui indiquent presque toujours
l'inflammation des membranes du cerveau; s'il y
a plaie à la tête et qu'elle suppure, la suppuration
[illegible] de mauvais caractère, [illegible]
puis [illegible]. [illegible]
quelque point fixe, malgré que l'inflammation
soit étendue. Il est [illegible] à [illegible]
l'inflammation du péritoine, de la plèvre, qui
malgré qu'elle soit étendue, et qu'elle occupe
qqf. tout une côte; aussi [illegible] qqf. que
le seul endroit de la douleur, lorsqu'il
y a excès de la [illegible], le malade est dans un
[illegible] d'autre nature, de manière que [illegible]
[illegible] puis [illegible] qu'elle [illegible]
progrès le délire survient, [illegible]
[illegible] un autre état que [illegible]. Cet état dure deux
ce qui y [illegible] jours [illegible], puis tombe dans un état
ou trois jours, puis [illegible] rouge qui était
d'abattement [illegible] au lieu de [illegible]
devient pâle, livide, [illegible]
avait fait [illegible] dans un état de tranquillité
parfaite. Il est rare que la résolution ait
lieu dans ce cas le malade reste dans cet
état 5, 6, jours puis il succombe.
Si on fait alors l'ouverture du cadavre
on remarque qu'il y a un foyer purulent
qui a son siège, soit dans la [illegible]

[illegible] à la surface du cerveau ou bien dans son intérieur; s'il [illegible] a lieu dans la cavité de l'arachnoïde, on remarque que le pus forme une espèce de [illegible] sur la surface, la quelle présente assez de consistance dans le cas ou on pratiquerait l'opération du trépan pour [illegible] pretention, il faudroit [illegible] de sa position

Il y a deux espèces de moyens à employer pour combattre l'inflammation. Celles qui conviennent lorsqu'elle se forme. Puis ceux qu'on emploie lorsqu'elle est développée.

On ne peut point avoir recours aux saignées générales pour prévenir l'inflammation puisqu'elles ont été faites en abondance, et que le malade [illegible] très faible, on ne peut ce qu'il faut employer [illegible] aux plus [illegible] recours qu'à [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] des langueurs, [illegible] cependant on en peut faire encore la saignée de la jugulaire. [illegible] les plus d'effets, sont les [illegible] la vessicatoire, que l'on applique [illegible] surfaces de la tête, après avoir rasé les cheveux, ou bien on les applique seules parties les plus voisines de la tête. Il faut avoir [illegible] le [illegible] la cavité [illegible] que [illegible] le bons effets des boissons également de [illegible] émétisé, de irritants [illegible] de [illegible] Il peut se faire que les [illegible] [illegible] de ces moyens, [illegible] par l'emploi de [illegible] à [illegible] le malade [illegible] n'a point lieu faute de la bonne [illegible] de [illegible]

4118 alors elle se termine par suppuration
Si elle venait à avoir lieu dans toute
l'étendue de la surface de l'arachnoïde, il n'y
aurait rien à faire, parce qu'on supposerait
que l'on fasse l'opération du trépan, comme
y donnerait une issue. Mais il n'en serait
pas de même si tout le pus était réuni
en un seul foyer, on a des exemples de
cela dans les mémoires de l'académie de
Chirurgie, et la suppuration indique toute
que l'on devait le lieu du foyer, mais il
est des cas où on ne sait pas trop bien où
il est situé. Quand même dans cette circonstance
le lieu où il convient d'appliquer. Autre
les fois que l'on est dans l'incertitude, il
venait alors pratiquer l'opération dans
l'endroit de la fracture quoique ailleurs, parce qu'il
y a tout lieu de croire qu'il existe là le
foyer purulent. Il pourrait se faire que
en eu lieu dans l'endroit diamétralement
opposé ou bien dans celui où le Malade
ressent de la douleur.
L'opération du trépan a été pratiquée
indépendamment de ceux les épanchements et
la formation d'un dépôt, pour des maladies
qui ne sont point toutes chirurgicales
C'est ainsi qu'anciennement on la pratiquait
pour l'épilepsie pour donner issue
aux vapeurs disait-on qui la produisaient,
mais on la tentait à bon escient, lorsque
la médecine a des armes plus ou moins
ce qu'elle était. L'on a des études de douleurs
de tête qui sont toutes sympathiques,
fatig. qu'on en avait [illegible] dans les

affections de l'estomac, de la Matrice, des reins, d'autres fois accidentelles, dont on ne connoit point la cause. Quand une hydrocephale ou hydropisie du cerveau en supposant qu'elle existât, la ponction serait préférable, qui ne convient pas plus l'une que l'autre, puisqu'elle fut faite quand avancée les jours des Malades, il la faisait encore pendant la carie, la nécrose, les fongus de la dure mère.

Manière de pratiquer l'opération du Trépan

Elle n'exige aucun préparatif pour être faite les instruments qu'elle nécessite, sont relatifs aux trois temps de l'opération que l'on fait. D'abord pour découvrir les os, on se sert du Bistouri et de rugines pour disséquer la chair et la séparer d'avec les os, on ne se sert plus que de deux espèces de Rugine, l'une quarrée et l'ovale. 2° pour séparer la portion d'os que l'on veut enlever, on se sert d'un trépan, qui est monté avec un [illegible] en France, tandis qu'en Angleterre il ne tient qu'à un manche, ou poignée que l'on nomme tréphine. 3° Enfin pour enlever la portion d'os sciée on se sert d'élévatoire, de différents genres et de tirefonds. (Rugine qui est faite de la)

On ne se sert aucunement des instruments, la ~~croix~~, la clef de la pyramide, plusieurs espèces de trépan, tel que le lenticulaire, celui inventé par Bichat et autres dans les [illegible] préférait sur tarière et des trépans exfoliatifs et perforatifs.

Dans quel endroit que l'on doit opérer

420 Dans quel endroit de la tête doit-on
doit-on la pratiquer. On disait anciennement
qu'il ne fallait point la pratiquer sur
le sinus longitudinal supérieur, parce qu'
l'on exposerait le blessé à causer une hém-
de même que dans les autres, mais cela ne
doit point en empêcher toutes les fois
que l'on opérera bien, tel que c'est le fait,
parce qu'on ne les divise point. Sur les
sutures on craignait de blesser la ...
ou des adhésions entre la dure-mère, au moyen
des prolongements fibreux, mais cela n'est
rien. Dessus les sinus frontaux on craint
de l'intervalle qu'ils présentent entre chacune
lames du frontal, mais on peut la faire

S'il faut renvoyer égard aux endroits où on ne doit n'approuve pas

en se servant d'abord d'une couronne de trépan
assez large, pour diviser en premier lieu
la lame extérieure, après quoi on divise
l'interne avec une plus petite. Sur la
crête du frontal, à cause de l'adhésion
plus forte de la dure-mère en cet endroit,
mais il est facile de la rompre, en ...
l'os. Sur l'angle antérieur et inférieur
du pariétal, à cause de l'artère méningée
à la saillie qu'elle présente quand il faut
mais qu'il est aisé de surmonter par un
moyen : cela n'arrive bien au moyen d'un
bourdonnet de linge dans l'artère jusqu'à
ce que l'hémorragie soit arrêtée. On peut
la faire également en introduisant un crayon
dans l'artère. Il y a l'endroit qui répond
à la réunion des sinus à l'occipital
v.g. on ne doit pas la faire. On

Il suit d'après cela, que l'on peut presque pratiquer l'opération du trépan dans toute la surface du crâne, ce que ne faisaient pas les anciens, non seulement par les raisons indiquées, mais parce qu'il n'était point dans des cas aussi pressants qu'on le fait maintenant et qu'il la pouvaient retarder bp plus.

Pour le choix du lieu de la fracture il faut la faire le plus près possible de l'endroit fracturé, afin de pouvoir mieux enlever les pièces osseuses, Aëtius prescrit d'appliquer la couronne du trépan sur l'endroit même fracturé, toutes les fois que l'étendue de la fracture n'est point grande, de manière néanmoins à ce qu'elle dépasse la fracture. Il prescrit cela, dans l'intention de ne pas tant intéresser des parties osseuses, Ensuite tout étant préparé convenablement on pose la tête du malade sur un oreiller, sur lequel se trouve une planche, afin qu'elle ne s'enfonce pas tant, puis on la fait maintenir par des cordes dans une direct. convenable.

On procède ensuite à l'opération, la manière en commençant à inciser les téguments, d'après laquelle on faisait anciennement un lambeau en forme d'ovale, ce qui maintenant remet de même que la forme triangulaire, excepté dans les cas où on appelle [illegible]

 le pariétal dans l'endroit qui correspond
au muscle temporal, parceque dans
ce cas on l'effet de manière à ce qu'il ait la
base en haut ce qui est plus convenable
pour couvrir de suite l'endroit mis à découvert
totalement on les incise en formant
quatre lambeaux, par une division cruciale
que l'on doit avoir soin de diriger jusqu'
aux os, en appuyant sur le Bistouri d'une
manière assez forte, excepté le cas où il
y a des fragments, crainte de les enfoncer
et de causer des accidents. Une fois incisé
on les détache avec une rugine que l'on
tient d'une manière assez forte pour pouvoir
détacher en même temps le péricrâne
avec les chairs. Cela fait l'on place
les lambeaux, que l'on maintient et qu'il
ne faut point retrancher, sur les bords de
la plaie. L'on place ensuite la couronne
du trépan que l'on doit se servir pour
l'endroit découvert pour pouvoir y mettre
le trépan perforatif, après pris dans le
milieu de l'endroit où était la couronne
avec lequel on perfore l'os pour y
placer la piramide, affin qu'elle [illegible]
ne glisse pas d'un coté et d'autre lorsqu'
ayant commencé sa voie, on la retire
et on n'applique que la couronne seule
ensuite ce qui se fait avec la clef de la piramide
en faisant tourner de droite à gauche
la couronne, sur dans lequel sont dirigés
les dents qui la terminent, tandis que [illegible]

on peut l'arracher, ainsi fait éprouver une marche difficile, qui était retirée en la brosse afin d'ôter la scie, qui lui empêcherait d'aller aussi bien, en même temps que lui à soin d'ôter celle qui se trouve dans la scie, que lors qu'elle a fait l'os était scié, ce qu'on reconnaît à la lueur et au peu de fermeté que présente la portion d'os, en y appliquant le doigt, en observant toutefois de ne pas aller trop vite en descendant.

Une fois l'os scié, on l'enlève au moyen d'élévatoire, que l'on commence à introduire du côté où il présente le moins de solidité, on peut encore se servir pour cela de tire fonds. Il faut avoir soin lorsqu'on se sert du trépan, de ne pas toujours le tenir de manière à n'avoir que le attention sur la partie supérieure donnée au appuyé sur la partie, il faut mais garder pour empêcher la fente qui peut avoir lieu à côté ou de l'autre.

On a inventé de moyens pour enlever les os du crâne, Paré a inventé le Tripolito ou instrument très incommode, qui est un instrument de fer, Petit en a aussi qui agit en manière de levier, invente un, qui agit en manière de levier, qui a été corrigé par de grands génies, qui agissant de la même manière, l'un et l'autre, ces instruments sont très ingénieux, tous ces instruments sont très compliqués, aucun ne tient de ces moyens

Le 26 thermidor

Ce qui en fait après l'opérat.

425 plus simple qui puissent produire le même
effet, et qui soient plus à la portée, car on
s'en produire avec une spatule le but qu'
l'on se propose.

Il est des cas où après avoir appliqué le
trépan dans un endroit, on est obligé de
le réappliquer dans un autre. Une grande
plus d'un tout [illegible] propre d'évacuer [illegible]
contenu, de même qu'il que l'épanchement
sanguin, au lieu d'occuper une partie, [illegible]
qu'il se ~~trouvent~~ puissent entre les os [illegible] la
la dure-mère, ce qu'on reconnoît au moyen
d'un stilet qu'on introduit entre eux, [illegible]
[illegible] d'un qui puisse permettre qu'on le
[illegible] Voilà la manière dont
[illegible] plusieurs [illegible], mais il peut se faire
que l'on soit obligé de fendre la dure-mère
au moyen d'une incision cruciale, pour
donner issue, lorsqu'ils se trouvent au dessous,
la cavité de l'arachnoïde. On est même obligé
[illegible] de fendre la substance du cerveau
[illegible] que le pus peut avoir son siège là, de
même que l'épanchement sanguin, alors
dans ce cas on l'incise de la même manière
que l'on incisait des parties molles qui
[illegible] dont [illegible] un fluide.

Commentque l'on pansoit anciennement.

Autrefois lorsqu'on avoit fait l'opération
du trépan on couvrait les [illegible] de
l'os avec de petits morceaux de linge arrondis
que l'on nommait sindon auquel se trouvait
attaché un bout de fil, pour pouvoir
le retirer, lorsque l'on [illegible] des bandages

de sa cavité, qu'on l'en introduisit au moyen
du méningophylax, qui déprime du côté du
lenticulaire, lorsqu'il n'a point de tranchant
sa la base, de manière à ce que le
fût correspondît au cerveau; après quoi
on y appliquait de la charpie et des compresses,
Cette manière de panser est très vicieuse,
parce qu'une suppuration par là a ce que le pus
ou le sang s'épanche dans l'endroit ouvert, il faut
mieux y appliquer un petit morceau de
linge fin, percé de trous, dans lequel on
applique un peu de charpie, et que l'on
soutient ensuite au moyen de compresses
et de bandage.

Voici comment se fait la consolidation. Il arrive dans... se fait la
de l'os, ou l'on ne fa ... certaine consolidation
portion; ses bords ou la circonférence de la ... trépan,
s'allongent tant qu'elle a fait avec le trépan
diminue d'épaisseur, à mesure qu'elle
prolonge, au moyen d'une substance qui
prend le caractère de cartilage, qui contracte
des adhérences avec les parties molles extérieures
et avec la dure-mère, au moyen de vaisseaux
charnus dont ils ... qui acquièrent
de la solidité; de la ... peut avoir
solides pour supporter ce que le cerveau
... de la boîte osseuse que forme le
crâne et donne lieu à une hernie du
cerveau ... ailleurs pour distinguer cette
espèce de celle qui est suite de naissance.
Il faut prendre garde que l'on ne
s'applique sur la tête dans l'endroit où

427 l'on y a apprêté, parcequ'il pourroit en résulter des suites fâcheuses. Anciennement l'on avoit soin de couvrir la partie avec une plaque métallique, mais qui présentoit quelques inconvéniens, en ce qu'elle étoit susceptible de s'échauffer pendant l'été et de déterminer des accidents de gravité. Actuellement on se sert plus communément de [illegible] corps formé de substance de gomme élastique qui est le plus préférable, qui ne gêne pas tant.

Ce qu'il faut faire aux enfants

M. a remarqué comme le fait remarquer Hildanus qu'il l'on doit prendre plus de précautions pour [illegible] des enfants, à raison du peu de solidité qu'ont leurs os. Aussi [illegible] de ce point le trépan du trépan [illegible] de l'art, que faut que l'on a découvert les parties molles, au [illegible] on ratisse les os, et on tache de les détruire, qui sont [illegible] qu'ils sont un peu usés et qu'on peut y introduire des [illegible] longitudinalement, et l'on divise ainsi les os, après quoi on se comporte de même.

Des Plaies de la Face.

L'on pourroit examiner quelques unes, parler successivement des différentes pièces dont elle est composée, mais elle [illegible] de différents organes, nous parlerons successivement de chaque partie en particulier.

1° De celles des Oreilles.

Elle est exposée à l'act. des corps extérieurs

Il n'y a que la conque auriculaire externe, qui soit exposée à l'action des corps exté

avec le accident morbifique et la membrane du tympan.

Plaies de la langue

D'abord la langue est exposée à l'action des corps piquants, tranchants et contondants.

1° Piquantes.

Les corps piquants donnent lieu à une tuméfaction plus ou moins considérable de même que les corps contondants, qui

2° Contondantes

n'exigent pour traitement d'autres moyens que les topiques ordinaires destinés à combattre l'inflammation. Quand aux corps tranchants ils peuvent être faits seulement qu'une simple

3° Tranchantes

division de la langue, ou bien diviser un lambeau d'une certaine étendue, ou bien enfin la diviser totalement. Les simples divisions n'exigent pour leur réunion ~~que~~ l'emploi d'emplâtres agglutinatifs. Celles à lambeau se réunissent de même. ~~Quoique~~ Cette partie se réunit assez facilement, malgré qu'étant composée de fibres entrelacées, ce qui tient à ce que les vaisseaux y sont tant plus développés. Il est à observer que malgré cela, que les plaies qui y arrivent cicatrisent encore assez longtemps, parce qu'elles suppurent et que cette suppuration dure plus longtemps que aux autres endroits à proportion, ce qui tient sans doute à ce que les téguments de la langue sont tuméfiés [illegible] continuellement du fluide [illegible] du crâne [illegible] par les glandes de [illegible]. Il faut avoir [illegible] consolidation, on la tient pendant qu'elle [illegible], de toutes sur la langue [illegible] d'opérer, dans toutes les cavités, [illegible] de [illegible] de dehors en dedans, pour qu'elle [illegible]

429 la direction naturel.

Quand une fois la conque est entièrement entière, il n'y a point moyen de la réunir, il faut que le malade soit privé, de ce qui fait qu'il est qqf. sourd tout pendant [illegible] de coté; ou bien qu'il restera constamment dans ce cas; cependant on a pu observer qu'on recouvre entièrement la faculté d'entendre au bout d'un certain temps, tandis que d'autres n'ont pas pu [illegible] été obligé de faire usage de cornets acoustiques.

Il faut observer bien dans ce cas pendant que la consolidation se fait d'empêcher bien que le conduit auditif ne soit rempli de coton afin qu'il conserve le diamètre qu'il a naturellement, et qu'il ne soit point oblitéré.

Du conduit auditif. Le conduit auditif n'est guère exposé à être lésé, il s'y trouve plutôt qqf. des corps étrangers, desquels nous parlerons dans une autre endroit.

De la membrane du tympan. Pour ce qui concerne la membrane du tympan, elle est qqf. intéressée par des corps du dehors, qui sont introduits dans le conduit auditif, qui donnent lieu à une déchirement, à la distraction des osselets de l'oreille moyenne, auxquelles on ne peut rien faire [illegible] que la nature seul [illegible] guérir.

Plaie du Nez.

Il est exposé 1° aux piqûres. Le nez est exposé à l'action des corps piquants contondants et tranchants. Les piqûres qui y arrivent n'exigent

pour leur traitement, d'autres moyens
que ceux qu'on emploie en général. Les 9.° Contusions
contusions qui y arrivent, sont toujours plus
ou moins importantes, en ce qu'il y a [illegible]
hemorragies auxquelles on remédie par le
moyen des substances refrigérantes, toutes
les fois qu'elles ne dissipent point. Il arrive
qu'elles sont [illegible] accompagnées de la
contusion du cerveau, qui dans le cas on
doit employer ce qui convient en pareil
circonstance. Enfin il arrive dessus qu'il
survient un gonflement une tumefaction
très considérable, et qui est plus conséquent
apparemment que l'effet du coup par
quoi on doit remédier par les choses convenables.
Enfin les instruments tranchants peuvent 9.° des plaies par instruments tranchants.
intéresser les, en leur faisant une simple
division, ou bien en emportant en grande
partie. Lorsqu'il n'y a qu'une simple
division on peut y remédier au moyen
d'emplâtres agglutinatifs, et si cela ne suffit
pas, on peut avoir recours à la suture
au moyen du Bandage; lorsqu'il n'y aura
que la partie inférieure d'intéressée, on le
[illegible] dans cette [illegible] l'autre, en mettant
une canule dans les fosses nasales, pour
permettre la respiration. Lorsqu'il est
emporté en grande partie [illegible] on y peut
point remédier. tel qu'il arrive par un
coup de sabre porté dessus, qui l'emporte
au [illegible] presque entièrement
avec une partie de la figure [illegible], ou

431 je l'ai vu sur un soldat. Je raison de l'occasion au point je remédier, il y a l'une difficulté plus ou moins grande de la face, qui exige alors [illegible] du corps [illegible] difficile malgré la plus grande précaution que l'on de prendre [illegible] l'empêcher en réunissant les parties, il est point possible comme nous l'avons dit, pour toutes les parties en général avec [illegible] qu'elles sont de [illegible] du corps, et leur réunion, malgré ce qu'on ait dit pour cette article.

Leçon du 27 thermidor

Des plaies des yeux.

Nous allons examiner chaque partie en particulier qui indépendant.

D'abord les sourcils sont exposés dans exposés à l'action de tout les corps [illegible] les piqûres qui y arrivent, n'exigent pas de soins particuliers. Les contusions sont toujours assez difficiles à guérir, que tout sans doute aussi facile qu'il [illegible] cette partie.

De celles qui affectent les sourcils

[illegible] aux contusions qui y arrivent, il est bon de nous y arrêter puisqu'il est des cas où ils produisent l'abolition de la vue, on expliquait cela anciennement par le moyen de la contusion que le nerf frontal éprouvait dans cette partie, qui était destiné au muscle lequel envoyant des filets au [illegible] du globe de l'œil et aux procès ciliaires causait ainsi cette affection, mais chaque filet ayant sa une fonction particulière, [illegible] reçoit, il est plus probable de penser que cela dépend de l'espèce de commotion que le nerf

ont susceptible d'éprouver lui y ... dit par les
moyens irritants que l'on y applique [illegible]
ailleurs, tels que les lotions de cantharides, les
vésicatoires.

Les piqûres des sangsues et leurs contusions, de celles des sangsues,
peuvent souvent être accompagnées d'infiltrations
dans le tissu cellulaire qui s'y trouve contenu,
ce qui dépend de sa privation de graisse, et qui
peut y remédier en employant les [illegible] qui
conviennent dans cette circonstance. Quand à
leurs divisions faites par des instruments
tranchants, elles sont susceptibles d'avoir une
direction verticale ou bien oblique, qui
peuvent être accompagnées en même temps
de celle de l'œil, lorsqu'il n'y a que la division
des paupières, elles exigent d'autres moyens
que ceux qu'on emploie en pareil cas, qui
sont les emplâtres agglutinatifs, on a soins
seulement de [illegible]
les bords de la division, parce que dans ce
cas l'œil, se trouvant [illegible] continuellement
cela que [illegible] le malade. Il est dans ce cas
[illegible] obligé de se servir ou de faire
un point de suture, lorsque le cartilage
tarse se trouve divisé, ce qu'il ne peut
point bien se réunir.

Il peut se faire que l'œil soit contus de l'œil [illegible] corps contondants, qui
par le moyen des [illegible] appliqué sur lui ou bien
immédiatement appliqué [illegible] sangsues, qui donnent
[illegible] à l'abstinence
lieu. Dans ce cas, [illegible] diminution, le cas est
la plus [illegible] au bien à sa
toujours très douloureux, on prend garde
de supporter la lumière. Il y a [illegible] les

433 abondante des larmes que d'ordinaire qui peut être accompagnée d'inflammation et d'écoulement qui se dissipe assez promptement par l'emploi des résolutifs. Mais il faut le dire que l'alcool aussi peut notablement faire, ce qui a lieu par l'action des instruments tranchants de manière à ce qu'ils organisent le globe de l'œil, qui prendrait de la cavité, de manière l'inflammation peut ... il ne faut aucunement pas de ... examiner, ... le volume naturel de l'œil ... chez les individus chez qui il le ... l'œil, puisqu'il est des individus chez qui il la ... de cette manière, cette espèce ... peut être suivie de ... qui se développe et qui ... l'inflammation qui se développe et qui ... de ... supprime plus ou moins ... considérable, de manière ... de l'œil, tandis que ... facile ... de ... fois il y a encore moyen de ... qui permet d'y appliquer un œil artificiel lorsqu'il est violemment délacéré de manière à être détruit il faut examiner si ... encore ... un peu ... si ... possible ... qu'il ... plus possible.

L'œil peut ensuite être intéressé par les instruments piquants, qui quand ils sont ... et qu'ils intéressent quelque partie, il peut se faire qu'il soit ... ... les ... ... enfants, ... et qu'ils ... des parties principales de l'œil,

ils peuvent être suivis de quelques accidens fâcheux
ce qu'on remarque particulièrement chez les
personnes adultes, lorsque chez celles qui sont
d'un âge avancé. ou leur état est [illegible] l'état
brêche: auxquels ne survient pas d'accidents d'un
heureusement il faut attendre, pour remédier
qui pourra survenir, après quoi on le continue
comme il convient.

Plaies des joues.

Les figures faites à une partie sont de
de trop peu d'importance pour nous y arrêter –
Quant à leur division faite par les instrumens
tranchants, elles peuvent être obliques ou
verticales, elles n'exigent pour leur réunion
pas d'autre moyen que les emplâtres agglutinatifs
comme il faut se garder que le canal de Stenon
soit divisé, qui ne manqueroit pas de rendre
de la réunion il en résulteroit une fistule –
salivaire, il faut avoir soin d'en faire la
réunion exacte, au reste le plus ord.
que des emplâtres agglutinatifs, excepté –
toutes les fois que l'on veut procurer une
réunion exacte, tel que pour le bec exacte
ou toutes difficultés, que l'on [illegible]
les sutures.

Pour ce qui concerne les contusions aux
quelles elles sont exposées, il faut tâcher
prévenir le plus possible l'inflammation aux
quelles elles sont sujettes, parceque souvent
à se terminer par suppuration elles peuvent
être très considérable par l'abondance du
tissu cellulaire qui s'y trouve.

Plaies des lèvres.

Nous ne parlons pas de piqûres. Lorsqu'elles sont contuses, par les instruments ou corps contondants, elles sont qqf. accompagnées d'un gonflement peu considérable, qui tient à la [illegible] du coup qui a porté sur elles, qui le sont d'autant plus qu'elles ont un point d'appui au moyen des dents, qui est qqf. accompagné de la lésion de la membrane muqueuse [illegible] qui se dissipe par l'emploi des moyens résolutifs.

Lorsqu'elles sont divisées par les instruments tranchants, les divisions peuvent être obliques ou bien verticales; toutes les fois qu'elles ne sont pas considérables, elles peuvent être guéries par l'emploi des bandelettes agglutinatives; mais toutes les fois que le contraire a lieu, c'est à dire qu'elles sont divisées toutes entières, on a recours qqf. à la suture; un seul point suffit dans ce cas, parce qu'il n'y a point de déperdition de substance ou dans le cas de [illegible], et que l'on est pas obligé d'employer plus de force; il est des cas même où les personnes ont trop de répugnance pour les ~~sutures~~, qu'un seul bandage suffit. Pour le cas de contusion avec plaies [illegible] [illegible] de la membrane [illegible] s'il y avait ~~[illegible]~~ engorgement assez considérable, il faudrait [illegible] se dissiper, après quoi on réunit les lèvres.

Plaies du [illegible]

Toutes les fois qu'il y a plaies par instruments tranchants, il faut les réunir

les bords étant agglutinés, en ayant ~~soin~~ de les réunir fréquemment, lorsqu'elles se défont par la [illegible] qui [illegible].

Leçon du 8 Thermidor

Plaies de la langue.

Elle n'est guère exposée à être affectée par les corps extérieurs, quoiqu'il n'est cependant point rare de la voir divisée par un instrument tranchant tel que par un couteau porté dans la bouche, &c. Les causes les plus fréquentes de sa division sont l'action des dents, lorsque les mâchoires se rapprochent et qu'elle se trouve entre. On a demandé si lorsqu'elle était divisée il fallait se servir de la suture pour en procurer la réunion. Il est inutile de s'en servir parce que quoique divisée, les bords de la plaie ne tendent pas à s'écarter les uns des autres, à moins que la division fût très grande, ou qu'on en enlevé une certaine portion, tel que pour l'extirpation d'un cancer qui s'y trouve contenu. Le Dran a [illegible] [illegible] des sutures que les plaies de la langue guérissent avec une extrême facilité, malgré le [illegible] dont elle est [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible], sans qu'on [illegible] la langue se trouve.

Il arrive aussi que la [illegible] lorsqu'elle est [illegible] divisée, ce qui arrive [illegible] lorsqu'elle est [illegible] entre les dents et qu'on en a [illegible] ~~[illegible]~~ entre [illegible] ou bien [illegible] [illegible] dans le [illegible], où elle est [illegible] arrêtée dans les arcades dentaires, [illegible] entre les deux [illegible] qu'on est obligé d'employer [illegible] [illegible] [illegible] ~~[illegible]~~ [illegible] de Desault [illegible] [illegible] ~~[illegible]~~ déterminer la réunion des bords de la plaie, qui consiste en un petit

437 sac, auquel se trouve des petits rubans passés pour avoir le serrer; mais ce moyen est effrayant, et que les bords [illegible] tiraillés [illegible] au point [illegible] pourroient dans le cas où la division seroit être [illegible] d'entailler ~~[illegible]~~ point de tel pas [illegible] suffisance.

Fractures des os de la face

Nous ne parlerons point du frontal, vu que nous en avons parlé dans la plaie du crâne.

1° De ceux du nez.

Jamais la fracture de ces os n'a lieu que par l'action des corps contondants, lesquels appartiennent aux os plats; il faut qu'il y ait lieu qu'ils reçoivent une forte contusion, à raison de l'espèce de voûte qu'ils forment, qui pourroient dans certains cas être accompagnée de celles des apophyses montantes des os maxillaires et est accompagnée d'enfoncement des fragments que l'on a peine à reconnaître dans cet état, par rapport au gonflement [illegible] circonstances, par [illegible] hémorragie qui excitent. Il y a aussi quelquefois [illegible] toujours commotion du cerveau. Il faut de suite reconnaître l'enfoncement afin de reporter [illegible] le laissant et de relever les fragments qui pourroient donner lieu à l'irritation des parties [illegible].

2° Fracture reconnue, s'il n'y a point de déplacement on se borne seulement à combattre le gonflement qu'il peut y avoir par [illegible] qui pourroit ne mettre [illegible] dans un meilleur rapport; s'il y a enfonc[illegible]

on retire les pièces d'os, soit avec l'extrémité d'une spatule, ou bien d'une pince qui se doit [illegible] ensuite [illegible] ou [illegible], [illegible] en appliquant quelque chose dessus [illegible] [illegible] gardé de donner lieu [illegible] qui peuvent se réunir. Les fragments dans cet état [illegible] qu'ils n'ont pas de tendance à se déplacer, et il est fort inutile de [illegible] qu'on appliquait anciennement, qui ne sont plus fait pour déplacer les fragments qu'autrement.

Toutes les fois qu'il n'y a qu'une contusion on se sert seulement des moyens réfrigérants. L'hémorragie qui a lieu dans cette espèce de fracture est déterminée par la rupture des vaisseaux sanguins. Quand à la commotion qui arrive dans cette [illegible] a été expliquée anciennement par la rupture de la lame criblée de l'ethmoïde, au moyen de l'impulsion que la [illegible] communiqué; [illegible], mais elle est trop déliée pour pouvoir admettre que cela a lieu de cette manière-ci. Il est plus croyable de penser que cela a lieu par le choc que les os propres du nez communiquent au frontal, qui se trouvant articulés immédiatement avec lui, peuvent entraîner de la même manière [illegible] que la mâchoire inférieure le fait pour ceux de la face et de là au crâne. C'est pour cela qu'il est bien [illegible] entre les chutes faites sur le nez, toutes les fois qu'elles sont fortes, telle que [illegible] la tête, etc. Toutes les fois que les fragments ne sont pas bien réunis, surtout s'il y a une difformité à la suite de la fracture des os du nez.

7°. De l'arcade zygomatique

Elle n'a jamais lieu que par l'action des corps extérieurs, malgré la force grande qu'elle présente après [illegible]. Les Muscles qui s'y implantent ne la parent pas. Elle peut être fracturée dans toute son étendue lorsqu'elle l'est, les causes qui la produisent sont &c. une pierre, un coup de bâton, une Roue qui y passera. Elle est rangée parmi les os plats, les fragments qui en résultent ne sont jamais entraînés qu'en dedans, ce qui dépend de l'action des Muscles zygomato-maxillaires, ils ne le peuvent point en bas malgré l'action du Muscle masseter par l'attache de l'aponévrose du temporal qui s'y prend tout attachée. S'il y avait gonflement dans cette partie, on ne pourrait point reconnaître la fracture; il est des cas où il y a plaie en même temps, tandis que d'autrefois il n'y en a point.

On pourrait bien à la rigueur dans certains cas abandonner cette espèce de fracture à elle même sans le peu de déplacement des fragments; mais il est des circonstances où l'on est obligé [illegible] de les réduire parce qu'il [illegible] des esquilles et irritations. Il y a deux moyens pour cela à employer, qui sont de mettre deux morceaux de bois dans la bouche entre chaque côté, entre les arcades dentaires, en le faisant Duverney [?], ou bien d'employer les élévatoires en faisant une incision au dessus de l'arcade zygomatique. Il faut joindre à l'immobilité de la mâchoire, et l'emploi

Des Résolutifs, sur la partie.

3°. De la Machoire supérieure.

Cette espèce de fracture n'appartient à aucune des trois classes qu'on a dit avant.

Elle a lieu q.q. f. en entraînant quelques dents, mais nous parlerons de celles-ci à l'article de leur déplacement. La fracture de la Machoire supérieure, arrive très rarement, qui peu a lieu par des coups portés sur cette partie, ou bien par le moyen d'une chute. Ledran en rapporte un exemple dans sa Maladie des os, lequel [illegible] pour en procurer la consolidation, de fil [illegible], de la même manière que les dentistes placent des dents artificielles. Si ce moyen ne réussissoit pas, on pourroit placer des corps entre ses dents, de la même manière indiquée plus haut, pour cet [illegible] par lui puisse faire passer quelque chose entre.

4°. De la Machoire inférieure.

Elle n'a lieu jamais que par l'action des corps extérieurs, malgré la force très grande des Muscles qui s'y implantent. Elles peuvent être directes et indirectes. Celles-ci n'ont lieu qu'à la symphyse produit par un coup qui agit sur l'un des côtés et qui leur fait éprouver une espèce de torsion. On [illegible] immédiates, directes sont celles qui [illegible] attention [illegible] endroit même du coup ont lieu dans l'endroit simplement [illegible], lesquelles peuvent être simples entre [illegible] telles [illegible] à la symphyse, entre la symphyse branches aux branches, et à l'apophyse Condyloïde; mais cela est très rare. Les

Les différentes espèces de fractures dont elle est susceptible

doubles, soit celles qui ont lieu en même temps sur les deux côtés de la symphyse en même temps, ou bien à celles d'un côté seulement d'elle. C'est surtout de fractures qui peuvent être [illegible] articulaires ou celles-ci sont préférables, parce qu'il peut se faire que les fragments soient tellement [illegible] qu'il ne se fasse point de déplacement de manière qu'il serait difficile de le reconnaître; il peut se faire encore qu'il n'y en ait pas également, qui peut arriver à la symphyse et aussi branches. D'après cela, on sent qu'il peut y en avoir de différentes dans le même endroit.

Seconde leçon
17 Thermidor

Quelque soit le siège de la fracture, il y a presque toujours déplacement des fragments qui est produit soit par la cause du coup, ou bien par l'action musculaire. Si la fracture a lieu précisément sur le milieu de la symphyse il peut se faire qu'il n'y ait pas de déplacement parce qu'alors les muscles qui s'implantent à chaque fragment sont aussi forts l'un que l'autre et en pareil nombre. Il pourrait se faire qu'il eût lieu encore sur une des côtés de la mâchoire, lorsque pour ce il y a de déplacement, par le moyen des les fragments sont inégalement. Si la fracture est [illegible], ou [illegible] qu'elle ait lieu de chaque côté de la symphyse, alors il y aura déplacement parce que les muscles ne sont aucun peut-être plus favorablement disposés pour cela, pour d'un côté, les fragments postérieurs seront entraînés en haut, tandis que le moyen

Si les fragments peuvent éprouver des déplacements.

le sera en bas.

Signes auxquels on reconnait les fractures du corps de la Machoire. 452

Signes de la fracture du corps.

D'abord il y a fracture ou non dans le corps. cas ou elle existe, on peut la reconnaitre par la difformité que présente la machoire, par le rapport du malade, qui dit avoir entendu un bruit particulier lorsque le coup a agi dessus la Machoire, ou bien lorsqu'il est tombé par la douleur qu'il ressent, si cela ne suffit pas pour reconnaitre, de [illegible] qu'après avoir examiné les doigts dessus et dessous les deux côtés de la Machoire, on la saisit et on tient fort, [illegible] quelques mouvements qui y elle éprouve [illegible] les fragments font éprouver une cavité, [illegible] on reconnait aussitôt une crépitation qu'on [illegible] attendre quelque temps, pendant pour la faire [illegible] gonflement très [illegible] qu'il y a [illegible] faire que s'il elle considérable [illegible] des Machoires, qui [illegible] avoit bien [illegible] pour la reconnaitre. [illegible] un certain temps [illegible] de l'apophyse coronoïde arrive la fracture de [illegible] pendant [illegible] très rarement, et l'on pourroit dire que [illegible] quelle a été plus supposée que réelle.

Moyen de réduction

Pour réduire une fracture simple ou double de la machoire, il suffit de pousser le fragment déplacé en haut et [illegible] ramener ainsi au niveau de [illegible] de la [illegible] d'affection [illegible] celui qui [illegible] la base de [illegible] ensuite [illegible] jusqu'à ce que la [illegible] dentaire dans la [illegible] le ramasser [illegible] supérieure inférieure [illegible] de la [illegible] qui [illegible] [illegible] a ce mouvement réduit, [illegible] [illegible] ainsi [illegible] il est [illegible] de réduire autant

453 il est difficile de maintenir pour longtemps
cette [illegible] en apropos [illegible]

On devroit ne point que lui employer
tous les moyens contentifs ; la machoire
ne tient d'aucune immobilité parfaite et
situation immobile est difficile à conserver,
à raison de la nécessité du mouvement de la machoire dans la
Mastication, dans la déglutition et dans l'action
de parler, il faut pour cela comme on n'a
point assez de prise pour pouvoir agir sur le
fragment postérieur le corps de la machoire contre
la manière a faire dans ce cas ce sont les
Muscles qui s'implantent au dessus d'elle qui
tendent d'étendre, en bien tiré a la racine, le
les élévateurs se trouvent dans le relâchement
En même temps qu'on tient entre les deux
arcades dentaires [illegible] petit morceau de liège
pour pouvoir un certain intervalle les deux
[illegible] les gobelets nécessaires donner au malade
quelques alimens. Il est cas qui exigent de
[illegible] pour pouvoir maintenir la machoire
fronde pour pouvoir le service de ce Chevêtre
mais il faut ainsi le service de ce position
on doit tenir ainsi dans cette position
pendant l'espace de trente ou quarante jours
Il est des personnes chez qui cependant la
Machoire après avoir été fracturée, est
consolidée avec le temps.

Il arrive quelquefois qu'il y a affection des
deux Machoires, en même temps que de la Machoire
[illegible], il faut alors employer les moyens qui
conviennent en même temps à l'une et l'autre
[illegible] le nez, Maxillaire se trouve
[illegible] divisé, alors dans ce cas, il y a
paralysie des Muscles [illegible]

se distribuent, tandis que l'artere maxillaire
ne se rompt point et que les differentes branches
qu'elle fournit dans le canal dentaire auquel elle
appartient. Voila pour le corps.

Quand aux fractures des condiles, elles sont directes aussi ou indirectes. Les directes sont celles qui sont lieu par l'effet d'une puissance portée sur la partie même, tandis que les indirectes le sont celles qui arrivent au menton ou en... quel que... Dans cette espece de fracture, il y a toujours un deplacement des fragments qui tient à la contraction des muscles... qui s'inserent surtout du superieur, puis quelle qu'en... en même temps de la machoire. Le fragment est d'autant plus entrainé en avant, que la fracture est plus pres de l'apophyse coronoïde lequel va se rendre à la partie du palais.

On reconnait la fracture du condile à la difficulté que le malade a de mouvoir facilement la machoire, à un craquement... lieu des côtés de cette derniere, à la douleur que le malade y éprouve, qui augmente lorsqu'on y porte le doigt; à la depression qu'on y trouve; à la crepitation que le malade éprouve lorsqu'il la remue, ou bien quand lui imprime des mouvements. Dans le cas qu'il y a des fractures, accidents plusieurs et qui... il y en a qui entre par la suppurer, tandis que d'autres fois le malade conserve une difformité dans la partie où a la fracture du condile.

Les moyens employés pour y remédier

458 sont de deux sortes, l'une est instituée par Desault et qu'on suit depuis lui, qui est porter le corps de la mâchoire à la rencontre d'un fragment, puis l'autre de porter le ... dans la bouche et de replacer le fragment dans sa situation naturelle qui le replace aussi en suite de quoi on le conduit avec peu la fracture du corps. Les malades sont toujours un temps plus ou moins long à recouvrer leur mouvement ordinaire.

Leçon du 30 Thermidor

Des Plaies du Col.

Les plaies de cette partie sont toujours des importantes, à raison de l'importance des organes qui s'y trouvent qui sont

Ils les rendent fâcheuses

qui s'y organes qui s'y trouvent qui sont le larynx, la trachée artère et l'oesophage, et les artères carotides ; nous en parlerons pas de la piqûre de cette partie ni de l'effet des corps contondants qu'il peut se faire encore, que les premiers les intéressent.

Elles comprennent le larynx, la trachée artère, l'oesophage et les artères carotides

Ce sont également les corps tranchants qui les intéressent, qui peuvent diviser les artères carotides, qui une fois divisées donnent lieu à une très grande évacuation de sang, qui peuvent faire périr les personnes après qu'ils n'y ont été que peu de temps. Il faudrait pour y remédier être appelé à temps et que ce fut une personne de l'art qui ne se trouble pas, pour pouvoir lier l'artère ; car s'il n'était pas appelé à temps, on ne le pourrait point. On arrête le cours du sang au moyen de la ligature, qui n'est pas si suivie dans la pratique à l'égard des artères carotides lorsqu'on ... on lie à toutes les deux

Ce qui fait peur la division d'une artère.

lorsque la plaie a une artère d'un membre
par rapport à la tête, il y a encore les artères
vertébrales qui portent le sang au cerveau
et l'autre carotide, lorsqu'il n'y en a qu'une
de divisée, et de plus ce que les expériences
les anciens prouvent, tandis que pour
celles d'un membre n'ayant plus d'autre artère
qui y porte le sang, il faut en faire quel-
que chose y ait lieu, c'est ce qu'on voit à la
suite de l'opération de l'anévrisme [illegible]
qui arrive par le défaut de sang.

Les divisions du col par instruments
tranchants, sont ~~[illegible]~~ quatre, parce que c'est
l'endroit où les personnes qui veulent se détruire
le plus ordinairement portent les instruments dans
cette intention; ces sortes de plaies sont
beaucoup plus graves chez celles affectées de manie
que celles qui ne le sont pas, parce que celles-ci
quittent ordinairement de faire agir l'instrument
tranchant, lorsqu'elles ressentent de la douleur,
tandis que les autres n'ayant point l'esprit
présent, se coupent les parties de l'étendue de la longueur
aussi bien ~~dans toute l'étendue~~ [illegible] plus fâcheuses lorsqu'elles
du col, qui sont plus [illegible] qu'à la partie supérieure,
~~dans~~ à la partie ~~moyenne~~ qu'à ~~toutes les~~ fois que le
il peut se faire [illegible] est divisé; ou bien point,
la cartilage thyroïde ne seront pas fâcheuses, toutes
que ces plaies [illegible]
les fois que l'instrument tranchant a été
porté en devant, parce qu'alors il peut se
~~[illegible]~~ que les artères carotides ne soient
point divisées, tandis que le contraire
auroit lieu, s'il étoit porté latéralement,
si elles étoient aussi divisées, et quoique

457 autre affection ne s'opposera à faire la réunion de la plaie, il faudrait la faire ta[illegible] en fléchissant la tête du côté de la division;

S'il y avait seulement quelques petites artères de divisées, et qui fussent assez grosses pour pouvoir donner une certaine quantité de sang, il faudrait en faire la ligature

Comme il est très rare qu'on puisse de[illegible] réunir les bords de la plaie, lorsque les personnes qui les ont par les [illegible] ne voulant point se soumettre à une position favorable, c'est ce qui a fait inventer à [illegible] une machine qui s'attache à la tête [illegible] qui fixe sur le tronc, mais comme avec les [illegible] le plus [illegible] augmenterait [illegible] pour toute autre moyen, qui remplirait le même but, que l'on se proposera, Ce qui [illegible] le même inconvénient chez les personnes [illegible] un pareil accident est arrivé [illegible] en furieux, parce qu'elles [illegible] la position qu'on leur fait prendre, tandis que pour les autres [illegible] des raisons indi[illegible] souvent défait tout l'appareil qu'on leur applique.

Si malgré les moyens que l'on a employés, il y avait un épanchement de sang dans l'œsophage [illegible] la trachée-artère, ou dans l'œsophage [illegible] étaient ouvertes, il faudrait [illegible] procurer la réunion des bords de la division [illegible] écartés, et donner une position favorable au malade pour cela, en le faisant incliner.

Comme il peut se faire que malgré que les artères [illegible] ne soient point divisées que les personnes périssent par

hémorragie produite par cette ... par
le passage du sang dans les ...
indiqué, il faut avoir ...
la ligature, ou bien d'y appliquer le cautère,
après qu'on aurait le plus exactement
qu'il est possible, pour éviter les ...
... qui pourroient avoir lieu ...
... de suite ... malgré
qu'il n'y ait pas d'hémorragie, pour supprimer
... la suffocation que les malades éprouvent,
par le ... survenu à la plaie qui
... la trachée artère, à moins qu'il ne
... recours à l'emploi des ... styptiques
... le dirai dans l'opération de la
trachéotomie.

Plaies de la poitrine

Elles se rapprochent bcp de celles de la tête
tant par la manière dont elles affectent
les parties dures, les parties molles, que pour les parties qui ...
... pour les parties qui se trouvent contenues
dans sa cavité. Ce n'est qu'eu égard dans ce
... qu'à l'espèce d'instrument qui les
affectent.

D'abord les corps contondans peuvent intéresser ... — Effets des corps contondans.
les parties contenues dans la poitrine, sans
que pour cela les parois soient affectées,
de la même manière que cela arrive
au cerveau, mais jamais leur affection
... assez forte, il est arrivé que
la mort s'en est ensuivie ... pulmonaire ...
... la ... au bout d'un espace de
... de cette ... au ... long, et d'une
... plus au moins ... il faut avoir
la ... tuée, ... et ... que ... autres

459 portée sur la poitrine d'une manière très forte, saignés les personnes suivant leurs forces, leur donner des tisanes pectorales et les tenir pendant un temps plus ou moins long à un régime assez sévère.

Quand aux lésions des parties, qui composent les parois de la poitrine, il peut se faire qu'il n'y ait que les parties molles d'intéressées, tandis qu'il peut se faire qu'il n'y ait que les os.

Pour les parties molles, elles peuvent être contuses ou meurtries plus ou moins, lesquelles font éprouver des douleurs plus ou moins fortes, qui durent quelquefois très long temps et même des années, ce qui ferait croire dans certains cas, que les poumons sont affectés tandis qu'ils ne le sont point. Ces remèdes sont la saignée, les répercussifs &c.

On doit croire que l'apophyse xiphoïde étoit [illegible] être enfoncée, déprimée et blesser l'estomac, qui est annoncé par des douleurs très vives que les personnes éprouvent dans ce cas, cela paroit plutot tenir à l'espèce de contusion qu'il y auroit, lors de l'effet du coup, par cette apophyse, qu'autrement. Leur a semblé aussi que les côtes anciennement de la même manière que peuvent les os du crâne, qu'elles étoient susceptibles d'enfoncement, mais cela n'est point plus, à moins qu'elles ne soient fracturées.

De la Fracture des Côtes

On pourroit s'étonner au premier coup d'œil, que les fractures des côtes, n'arrivent pas plus fréquemment qu'elles n'ont lieu, vu leur position et aux coups auxquelles elles sont exposées. Cela dépend de ce qu'elles se trouvent

articulées les unes et les autres en manière de 466
voûte, et qu'elles résistent de cette manière
aux corps extérieurs, ce qui le prouve, c'est
que [illegible] des personnes qui supportent des
poids énormes sur leur poitrine, lorsque
pour cela elles se fracturent, en faisant
remarquer toutefois, elles ont soin de
retenir leur respiration d'une manière très
forte, et qu'ensuite elles se hâtent petit
à petit, tandis que celles qui ne le feraient
point ne le pourraient pas. Les fractures
lorsqu'elles arrivent le plus souvent, c'est que
surtout les personnes ne s'attendaient point
à l'effet d'un coup porté sur leur poitrine,
de manière qu'elles n'ont pas pu retenir
leur respiration, puisqu'elles sont le siège
le plus souvent. On peut dire encore qu'elles ne
fracturent pas encore autant, vu la manière
dont elles s'articulent avec les cartilages
intercostaux sternaux, qui fait qu'elles se prêtent.

Les Côtes sont exposées à deux espèces de [illegible] à combien d'espèces elles sont exposées
fractures, directes et indirectes. Les directes
sont celles qui ont lieu [illegible] une pierre
qui porte la [illegible], tel que quand on tombe d'un lieu
y est portée, [illegible] sur un corps solide; indirectes
assez élevé, lorsqu'il agit en d'autre endroit,
lorsque la cause [illegible] trouve près,
tel que quand [illegible] d'assez
entre une [illegible] et [illegible] ont été fracturées
sorte de fractures, les côtes [illegible] les directes, tandis
en dehors [illegible] pour les indirectes en
qu'elles sont [illegible] toutes exposées
inspira. Elles ne sont pas toutes [illegible] moyennes sont elles
de la même manière, les [illegible] supérieures
[illegible] y sont [illegible] plus [illegible] la Clavicule et l'omoplate

461 et que les inférieures se portent en dedans
immobilité.

On a cru pendant anciennement qu'il y avoit
déplacement des fragments dans les fractures
directes ils étoient tournés du côté du poumon
tandis qu'il y avoit tout inverse pour les
indirectes; mais l'expérience prouve le
contraire d'après les expériences Sabatier
que l'on a faite à ce sujet. C'est à un
Praticien hollandois qu'il l'on doit cette
observation le premier, ce qui prouve que
cela n'a point lieu, c'est qu'il ne suit point
la lésion des poumons, comme cela devoit
avoir lieu si cela arrivoit comme on le
prétendoit; c'étoit dans l'intention de la
lésion qu'on employoit pour remettre dit
les fragments dans leur position naturel qu'on
mettoit des compresses graduées sur le lieu
de la fracture dans les directes, tandis que
pour les indirectes on en mettoit une compresse
en devant et en arrière de la poitrine pour
faire sortir les fragments; on admet maintenant
que l'action seule des muscles intercostaux
suffit pour les ramener à leur situation
naturelle, de manière que l'on se contente
d'appliquer un simple bandage de corps.

Leçon du 2 fructidor

On reconnoît les fractures des côtes qui
par le récit que le malade fait
d'avoir eu un coup sur la poitrine,
et on juge du degré de force, par la
mauvaise conformation, par la douleur de

à quoi quelles se reconnoissent

cette partie, par la crépitation que l'on
entend que les extrémités des fragments, en
frottant l'une et leur ... en
mouvement, par la douleur que le malade
éprouve qui peut cependant l'être moindre

puisqu'elle peut tenir à d'autres causes. On se confirme des fractures d'une manière plus réelle, en parcourant successivement les doigts l'un après l'autre chaque espace intercostaux du côté où l'on a lieu de présumer qu'elle a été, et s'il s'agit d'une fracture par contrecoup, il faudrait parcourir chaque espace intercostal des deux côtés. On peut encore faire faire au Malade une forte inspiration. Dans le cas on serait incertain, on attendrait.

Comme il n'y a point de déplacement dans les fractures des côtes, le chir.n n'est point obligé de faire la réduction des fragments, pour celles par cause directe, q. à celles par contre coup, en supposant qu'elles existassent alors on y remédierait en exerçant une compression sur la partie antérieure et postérieure de la poitrine, qui une fois réduite, les fragments se trouveraient dans le même cas que quand il n'y en a point. On se contente après cela, d'appliquer un simple bandage de corps, et même rien de tout, parce que les fragments n'ont point de tendance à se déplacer, à raison des [illegible] musculaire, on fait seulement garder le repos au Malade dans son lit, etc. [illegible] faisant [illegible] [illegible] les autres fractures et en évitant [illegible] pourrait donner lieu à des déplacements des fragments. Cette espèce de fracture guérit très facilement, à raison du tissu spong. [illegible] [illegible] [illegible]. Il est [illegible] dont les [illegible] sont [illegible] accompagnées de cas où les fractures [illegible] la contusion des parties molles, alors dans ce cas on y remédie par le moyen de l'emplâtre

 répercussifs.

Indépendamment de cela, il peut se faire qu'il y ait lésion de la plèvre et des poumons, lorsque les fragments viennent dans l'intérieur de la poitrine, qui peuvent piquer les poumons et déchirer la plèvre, en même temps qu'ils peuvent donner lieu à une inflammation et occasionner les symptômes de la pleurésie et de la péripneumonie, et en présenter les mêmes signes, qui donneront lieu à employer le même traitement, sans s'opposer à celui qui convient à la fracture. Il peut se faire ensuite qu'il y ait infiltration de l'air dans le tissu cellulaire et occasionner emphysème dans le tissu cellulaire, [illegible] l'endroit affecté [illegible] reviendraient en parlant des plaies pénétrantes de cette cavité.

de quoi elles y ait lésion [illegible] accompagnées

Fractures du Sternum.

Elles sont beaucoup moins fréquentes chez les jeunes que chez les vieux, qui tient à ce qu'il est composé d'une grande quantité de tissu spongieux, et puis ensuite il résiste aux corps extérieurs en manière de voûte, par la manière dont est construite la poitrine. Ces sortes de fractures peuvent être de deux espèces, soit que par un coup porté dessus, immédiatement, ou le rapporte David dans un mémoire qu'il a fait sur les autres contre-coups, qu'il a été produit par l'action des muscles droits et des sterno-mastoïdiens, pendant que le corps était étendu tout droit, sur une [illegible]. Cette dernière espèce devrait plutôt être [illegible]

dans les fractures produites par [illegible]
que dans celles par contre-coup.
Les fractures du sternum peuvent être simples comment elles
en [illegible] sans enfoncement, ou bien avec enfoncement peuvent avoir lieu
mais alors avec des fragments qui [illegible]
n'a de rien de fâcheux, malgré que l'au-
[illegible] que l'usage pratique l'opération du
trépan [illegible]
parceque dessous il survenait des accidents,
mais cela n'est point, à moins qu'il y
ait une compression assez forte, que [illegible]
[illegible] dessous que le tissu cellulaire
et le Médiastin antérieur, aussi cette
maintenant rejettée et avec raison. Encore
quand il surviendrait un épanchement sanguin
on serait assez embarassé pour lui donner
issue, parce qu'on ne saurait pas bien quelle
serait le siège qu'il occupe.
L'accident qui peut être le plus fâcheux. L'accident qui peut suivre
à la suite de pareil accident, est l'inflammation
du tissu cell. qui entre dans le Médiastin
antérieur, qui peut donner lieu à une suppu-
[illegible] cette partie, et former un abcès qui
peut être accompagné de carie du sternum
qui arrive [illegible] par un simple contre-coup,
sur lui, j'enverrais pour éclaircir à ce sujet,
à un mémoire de la [illegible] qui traite
de tous les abcès du Médiastin jusqu'à lui
Il y a plusieurs de signes qui annoncent la
présence d'un dépôt formé dans le Médiastin. Il y a des
qu'on ne peut reconnaître que par la sortie des signes qui annoncent la
du pus qui arrive [illegible] dans le cas de la carie, présence d'un
[illegible] bien lorsqu'il se trouve une grande quantité de dépôt dans la Médiastin

46. soit qu'il se fait tuméfié de chaque côté du sternum.

On remédie à la fracture du sternum par l'application d'un bandage de corps et l'application de topiques.

Des plaies par instruments piquants et tranchants de poitrine.

On peut confondre jusqu'à un certain point les plaies de poitrine produites par des instruments piquants et tranchants, toutes les fois qu'elles pénètrent, parceque les effets en sont les mêmes.

1ère division en trois espèces — On peut diviser les plaies de poitrine en trois espèces, 1° en celles qui ne font simplement qu'intéresser les téguments, 2° en celles qui pénètrent sans lésion ... produisent de lésion aux organes, 3° enfin en celles qui les intéressent.

1° en simple division — 1° Quand aux simples divisions des téguments qui n'attaquent aucune partie essentielle, elles n'exigent aucune description particulière, vu que nous en avons parlé en traitant des généralités des plaies.

2° en celles qui traversent les parois de la poitrine — 2° Pour celles qui traversent toutes les parois de la poitrine, elles peuvent être dangereuses en ces trois ... parcequ'elles peuvent ... l'artère intercostale, mais il peut se faire que cela ne soit point, pour que l'instrument peut bien avoir intéressé, à raison du lieu qu'elles occupent, que les forme le ... des côtes. Il est très rare qu'elles ne ... dispersées. Aussi il ... les ... qui ... la ... les malades, qui n'est ... que par ... dans laquelle il était ... à la ... qu'il a, ... en

2°. Il peut se faire dans qq. cas que l'une des côtes soit fracturée, ou bien percée, mais seulement que [illegible] pénétrants traversent de part en part [illegible] y restent, tandis que d'autres fois ils les traversent, en supposant que la portion qui se trouve dans l'épaisseur de l'os [illegible] ce qui exige, à l'égard d'une fracture [illegible] ce qui [illegible] avec des esquilles ou d'autres corps étrangers, avec les pinces toutes les fois qu'on a la facilité de les saisir, lorsqu'ils sont engagés dans le tissu [illegible] de la côte, ce qui exige [illegible] qu'on en [illegible] des [illegible], dans l'endroit où ils se trouvent. Dans le cas au contraire [illegible] la [illegible] entièrement [illegible] de la poitrine, on pourrait [illegible] au moyen d'une [illegible], telle que [illegible] pour la pointe d'une [illegible] d'une épée, qui peut [illegible] inconvénients, en ce qu'on [illegible] de pratiquer une autre [illegible] poitrine, [illegible] instrument [illegible] que les parties molles, lesquelles [illegible] que les [illegible] étendues, mais peuvent [illegible] à [illegible] qu'une petite.

Il y a eu bcp de moyens inventés pour [illegible] si une plaie pénétrait dans la poitrine, ou bien si elle ne pénétrait pas. On a fait pour cela l'usage de la sonde, de chandelle et de différens instrumens.

407 D'abord par rapport aux instruments qu'il
il est [illegible] incertain par lui-même
bien, parce qu'il peut se faire qu'ils n'aient
qu'ils [illegible] l'effet et point pénétré la
poitrine, ou bien qu'ils aient suivi les parties molles
ils aient suivi une marche oblique et
long [illegible] des muscles.
L'usage de la sonde n'est pas non plus
certain, parce qu'il peut se faire qu'elle
mette le [illegible] d'autres accidents qui
se trouve [illegible] les corps étrangers.
Enfin quand à l'emploi de l'[illegible]
[illegible] que c'est
très incertain.

Leçon du 18 frimaire

Tous les moyens proposés pour
reconnaître la pénétration des plaies
dans la poitrine sont incertains et [illegible]
instruments parce que cela n'a [illegible] par
à grand chose. Mais pour [illegible]
elles sont réellement pénétrantes, [illegible]
[illegible] cela autant de [illegible] pires, [illegible]
accidents qui surviendraient de la [illegible]
[illegible] elle. Mais pour le traitement, on
peut également sans inquiétude [illegible]
sera toujours temps d'employer des
moyens qui [illegible] indiqueraient lorsqu'on
[illegible] certain ce qui n'empêche pas
d'ailleurs qu'on [illegible] tout le [illegible]
[illegible] une saignée [illegible]
faire [illegible] des boissons [illegible]
Les plaies pénétrantes de la poitrine peu-

168

être plus ou moins fâcheuses, ou ce qu'elles peuvent être accompagnées. 1° de la difficulté de respirer, 2° de la hernie du poumon, 3° à un emphysème, 4° à un épanchement sanguin, 5° à l'inflammation de la plèvre. etc.

1° Quant à la difficulté de respirer cela a lieu qqf. qui est plus ou moins considérable mais jamais assez fort pour pouvoir déterminer la mort, à moins que ... qu'il y en ait une de chaque côté qui aient une grande étendue et qui permettent facilement la pénétration de l'air, jamais cela ne peut trop être observé chez l'homme parce qu'une plaie pénètre ... chaque côté de la poitrine d'une grande étendue ...

On ne peut observer cela que ... les pathologistes ont fait dont les ... ont dit que si la ... animaux ... chaque côté de la poitrine d'une assez grande étendue, ils en étaient morts de suite, tandis que d'autres ont dit le contraire; on admet bien que l'homme ... par la suite ... mais pas tout de suite, ce qui le prouve bien, c'est qu'immédiatement en ... qqf. ... les expériences ... de la poitrine ... qui ne meurent ... d'un temps plus ou moins long ... remarque que les poumons ... 2° hernie du poumon, cela est très rare, elle n'a lieu que dans les plaies

469 d'une très grande étendue, qui ne lui
[illegible] toujours qu'en conséquence
puisqu'on n'a encore observé que trois
quatre fois. Elle ne donne lieu dans
une plaie d'une petite étendue. Comme
il n'est [illegible] ce faire qu'on [illegible] appellé [illegible]
[illegible] de suite, aussitôt qu'une plaie est
faite, il faut avoir soin [illegible]
[illegible] que lui est appellé [illegible]
[illegible] la tempérament, pour empêcher à l'air
d'entrer dans la poitrine, et au poumon
de sortir. S'il arrivait qu'il le fût, il faut
aussitôt le faire rentrer, et [illegible]
comme ci-dessus, tant de fois qu'il est
[illegible] on est obligé d'agrandir
la plaie, ce qu'on ne peut point faire
[illegible] qui conseillent plutôt
de faire rentrer la portion qui sort de la
[illegible] et d'en faire ensuite la ligature
[illegible] l'hémorragie qui pourrait
[illegible] afin de
[illegible]
faire contracter des adhérences aux poumons
avec la plèvre. Comme on n'a point encore
un assez grand nombre d'exemples à cet
[illegible]
à même de choisir celui qui semble
convenir le mieux. Si la portion qui
fait hernie était grande, il faudrait
[illegible]
[illegible]

8° L'emphysème. 8° L'emphysème. Il paraît se faire quand
[illegible] la [illegible] de l'air dans
la poitrine, au travers de la plaie, ou
[illegible] sorte des poumons, qui

dans ce dernier cas s'insinue dans le tissu cellulaire 470
et peut donner lieu a un emphysème plus
ou moins considérable.

4.° L'épanchement sanguin il peut avoir lieu derrière plaie considérable de la poitrine, ou bien dans une petite par la division de l'artère intercostale, qui n'aurait pas lieu dans certain cas tant les faits qui ne se apprennent; si l'on n'avait soin de tempérer la plaie qui permet alors le sang de pénétrer dans la poitrine, plutôt que de sortir au dehors.

4.° épanchement sanguin

5.° Dans la plèvre

6.° L'inflammation, elle peut aussi lieu par la division de la plèvre, au moyen de l'instrument vulnérant, ou bien par le contact seul de l'air, ou la présence du sang sur elle.

Le traitement qui convient dans les plaies simples de la poitrine, consiste toutes les fois qu'il y a division de l'artère intercostale, d'arrêter l'hémorragie qui a lieu, en lui faisant la ligature. Sibley a conseillé de réunir les bords de la plaie, s'il y a hernie des poumons, on le compense comme nous l'avons dit en son part, lorsqu'il y a joint avec cela le repos, la diète et les boissons qui conviennent en pareil cas. Il ne faut point faire de recherches à la plaie, lors même qu'on aurait quelques doutes sur la pénétration de la plaie, parce que cela pourrait être suivi d'inconvénients.

Traitement qui convient.

Plaies de la poitrine avec lésion des parties intérieures

Lésions des parties intérieures
Dans ces sortes de plaies, il peut y avoir

471 lésions des parties intérieures comme du
Poumons, du Cœur, du gros vaisseau
et de l'œsophage. Nous ne parlerons que
des trois d'eux, poumons étant les plus
sujets à être affectés.

1° du Cœur D'abord du cœur. Toutes les fois que
instruments seront portés dans la région
occupe, il peut être intéressé, il faudrait
pour cela qu'ils continuent portés assez
[illegible] quelque trompe encore [illegible] profondément
plaie. Il peut être intéressé dans une
quelconque de son étendue, aussi bien à la
base comme à sa pointe. Toutes les fois
que les plaies sont un peu considérables
la mort a toujours lieu, non point à
ce pourrait le croire par l'épanchement
du sang, mais bien par le défaut d'action
de ses fonctions, ce que les physiologistes
expliquent, qui est une espèce de syncope
La simple pénétration d'un instrument
[illegible], suffit pour la déterminer. Nous
en avons un exemple par la mort qui
arriva au cheval, par l'introduction de
l'instrument qu'on lui porta au cœur.

Il est cependant certaines pénétrations
de poitrine, qui ont laissé le cœur, et
cependant [illegible] suivies aussitôt de
la mort, qui tient à ce que l'instrument
ne point [illegible] tout autour la [illegible] du
cœur, mais qui a [illegible] par la suite,
même 8 ou 9 jours après, que
l'on explique alors par une rupture qui
fait dans ce moment. Il y en a même

qui pendant qu'une plaie faite au cœur
se cicatrise, la chose n'est point impossible
mais on a point d'exemple pour pouvoir
l'admettre, et puis d'ailleurs il faudrait
pour cela qu'il fût bien que la personne
en soit été réellement attaquée.

On ne peut reconnaître la lésion du cœur
que par la difficulté de respirer, par le
mouvement irrégulier de la circulation,
ce qui est amenée par le dérangement
du sang, ce qui fait ~~assez~~ bien par la
pour que le malade éprouve. Quelques
les fois qu'on a lieu de soupçonner qu'il existe
affection du cœur, et que la mort peut
avoir lieu, il faut avoir soin de diminuer
la quantité de sang par la saignée afin de
désemplir les vaisseaux et le cœur, parce qu'il
pourrait se faire qu'il s'y fasse une rupture
de ses parois et que la mort ait lieu par là.

Nous admettons point que le caillot
de sang, qui se forme dans la plaie puisse
s'y opposer, car qu'une lésion, de la
même manière que pour les artères

2° des gros vaisseaux.

2° Toutes les fois que les gros vaisseaux
sont ouverts, car l'aorte, l'artère
pulmonaire, les veines caves, il y a lieu
à faire la mort ~~est certaine~~

3° de l'œsophage

3° Quand à l'ouverture de l'œsophage
qui peut exister seule, ou bien accolée
lésion d'autres parties, elle n'est pas
mortelle, que l'on ne peut reconnaître
que par la difficulté d'avaler, soit

417 les substances liquides ou solides. On y remédie de la même manière qu'il a été dit ci-devant au sujet du col, par l'introduction d'une tente de gomme élastique, par le moyen de laquelle on fait passer les [illegible] qui conviennent pour soutenir le malade, et empêcher qu'ils ne pénètrent dans l'intérieur de la poitrine.

Leçon du 4 fructidor

Plaies du Diaphragme.

Ces sortes de plaies sont le plus généralement mortelles, quoiqu'il y en a cependant dont on a guéri, tel que Maréchal en rapporte un exemple remarquable, dans laquelle une portion d'épiploon passoit à travers de la poitrine et alloit ensuite dans une ouverture pratiquée à la paroi de la poitrine, qui plutôt que de la réduire, en fit la ligature, ce qui étoit contraire à l'usage adopté, car le malade étoit de suppose, à ce qu'il se forma une hernie par la suite, ce qui réussit. Il en sera de même à ces espèces de plaies importantes des parties du bas-ventre.

Comment quelle conduite a-t-il tenu Maréchal.

Plaies des Poumons.

Elles peuvent avoir lieu par les instruments piquants et tranchants, dont le danger consiste que par la manière dont elles sont faites, la plaie qui pourrait avoir une petite ouverture, comme ayant grande profondeur, et de même pour l'ouverture, quoique avec de gros vaisseaux qui peut étre intéressés. Elles ne sont cependant pas toutes mortelles, puisqu'il y en a qui ont guéri.

quelle sont les qui les produit.

les signes qui font reconnoitre [illegible] portée
à la profondeur dont l'instrument a été porté
à une espèce, il viendroit quelque [illegible] l'inutiliques
à la douleur que ressent le malade, à la manière
dont le coup a été porté, à la sortie d'un
sang rouge écumeux par les crachats.

L'effet des malades qui peuvent en mourir
tout de suite par l'hémorragie qui peut
avoir lieu par la division d'une artère
intercostale, au lieu du poumon, quelen
reconnoit par des signes dont nous avons
[illegible], ou bien le malade peut survivre
quelque temps, quoique dans ce cas, il se fera une
l'évacuation de sang dans la poitrine, ou bien
d'air, qui peut ensuite être accompagné
d'inflammation.

Lorsque le poumon est intéressé il peut se faire une
hémorragie, qui donne lieu à un épanchement
de sang, toutes les fois qu'il n'est point [illegible] — leurs effets.
d'adhérence avec la plèvre costale, tandis que
lorsqu'ils adhèrent, le sang au lieu de s'épancher
sortira au dehors; quand à la sortie de l'air
hors des poumons, elle survient dans
l'intérieur de la poitrine que quand la plaie
n'a point une grande étendue et qu'elle est
petite. Quand l'instrument qui a intéressé
les poumons est d'un petit volume il
ne se fera qu'un épanchement médiocre
qui peu à petit [illegible] que le malade puisse
guérir par la formation d'un caillot
qui bouche l'ouverture, au lieu que la large
[illegible] est très grande, le sang s'accumule tant — Traitement.
en très grande quantité.
De suite [illegible] si dans les plaies de

47 poitrine qui peuvent donner lieu à une tumeur s'il fallait boucher l'ouverture de la plaie extérieurement, ou bien la laisser ouverte.

Les praticiens sont partagés sur ce point, les uns avec Monteggia qui en la laissant ouverte et c'est le plus grand nombre, en disant par fondement, que si l'on bouche la plaie faite il peut se faire une accumulation de sang dans l'intérieur de la poitrine et (illegible) le malade. Les autres disent si l'on ne bouche point l'ouverture, il se fait une hémorragie considérable qui peut entraîner le malade et lui causer des syncopes, des frissons et des lésions considérables. M. l'abbé de Lyon qui est de cette dernière opinion dit qu'il a eu trois malades chez lesquels il a fait la réunion de la plaie toutes les trois fois et qui sont guéris, nonobstant. Mais on peut lui répondre que s'il pouvait se faire que le sang eut pu s'écouler au dehors, il eut été arrêté et que en réunissant le sang s'épanche dans l'intérieur de la poitrine, ce qui aurait pu en lieu dans d'autres où cela ne serait point rencontré. On pourrait se conduire ainsi puisque cela est en contradiction avec la pratique de la plupart des praticiens, réunir la plaie d'abord, et si un surgissait des accidents avenir lieu les désunir pour donner issue au sang, tandis qu'on les laisserait s'il n'en survenait point.

Les moyens qui convienment dans les plaies sont petites, soient grandes, sont les mêmes, qui sont les saignées plusieurs

moins réitérées suivant l'age du Malade, 76
ses forces et la quantité surtout de sang
que le Malade rend. Comme il arrive aussi
qu'il se manifeste une toux qui se continue
assez longtemps, et qu'elle ne fait qu'augmenter
la sortie du sang, il faut employer les
moyens narcotiques pour la calmer, car
s'il elle continuait, elle empêcheroit qu'il
se forme un caillot de sang dans la
plaie et que l'hémorragie ne s'arrête.

Les suites qui suivent ces sortes de plaies, Ce qui peut les suivre
sont l'épanchement sanguin et l'emphysème.

L'épanchement du sang peut avoir lieu
par deux causes, par la division de l'artère Signes de l'épanchement
intercostale, qui n'arrive le plus ord^t. que
par accident, qu'elle peut être encore
par l'opération de l'empyème, puis ensuite
par la division des poumons. On est averti
de sa présence dans la poitrine, par la difficulté
de respirer du Malade, par la pâleur de
la face, les yeux qui sont étincelants, le
sentiment de pesanteur qu'il ressent dans la
poitrine, la difficulté plus grande qu'il a
de respirer le malade, lorsqu'il se couche
du côté opposé à l'épanchement, qui ne
fait qu'inceser la paroi de la poitrine
lieu qu'il n'y a pas le même distention de ce côté qui
n'arrive point lorsque le malade se ~~couche~~
~~couché~~ de ce dernier coté, de même que
quand il est mis sur séant, par le son
obscur que donne la poitrine en la palpant
comme dans le cas d'hydrotorax.

477 On a trouvé encore avoir recours au tamponnement
plus considérable de la poitrine du côté
affecté, ainsi qu'à la thoracentèse mais ce
moyen ne peut point être d'utilité dans
les cas où l'épanchement s'est formé [illegible]
[illegible] qui avait occasionné de [illegible]
épanchement sanguin dans la région lombaire
plusieurs fois d'où cette maladie, [illegible]
que [illegible] était un [illegible] regardée [illegible]
certaine, mais cela n'est point ou mal [illegible]
observé depuis lui, puis il faudrait [illegible]
pour cela qu'il se fasse une transsudation
[illegible] toujours dans nos parties, ce qui n'est pas [illegible]

Il ne suffit pas de [illegible] qu'il y a
incertitude sur l'espèce de cause qui y donne lieu. épanchement de sang dans la poitrine, il faut
encore connaître si c'est le poumon devisé
qui y donne lieu, ou bien si c'est l'artère
intercostale, ce qui n'est pas toujours facile
à savoir parce qu'il n'y a aucun signe certain
[illegible] qui l'indique. On peut d'abord pour
cela avoir recours aux signes qui indiquent
la lésion du poumon tel que douleur à cette
partie, crachement de sang, [illegible] à la
partie, crachement de sang, l'intérieur de la plaie, qui
de la carte entre les [illegible] au dehors, au
moyen d'une forme [illegible] qu'on lui donne
[illegible] malgré tout cela on ne pourrait [illegible]
l'espèce d'artère ouverte, alors on [illegible]
incertitude.

Une fois l'épanchement de sang reconnu
Comment il faut qu'on donne issue à l'épanchement. il faut lui donner issue, et faire en sorte
qu'il ne s'y en accumule pas davantage, on
parvient à ce dernier moyen, toutes les

fois qu'il dépendant de l'ouverture intercostale 478
en lui faisant la compression, et surtout
saignées, lorsqu'il est produit par une
ouverture faite au sommeil, n'est pas moins bien
cependant que sans le premier cas elle
donne lieu à l'évacuation du sang contenu
dans la poitrine par le moyen de
l'opération de l'empyème, Il est cependant des
cas où on peut s'en passer tel que quand
la plaie est située à la partie inférieure
de la poitrine ou lieu à tout autre
endroit, pourvu qu'elle soit assez large,
mais surtout à la partie inférieure, au
moyen de la position que l'on donne au
Malade, qui est de à faire, C'est cependant
des cas où elle est bien fatigante telle que
quand elle est placée à la partie inférieure de
la poitrine, Mais il y a des cas cependant
où elle ne peut pas convenir tels lorsque
la plaie est très petite, que le sang ne s'épanche
que petit à petit, au lieu qu'il s'y forme un
caillot de sang, ou lorsque les bords de
la plaie se gonflent et tuméfient.

Second frustidor

La présence du sang dans la poitrine a
fait engagé de décoller les bords de la plaie
qui étaient réunis pour lui donner issue ou
bien à leur agrandir tout lorsque qu'elle
était favorablement placée, et que point de moyens
ou position, ou pouvait remplir ce but, quand d'autres proposent pour
bizarre de pratiquer l'opération de l'empyème au sang
On a encore [illegible] proposé pour même but les injections

479 puis de sang caillé par le moyen d'une seringue
mais ces deux moyens ne sont pas très efficaces
en ce que l'injection peut déterminer de la suffocation
à la plèvre, par la présence d'un fluide
avec lequel elle n'est point habituée. Quant
à l'action de l'ampoule, cela suppose que
l'ouverture de la plaie est assez grande pour
pouvoir introduire le canon d'une seringue si elle est
d'un diamètre de quoi la laisser, il est inutile
de s'en servir, puisque la position seule
suffira pour pouvoir donner lieu à la sortie
du sang, et qu'ailleurs au moyen de la
seringue on ne pourra tirer les caillots de
sang, qui pourront s'être formés.

En admettant que tous ces moyens soient
infructueux et qu'il convienne de pratiquer
l'opération de l'empyème, il faut la faire à la
partie la plus basse de la poitrine et même
lorsque l'hémorragie est arrêtée, car on ne
doit point la faire sans cela, excepté dans
le cas où elle soit faite très promptement et
que le malade est sur le point de suffoquer,
puisqu'on ne doit la pratiquer que dans ce
moment, quels sont donc les signes qui
indiquent qu'elle est arrêtée, il n'y en a
point de certains. On ne peut en juger que
par l'espace de temps qui s'est passé depuis
le moment de la blessure, jusqu'à l'époque
où on s'y dispose, qui a été suivi de
syncopes, de faiblesse; ce n'est guère qu'au
bout de cinq ou six jours qu'on doit le
faire.

dans quel moment doit-il faire l'opération de l'empyème

On demande si, lorsqu'en la pratique, il
faut tout de suite donner issue au sang ou
bien quelque partie. Toutes les fois que l'hémorr-
ragie est arrêtée, il n'y a point d'inconvénient
d'évacuer tout ce qui se trouve dans la poitrine
ce qu'on ne doit pas faire lorsqu'elle ne l'est
point. S'il se présentait des caillots à l'ouverture
de la plaie, on tâche de les extraire avec
le bout des doigts, ou bien en faisant des
injections dans la poitrine.

De l'Emphysème.

On nomme ainsi une tuméfaction d'une
partie particulière du corps, ou bien de
tout en général, produite par le passage de
l'air dans le tissu cellulaire; qui peut dépendre
de la lésion des poumons, ou bien des canaux
aériens. Elle est produite par les poumons,
au moyen d'une plaie qui y aura été faite,
soit par un instrument quelconque, ou bien
au moyen des fragments des côtes dans les
fractures de côtes. On doit encore y
rapporter la rupture des poumons par un
effort que l'on aura fait, dans le moment
d'une forte inspiration. C'est probablement
ce qui arriva à Desault, au moment où il
était en train de réduire une luxation de
l'humérus, qui se manifesta par une
tumeur considérable, que Bichat explique
par le développement d'air dans le tissu cell.;
que Desault prit dans le moment pour
un anévrisme, qui disparut par l'application

481

De résolutifs. Lorsqu'elle dépend d'une division des poumons, ensuite laissant sortir de l'air à chaque inspiration, ou plutôt sortant par où il trouve moins de résistance, il s'introduit entre les parois de la poitrine et les poumons,

la manière dont elle se fait connaître

alors étant comprimé dans le moment de l'inspiration, il sort par la plaie, en même temps qu'il s'y en introduit dans le tissu cell. et qu'il est celui qui produit l'emphysème. Lorsqu'elle est produite par la division de la trachée artère, l'air s'introduit dans le tissu cellulaire à chaque moment de l'inspiration et expiration de la même manière.

les signes

Les signes qui le font reconnaître sont la cause déterminante qui a agi, une tuméfaction de la partie, qui donne un sentiment de crépitation lorsqu'on la presse, et qui est susceptible de s'étendre pour [illegible], qui ne change point la couleur de la peau, et qui ressemble en cela à un cadavre qui se putréfie, qui peut en un jour acquérir une partie du tronc pour ses progrès.

ce qu'elle produit

Porté à un haut degré il est extrêmement mortel et les malades peuvent périr au bout de trois ou quatre jours, produit par la suffocation qu'il détermine, ou bien par la décomposition de l'air dans le tissu cellulaire, ou bien encore par une portion d'air transportée au cerveau, on a quelquefois occasion de voir une personne mourir de la tête par un effort qu'elle avait faite, nous dans Bichat. Il est [illegible]

arrêté malgré les moyens qu'on peut employer lorsqu'il est considérable.

Traitement.

Pour s'opposer à ce que l'air s'épanche dans l'intérieur du tissu cellulaire, il faut exercer une forte compression sur l'endroit affecté tel qu'on en a un exemple rapporté par le Dran. Si cela ne suffisoit point, il faudroit faire une incision sur la partie sur dans l'épanchement, supposé toute fois que l'emphysème est considérable, car en faisant que comme on peut le voir que de l'eau s'agite universelle, de l'eau même s'il étoit très étendu il faudroit faire de petites scarifications. S'il étoit produit par la division du canal aérien, on se conduiroit de même.

De l'Empyème

L'opération de l'empyème se pratique encore dans les épanchements de l'empyème. L'opération de l'empyème dans les épanchements purulents de la poitrine, et nous laissons aux Médecins à indiquer leurs signes, qui sont à peu de chose près les mêmes que pour les épanchements sanguins.

L'opération de l'empyème, est encore désigné le nom de paracentèse, qui se pratique en faisant une ouverture à la poitrine, aussi bien d'un côté que de l'autre mais à un lieu différent, puisque du côté droit on la fait qu'entre la troisième et quatrième [cause] de la présence du foie de ce côté, qui donne lieu à l'élévation du diaphragme, tandis que du côté gauche on la pratique entre la deuxième et troisième,

Pourquoi endroit doit-on la pratiquer?
(*margin:* où doit-on la pratiquer) il ne faut pas la pratiquer ni à la partie postérieure
à cause du volume des masses musculaires
sacrolombaires, de la hauteur des côtes de ce
côté, puisque si l'on voulait la pratiquer
à la partie inférieure de la poitrine il faudrait
qu'elle fût pratiquée entre la deuxième et la
première côte, puis ensuite un peu d'espace
qui se trouve entre elles. Il ne faut pas non
plus la faire à la partie antérieure, à cause de
la présence des cartilages et de la hauteur
du diaphragme. On doit pour cela la faire
précisément au milieu des côtes.

(*margin:* avec quoi) On ne doit point se servir pour la faire
d'un trois-quarts, parce qu'il pourrait se faire
malgré la plus grande précaution que l'on ait
pris pour reconnaître un épanchement dans
la poitrine quelconque s'imprime et qu'en touchant
de cette manière-ci que l'on pique le poumon
ou bien le diaphragme; ensuite c'est que ne
présentant qu'une très petite ouverture, les
caillots de sang ne peuvent pas passer à
travers.

(*margin:* Leçon du 6 fructidor) Pour pratiquer l'opération de l'empyème
le chirurgien doit toujours être placé à côté
du malade, à la partie opposée du côté
où il doit opérer; il convient d'avoir pour
(*margin:* manière de pratiquer l'empyème) cela, un bistouri que l'on préfère au trois-quarts,
puis un stilet; on fait l'opération en commençant
par tendre la peau de la main gauche
avec le doigt indicateur ou bien de préférence
le doigt du milieu, puis l'on divise les
téguments en donnant une direction à l'incision
suivant celle qu'ont les côtes, au lieu de la

on donnera une portion sur le tout que
personnes, en appuyant pour fendre tout,
que le pus a un issu plus libre, mais
cela n'est point, puisqu'on ne tente pas.
toujours de bout, ensuite l'on divise les
muscles intercostaux externes, toujours
de la même manière que de dehors en dedans
cela fait, on donne au bistouri une direction
différente, on le tient de la même manière — comment qu'on se prend
qu'une plume à écrire, ~~l'instrument tourné~~ le bout du
en haut, puis on applique le bout du
doigt indicateur sous le bord de la
côte supérieure, lorsqu'il est tourné en bas,
sur lequel on conduit la pointe du bistouri
pour diviser dans le troisième temps, la
plèvre et les muscles intercostaux internes
s'ils ne le sont pas, en ayant bien de ne
diviser simplement que la plèvre, et ne
portant la pointe de l'instrument le
moins avant possible, dans la cavité de
ne pas intéresser les poumons, dans le cas
où il n'y aurait point de fluide qui lui
ce de raison d'épanchement qui s'y est fait, on
plonge aussitôt le bout du doigt, pour
faire éloigner le poumon, sur lequel on aurait
fait une seconde fois,
et qui aurait pu blesser la pointe du bistouri en ne le
glissant la pointe, qui une fois placé,
faisant l'ouverture, ~~portant avec le~~
au bout du doigt, ~~et~~ soutenant autant de la plaie qu'il
convient, après quoi on les retire tous deux — qu'il sera ensuite
ensemble. fois retiré on donne évacuation
au fluide contenu dans la cavité de la —

485 Poitrine, ensuite de quoi on applique un
séton dans l'ouverture de la plaie, et l'on
place le malade dans son lit.

Il peut se faire que malgré tous récom-
quelle ptome, on ne peut pas avoir
évité de blesser l'artère intercostale, qui une
fois ouverte il faut tâcher de remédier
pour éviter l'hémorragie qui pourrait avoir
lieu et donner lieu à un épanchement sanguin.

De tous les moyens proposés jusqu'à ce jour,
il n'y a eu d'employés pour cela que la
compression, quelle l'on pourrait également
bien se servir de la contention, qui a été
employé avec succès dans pareil circonst.
Plusieurs méthodes ont été suivies en usage
pour la compression. Il y a eu d'abord
la méthode de Gérard qui consiste à
embrasser l'artère intercostale avec la côte
tout ensemble, qui se fait au moyen d'une
aiguille, en ayant préliminairement fait
une incision aux téguments, pour pouvoir
l'introduire, après quoi on lie les chefs
de fil sur une petite compresse placée
en dehors de la côte. Goullard a inventé
pour cela une aiguille approchant de la
forme de celle de M. Deschamps, pour
renversée introduire le fil, qui présente
une ouverture à la pointe, ainsi empêcher
de lui faire parcourir toute l'étendue de
trajet que parcourt la sonde. Quelquet
se servait d'une pièce de monnaie, semblable
à un liard, qui était recourbée vers le milieu,
présentant à un de ses côtés une ouverture
dans laquelle on doit passer un bout
de ruban, que l'on lie en dehors sur la poitrine

Moyens employés pour arrêter l'hémorrag. de l'artère intercostalle.

en même temps que la concavité [illegible] de l'artère intercostale et que l'on applique de la charpie en dessous, ou du linge en plusieurs. Lotteri se servoit d'une pièce de Métallique qu'il appliquoit de la même manière; Belloque employa une [illegible] dont il se sert de deux pièces de Métal, dont l'une est destinée à agir en dedans et l'autre en dehors, qui se trouvent réunies l'une à l'autre au moyen d'une petite vis.

Mais on peut se servir de deux autres moyens, qui sont plus à la portée de [illegible] qui remplissent mieux l'effet qu'on se propose, qui sont l'un de petits bourdonnets de charpie, qu'on introduit dans la cavité de la poitrine et que l'on retire à tant au moyen des fils qui les retiennent, tandis qu'on les lie en dehors sur de petits morceaux de linge, qui compriment d'autant mieux que l'on les tire plus. L'autre est un petit morceau de linge quarré, que l'on introduit dans la plaie, puis qu'on remplit de charpie, en même temps que l'on tient fixé les quatres angles, qui étant plein produit l'effet ci-dessus indiqué.

Plaies de la région spinale.

Elle peut être de même que toutes les autres parties, exposée à l'action des corps extérieurs, qui lorsqu'elles sont simples n'exigent d'autres moyens que ceux que l'on employe dans pareille circonstance. Mais elle peut être exposée à deux autres affections qui est la distention des ligaments

487 qui se trouve à la colonne épinière par l'effet des corps contondant qui produisent les fractures des os dont elle est composée.

D'abord quand à la distention des ligamens

Distention des ligamens de la colonne épinière.

cela n'a lieu que lorsque la colonne épinière a éprouvée de grands mouvements, qui peut donner lieu dans ce cas, à une distention également de la moëlle, de qui l'altère dans ses fonctions, ce que prouve un exemple rapporté dans les Maladies des os de Monteggia, d'un homme qui eu les membres inférieurs paralysé, pendant par des tours de force auquels il s'était s'étoit livré avec ses amis, dont il mourru un peu de temps, qui n'exiga qu'un traitement que du repos et des frictions, faites avec quelques moyens répercussifs.

Entorse de la même partie.

Mais indépendemment de cela, la colonne épinière, éprouve réellement une espèce d'entorse, qui peu avoir pour cause des efforts auquel le malade s'est livré, de toutes les qui n'exiga point d'autre traitement que du repos, qui doit être continué pendant un certain temps, mais pas trop long temps que la durée du mal, car il le faudrait garder trop long temps, puisqu'il était des personnes qui s'en ressentent au bout d'un ans et même plusieurs années, ce qui fait que l'on permet au malade de marcher au bout de quelque temps, qui diffère des entorses des autres articulations, où il faut bien prendre garde de marcher pour ne point fatiguer ou bien ne pas s'en servir. Il est bon d'user par la conséquence

avec une lassitude dans les muscles de la masse
sacro lombaire, à laquelle elle est exposée à
la suite de son action trop longtemps
prolongée ; qui disparaît au bout de
quelques jours.

Fractures des Vertèbres

Les fortes impulsions des corps contondants
sur la colonne épinière, produisent la
commotion de la moelle épinière, et la
fracture des vertèbres ; la fracture
lorsqu'elles arrivent, se font remarquer aux
dans les apophyses épineuses, les troubles arrivent
les lames et le corps des vertèbres, mais
également aux apophyses épineuses qu'elles
se font remarquer très aisément lorsqu'il
y a lieu, lesquelles n'exigent aucun
moyen particulier pour leur consolidation,
vu qu'elles n'éprouvent pas de déplacement
au moyen des ligaments qui y ont
implantation qui les affermissent. On a cru
qu'il se faisait un épanchement sanguin
dans le canal épinière de la même manière
qu'il s'en fait un dans le cerveau, et c'est
pour cela que l'on a proposé l'emploi
du trépan pour pareil circonstance, mais
on s'est bien dédit de cette opinion.

Il paraît que c'est la suite de la — de quoi [illegible]
commotion de la moelle épinière qui est presque toujours accompagnée
de la plus fâcheuse, qui [illegible] à la
paralysie des parties qui se trouvent
de la partie affectée à compter de celle
en bas, [illegible] leurs fonctions etc.
qui tient à la lésion de la moelle,

489 qui est bien différente de la commotion du cerveau, puisqu'elle est très guérit au bien d'après lui à la mort, tandis que l'autre cause une paralysie qui dure quelquefois très long temps et dont les malades guérissent tout de suite, ou bien de retention d'une urine qui est produite par le déplacement [illegible] qui [illegible] au [illegible] très grande étendue.

Quant à cela, il y a paralysie de la vessie, ce qui cause des retentions d'urine, aussi incontinence des matières fécales, causée par la paralysie des nerfs de la [illegible] par la paralysie de cette partie, ce qui cause la mort des individus, ou bien qui meurent d'une fièvre adinamique qui se développe.

On doit malgré cette [illegible] les [illegible] des [illegible] par les [illegible] on applique [illegible], le moxa, [illegible] ou irritants, en même temps qu'on donne issue aux urines par le [illegible] des sondes.

Leçon du 7 fructidor

Plaies du Bassin

Toutes les parties du Bassin, sont recouvertes de parties molles extrêmement épaisses, qui font leur piqures et leur et leur division par les instruments piquants tranchants, ne [illegible] d'autres lésions que les moyens décrits dans les généralités des plaies en général.

Effet des corps contondants

Action des corps contondants portés sur le Bassin, ils peuvent fracturer les os qui le composent, les produire un écartement

entre eux que l'on a nommé Diastasis 490
de tel manière que le sacrum qui se trouve
placé entre les os Innominés tend
à les écarter, de la même manière que
le fait un coin par la forme qu'il
représente, quoique ces cas exige une
compression circulaire autour du bassin,
nous y reviendrons en parlant des luxations
de ce genre d'os, dont le but que l'on se
propose est de les maintenir rapprochés,
qui peut encore arriver par une chute
faite sur les pieds, ou les genoux, qui dans
ce cas l'effet du coup tend à être porté plus
loin, mais qui est décomposé par les
articulations qu'ils forment entre eux.

Fracture du Sacrum.

Cet os est peu exposé aux fractures
en général, cela ne tient que par la grande
quantité de parties molles qui l'environnent
qui le protège ..., puis ensuite à sa
position. Lorsqu'elle arrive, elle n'est produite
que par des chutes sur cette partie, le
passage d'une voiture sur lui et l'application
de corps très lourds qui en rompent la
continuité. Lorsqu'elle arrive, elle a toujours
lieu par écrasement, qui vient peut de
lieu déterminé, et dont l'action musculaire
ne tend aucunement à produire le déplacement
des fragments. Cette sorte de fracture doit

491 fracturée que par la contusion des organes qui se trouvent renfermés dans le Bassin qui se trouve suivie d'inflammation des dépôts sanguins et d'abcès, dont les malades meurent dans le plus grand nombre des cas.

Dans les fractures du sacrum, on est contraint d'appliquer autour du bassin une serviette médiocrement serrée, on applique des cataplasmes émollients sur la partie, puis l'on tâche de combattre et l'on prévient les accidents inflammatoires qui pourraient survenir par les saignées, le régime, la diète, etc.

Fractures du Coccix.

La position de cet os et sa mobilité fait qu'il est très peu exposé à être fracturé et moins encore que le sacrum, qui d'ailleurs supporte peu d'efforts et peut revenir à sa situation naturelle lorsqu'il tend à se déplacer. Quand il est cause à tendre à se déplacer, quand il est fracturé, on ne est arrêté par la crainte que l'on ressent dans cette partie, dans le moment de la marche, au moyen de l'action de quelques fibres du [illegible] grand fessier qui s'y attachent, cependant une lésion qui pourrait être surpris par une contusion dans cette partie.

Elles exigent l'emploi d'aucun moyen particulier pour la guérison de cet os, qu'il pourrait se faire qu'il s'y le voie.

faite un petit déplacement par l'action du relâchement de l'anus. Aussi continue-t-on d'appliquer des résolutifs et des émollients si la chaleur de la douleur l'exige; on soignera plus ou moins le malade et on lui fera garder le repos, afin que l'action des fessiers n'imprime pas de mouvements nuisibles à la consolidation.

Il est bon d'observer que les chutes sur le sacrum, surtout s'il est très fracturé, par les suites qui peuvent en résulter, telles que la paralysie des extrémités inférieures, par la contusion des nerfs sacrés, ou bien de carie. C'est ainsi que la dame [illegible] célèbre actrice en tragédie, n'ayant pas voulu se laisser visiter par pudeur, une carie très considérable au coccix et [illegible] procédé de dépôt de ce genre, auquel on doit remédier avec les moyens appliqués à ce genre.

Fractures des os innominés.

Ces fractures assez rares sont toujours compliquées de contusions des parties molles extérieures, et quelquefois de celles renfermées dans le bassin. Elles peuvent s'effectuer dans divers endroits et dans différentes directions.

L'épine antérieure et supérieure de l'os des Iles peut être fracturée avec la portion voisine de la crête. J'ai vu un Maréchal ferrant qui reçut un coup de pied de cheval dans

419 cet endroit nous en fournit un exemple
du pubis et l'ischion, protégés par les attaches
inférieures, se fracturent encore plus rarement
que l'os des îles. Toutes ces fractures, quelle
que soit leur direction, ne se déplacent guère mieux
celle de l'os des îles, malgré le peu d'épaisseur
de cet os large, parceque dans ce cas, quoique
les fragments ne se touchent que par des surfaces
peu étendues, ils sont retenus par les muscles
qui s'attachent à la partie interne et externe
de l'os.

L'extravasation du sang et des sucs médullaires
dans le tissu graisseux du bassin, la contusion
des viscères qui y sont contenus, rendent ces
fractures extrêmement graves. Lorsque le
passage d'une roue de voiture, ou bien la
chute d'un corps très lourd, ou bien lorsque
le malade est tombé de son [illegible] d'un
lieu très élevé, il lui devient impossible
de faire aucun mouvement. Si l'on presse
le bassin dans divers sens, on sent les fragments
se mouvoir, on entend la crépitation, on
reconnait d'ailleurs inégalités produites par le
déplacement. La fracture une fois reconnue
on doit s'attacher à prévenir les accidents,
si déjà ils étaient survenus, prendre des saignées
copieuses et répétées. On emploie les
[illegible] émollients pour les combattre, sans
oublier les applications topiques émollientes.
On entoure le bassin avec un bandage
de corps; et comme dans le cas où la contusion
est extrême, et toutes les parties du bassin

la cuisse, saillantes, le malade ne peut se
soulever lui même pour aller à la garde-
robe, ni être soulevé par des aides sans
s'exposer à des chocs dangereux; il faut glisser
sous le bassin une petite sangle dont les
extrémités, par leur réunion, s'étant à l'avance
viendraient à une corde engagée dans
la poulie d'une mouffle qu'on aura accrochée
au plancher au-dessus du lit, après y
avoir préliminairement fixé [illegible]
sa poulie qui réunie la mouffle augmente
prodigieusement l'effet des puissances, permet
au malade de se soulever avec très peu de
force, ce qui permet pendant ce temps de
placer sous le malade un bassin plat, il est
convenable également pour les fractures des
extrémités inférieures.

Quelques soins que l'on prenne [illegible]
[illegible] des parties environnantes
les fractures [illegible] des dépôts
[illegible] suppurés très considérables, qui
[illegible] de l'abondance du tissu cel-
lulaire [illegible] l'extravasation du sang
[illegible] et la dissolution par la [illegible]
[illegible] détachement [illegible]
Par ce qu'ils [illegible] un exemple
[illegible] Morel en cite un exemple [illegible] les grands dépôts
qui se forment dans les [illegible] fracture du col du
fémur [illegible] suite. Desault cite aussi un exemple
qu'il retira, [illegible] qu'il y a [illegible]
[illegible]
à peu [illegible]

479 Seuenades généraux, les saignées sont bien plus efficaces dans les cas fréquens ou la déplétion [illegible] accompagné de la [illegible] extrémités, contusions des parties molles extérieures et des viscères que le Bassin renferme.

Plaies des parties génitales

Elles sont plus sujettes chez l'homme que chez la femme à être atteintes par l'action des corps extérieurs, à cause de la proéminence des os qui composent le bassin chez elle.

De la Verge. D'abord la Verge chez l'homme peut être lésée par l'action des corps extérieurs qui ne peut être divisée qu'en une partie ou dans sa totalité, dans deux états différents, ou dans le moment de l'érection, ou dans la non érection. La plaie n'est point [illegible] facheuse dans ce dernier cas, on ne comprend [illegible] pour la réunion du [illegible], les aiguilles [illegible]

comment qu'on doit se conduire. divisée en totalité, de la même manière que pour une amputation, de [illegible] qu'il [illegible] une sonde dans le [illegible] à fin de [illegible] pour donner issue aux urines de la retenir pour [illegible] qu'il ne s'oblitère. Il reste [illegible] empêcher qu'il ne [illegible] de former, [illegible] toujours plus ou moins de la [illegible] des téguments qui en [illegible] de [illegible] pour la [illegible] la peau des [illegible] membres [illegible] elle ne se retire point du tout.

Des bourses. Les Bourses peuvent être intéressées par les instruments tranchants, piquants et contondants. Quand elles le sont par les tranchants, il faut se faire qu'elles [illegible] divisées en même temps que la Verge,

et alors il peut se faire que les premiers soient suivis d'impuissance. Le traitement de réunir les bords de la plaie avec le moyen d'emplâtres agglutinatifs &c. et bien se rendre comme ailleurs. Les piquants, s'ils ne font qu'intéresser le tissu cellulaire qui s'y trouve placés ne sont point dangereux, mais il peut se faire qu'ils intéressent le canal de l'urètre en même temps, et alors elles seront suivies de fistules urinaires, si l'on avait soin d'y remédier; au lieu ils peuvent encore léser les testicules.

Quand à l'action des corps contondants, ils peuvent intéresser les testicules en même temps. Ceux-ci venant aux bourses, elles peuvent être suivies d'une infiltration très considérable, et c'est ce qu'on a nommé hématocèle, on la traite avec les résolutifs de même que dans les autres parties; elle ne diffère que parce qu'elle est toujours longue à se dissiper.

Contusion des testicules

Quand aux contusions des testicules elles relèvent toujours considérables les suites, qui se font aux douleurs qui s'étendent à la région lombaire sentir jusque dans la région des nerfs qui s'y distribuent par le moyen de leur origine. Elles peuvent principalement d'une augmentation en volume, être suivies de leur inflammation, qui bien souvent se termine par la tunique albuginée de la dégénérescence de la tunique état cartilagineux. ou une affection chronique de la tunique d'une inflammation chronique de la tunique vaginale qui produit l'hydropisie de ce partie, qu'on nomme hydrocèle.

497 La substance du testicule peut être si violem-
ment contuse, qu'elle soit toute désorganisée, de
manière à donner lieu à une suppuration ou
tenir une inflammation des plus considérables.
Alors il est dit en cas du testicule peut être si
violemment contus que l'on soit obligé d'en
faire l'extirpation; mais je ne crois pas qu'il faille
qu'après avoir examiné, si l'on pourrait
par d'autres moyens pouvoir le conserver, ou
il était possible de le faire, il ne faudrait
point l'extirper. Les moyens qui conviennent
d'appliquer dessus, c'est des résolutifs dans le
premier abord, tout de suite; ensuite des
émollients, pour tâcher de prévenir l'inflammation
et lorsqu'elle est venue tâcher de la dissiper.

Ulcères grandes lèvres pour la femme

Quand aux affections du clitoris et des
grandes lèvres chez la femme, ils sont très
peu exposés à être lésés et ne méritent pas
qu'on s'y attache longtemps.

Plaies du périnée

Elles sont plus fréquentes chez l'homme que
chez la femme, à cause du peu d'étendue que
cette partie chez la femme; il n'y a plus à
[illegible] aux contusions, qu'aux piqûres et
plaies par instruments tranchants en la
position qu'il a, qui peut [illegible]
[illegible] dans quelques cas, tel que quand
on tombe sur un corps pointu sur cette
partie, qui exigent alors les moyens qui
conviennent dans pareils cas, qui sont très
assez fâcheuses à cause de la grande quantité
de tissu cellulaire qui se trouve dans cette

partie; qui ~~tout~~ qq fs. suspes d'une
suppuration très considérable pour ce qui
regarde les contusions, il en est à peu
près de même, et doivent être traités
par de simples résolutifs dans le commencement,
puis d'émollients [illegible]. Je pensai un
ecclésiastique il y a qq années, qui prenoit
une simple [illegible] qu'il eu dans cette
partie à la suite d'une chute qu'il fit
dans une voiture qui versa, au moyen
par les suites de la suppuration qui
devient très considérable, qq. ans d'un
tempérament.

Plaies de l'Abdomen

Leçon du 8 fructidor

Elles sont extrêmement multipliées.

Des Contusions

D'abord des contusions. Elles agissent en
même temps qu'elles produisent leurs effets
sur les parties de l'abdomen, sur les organes
qui s'y trouvent renfermés; quand à celles
des parois elles tiennent [illegible] en
[illegible] à l'état des corps qui
[illegible] agissent sur elles, que [illegible] par les
[illegible] ordinaires. Quand [illegible] sur
[illegible], il est bon de [illegible]
ceux qui [illegible] d'une manière [illegible]
[illegible] et d'une manière [illegible]
pour ainsi dire, et en ceux qui agissent
d'une manière très [illegible].

En effet l'effet des premières, dans les
personnes qui par leur profession sont
obligées d'appuyer un corps dur [illegible].

Des parois de l'abdomen seulement

499 les Ulcères de l'estomac qui ... affectés dans ces cas là, qui est le résultat d'une affection d'humeur, ce qui regarde généralement le Médecin à indiquer les signes qui les caractérisent.

Quand aux seconds, il n'est point rare de voir l'estomac et les intestins se rompre, par l'effet d'une puissance qui a agi sur eux ... en dehors, ou bien le passage d'une matière, lorsqu'ils se trouvent pleins, soit par des alimens ou enfin par des vents.

des organes abdominaux

Les signes qui l'annoncent, sont la douleur, la sortie des matières qui ont lieu ... comme on l'a vu une femme, il y a ..., à la charité, qui rendoit ce qu'elle prenoit au moyen d'une fistule qu'elle avoit à l'estomac, qui lui étoit survenue au bout de 15 ans, d'une chute qu'elle avoit faite sur le pas d'une escalier, à la suite de la quelle avoit toujours resté ... M.r ... à rapporté dans un mémoire plusieurs faits à peu près de cette espèce, qui se trouve dans le journal de Médecine. Quand aux ... des intestins, il s'en est ... semblables de même observés.

La Matrice peut également être rompue par l'action de puissances, toutes les fois qu'elle est dans un état de grossesse, ainsi par une chute que la femme fait, ce qui arrive moins chez certaine que chez d'autres, puisqu'il y en a eu qui ... sans ... heureusement, tandis qu'il n'en a pas lieu

chez d'autres, au moins dans exemple quel ... 500
celles qui se livrent à de grands travaux,
qui peuvent produire l'avortement à chaque
instant, une fois que la Matrice est dilatée,
il peut également être produit par l'action
d'instruments piquants et tranchants.

Il paraît que dans ce cas les parois de
l'abdomen se contractent, ce qui donne
lieu surtout à la mort de l'enfant, ce qui
est intéressant à savoir c'est pour l'accoucheur
légale, puisqu'il peut se faire que l'enfant
soit mort plus ou moins de temps avant
que l'accouchement ait lieu, à l'attente d'un
enfant, guérira ... la femme, de manière
que l'enfant ... de la mère morte.

Comme c'est l'hémorragie qui survient
qui détermine la mortalité, on ne peut
prévenir cet accident que par le repos absolu
par une position horizontale que l'on fait
prendre à la femme, et par des saignées.

Solution de continuité des parois abdominales
par instruments piquants et tranchants.

On divise les plaies des parois abdominales plaies des
non pénétrantes, en pénétrantes dans leurs parois abdominales
des parties intérieures, puis en celles qui les
intéressent

Les armes pénétrantes produites par des armes pénétrantes
instruments piquants, sont plus fâcheuses par instruments
par elles-mêmes que pour celle de la poitrine piquants
ce qui semble tenir au gonflement du tissu.

501 tion ulcéraire, qui arrive surtout lorsqu'elle
a pénétré avec quelque effort à les composant
piquées, ce qui dépend de la cause indiquée
en ce que dans ces endroits les muscles des tendons
se trouvent comme bridé et comprimé de
tous côtés, qui sans cela n'exigerait rien,
mais néanmoins elles sont moins fâcheuses
par elles mêmes que celles des tégumens du
crane, en ce qu'il n'est pas obligé de faire
de débridement, comme dans le cas où cela
a existé, qui se dissipe seulement par les émoll.
les saignées et le régime.

Par instrument tranchant. Quand pour les divisions par instrument
tranchants, il faut toujours en faire la
réunion, parce que quoique n'étant point
pénétrantes, il peut se faire qu'elles n'étant
jusqu'au péritoine, et alors cela procurerait
par sa distention, au moyen des organes
qui se trouvent renfermés dans la capacité
du bas ventre, et formera hernie, de ce qu'il
y a toujours d'ailleurs des fibres musculaires
de divisées. Les moyens dont on se sert
pour cela sont les emplâtres agglutinatifs
le repos et la position, laquelle doit
varier suivant l'espèce de plaie, puisque
dans celles qui sont longitudinales, les
muscles doivent être distendus, pour mettre
les bords de la plaie en contact, tandis
que dans les transversales ils doivent être
relachés. L'emploi des bandages unissants
qui bien employés peuvent rendre cela tout à fait
inutile.

dans les plaies simplement pénétrantes de
l'abd. on y rapporte celles faites par des pénétrants
instruments au corps, dont une guérison très simples.
que les celles qui sont faites par l'introduct.
de corps d'un certain vol. [illegible] d'un
terreau, qui produisent [illegible] une espèce
d'extraction. Aussi des praticiens disent-ils
avoir pansé des plaies du bas-ventre
dans lesquelles une grande partie des viscères
se étaient, qu'ils les ont trouvé réduits, qu'ils
ont guéri, ce qui étonnerait des personnes
qui ne seraient pas de l'art, et nous-mêmes
n'étions pas présents que cela arrive dans
quelques cas, et [illegible] qu'elles [illegible] bien
toutes les fois que par la manière de la
position les organes ne tendent pas à
s'échapper. Pour exemple les petits garçons
de l'Hôtel Dieu. [illegible] de praticiens qui
emploient [illegible] de moyens différents
pour guérir les plaies du bas-ventre,
je regarde pourtant ils n'en connaissent pas
bien le caractère. Toutes les fois qu'une [illegible]
[illegible] bien, si elles sont pénétrantes ou
[illegible] absolument [illegible], il ne faut pas
[illegible] au [illegible] pour [illegible],
[illegible] cela est [illegible] de même que
[illegible] poitrine et que l'on
[illegible] d'avantage, [illegible]
[illegible] encore [illegible] qui [illegible]
de [illegible] d'approvisionné [illegible]
à former les parois abdominales et entre
lesquelles [illegible] très bien l'introduire
On a essayé de faire des injections dans le
cas de plaies pénétrantes de l'abdomen, mais

503. ce moyen ne convient point parceque

il ne faut pas faire d'injection

[illegible] ne peut [illegible] avec une petite
qui n'y soit habitué sans qu'il donne lieu
au développement de l'inflammation et qu'il
en résulte des accidents fâcheux, qui
d'ailleurs n'exigent pas de moyens particuliers
toutes les fois qu'il n'y a point d'accidents
qui se développent, par la division d'une
artère ou lésion d'une autre partie intéressante
on remédie à la division de l'artère avec
un petit corps que l'on introduit dans
la plaie. En général toutes ces sortes de
plaies sont moins fâcheuses que celles faites
par la division d'un instrument, parce qu'il
aurait pu diviser d'autres parties en même
temps. Elles peuvent [illegible] occasionner
l'inflammation du péritoine, de la même
manière que celle de la poitrine occasionne
celle de la plèvre.

Elles peuvent être accompagnées de la sortie des viscères

Lorsqu'elles sont considérables, elles peuvent
être accompagnées du déplacement des viscères,
il est [illegible] [illegible] qu'elle a aussi [illegible]
en quelles étaient considérables, qui exige
à l'aide qu'on en fasse la réduction. Il est
des cas où l'on peut seulement de temps
des bandelettes agglutinatives, [illegible]
contentive, tandis que d'autrefois l'on est
obligé de se servir d'établir [illegible], en la
raison de la tendance que les parties
ont de se déplacer dans tous les cas, la
position doit être d'une grande nécessité
Les parties déplacées sont libres ou
bien déplacées, et [illegible] parlons que de

ce qui deviendroit particulier, parceque nous n'aurions occasion d'en parler en traitant des hernies. Ô [illegible]
On réduit les parties de la même maniere que pour les hernies, il faut avoir soin de ne pas introduire les parties entre les muscles abdominaux et aponévrotiques parcequ'il pourroit en résulter des effets fâcheux. Il est des cas chez les sujets gras, où l'épiploon se montre en maniere de boule, par la quantité de graisse qu'il présente, ce qui est facile à réduire toutes les fois qu'il n'y a point d'adhérence. à la cicatrice.
Le second cas dans lequel l'intestin peut être déplacé, est celui dans lequel comprimé étranglé entre les bords de la plaie, qui n'arrive que dans les petites plaies et non dans les grandes, qui peut être déterminé par le développement des gaz dans le canal intestinal, par l'accumulation des matieres fécales ou bien par l'inflammation des bords de la plaie; les deux premiers cas, se reconnoissent au gonflement et à la distention du canal intestinal qui ne peut pas rentrer par la [illegible] que l'on fait pour cela, le que [illegible] lorsqu'on apperçoit dessus présente une large bosse.
Il y a deux moyens à faire pour y remédier. Comment peut tout l'épiploon de l'intestin et le dilatement de la plaie à piquer à dilater [illegible] le canal de [illegible] c'est lorsque qui à une intestine qu'il pratiquoit avec un

505 un espèce de [illegible], mais que l'on ne fait

ou par le moyen de l'arrêt plus maintenant par les inconvénients qui en résultent, qu'il tant l'épanchement des matières stercorales par l'ouverture qu'on a faite dans l'abdomen, les douleurs qui surviennent les suites et qu'augmente l'ouverture peut se refermer, c'est surtout celle-ci qui en est [illegible] le plus grand motif, de ne [illegible]

Elle est rejetée. Les praticiens se bornent au débridement de la plaie, ce qui l'avait fait rejeter, c'était la crainte des hernies

ou par le débridement par les suites. Quand à la manière de le faire il faut toujours avoir bien grand soin de le faire en haut, parceque les hernies ont d'autant plus de tendance à avoir lieu que la division a été plus bas; il faut lorsqu'on le fait avoir bien soin de se rappeller de la position de l'artère et de la veine ombilicale [illegible]

Elle se pratique par [illegible] moyens, ou bien on introduit simplement le bout du doigt dans la plaie, sur lequel on fait glisser la pointe du bistouri, ou [illegible] d'une sonde cannelée en incisant par conséquent de dehors en dedans.

Dans le cas d'étranglement, doit-on au lieu de continuer

Comment doit-on se comporter dans l'étranglement quand il s'appelle débrider tout de suite, ou bien [illegible] d'appliquer des émollients? Il est des praticiens qui se contentent de l'emploi de cataplasmes seulement, dans la crainte de [illegible] de déterminer une hernie, mais il faut [illegible] en [illegible] être extrêmement circonspect et [illegible] sur la plaie qu'elle [illegible]

d'une heure (donnée) ou deux heures au plus, 506
après quoi si on n'a point pu réduire les
les parties, il faut nécessairement débrider,
pour empêcher les tristes accidents qui
pourraient en résulter, telle que la gangrène
cependant d'autant plus irréductible que l'on
en fait dans ce cas qui agrandir la plaie,
tandis que le cas de hernie, on peut encore
redonner, parce qu'on fait une plaie où
il n'en existe point. Une fois que le
débridement ~~[illegible]~~ fait, on procède à la
réduction de la hernie, en l'ayant [illegible]
s'il est [illegible] avec un liquide [illegible]
On doit placer extérieurement [illegible]
[illegible] qui [illegible] l'espace de vingt-quatre
[illegible] en dehors, au contraire des [illegible]
[illegible] l'intention de faire disparaître le
gonflement, l'espèce d'infiltration qui existe
à l'intestin, parce que étant rentré [illegible]
en supposant qu'il a été [illegible], [illegible] sont entretenus
[illegible], dont les bords [illegible] de l'abdomen
[illegible] dans la cavité [illegible]
suffisent seuls et [illegible] moins [illegible]
disparaître. Il peut se faire que l'intestin
doit [illegible] alors la conduite à
tenir est [illegible] que pour la réduction [illegible]
hernie ; j'en dirai autant pour l'épiploon.

Des plaies ~~pénétrantes avec lésion~~ des plaies pénétrantes avec lésion des
des parties intérieures. viscères

Ces sortes de plaies, entraînent avec elles
de discussions, [illegible] des parties intérieures,

507 de l'étendue et de la forme de la plaie
toutes les parties contenues dans le bas ventre
sont sujettes à être blessées, et principalement
celles qui sont placées superficiellement
tandis que le duodénum, le rectum et le
pancréas qui sont placés au contraire profondément
y sont moins sujettes.

Quelque soit le tranchant instrument
piquant, soit porté dans la cavité de
l'abdomen, il peut intéresser une des parties
qui s'y trouvent, tel que estomac, intestin,
l'artère aorte ventrale, la veine cave, lesquels
différant entre eux par leur structure, leur
usage et leur position, donnent lieu à des
accidents différents qui exigent des traitements
également qui sont différents, lesquels ayant
des signes qui leur sont propres, puis des
signes généraux.

Signes génér. Ces derniers est un resserrement de l'abdomen
dans l'instant même de la blessure que
le malade éprouve une douleur dans la
partie blessée, il s'affaisse, s'évanouit, le
visage est pâle, le pouls est petit, concentré,
une sueur froide couvre toute la surface
du corps, la respiration se fait avec peine,
il y a aussi du dérangement dans l'économie,
que les phénomènes de la vie sont dérangés
de leur état naturel, de sorte que le
personne blessée ne meurt, il ne faut pas
juger de cela, il ne faut point toujours
avoir égard aux phénomènes précédents
parce qu'ils pourraient bien tenir à la peur

qu'on l'homme a d'être blessé à mort,
mais puis d'ile persistent.

Il y a ensuite des signes propres parole
l'hémie de chaque organe, et ainsi [illegible] propres
y [illegible], nausée, épanchement de
substances alimentaires dans l'abdomen par
la blessure de l'estomac, dégagement de
gaz par la plaie pour les intestins. Il ne
faudrait pas croire que plaie [illegible]
pénétrante, que[illegible] elle soit mortelle,
puisque pourrait se faire que l'instrument
ait glissé sur les viscères, tels que les intestins.
Elles sont plus fâcheuses ces sortes de plaies
par la [illegible] dont jouissent les intestins,
que par l'épanchement des fluides qui
peuvent s'épancher [illegible] l'urine,
la bile, de la blessure de leur [illegible].

Les moyens généraux à employer, [illegible] continuent, [illegible] moy. g.
la saignée, que l'on fait plus ou moins d'après
la constitution de l'individu, qui sont moins
moins nécessaires que pour les plaies de
poitrine, parce qu'on n'a point à craindre
la difficulté à [illegible] hémorragies. On applique
des émollients sur les parois de l'abdomen
que l'on applique alternativement [illegible]
temps que l'on fait prendre des bains aux
malades, on leur prescrit le repos, le régime
sévère, on pourrait administrer des
lavements émollients, mais il serait peut-
-être [illegible] de savoir quel [illegible] les

509 intestins qui sont divisés, car si c'étoit le cas il ne faudroit pas en donner, dans la crainte qu'ils ne s'épanchassent dans la cavité abdominale, de même qu'il ne faut point donner à boire au malade, lorsque c'est l'estomac qui est divisé.

De la blessure de l'estomac

Il est autant exposé par instrumens piquans à être lésé que les intestins, et les lésions sont annoncées par la sortie du sang par le vomissement, de l'issue qq. f. des substances alimentaires par la plaie. On a dit ensuite qu'il y avoit un sentiment de chaleur, qui s'étendoit depuis le ... tout le long de l'œsophage jusqu'à la bouche, mais cela n'est pas caractéristique parce qu'on la remarque dans les lésions d'autres parties. Elles sont plus fâcheuses lorsqu'elles arrivent dans son état de plénitude que dans son état de vacuité, à cause de l'épanchement des matières qui peut se faire dans ce moment.

Son traitement consiste dans des saignées dans l'emploi d'émollients, dans l'abstinence totale des boissons, mais on peut donner des lavements. Comme on ne peut point donner de boissons, on peut tromper la soif des malades par des rinçures de corps froids mis dans la bouche, les faisant laver du jus de citron et des acides; pourvu que le malade ne les

n'alloit point. Bien attendu les alimens §10
devoient aussi être interdits, ce qui ne dura Voyez pour les
que quelques jours car le malade peut plaies pénétr.
en reprendre l'usage lorsqu'il eût passé un Franchaux, livre
certain intervalle de temps depuis l'époque 2e page 3.
de la blessure, et que l'on croit que la
plaie est cicatrisée.

Plaies des intestins pénétrantes

On présume la lésion des intestins grêles, à la situation de la plaie, aux symptômes généraux qui ont lieu et à l'évacuation du [illegible] la sortie du sang par les selles, [illegible] point d'épanchement des matières chileuses par la plaie. On a cru pouvoir reconnoître la lésion de l'espèce d'intestin qui est lésé, par le moyen de la sortie du sang par les selles, en disant que dans celle des grêles le sang étoit caillot, et qu'il avoit eu le temps de se coaguler en parcourant les gros intestins, tandis que quand c'étoit ceux de derrière qui étoient divisés, il étoit fluide, mais on n'a point de signes affirmatifs qui l'annoncent. Voyez pour les plaies pénétr. Franchaux, livre 2e page 2.
parce que si l'on étoit bien que la chose fût ainsi, on pourroit donner des lavemens aux malades, tandis qu'on en donnera pas dans les autres au lieu etc. Le traitement est à peu près de même que pour la lésion de l'estomac, si non qu'on ne donne point de lavement au lieu de [illegible]. Seconde 10 Fructidor
Nous traiterons plus tard en traitant des organes, en parlant en même tems des

511 instruments piquants et tranchants, puisqu'il n'y a pas trop de différence entre eux, après quoi nous traiterons des plaies des intestins et de l'estomac par un instrument tranchant.

Plaies du mésentère.

On a considéré pendant longtemps les divisions du mésentère comme très dangereuses à cause disait-on de la grande quantité des filets nerveux qui s'y trouvent, mais cela n'est point, si elles sont fâcheuses, cela dépend plutôt de la division des artères mésentériques qui y sont en assez grand nombre, qui peuvent donner lieu à une hémorragie [illegible] quelquefois, comme nous le dirons bientôt. Il est même surprenant que des hommes de grande qualité l'aient considéré ainsi, tels que M. Haller et autres même dans ces derniers temps.

Plaies de la rate.

Placée dans l'hypocondre gauche, elle est peu exposée à être divisée à être blessée par l'action des corps extérieurs, cependant il est des cas où cela est, et qu'alors elle peut donner lieu à une hémorragie par la division des vaisseaux qui entrent dans sa composition et même par le fluide stagnant qui la traverse habituellement, que l'on reconnaîtra à la sortie de ce fluide, en supposant qu'elle le laisse; lors même qu'on ne le serait point, il n'y aurait d'autres moyens que ceux décrits.

C'est organe qui occupe l'hypocondre
droit, peut comme tous les autres organes
être divisé par l'action des corps
vulnérants, lesquels peuvent seulement
intéresser que la vésicule biliaire, ce qui
est plus fâcheux dans ce dernier cas
que dans les autres, ce qui tient à ce
que la bile peut s'épancher et donner
lieu à différents accidents.
On reconnaît les plaies du foie
par la position qu'elles ont, à une
[illegible] [illegible] qui se manifeste,
[illegible] que le malade [illegible]
a [illegible] que la poitrine
sur le côté droit de la poitrine, il
ressent dans l'épaule de ce côté. Il
[illegible] aussi facile de reconnaître
celles de la vésicule du fiel,
la division de la position [illegible] qu'elle
[illegible] le peu de [illegible] redouté à cause
[illegible] toujours [illegible] de la bile dans la
de l'épanchement de la bile dans les plus grandes
cavités qui [illegible] la digestion n'est point
quantité que la digestion [illegible]
[illegible] commencée, ou qu'il y a
encore [illegible] à peu [illegible]
long temps que [illegible] des
aliments. Il en résulte [illegible]
accidents fâcheux, par la présence
de la bile sur les organes abdominaux
de la même manière que [illegible]

513 par la présence de l'urine qui peut même avoir irrité indépendamment [illegible] de suite attaque par l'introduction d'une sonde dans la vessie.

Quoique bien la chirurgie la plus [illegible] faite [illegible], il n'y a d'autres moyens à employer que ceux indiqués dans les généralités.

Des plaies de la matrice

On doit y rapporter tout ce que nous avons déjà indiqué de l'action des corps contondants sur les parois de l'abdomen, qui peuvent produire la rupture, toutes les fois qu'ils agissent sur la matrice dans le moment de la conception.

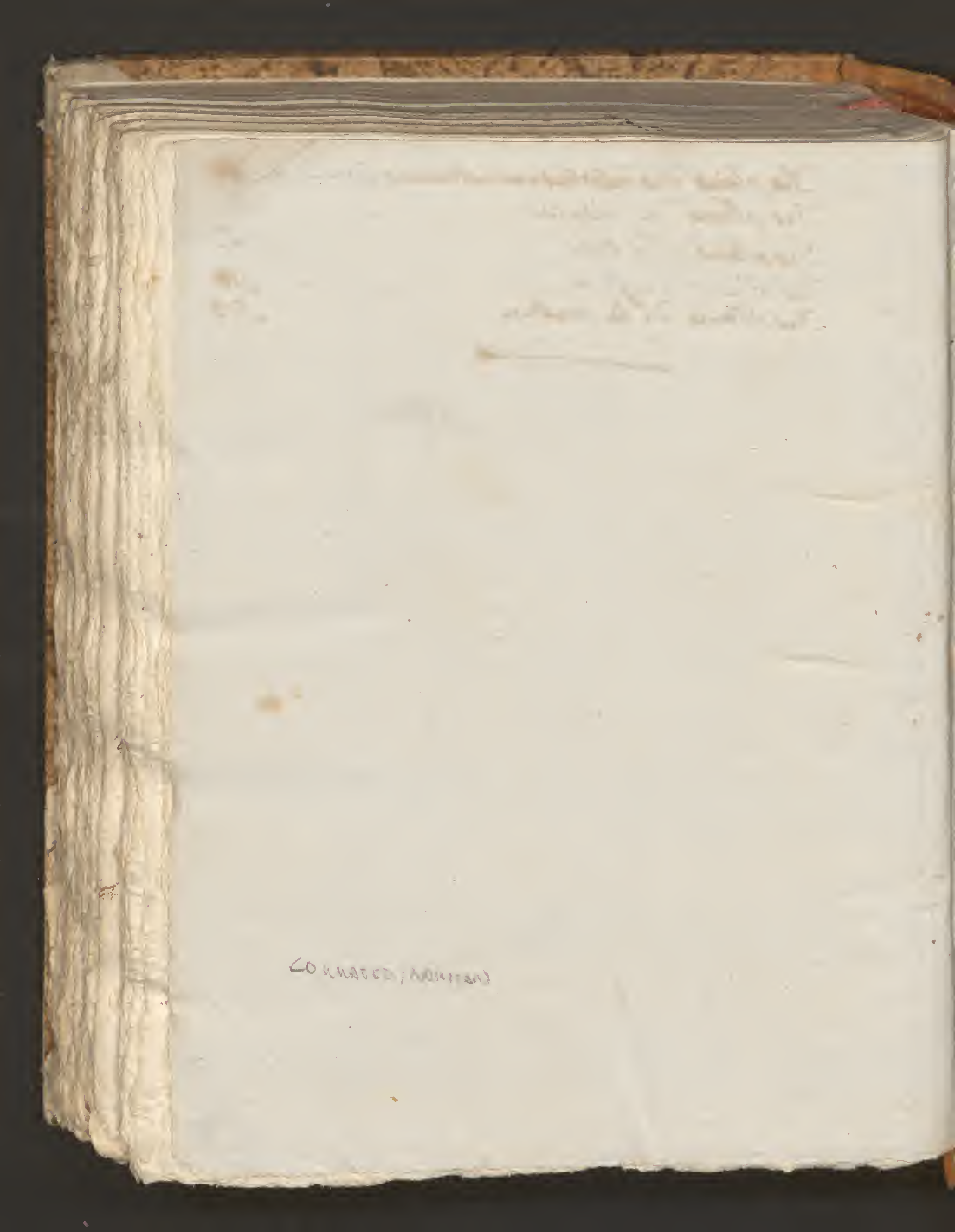
Quant à l'action des corps piquants et tranchants, ils produisent également la rupture toutes les fois qu'ils intéressent [illegible] en [illegible], mais cela arrive très rarement, attendu que les femmes n'y sont guère exposées.

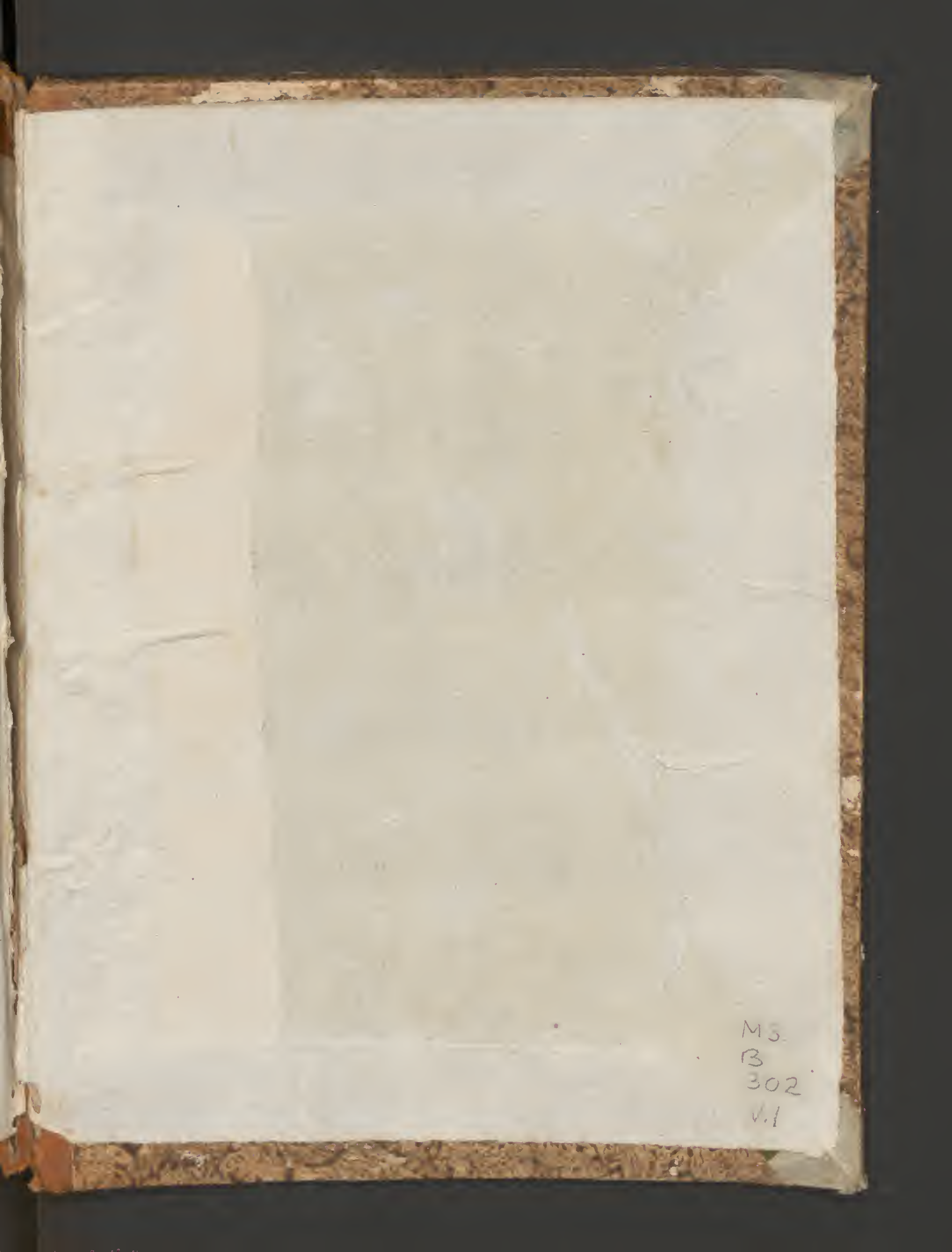
Fin du 1er volume

Table des Matières contenues

dans le premier tome.

Des plaies suivant … Pl. …




MS.
B
302
V.1

